



N°1/2003



Bulletin

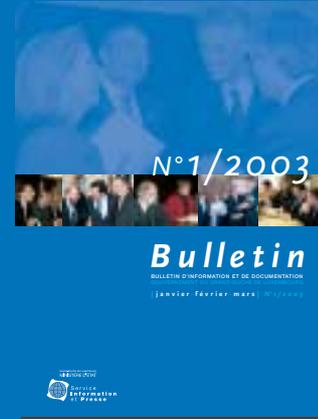
BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[janvier - février - mars] N°1/2003

Grand-Duché de Luxembourg
MINISTÈRE D'ÉTAT



Service
Information
et **Presse**



Bulletin d'information et de documentation

GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

IMPRESSUM

PHOTOS

Photothèque S.I.P.
Tom Wagner
CICR
Ministère des Affaires étrangères

LAYOUT

Repères Communication, Sandweiler

RÉDACTION

Service Information et Presse - Cellule Édition

IMPRESSION

Imprimerie Fr. Faber

PUBLICATION

Service Information et Presse
3, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg
www.gouvernement.lu

Dossier

SPÉCIAL

Irak 9

À la UNE

Visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République italienne
25-27 mars 2003 18

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en visite officielle au Nicaragua
3-5 février 2003 26

Visite officielle à Luxembourg du Premier ministre du Portugal M. José Manuel Durão Barroso
10 mars 2003 32

Chroniques

D'ACTUALITÉ

Conseil européen de printemps
20-21 mars 2003 39

Signature d'un accord pour les services de la Commission européenne à Luxembourg
24 mars 2003 41

Visite officielle de Madame la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer à Cuba
7-8 février 2003 42

Déclaration sur la politique de coopération : au développement et d'action humanitaire
12 février 2003 43

Débat d'orientation sur l'étude PISA à la Chambre des députés
29 janvier 2003 44

M. Henri Grethen présente le bilan 2002 de la politique de développement et de diversification économiques
24 mars 2003 47

Présentation du projet de raccordement ferroviaire
du plateau de Kirchberg et du Findel

14 janvier 2003 48

Construction d'un centre de musique amplifiée
sur la friche industrielle de Belval-Ouest

11 février 2003 49

Regard

SUR LES ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES

Premier ministre

Visite à Luxembourg du Dr. Erwin Pröll,
Landeshauptmann de Basse-Autriche

20 janvier 2003 53

M. Jean-Claude Juncker invité du
«Cercle Europartenaires» à Paris

5 mars 2003 54

Affaires étrangères

Visite au Luxembourg du ministre des
Affaires étrangères de la République de Croatie
M. Tonino Picula

29 janvier 2003 55

La ministre des Affaires étrangères
Mme Lydie Polfer en visite en Slovaquie

13 mars 2003 56

Mme Lydie Polfer à la tribune de la
Commission des droits de l'homme à Genève

19 mars 2003 57

Agriculture

Conseil de l'UE des ministres
de l'Agriculture et de la Pêche

27-28 janvier 2003 58

Coopération au développement

Visite de travail à Luxembourg de M. Youssouf
Ouedraogo, ministre des Affaires étrangères
du Burkina Faso

16 janvier 2003 59

Visite à Luxembourg de M. Lassana Traoré,
ministre des Affaires étrangères du Mali

20 janvier 2003 60

Coopération luxembourgeoise au Niger:
signature du programme indicatif
de coopération

25 mars 2003 61

Culte

Signature de conventions avec l'Eglise anglicane
et l'Eglise orthodoxe hellénique du Luxembourg

27 janvier 2003 62

Culture

Mme Erna Hennicot-Schoepges au Forum
européen des villes du patrimoine mondial
de l'UNESCO

17 janvier 2003 62

Inauguration de la chaire de langue et culture
luxembourgeoises à l'Université de Namur

28 janvier 2003 63

Visite de Madame la ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
à Athènes

20-22 février 2003 64

Économie

Voyage de promotion économique en Inde

16-18 février 2003 64

Présentation du groupement d'intérêt
économique *LuxTrust*

4 mars 2003 66

Présentation du premier guide luxembourgeois
pour la qualité

10 mars 2003 68

Éducation nationale

Présentation du CD-Rom
«Mobilité et Sécurité sur la Route»
3 février 2003 68

«Pour une école plus équitable, plus responsable
et plus performante»
25 février 2003 69

Les technologies de l'information et de la
communication dans l'enseignement secondaire
18 mars 2003 71

Environnement

M. Eugène Berger au Forum ministériel mondial
sur l'environnement
2-7 février 2003 74

Le ministre de l'Intérieur M. Michel Wolter au sujet
de la qualité des eaux de surface au Luxembourg
21 mars 2003 74

Finances

Réunions du Conseil Affaires économiques
et financières
Janvier-Mars 75

Formation professionnelle

Lancement de la campagne nationale de
sensibilisation à la formation professionnelle
continue
14 janvier 2003 78

Intérieur

Inondations au Luxembourg
3 janvier 2003 81

Présentation de l'établissement public
Fonds Belval
19 mars 2003 82

Justice

Réorganisation du Registre de commerce
et des sociétés
4 février 2003 83

Signature d'un accord de coopération policière
transfrontalière entre le Luxembourg, la Belgique
et l'Allemagne
25 février 2003 85

Conseil Justice et Affaires intérieures: adoption
d'un texte définissant le droit au regroupement
familial
28 février 2003 85

Médias et communication

eGovernment/benchmarking: le Luxembourg
fait des progrès considérables
13 février 2003 87

Présentation du plan directeur sectoriel
«stations de base pour réseaux publics
de communications mobiles»
17 mars 2003 88

Migrations

Présentation du nouveau système européen
d'identification des demandeurs d'asile (Eurodac)
10 février 2003 89

Promotion féminine

4^e rapport périodique sur l'élimination des
inégalités entre les femmes et les hommes
22 janvier 2003 91

Recherche

Conférence nationale de lancement du
6^e programme-cadre européen de recherche
et développement technologique (2002-2006)
29 janvier 2003 93

Inauguration officielle du laboratoire souterrain de géodynamique de Walferdange
12 mars 2003

94

Transports

Le ministre des Transports M. Henri Grethen présente le *E-go electronic transpass*
13 février 2003

95

Travail et emploi

Comité de conjoncture
Janvier-Mars

97

Union européenne

Prise de position du BENELUX suite à la contribution franco-allemande à la Convention européenne sur l'architecture institutionnelle de l'UE
20 janvier 2003

98

Travaux

DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

101

Les DISCOURS

Discours de Mme Erna Hennicot-Schoepges à l'occasion du Forum des villes du patrimoine mondial de l'UNESCO, Luxembourg
17 janvier 2003

115

Prise de position de M. Fernand Boden au Conseil des ministres de l'Agriculture, Bruxelles
27 janvier 2003

117

Discours de la ministre Mme Erna Hennicot-Schoepges lors de l'inauguration de la chaire de langue et culture luxembourgeoises, Université de Namur
28 janvier 2003

119

Discours de la ministre de la Recherche Hennicot-Schoepges lors du lancement du 6^e PCRD, Luxembourg
29 janvier 2003

121

Discours de S.A.R. le Grand-Duc lors de la cérémonie d'accueil à l'occasion de la visite officielle au Nicaragua Managua, 3 février 2003

123

Discours de S.A.R. le Grand-Duc lors de l'inauguration de la station d'épuration de San Isidro dans le cadre de la visite officielle Nicaragua, 4 février 2003

124

Réponse de S.A.R. le Grand-Duc aux félicitations du Recteur Magnifique lors de la remise du Docteur *Honoris Causa* à l'Université de León dans le cadre de la visite officielle Nicaragua, 4 février 2003

125

Réponse de S.A.R. le Grand-Duc lors de la réception par l'Assemblée nationale du Nicaragua
Nicaragua, 5 février 2003

126

Intervention de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, à la Chambre des députés au sujet de la question irakienne
11 février 2003

127

Déclaration de Charles Goerens sur la politique de coopération au développement et d'action humanitaire 2003, Luxembourg
12 février 2003

130

Intervention de M. Jean-Claude Juncker lors du débat de consultation à la Chambre des députés sur l'évolution de la crise irakienne
26 février 2003

143

Intervention de Mme Lydie Polfer lors du débat de consultation à la Chambre des députés au sujet de la crise irakienne
26 février 2003

145

Europa auf dem Sprung, discours de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Bonn
27 février 2003

147

Communiqué du gouvernement luxembourgeois relatif à sa position face à la crise irakienne 18 mars 2003	154
Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de la 59 ^e session de la Commission des droits de l'homme, Genève 19 mars 2003	155
Communiqué du gouvernement luxembourgeois face au début des opérations militaires en Irak 20 mars 2003	158
Interview avec M. le Premier ministre Jean-Claude Juncker au sujet de la guerre en Irak <i>100,7 de soziokulturelle Radio</i> du 20 mars 2003	158
Réaction de Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, face à la guerre en Irak <i>RTL-Radio Moiesjournal</i> du 20 mars 2003	159
Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par S.E. Monsieur le Président de la République italienne en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse 25 mars 2003	160
Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc à l'occasion de la visite de la mairie de Rome Rome, 26 mars 2003	163
Allocution de S.A.R. le Grand-Duc à l'adresse de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II Cité du Vatican, 27 mars 2003	163
Allocution de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion de la visite de la mairie de Milan 28 mars 2003	164
Allocution de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion de la réception de Milan 28 mars 2003	165

La CHRONOLOGIE

167

DOSSIER SPÉCIAL
IRAK
CHRONOLOGIE

27 novembre 2002

Après 4 ans d'interruption, les inspecteurs de l'ONU reprennent leurs inspections en Irak.

19 décembre 2002

Les Etats-Unis accusent l'Irak de graves manquements à la résolution 1441 de l'ONU en invoquant des infractions au dossier «désarmement».

janvier

2003

27 janvier 2003

POLITIQUE INTERNATIONALE

Hans Blix présente un **rapport intermédiaire des inspections de l'UNMOVIC** devant le Conseil de sécurité de l'ONU. Tout en soulignant certains manques, le chef de l'UNMOVIC déclare que «l'Irak a globalement coopéré de manière relativement bonne avec l'UNMOVIC» au niveau du processus – c'est-à-dire de l'accès aux sites et de l'environnement de travail des inspecteurs de l'ONU. Il estime par contre qu'en matière de contenu, «il n'est pas suffisant d'ouvrir les portes» car «la résolution 1441 (2002) prévoit que la collaboration sera active»; l'Irak doit agir en présentant les armes à détruire ou fournir des preuves crédibles que ces armes n'existent pas. Hans Blix donne ensuite une liste d'éléments permettant de suspecter l'Irak de disposer de certaines armes chimiques, armes biologiques et missiles d'une portée supérieure à 150 kilomètres, et pour lesquels l'UNMOVIC souhaite obtenir de la part de l'Irak des précisions complémentaires.

27-28 janvier 2003

POLITIQUE INTERNATIONALE

La ministre des Affaires étrangères, Mme Lydie Polfer, représente le Luxembourg au Conseil Affaires générales et Relations extérieures. Les Quinze approuvent dans un texte commun le principe de la **poursuite des inspections de l'ONU** en Irak, sans se prononcer sur la durée du délai qui sera accordé à l'Irak. Aux dires de Lydie Polfer, il s'agit de trouver une solution diplomatique et pacifique à la question irakienne.

Pour l'Union européenne, l'objectif reste d'obtenir un désarmement complet de l'Irak, a noté la ministre Polfer. Elle souligne dans ce contexte la nécessité pour l'Irak de collaborer activement. «Personne ne veut la guerre», conclut Lydie Polfer, «mais la pression de la communauté internationale doit être prise au sérieux».

Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, devant la Chambre des députés le 30 janvier 2003



février
2003

30 janvier 2003

LUXEMBOURG

Le Premier ministre, M. Jean-Claude Juncker, réagit à la publication dans la presse britannique d'une **lettre ouverte** rédigée par huit chefs d'État et de gouvernement sur l'Irak, le 30 janvier 2003.

Pour le Premier ministre cette initiative ne «signifie pas la fin de la politique extérieure, de sécurité et de défense de l'Union européenne puisque la teneur des propos des huit «rédacteurs» est identique à la déclaration du Conseil Affaires générales et Relations extérieures» du 27 janvier. C'est d'ailleurs pour cette raison que le chef du gouvernement luxembourgeois regrette que les huit signataires n'aient pas proposé aux autres pays européens de signer cette lettre, «ce qu'ils auraient pu faire sans problème».

De son côté, la Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Lydie Polfer, expose la position du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg concernant la crise irakienne lors d'une **heure d'actualité à la Chambre des députés**.

Madame Polfer rappelle que la guerre n'est souhaitée par personne, elle représente au contraire l'échec des efforts diplomatiques de la communauté internationale et ne peut donc être que le moyen ultime. L'effort de la communauté internationale vise le désarmement de l'Irak et le texte de la résolution 1441 précise que celle-ci «accorde à l'Irak une dernière possibilité de s'acquitter des obligations en matière de désarmement qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes».

5 février 2003

POLITIQUE INTERNATIONALE

Colin Powell expose le **rapport américain** devant le Conseil de sécurité de l'ONU. Le secrétaire d'Etat américain présente une série d'éléments (enregistrement audio, images satellites,...) qui, selon les Etats-Unis, prouvent que l'Irak :

- s'efforce de tromper les inspecteurs de l'ONU en faisant disparaître certaines preuves matérielles,
- possède des armes chimiques et biologiques,
- possède deux des trois composants nécessaires à la fabrication d'une bombe nucléaire,
- possède une douzaine de missiles pouvant parcourir entre 600 et 900 km (alors que la limite imposée par le Conseil de sécurité à l'Irak est de 150 km), et
- a des liens avec des groupes terroristes, dont certains membres ont été basés à Bagdad au cours des huit derniers mois.

Le rapport de Colin Powell ne convainc pas le Conseil de sécurité. Neuf des quinze membres du Conseil de sécurité (France, Russie, Allemagne, Chine, Mexique, Cameroun, Syrie, Guinée et Chili) souhaitent une poursuite et un renforcement de la mission des inspecteurs de l'ONU. Certains observateurs estiment que l'insistance américaine sur les liens supposés de l'Irak avec le terrorisme ainsi que le volet nucléaire sont particulièrement peu probants et affaiblissent la crédibilité générale de l'exposé.

7 février 2003

POLITIQUE INTERNATIONALE

George Bush avertit l'Irak que les Etats-Unis attaqueront l'Irak même sans résolution du Conseil de sécurité de l'ONU. Il annonce par ailleurs que, soit le Conseil de sécurité intervient, soit les Etats-Unis, «avec une coalition croissante», feront le nécessaire «pour se défendre et pour désarmer le régime irakien». La France précise qu'à ce stade, elle opposera son veto à une résolution autorisant le recours à la force.

Bagdad réalise deux concessions consistant à autoriser les interrogatoires de scientifiques irakiens sans témoin par les inspecteurs de l'ONU, ainsi qu'à déclarer bienvenus les avions-espions U2 dans le ciel d'Irak. L'Irak dément par ailleurs les accusations de Colin Powell concernant la détention d'armes de destruction massive ainsi que le lien entre le gouvernement irakien et des organisations terroristes.

Baghdad,
enfants dans la rue
CICR / TALIB, Aji



7 février 2003

LUXEMBOURG

Le **gouvernement du Luxembourg** réuni en Conseil analyse les derniers développements dans la crise irakienne. Pour le gouvernement luxembourgeois, la voie diplomatique pour résoudre cette crise n'a pas encore atteint son stade final bien que ce soit maintenant aux autorités irakiennes de faire la preuve de leur coopération totale avec les inspecteurs de l'ONU et de l'AIEA. De manière générale, le gouvernement luxembourgeois ne peut imaginer des opérations militaires éventuelles contre l'Irak que dans le cadre d'une décision du Conseil de sécurité de l'ONU.

8 février 2003

POLITIQUE INTERNATIONALE

La France et l'Allemagne travaillent à un plan exhaustif en alternative à une guerre contre l'Irak. Ce plan est basé sur la position exprimée par la France à la réunion du Conseil de sécurité du 5 février 2003, et enrichi par les vues allemandes. Elle consiste à accroître de manière importante les moyens mis à la disposition des inspecteurs de l'ONU.

10 février 2003

POLITIQUE INTERNATIONALE

La Belgique, la France et l'Allemagne opposent à ce stade leur **veto à une protection de la Turquie** par l'OTAN en cas de guerre contre l'Irak. La Turquie a invoqué l'article 4 du Traité de l'OTAN, qui prévoit des consultations entre Alliés lorsque l'un d'eux estime que son intégrité territoriale ou sa sécurité est menacée. La Belgique, la France et l'Allemagne refusent cependant le 10 février une décision immédiate pour un tel appui de l'OTAN. Les trois pays estiment

en effet que ceci reviendrait à faire des préparatifs guerriers, qui sont prématurés dans la mesure où la mission d'inspection de l'ONU en Irak n'est pas terminée.

La Russie se rallie à la position franco-allemande sur l'Irak, qui privilégie le renforcement des inspections.

11 février 2003

LUXEMBOURG

Heure de questions au gouvernement à la Chambre des députés du Luxembourg: le Premier ministre Juncker s'exprime au sujet de la question irakienne. Le Premier ministre souligne, entre autres, qu'à ses yeux «toute guerre est un échec pour la politique» et que «nous espérons que la menace de guerre ne tourne pas en véritable guerre». Il ajoute par ailleurs: «Aussi sommes-nous (...) en faveur d'un renforcement de l'inspectorat des Nations unies, tant en nombre qu'en matériel».

> *Déclaration du Premier ministre luxembourgeois le 11/02/03: voir page 127*

M. Jean-Claude Juncker en compagnie de M. Jacques Chirac, Président de la République française, et de M. Guy Verhofstadt, Premier ministre de la Belgique, au Conseil européen extraordinaire du 17 février

14 février 2003

POLITIQUE INTERNATIONALE

Bilan intermédiaire des inspections en Irak, présenté par Hans Blix et Mohamed El Baradei, chefs des inspecteurs de l'ONU chargés de vérifier le désarmement irakien.

15 février 2003

POLITIQUE INTERNATIONALE

Manifestations mondiales contre une guerre en Irak.

17 février 2003

POLITIQUE INTERNATIONALE

Conseil européen extraordinaire: accord européen sur le dossier irakien. Les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze parviennent à une position commune sur le dossier irakien. Selon les Quinze la «guerre n'est pas inévitable» mais un recours à la force ne doit être utilisé «qu'en dernier ressort».



mars

2003

26 février 2003

LUXEMBOURG

Lors d'un **débat de consultation** à la Chambre des députés, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et la Vice-Premier ministre Lydie Polfer exposent la position du gouvernement luxembourgeois sur l'évolution de la crise internationale concernant l'Irak.

M. Juncker rappelle que le gouvernement luxembourgeois continue à refuser «l'option de la guerre comme prolongement automatique de la politique», voire «la tendance à considérer la guerre comme une alternative émancipée à la politique et à la diplomatie». Il ajoute: «Nous sommes convaincus que l'Irak peut être désarmé pacifiquement et c'est pour cette raison que nous ne voulons pas que le processus de désarmement pacifique soit interrompu».

> *Déclarations de M. Juncker et de Mme Polfer le 26/02/03: voir pages 143 et 145*

17 mars 2003

POLITIQUE INTERNATIONALE

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne cessent leurs efforts diplomatiques en vue d'un mandat onusien pour une intervention militaire en Irak. George W. Bush lance un **ultimatum à Saddam Hussein**: il enjoint le chef d'Etat irakien à quitter le pouvoir et l'Irak dans les 48 heures, s'il veut éviter une guerre. Saddam Hussein ne cède pas.

18 mars 2003

LUXEMBOURG

Au cours d'une **heure de questions au gouvernement** à la Chambre des députés, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'exprime sur l'évolution de la crise irakienne.

«Le gouvernement luxembourgeois estime que les inspections en vue d'un désarmement pacifique de l'Irak auraient dû continuer, d'autant plus qu'elles auraient pu aboutir. Nous ne voyons pas pour quelles raisons les inspections devraient être terminées au moment où elles commencent à porter leurs fruits. Nous refusons l'option d'une guerre en Irak parce que nous avons toujours été d'avis que le recours à la force ne devrait pas être le prochain pas mais l'ultime pas, que nous n'avons pas encore atteint.»

Dans un communiqué diffusé le même jour, le gouvernement luxembourgeois regrette de devoir constater l'échec des efforts pour trouver une solution diplomatique à la crise.

> *Communiqué du 18/03/03: voir page 154*

20 mars 2003

LUXEMBOURG

Début des opérations militaires en Irak.

Le Premier ministre et la Vice-Premier ministre du Grand-Duché **réagissent à l'ouverture du conflit armé en Irak** en réaffirmant la position du gouvernement luxembourgeois sur la crise irakienne qui consiste à considérer la guerre comme ultime moyen. «Je suis triste, mais je ne suis pas résigné», déclare M. Juncker.

Dans un communiqué, le gouvernement espère que «les combats pourront être de courte durée et que tout sera fait, par toutes les parties impliquées, pour éviter des victimes, surtout parmi les populations civiles».

Le même jour, le ministre de l'Intérieur Michel Wolter expose à la presse les **mesures de sécurité** prises par le gouvernement luxembourgeois.

- > *Déclarations de M. Juncker et de Mme Polfer le 20/03/03*: voir pages 158 et 159
- > *Communiqué officiel du gouvernement du 20/03/03*: voir page 158

27 mars 2003

LUXEMBOURG

Face à la guerre et la **crise humanitaire** qui se développe en Irak, le ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché décide de réserver une enveloppe de EUR 3.500.000.- pour le financement d'un programme d'aide humanitaire.

Baghdad, marché
CICR / TALIB, Ali



A la



UNE



25 – 27 mars 2003



Visite d'Etat
de LL.AA.RR. le Grand-Duc
et la Grande-Duchesse en

RÉPUBLIQUE ITALIENNE

Du 25 au 27 mars 2003,
Leurs Altesses Royales le Grand-Duc
et la Grande-Duchesse ont effectué
une visite d'Etat en République italienne
sur invitation du président italien
M. Carlo Ciampi. Ils étaient accompagnés
de la Vice-Premier ministre et ministre
des Affaires étrangères Lydie Polfer
et du ministre de l'Economie,
ministre des Transports Henri Grethen.
En raison du conflit irakien, les deux
gouvernements avaient convenu
de limiter les aspects protocolaires
qui s'appliquent traditionnellement
dans le cadre de visites d'Etat.





Accueil officiel au Palais du Quirinale de S.A.R. le Grand-Duc Henri par M. le Président italien, Carlo Ciampi

Accueil par le Président italien Carlo Ciampi

Le couple grand-ducal et la délégation luxembourgeoise ont été accueillis le 25 mars 2003 par le président de la République italienne et Madame Ciampi au Palais du Quirinale. Après la cérémonie d'accueil avec les honneurs militaires, le couple grand-ducal a eu une entrevue avec le couple présidentiel, en présence des membres du gouvernement. Le chef d'Etat luxembourgeois a ensuite rencontré le président du Parlement italien Pierferdinando Casini au Palais Montecitorio, la Chambre des députés italienne.

S.A.R. la Grande-Duchesse, pour sa part, a visité l'Association *Casa di Peter Pan*. Cette association offre la possibilité aux enfants atteints de cancer d'y loger avec leurs parents pendant la durée de leur trai-

tement médical à Rome. En soirée, la délégation luxembourgeoise a assisté au Palais du Quirinale à un dîner offert par le président de la République italienne en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Dans son discours (voir page 160), S.A.R. le Grand-Duc a relevé le rôle du président de la République italienne Carlo Ciampi dans le processus de la construction européenne: «Le Luxembourg reconnaît en vous un homme d'Etat dont l'action, tant au service de son pays comme de l'Europe, a été essentielle».

Concernant les relations transatlantiques, le chef d'Etat luxembourgeois a estimé que si la paix en Europe était fonction pour une large part de la bonne gouvernance des pays du continent, la paix dans le monde dépendrait quant à elle largement de la bonne entente entre les deux rives de l'Atlantique. «Dès lors qu'Européens et Américains s'accordent sur un sujet, rien ne saurait résister à leur démarche commune.



*A Rome, S.A.R.
la Grande-Duchesse
a rendu visite
à l'Association
Casa di Peter Pan*

C'est là un changement remarquable par rapport à la période de la guerre froide», a dit S.A.R. le Grand-Duc.

Dans le cadre de la situation actuelle, le Grand-Duc a noté que «nous avons besoin les uns des autres. Force est de constater que cette conjonction d'intérêts et le partage des mêmes valeurs ont été inopérants à l'occasion de la présente crise pour ce qui est des choix politiques à mettre en œuvre pour désarmer l'Irak. S'il en a été ainsi, c'est que le front européen était tout sauf uni, alors que l'Amérique avait opté, de son côté, très tôt pour une action unilatérale». Le Grand-Duc a rappelé dans ce contexte les souffrances des populations et des soldats engagés en Irak. «Puisse cette guerre être aussi brève que possible», a-t-il conclu.

Le président de la République italienne Carlo Ciampi a rappelé dans son discours les liens «antiques» entre le Luxembourg et l'Italie, la signature, le 25 mars 1957, des Traités de Rome instituant les Communautés européennes et les enjeux relatifs à l'élargissement de l'Union européenne. Pour ce qui est des relations entre le Luxembourg et l'Italie, le président Ciampi a noté que les rapports bilatéraux économiques, financiers et culturels seraient satisfaisants, en soulignant que «Nous pouvons faire plus. Je suis certain que cette visite d'Etat consolidera encore cette collaboration».

Le lendemain, 26 mars 2003, le chef d'Etat luxembourgeois et la délégation ont rencontré le président

du Sénat Marcello Pera au Palais Giustiniano. S.A.R. la Grande-Duchesse, de son côté, a visité la Basilique S. Maria de Trastevere ainsi que la Communauté St. Egidio.

Après le dépôt d'une couronne de fleurs au Monument du Soldat inconnu, en présence notamment du ministre italien de la Défense Antonio Martino, le couple grand-ducal a été reçu par le maire de la ville de Rome, Walter Veltroni.

«Dans un raccourci historique - que je sais fort osé - l'on pourrait dire que tout a commencé en ces lieux et que tout y a trouvé son aboutissement : de la naissance de Romulus et Remus jusqu'aux traités de Rome, plus de 2.500 ans ont permis l'avènement d'une civilisation que nous avons en partage», a estimé S.A.R. le Grand-Duc dans son allocution (voir page 163) à la mairie de Rome.

Entrevues de Lydie Polfer et de Henri Grethen avec leurs homologues

Le Premier ministre italien Silvio Berlusconi ayant été retenu à Milan pour des raisons urgentes de nature privée, c'est le ministre des Affaires étrangères italien, Franco Frattini, qui a présidé le déjeuner du gouvernement italien en l'honneur du chef d'Etat luxembourgeois et de sa délégation.



Le couple grand-ducal et la délégation luxembourgeoise ont été reçus par le maire de la ville de Rome, Walter Veltroni

Lors de ce déjeuner, Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, a eu l'occasion de discuter avec son homologue italien des dossiers d'actualité internationale et européenne, tels que le conflit en Irak, le suivi du Conseil européen de Bruxelles, l'élargissement ainsi que des dossiers bilatéraux.

Concernant le conflit en Irak, les deux ministres des Affaires étrangères ont regretté que l'Europe n'ait pas réussi à parler d'une seule voix. Dans ce contexte, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a annoncé que le Luxembourg participerait le 29 avril 2003, aux côtés d'autres pays de l'Union européenne, au Sommet de la Défense. Cette initiative d'origine belge consiste à relancer le dialogue en vue d'une coopération plus étroite des pays européens dans le domaine de la défense.

Les deux ministres des Affaires étrangères ont aussi fait le point sur les résultats du dernier Sommet européen de Bruxelles. Lors des discussions politiques

que la Vice-premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Lydie Polfer et le ministre de l'Économie, ministre des Transports, Henri Grethen ont eues avec le ministre des Affaires étrangères d'Italie Franco Frattini, il est apparu que les problèmes que l'Italie éprouve pour l'adoption de la directive communautaire sur la fiscalité de l'épargne sont plus profonds que la simple question des quotas laitiers italiens. Ces problèmes sembleraient concerner l'essence même de l'accord de l'Union européenne avec la Suisse sur l'adoption de mesures équivalentes par la Confédération helvétique.

Henri Grethen a souligné que ce nouveau moment dans le dossier de la fiscalité de l'épargne ne serait pas tout à fait inattendu, dans la mesure où il était apparent, déjà pendant les négociations, que certains pays avaient tendance «à se cacher derrière l'Autriche et le Luxembourg», aussi longtemps que ces deux pays feraient valoir des réserves substantielles aux divers compromis proposés. La Vice-premier



A l'issue de la rencontre avec les autorités communales, le ministre des Affaires étrangères italien, Franco Frattini, a offert un déjeuner en l'honneur du chef d'Etat luxembourgeois et de sa délégation

Sur invitation du président de la République italienne, le couple grand-ducal et sa suite ont assisté dans la soirée du 26 mars au concert du pianiste Maurizio Pollini à l'auditorium. La visite d'Etat a pris fin avec la cérémonie de départ au Palais du Quirinale dans la matinée du 27 mars 2003.

ministre Lydie Polfer a, pour sa part, estimé que les problèmes de l'Italie dans ce dossier risqueraient de retarder davantage l'entrée en vigueur de la directive prévue pour le 1^{er} janvier 2005.

Le ministre Henri Grethen, de son côté, a rencontré au cours de la deuxième journée de la visite le Vice-ministre de l'Economie et des Finances Mario Baldassari pour un échange de vues sur les relations commerciales bilatérales. La situation économique mondiale et le conflit en Irak ont dominé aussi l'entrevue du ministre Grethen avec son homologue italien. L'Europe, qui constitue le plus grand espace économique mondial, devrait davantage se préparer à l'après-guerre et repenser sa situation économique à long terme. Cinquième acheteur de produits luxembourgeois et septième fournisseur, l'Italie constitue un partenaire commercial important. Le ministre Henri Grethen s'est aussi félicité du grand intérêt qu'ont montré les entreprises italiennes pour les séminaires luxembourgeois organisés dans le cadre d'une journée de promotion économique le 27 mars à Milan, capitale économique de l'Italie.

Visite officielle auprès du Vatican

Ensuite, en fin de matinée, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de leurs enfants et de la délégation, ont été reçus en audience par le Souverain pontife au Palais apostolique du Vatican. Une rencontre avec le Cardinal Angelo Sodano, secrétaire d'Etat, a également eu lieu.

Dans son allocution (voir page 163) à l'adresse de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II, S.A.R. le Grand-Duc a noté que cette visite officielle témoignait des excellentes relations qu'entretiennent le Saint-Siège et le Grand-Duché de Luxembourg. Le Grand-Duc a souligné également «l'action si courageuse, si résolue, si démonstrative du Saint-Siège au service de la paix».

Concernant l'école et la jeunesse, le chef d'Etat a estimé que «nous devons engager une démarche qui conduit à des citoyens non seulement mieux armés intellectuellement, mais aussi spirituellement, dans



LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de leurs enfants et de la délégation, ont été reçus en audience par le Souverain pontife au Palais apostolique du Vatican

le respect de l'autre, animés du souci constant de tolérance et d'ouverture, en particulier pour les autres croyances et religions qui toutes honorent le monde civilisé».

L'allocution du Souverain pontife a mis en évidence que la construction de l'Union européenne ne pourrait se limiter aux seuls champs de l'économie et de l'organisation du marché: «Elle vise bien davantage la promotion d'un modèle de société qui honore la dignité fondamentale de tout homme et ses droits, et qui privilégie entre les personnes et les peuples des rapports fondés sur la justice, le respect mutuel et la paix».

Journée de promotion de l'économie luxembourgeoise à Milan

Suite à la visite d'Etat en République italienne, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont assisté le 27 mars 2003 à la clôture d'une journée de promotion de l'économie luxembourgeoise à Milan. La Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Lydie Polfer et le ministre de l'Economie, ministre des Transports Henri Grethen ont également assisté à cet événement. L'objectif de cette journée était de présenter aux acteurs de l'économie italienne les avantages du site luxembourgeois et de son potentiel de développement.

Trois séminaires ont été organisés à Milan afin de présenter aux acteurs économiques italiens les différents volets de l'économie du Luxembourg



Trois séminaires y ont été organisés afin de présenter aux acteurs économiques italiens différents volets de l'économie du Luxembourg, notamment les secteurs industriel et financier et le secteur des fonds d'investissement.

Au total, 46 entreprises luxembourgeoises ont participé à la manifestation organisée par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et le ministère de l'Économie en collaboration avec la Chambre de Commerce, la Fédération des industriels luxembourgeois (FEDIL), l'Association luxembourgeoise des Fonds d'investissements (ALFI) et l'Association des banques et banquiers luxembourgeois (ABBL). La délégation commerciale était composée de quelque 90 personnes, ce qui a fait de l'événement à Milan le plus important jamais organisé

dans le cadre d'une mission économique du Luxembourg à l'étranger. Du côté italien, plus de 300 représentants d'entreprises italiennes ont participé aux trois séminaires.

Dans son allocution (voir page 163) devant les hommes d'affaires de Milan et du Luxembourg, S.A.R. le Grand-Duc a parlé des liens historiques, humains et culturels entre l'Italie et le Luxembourg: «Plusieurs dizaines de milliers d'Italiens ont jadis contribué à l'essor économique de mon pays». Concernant les échanges commerciaux entre les deux pays, Son Altesse Royale a rappelé que l'Italie était devenue le cinquième client et le septième fournisseur de Luxembourg.



L'ambassadeur du Luxembourg en Italie Jean Faltz en présence du couple grand-ducal et des ministres Polfer et Grethen lors de la clôture de la Journée de promotion économique



3 – 5 février 2003



LL.AA.RR. le Grand-Duc
et la Grande-Duchesse
en visite officielle au

NICARAGUA

Sur invitation de Son Excellence Monsieur Enrique Bolaños Geyer, Président de la République du Nicaragua, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectué une visite officielle au Nicaragua du 3 au 5 février 2003. Ils étaient accompagnés de Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, et de Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.





A San Juan de Limay, le couple grand-ducal a assisté à l'inauguration d'un lycée secondaire (Instituto Rubén Dario) qui fut reconstruit par les fonds de la coopération luxembourgeoise suite aux dégâts causés par l'ouragan Mitch

Cette visite s'est inscrite dans le cadre des relations de coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Nicaragua. Le Nicaragua est, à côté du Salvador, le deuxième pays-cible en Amérique centrale de la politique de coopération du gouvernement luxembourgeois. Les relations de coopération intergouvernementale entre le Luxembourg et le Nicaragua ont été engagées à la suite des premières élections démocratiques en 1990. Depuis 1994, la coopération luxembourgeoise vise avant tout des projets au niveau de l'éducation, de la santé, de l'adduction et de l'assainissement de l'eau. Suite à l'ouragan Mitch, qui a frappé le Nicaragua en novembre 1998, le gouvernement luxembourgeois avait accordé des aides d'urgence et avait soutenu des programmes de reconstruction dans le pays.

Accueil avec les honneurs militaires

Le 3 février 2003, le couple grand-ducal et sa délégation étaient accueillis avec les honneurs militaires par le président de la République du Nicaragua et Mme Bolaños Geyer au Palais présidentiel à Managua. Après les entrevues privées en présence des membres du gouvernement luxembourgeois, un dîner officiel fut offert par le couple présidentiel en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Théâtre national.

Lors de son discours officiel, le président de la République du Nicaragua a souligné que la présence du couple grand-ducal «est un beau témoignage des liens d'affection et d'amitié qui unissent le Grand-Duché de Luxembourg et le Nicaragua». Il a en outre remercié le Luxembourg pour son aide dans des domaines aussi fondamentaux que l'éducation et la santé.

S.A.R. le Grand-Duc, pour sa part (voir page 123), a tenu à remercier le couple présidentiel et la population pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé. «Nous ne sommes pas arrivés à Managua comme des étrangers mais comme des amis». Avant d'ajouter «cette première visite officielle auprès d'un pays d'Amérique centrale a une signification toute particulière pour la Grande-Duchesse vu ses liens culturels très étroits avec cette région».

Il a également insisté sur «la relation exemplaire à maints égards» entre les deux pays et a honoré les efforts des autorités politiques nicaraguayennes au niveau du processus démocratique et des droits de l'homme.

Edition d'un timbre-poste en l'honneur de la visite de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Nicaragua.

L'édition de ce timbre-poste commémoratif est un témoignage particulier de reconnaissance et de gratitude envers le Luxembourg et ses habitants.





Pose de la première pierre d'un centre de formation dans les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme à Granada. Ce projet jette les bases pour la création d'un système national unique de formation dans ce secteur

Inauguration de l'Institut Rubén Dario

Le 4 février 2003, le couple grand-ducal s'est rendu d'abord à San Juan de Limay où il a assisté, en présence du ministre de l'Education nicaraguayen et des membres du gouvernement luxembourgeois, à l'inau-



«L'élévation pour la première fois à la dignité de Honoris Causa par une université appartenant au monde culturel qui a la langue espagnole en partage, représente une distinction considérable», a précisé S.A.R. le Grand-Duc devant les étudiants de l'Université de León

guration du Lycée secondaire (*Instituto Rubén Dario*) qui fut reconstruit par les fonds de la coopération luxembourgeoise suite aux dégâts causés par l'ouragan Mitch.

L'étape suivante de la visite a été un passage à León, deuxième grande ville du Nicaragua. C'est à partir de là qu'ont été initiés de nombreux apports au développement de la pensée politique au Nicaragua. C'est en effet dans cette ville que la nation nicaraguayenne puise ses origines, comme l'a souligné S.A.R. le Grand-Duc lors de son discours. Le couple grand-ducal a profité de l'occasion pour visiter la plus grande Cathédrale d'Amérique centrale, classée patrimoine mondial par l'UNESCO.

Le titre honorifique Honoris Causa fut ensuite conféré à LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse lors d'une cérémonie à la prestigieuse Université de León. «L'élévation pour la première fois à la dignité de *Honoris Causa* par une université appartenant au monde culturel qui a la langue espagnole en partage, représente une distinction considérable», a précisé S.A.R. le Grand-Duc devant les étudiants de l'Université de León (voir page 125).

*Lydie Polfer
a profité de son
passage au Nicaragua
pour rencontrer son
homologue nicaraguayen
Norman Caldera
Cardenal pour
des pourparlers*



Inauguration de la station d'épuration de San Isidro

Ensuite, la délégation luxembourgeoise a visité les projets d'assainissement de la ville de León qui visent à améliorer la situation sanitaire et la qualité de vie de la population de cette ville. Ces projets consistent dans la construction de deux nouvelles stations d'épuration des eaux résiduaires. Au moment de l'inauguration de la station d'épuration de San Isidro, S.A.R. le Grand-Duc a rappelé qu'il était primordial que les investissements réalisés puissent être accompagnés d'une action d'information du personnel chargé du fonctionnement et de l'entretien des équipements et installations. Une campagne d'éducation en matière de santé et de protection de l'environnement à destination de la population était ainsi également prévue (voir discours page 124).

Réception à l'Assemblée nationale du Nicaragua

Le 5 février 2003, le chef d'Etat luxembourgeois et sa délégation ont été reçus à l'Assemblée nationale. Lors de ce rendez-vous, S.A.R. le Grand-Duc a souligné la pertinence de la présence du Luxembourg à

côté du peuple du Nicaragua pour l'aider à affronter tant de défis (voir page 126). «La lutte contre la pauvreté doit rester l'objectif majeur de notre coopération. Nous voulons continuer à mener celle-ci dans un esprit de partenariat et de développement participatif», a-t-il ajouté.

S.A.R. le Grand-Duc a également insisté sur le rôle de l'Assemblée nationale et de ses membres. «Sans institutions démocratiques, dont vous êtes les dignes représentants, l'effort de redressement engagé par vous avec tant de conviction n'a guère de chance d'aboutir», a-t-il dit.

Visite de l'orphelinat Verbo de Veracruz

La Grande-Duchesse, Mme Lili Bolaños et Charles Goerens, ministre luxembourgeois de la Coopération et de l'Action humanitaire, ont, pour leur part, rendu visite à l'orphelinat *Verbo de Veracruz*. La reconstruction de cet établissement, qui fut également détruit par l'ouragan Mitch, a été rendue possible grâce aux fonds d'urgence de la coopération luxembourgeoise. L'orphelinat accueille depuis sa réouverture 84 enfants de 4 à 17 ans. Ceux-ci avaient préparé un programme très animé pour l'illustre hôte luxembourgeois.

La Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a, pour sa part, rencontré son homologue nicaraguayen Norman Caldera Cardenal



*Signature
du PIC par
M. Goerens et
le ministre des
Affaires étrangères
du Nicaragua*

pour des pourparlers au ministère des Affaires étrangères. Les deux chefs de la diplomatie ont évoqué des sujets liés aux relations bilatérales ainsi que des sujets d'actualité politique internationale.

commémoratif en l'honneur de la visite de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Nicaragua. Ce geste est un témoignage particulier de reconnaissance et de gratitude envers le Luxembourg et ses habitants.

Signature du programme indicatif de coopération

Après un bref passage à Granada, la plus vieille ville coloniale espagnole du Nicaragua, le couple grand-ducal est revenu à Managua pour assister à la pose de la première pierre d'un centre de formation dans les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme. Ce projet, qui jette les bases pour la création d'un système national unique de formation dans ce secteur, s'inscrit parfaitement dans la politique de coopération du gouvernement luxembourgeois.

L'éducation est un des secteurs prioritaires dans le programme indicatif de coopération (PIC) entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement du Nicaragua (2003-2006). Le PIC a été signé en fin de journée par le ministre de la Coopération luxembourgeoise Charles Goerens et le ministre des Affaires étrangères nicaraguayen à la *Cancilleria*, le ministère des Affaires étrangères du Nicaragua.

Enfin, avant de quitter Managua en direction du Luxembourg, le couple grand-ducal et le couple présidentiel ont assisté au lancement d'un timbre-poste



*Les enfants de l'orphelinat Verbo de Veracruz
avaient prévu un programme haut en couleurs
pour l'illustre hôte luxembourgeois*



10 mars 2003

Visite officielle à Luxembourg
du Premier ministre du Portugal

M. JOSÉ MANUEL DURÃO BARROSO

Le 10 mars 2003, José Manuel Durão Barroso, Premier ministre du Portugal, a effectué une visite officielle à Luxembourg. Il était accompagné par le secrétaire d'Etat aux Communautés portugaises José Cesario. Les discussions avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker ont porté sur la situation politique internationale, les travaux de la Convention et les relations bilatérales.





*MM. Juncker et Barroso
lors de la conférence de
presse, à g. : la ministre
des Affaires étrangères
Lydie Polfer*

Après l'accueil officiel du Premier ministre Barroso à la Place Clairefontaine, MM. Barroso et Juncker ont d'abord eu une entrevue en tête-à-tête, avant d'assister à une réunion de travail élargie aux délégations.

José Manuel Durão Barroso s'est déjà rendu à maintes occasions à Luxembourg, notamment en tant que ministre des Affaires étrangères du Portugal dans les années 1980, a rappelé Jean-Claude Juncker lors d'une conférence de presse conjointe. Au-delà des rencontres officielles, les contacts avec son homologue portugais seraient nombreux et la relation avec José Manuel Durão Barroso serait amicale, a noté le Premier ministre luxembourgeois.

De son côté, José Manuel Durão Barroso a souligné que Jean-Claude Juncker serait un des Premier ministres les plus influents au sein de l'Union européenne, par sa sagesse, son expérience et son esprit européen, mais également un ami.

L'importante communauté portugaise au Luxembourg ainsi que la position centrale du Luxembourg dans le processus de construction européenne en ferait un pays important pour le Portugal, a encore souligné M. Barroso.

La crise en Irak

En présence de la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer, les deux Premier ministres avaient évoqué la crise irakienne. «Les positions des deux gouvernements sont connues», a relevé Jean-Claude

Juncker lors de la conférence de presse, «même s'il y a des nuances d'appréciation dans les deux positions. Mais nous appuyons une même solution : la résolution pacifique de la crise».

Jean-Claude Juncker a ainsi répété que le gouvernement luxembourgeois n'envisageait pas de guerre sans mandat du Conseil de sécurité de l'ONU. Dans le même contexte, M. Juncker a noté qu'il serait important pour l'Union européenne de retrouver son unité.

Le Portugal soutient également une solution dans le cadre des Nations unies, a repris son Premier ministre. Il faudrait tout de même garder une position ferme à l'égard de l'Irak. En cas de conflit militaire entre les Etats-Unis et l'Irak sans mandat des Nations unies, le Portugal, en tant qu'allié des Etats-Unis, devrait répondre à certaines obligations. Il ne participerait toutefois à aucune activité militaire, a estimé José Manuel Barroso. Pour le reste, le Portugal aimerait éviter la guerre, la question serait de savoir comment, a conclu à ce sujet le Premier ministre Barroso.

Les travaux de la Convention

Jean-Claude Juncker et José Manuel Durão Barroso ont également eu un échange d'idées sur les travaux de la Convention sur l'avenir de l'Union européenne.

Aux dires du Premier ministre luxembourgeois, les deux gouvernements sont d'accord sur la nécessité de respecter l'équilibre institutionnel. Lors de la révision des traités, deux principes devraient être res-



Le Premier ministre Barroso lors de son audience au Palais grand-ducal

pectés, a annoncé le Premier ministre portugais: l'égalité des Etats et le principe communautaire. Il serait mauvais pour l'Europe de revenir à un modèle inter-gouvernemental.

Le Premier ministre Barroso a salué dans ce contexte l'initiative de son homologue luxembourgeois de réunir les Premier ministres belge, néerlandais, finlandais, autrichien, irlandais, luxembourgeois et portugais le 19 mars 2003, avant de rencontrer le lendemain le président de la Convention Valéry Giscard d'Estaing.

«Nous devons avoir la même ambition européenne», a souligné Jean-Claude Juncker. Lors des discussions, il ne faudrait pas distinguer entre grands et petits Etats, mais entre grandes et petites ambitions. Et au Premier ministre portugais de continuer: «Il faut garder en vue les principes fondateurs de l'UE lors des réformes institutionnelles. Je me demande si l'esprit communautaire subsiste». En tout



De g. à dr.: MM. Biltgen, Barroso et Juncker au Château de Senningen

cas, ces réformes devraient être abordées avec beaucoup de prudence, a-t-il ajouté.

Les questions bilatérales

Au niveau bilatéral, l'amélioration de l'enseignement des jeunes portugais au Luxembourg a été particulièrement évoquée. Ce sujet serait traité plus en détail lors d'une rencontre des deux ministres de l'Éducation au courant du mois d'avril.

Malgré les bonnes relations politiques entre les deux pays, le niveau des relations commerciales est très bas. Les deux gouvernements comptent ainsi tirer profit de la récente création de la Chambre de commerce et d'industrie luso-luxembourgeoise pour dynamiser les échanges commerciaux. Des missions de promotion commerciales au Luxembourg et au Portugal seraient ainsi envisagées.

Les deux Premier ministres ont encore évoqué la politique agricole commune ainsi que les problèmes relatifs à la sécurité sociale des anciens militaires portugais qui vivent au Luxembourg.

En début d'après-midi, le Premier ministre portugais fut aussi reçu en audience au Palais grand-ducal par S.A.R. le Grand-Duc.

Le Premier ministre José Manuel Durão Barroso fut également accueilli à la Chambre des députés par son président Jean Spautz. Une réunion avec les membres des commissions des Affaires étrangères et européennes et de la Défense a clôturé le programme de la visite officielle.

Chroniques

■ D'ACTUALITE

Conseil européen de printemps

20-21 mars 2003

Les 20 et 21 mars a eu lieu à Bruxelles le Conseil européen de printemps. Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par le Premier ministre Jean-Claude Juncker, la Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Lydie Polfer ainsi que le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen.

Le déclenchement de la guerre en Irak a contraint les responsables de l'Union européenne à changer le programme de travail du sommet européen et à se concentrer sur les conséquences du conflit pour l'Union, ses relations avec les Etats-Unis et la communauté internationale. Les Quinze sont parvenus dans ce contexte à une déclaration commune concernant l'Irak.

Le Premier ministre a déploré l'atmosphère générale dans laquelle s'est déroulée la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement européens, atmosphère qui se serait néanmoins améliorée au cours de la seconde journée de réunion. Le déjeuner avec les pays candidats a été l'occasion «d'une discussion franche et sincère sur nos différences», a constaté Lydie Polfer à l'issue de la réunion.

Jean-Claude Juncker a déclaré que le Luxembourg se joindrait au sommet sur la défense européenne qui aurait lieu à l'invitation de la Belgique. «C'est une affirmation de l'identité européenne de défense», a-t-il noté.

Il a par ailleurs annoncé que les dirigeants des sept Etats membres

de l'Union européenne qui partagent globalement la même conception de l'Europe, basée notamment sur un renforcement de la méthode communautaire, un équilibre entre les institutions européennes ainsi que sur l'égalité entre tous les Etats membres se retrouveraient le 1^{er} avril à Luxembourg.

Lors de la conférence de presse concluante le Premier ministre luxembourgeois a également abordé la question de la fiscalité: «Nous étions très surpris qu'aujourd'hui nous ayons dû nous faire les avocats de l'harmonisation de la fiscalité sur l'épargne, alors qu'il fut un temps où l'on nous accusait de bloquer tout progrès en la matière. Curieusement, mais non de façon inattendue, nous avons dû livrer aujourd'hui une bataille contre des résistances croissantes, venant notamment de la part de l'Italie, contre l'accord sur la fiscalité».

Se référant aux divisions européennes face au conflit irakien, le Premier ministre Jean-Claude Juncker

a déclaré quelques heures avant le début du sommet: «La crise irakienne ne doit pas devenir une crise européenne durable. Je veux continuer à croire en l'idéal des Européens, qui consiste à transmettre un message de paix durable, de construire des ponts et de contribuer à la résolution paisible de conflits. Comme d'autres, j'ai tiré la conclusion que les Européens, s'ils sont divisés, s'ils marchent dans des directions opposées, ne sont pas considérés comme entité importante».

A l'adresse des membres du Conseil européen, Jean-Claude Juncker a déclaré dans ce contexte qu'il s'agirait maintenant de trouver des moyens afin de transformer les notions théoriques d'une politique étrangère et de sécurité commune en une réalité vivante. «A cette fin, il nous faut des convictions communes et des instruments qui fonctionnent», avant de continuer: «Dans ce conflit, les convictions communes faisaient défaut de même que les instruments communs» (suite page 41).



Jean-Claude Juncker et Lydie Polfer en présence des ministres des Affaires étrangères français Dominique de Villepin et portugais Antonio Martins da Cruz

Extraits de la conférence de presse concluante lors du Conseil européen du 20 au 21 mars 2003

Sélection de citations de Jean-Claude Juncker
et de Lydie Polfer

Jean-Claude Juncker :

«Je dirais tout simplement que nous avons été surpris, Madame Polfer et moi-même, que nous ayons dû aujourd'hui nous faire les avocats de l'harmonisation de la fiscalité sur l'épargne. Il fut un temps où le Luxembourg était toujours accusé de vouloir bloquer tout progrès en la matière, mais aujourd'hui curieusement, mais non d'une façon inattendue nous avons dû livrer une bataille musclée, mâle et virile contre les résistances qui se sont faites jour aujourd'hui, puisque l'Italie prétextant d'un problème de quotas laitiers, qui est sérieux pour le reste et pour l'Italie et pour d'autres, nous a dit qu'elle se trouvait en désaccord sur le paquet fiscal et notamment sur l'aspect accord avec la Suisse, problème des pays tiers.»

«Nous avons évoqué brièvement aujourd'hui, après avoir évoqué l'Irak hier soir, la situation dans les Balkans. Nous pensons tous qu'après l'assassinat de notre ami Djindjic, le moment était venu de prendre une initiative forte qui en fait rappelait celle que nous avons déjà prise il y a plusieurs années et que nous avons récemment confirmée et que nous allons reconfirmer avec un élan redoublé lors du Conseil européen de juin.»

«Nous avons décidé de demander aux ministres des Affaires étrangères de se réunir sous peu sur le problème de la Corée du Nord et de le faire ensemble avec les ministres des affaires étrangères de la Corée du Sud et du Japon pour évaluer la situation qui est celle de la Corée du Nord et les conséquences possibles qui peuvent en découler. Et nous avons estimé que cette initiative était la bonne, puisque d'une façon proactive elle essaye de s'occuper, de se préoccuper du problème que pose la Corée du Nord, afin de ne pas laisser venir les choses, mais afin d'adresser des sujets dont nous savons qu'ils domineront sous peu l'actualité internationale.»

«Pour le reste nous avons décidé, après des entretiens avec le président de la République de France et le Premier ministre belge, de nous joindre à l'initiative belge, d'inviter un certain nombre

de pays à partager en commun des idées sur ce que pourrait être la défense européenne. Ce n'est pas une manifestation anti-américaine, mais bien l'essai de voir dans quelle mesure nous pourrions être capables, les uns et les autres, de muscler davantage le pilier européen de l'OTAN, ce qui n'est donc pas un putsch contre les alliés de toujours, mais bien une plus forte affirmation de la dimension européenne de sa propre défense.»

«Pour le reste, j'ai bien lu dans les dépêches d'agences qu'on a beaucoup discuté du pacte de stabilité, de son observation plus ou moins stricte. (...) Il est évident que l'événement de guerre doit être pris en considération, mais que tout dépendra en fait de la durée de la guerre, de son impact macroéconomique définitif et final. Il est évident qu'à priori des faits de guerre ne peuvent être pris en considération que si nécessité de les prendre en considération il y a. Donc il faudra voir au cours des semaines et mois à venir si oui ou non l'événement iraquien, d'un point de vue économique et donc dans le contexte du pacte de stabilité, peut être considéré comme un événement exceptionnel ou non. Il est exceptionnel de toute façon, mais dire aujourd'hui qu'il aura été, indépendamment de son déroulement, de ses conséquences, exceptionnel sur le plan économique est une approche bien hasardeuse, qui traduit plus d'arrières pensées que de pensées.»

Lydie Polfer :

«Je ne peux qu'ajouter au niveau de l'atmosphère, qu'après l'atmosphère un peu surréaliste et pesante de hier soir on s'est retrouvé aujourd'hui très vite de nouveau dans une atmosphère très concrète et on est passé à l'ordre du jour avec les questions plus économiques et comme souvent les surprises arrivent quand on ne s'y attend pas, c'est ce qui est arrivé sur le paquet fiscal, mais le Premier ministre en a parlé et je n'ai rien à y ajouter.»

«Peut-être juste pour ajouter, que lors du déjeuner que nous avons eu avec les collègues des pays qui vont bientôt nous rejoindre (...), nous avons eu l'occasion de nous expliquer un peu et de façon franche et sincère sur les situations auxquelles nous nous sommes vus confronter au cours des dernières semaines, à savoir les différentes réactions dans le cadre du conflit iraquien et je crois que cette discussion franche et amicale a été très nécessaire et fructueuse aussi.»

Par ailleurs, le Premier ministre a estimé qu'il fallait «rebondir sur cette crise pour en faire le ressort d'un nouvel élan diplomatique de l'Union européenne».

La ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer, pour sa part, a déploré dans ce contexte que l'Union européenne n'ait pas su parler d'une seule voix. «Il est essentiel qu'au niveau de la Convention européenne, les Européens réussissent à se donner de nouveaux moyens pour assurer une meilleure coopération et coordination dans le domaine de la politique extérieure», a-t-elle déclaré.

Signature d'un accord pour les services de la Commission européenne à Luxembourg

24 mars 2003

Afin de consolider et de renforcer les services de la Commission européenne au Luxembourg, le commissaire Neil Kinnock, vice-président de la Commission européenne et chargé de la Réforme administrative, et Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, ont procédé le 24 mars 2003 à la signature d'un accord.

Éléments de l'accord

Principale disposition de l'accord : au niveau quantitatif, la Commission s'engageait à avoir à Luxembourg, au plus tard en 2010, au moins 3.400 membres du personnel, y compris les officiers institutionnels et agences exécutives.



Lydie Polfer et Neil Kinnock signent l'accord sur les services de la Commission au Luxembourg

Cet accord était dynamique en ce sens que si une activité devait diminuer ou disparaître à Luxembourg, la Commission s'engageait à y affecter d'autres tâches pour garder des services représentant une certaine ampleur à Luxembourg. De plus, au niveau qualitatif, la Commission s'engageait à maintenir dans le temps l'importance des fonctions confiées au site de Luxembourg, en tenant compte également, le cas échéant, de la qualité relative des postes à remplacer.

Dans la lettre officielle adressée par Neil Kinnock à Lydie Polfer, la Commission reconnaissait par ailleurs le rôle important qu'a joué et que pourrait jouer dans l'avenir le site de Luxembourg dans le processus historique de la construction européenne.

Les chiffres en détail

Plus spécifiquement, l'accord prévoyait le renforcement du Service de traduction de 460 unités, en

raison de l'affectation des traducteurs de langues des futurs adhérents à l'Union européenne. Ce service comprendra alors 1.067 fonctionnaires.

L'accord incluait également le transfert de 74 postes de Luxembourg vers Bruxelles (pour les Directions entreprises et santé) et de 48 postes dans le sens inverse (Direction transports - énergie). A préciser qu'il s'agissait de transferts de postes et non de personnes.

Les activités en liaison avec la BEI et le FEI de la Direction affaires économiques et financières seraient transférées à Luxembourg (sans déplacements physiques de personnes). L'effectif de la Direction transports - énergie passerait de 268 à 336 unités. La Direction société de l'information serait renforcée de 20 unités pour s'élever à 144. L'office des publications occuperait à terme 537 personnes (contre 519 au moment de l'accord).

Au sein de la Direction santé, une nouvelle agence exécutive serait installée au Luxembourg (avec 32 nouveaux postes). 38 postes seraient supprimés au sein de la Direction entreprises et 20 au sein de la Direction environnement.

Le personnel à Luxembourg comprendrait en outre 4 postes de directeur général et 17 postes de directeurs. Preuve que, au-delà de l'augmentation du nombre de postes au Luxembourg, l'accord tiendrait également compte de la qualité des postes implantés au Luxembourg.

«Satisfactions pour les deux parties»

«Cet accord donne satisfaction aux deux parties», a conclu Lydie Polfer. Il serait le résultat d'une excellente collaboration entre la Commission européenne et le gouvernement luxembourgeois.

L'accord a mis un terme à deux ans de négociations «dures mais justes» (Lydie Polfer), «fermes mais justes» (Neil Kinnock). Selon le commissaire, les négociations ont relaté les intérêts légitimes du Grand-Duché.

Au-delà des négociations avec la Commission, le ministère des Affaires étrangères avait mené également des discussions avec les syndicats, demandeurs eux aussi d'une situation de travail stable au Luxembourg.

Aux dires du commissaire Kinnock, cet accord reflétait également les objectifs de la Commission pour clarifier l'organisation de ses services à Luxembourg et à Bruxelles.

La question des infrastructures

Les infrastructures de la Commission européenne au Luxembourg

ont également fait partie des discussions, a relevé Lydie Polfer. L'augmentation de l'effectif de la Commission au Luxembourg entraînerait une demande accrue en infrastructures scolaires, en bureaux ou en services sociaux. Selon Neil Kinnock, la Commission accorderait en tout cas une attention spécifique au développement de ces besoins au Luxembourg.

Visite officielle de Madame la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer à Cuba

7-8 février 2003

Sur invitation de son homologue cubain, Felipe Pérez Roqué, Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, a effectué une visite officielle à Cuba les 7 et 8 février 2003.

Cette visite était placée sous le signe du développement du dialogue politique et des contacts

entre responsables des pays de l'Union européenne et le gouvernement cubain, entamés sous présidence belge en 2001 et visant à faciliter les perspectives d'une future coopération économique et politique.

Les deux ministres ont souligné la grande importance qu'ils accordent au développement des relations entre leurs pays respectifs et au dialogue entre l'Union et Cuba, alors que Cuba effectue déjà maintenant plus de 40 % de son commerce extérieur avec l'Union et que plus de la moitié des touristes visitant l'île viennent de pays européens. Ces relations sont appelées à s'intensifier en même temps que les partenaires apprennent à mieux se connaître et à saisir les opportunités d'une coopération bilatérale fructueuse et d'un dialogue englobant désormais tous les sujets liés au processus de réformes tant dans le domaine économique que dans celui des libertés individuelles et collectives.



Mme Lydie Polfer et son homologue cubain M. Felipe P. Roqué

Adhésion de Cuba à l'Accord de Cotonou

Les deux ministres ont également analysé les perspectives d'une adhésion de Cuba à l'Accord de Cotonou qui lie les pays partenaires de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à l'Union européenne. Cuba dispose depuis 1998 d'un statut d'observateur et l'Union devrait sous peu analyser la demande cubaine d'adhésion en tant que membre à part entière. Le Luxembourg s'est dit favorable à cette adhésion comme un moyen de soutenir le développement de la coopération multilatérale et bilatérale. Le ministre Roqué, pour sa part, a déclaré que Cuba souhaitait accepter tous les droits et devoirs découlant de cet accord.

Les ministres ont également évoqué la situation économique de l'île qui a été amenée à réorienter complètement son commerce extérieur à la suite de l'effondrement du bloc soviétique. Après une forte récession au début des années 1990, l'économie, poussée notamment par le tourisme, a connu une phase d'expansion rapide de plus de 4,5 % par an jusqu'en 2000, avant de subir les revers d'un ralentissement lié aux événements du 11 septembre, à la baisse des prix mondiaux pour ses principales exportations que sont le sucre et le nickel et au renchérissement de sa facture pétrolière suite à l'arrêt de l'approvisionnement vénézuélien.

En dépit de ce contretemps, le gouvernement cubain a réussi à sauvegarder les acquis sociaux exemplaires pour la région: en premier lieu, enseignement et services de santé gratuits. En même

temps, un haut niveau de solidarité a été maintenu avec les autres pays du sud, principalement dans le domaine de la santé. A ce titre, plus de 3.000 médecins cubains exercent en Amérique latine et en Afrique dans des régions défavorisées et l'île accueille près de 1.300 boursiers étrangers, en premier lieu de futurs médecins qui doivent rejoindre leurs communautés d'origine en Afrique et en Amérique latine.

Les ministres ont discuté des possibilités d'un approfondissement des relations bilatérales qui se situent à un niveau relativement modeste et se concrétisent notamment par les activités de plusieurs ONG actives dans les domaines de l'enseignement, des énergies renouvelables ou encore de la santé.

Parmi les autres interlocuteurs de Lydie Polfer figuraient également le président de l'Assemblée nationale et les ministres en charge du commerce extérieur, de la coopération économique et des investissements étrangers et de la santé ainsi que le Vice-Président du Conseil d'Etat M. Carlos Lage Davila.

Finalement, la délégation luxembourgeoise a rencontré des membres de l'opposition cubaine parmi lesquels l'activiste Oswaldo Paya, de retour au pays après une récente tournée européenne au cours de laquelle le Parlement européen lui a décerné le Prix Scharov en reconnaissance de son engagement pour la défense de la démocratie et les droits de l'homme dans son pays.

Déclaration sur la politique de coopération au développement et d'action humanitaire

12 février 2003

Le 12 février 2003, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire M. Charles Goerens a présenté à la tribune de la Chambre des députés la traditionnelle déclaration sur la politique de coopération au développement et d'action humanitaire du Luxembourg (voir déclaration page 130).

Le point fort à relever consiste dans l'aide publique luxembourgeoise au développement qui devrait atteindre 0,84 % du revenu national brut en 2003.

«Si l'ensemble des pays de l'OCDE à revenu élevé consacraient 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement, la pauvreté pourrait être éradiquée à l'horizon 2015», a souligné le ministre de la Coopération, en faisant allusion aux objectifs de développement du millénaire adoptés en septembre 2000 à New York par les 189 Etats membres de l'ONU et qui visent à réduire de moitié l'extrême pauvreté dans le monde d'ici 2015.

La campagne de sensibilisation

Charles Goerens a débuté sa déclaration en mettant en exergue la campagne d'information de la coopération luxembourgeoise, lancée en automne 2002 et qui s'étendra jusqu'en 2004, qui a pour but de sensibiliser le public aux enjeux de la politique de coopération au développement du gouvernement.



En 2003, l'aide au développement devrait atteindre 0,84% du RNB

Cette nécessité de sensibilisation se serait faite remarquer dans une enquête effectuée auprès du public luxembourgeois. Cette enquête avait révélé que les Luxembourgeois sont en général favorables à la politique du gouvernement en la matière, mais qu'ils ne se sentent pas bien informés sur les efforts déployés.

La politique de coopération au développement du Luxembourg se veut une politique de qualité. Les programmes et projets seraient régulièrement évalués, une approche stratégique serait appliquée au niveau des différents volets de la politique de coopération et la coopération luxembourgeoise favoriserait en plus une augmentation de la présence sur le terrain, a précisé le ministre Charles Goerens devant les députés.

L'approche stratégique se traduirait au niveau de la coopération bilatérale par la signature de programmes indicatifs de coopération (PIC) avec les pays partenaires. De tels programmes ont déjà été si-

gnés avec le Cap-Vert, le Sénégal, le Vietnam, le Salvador, le Mali, le Burkina Faso et le Nicaragua. Des PIC étaient en préparation avec le Niger et le Laos. Les PIC permettraient notamment de renforcer et d'approfondir les relations de coopération qui existent entre le Luxembourg et les pays partenaires.

Dans le cadre des engagements du Luxembourg au niveau de l'Union européenne, Charles Goerens a regretté l'abolition du Conseil Développement et son intégration au Conseil Affaires générales et Relations extérieures. Il a dès lors salué l'initiative de la présidence grecque du Conseil de l'Union européenne de réunir les ministres de la Coopération en cadre informel au mois de juin 2003. Dans le cadre des Nations unies, une plus grande présence du Luxembourg au sein des différents organes onusiens serait nécessaire, a noté le ministre lors de la déclaration sur la politique de coopération.

Charles Goerens a également abordé l'initiative ESTHER, à laquelle

le Luxembourg est associée. Pour rappel, cette initiative met en place des partenariats entre un hôpital du Nord et une structure de santé du Sud afin de favoriser l'échange d'expérience et de savoir-faire ou l'assistance technique et matérielle en matière de traitements de patients atteints du VIH/SIDA.

Pour conclure, le ministre Charles Goerens a rappelé de ne pas «baisser les bras» en matière de coopération au développement. «La coopération au développement s'avère de plus en plus comme un moyen indispensable pour contribuer à prévenir les conflits».

Débat d'orientation sur l'étude PISA à la Chambre des députés

29 janvier 2003

Lors du débat d'orientation sur l'étude PISA qui s'est déroulé à la Chambre des députés le 29 janvier 2003, la ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports Anne Brasseur a déposé un ensemble de documents visant à ancrer les bases d'une école luxembourgeoise résolument orientée vers les défis de demain.

Il s'agit de 3 documents d'orientation portant respectivement sur l'école luxembourgeoise, sur l'organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et sur la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle, ainsi que de 3 projets de loi, à savoir le projet de loi portant organisation des lycées et lycées techniques, le projet de loi portant

création d'un établissement d'enseignement secondaire technique à Rédange/Attert et le projet de loi portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire.

Les points essentiels de ces différents documents se résument comme suit :

Document d'orientation sur l'école

Ce document constitue une première pour l'école luxembourgeoise. Les missions et les structures qui constituent les fondements communs des différents ordres d'enseignement seront réunis dans un seul texte. Ce texte précise, d'une part, les principes sur lesquels l'école luxembourgeoise est fondée et définit, d'autre part, les orientations qui à l'avenir devront permettre d'assurer la qualité de l'enseignement.

Les missions formatives de l'école, les missions éducatives que l'école accomplit dans le respect de l'action éducative des parents et la contribution de l'école à l'équité des chances y sont définies.

L'Etat assure une prise en charge des enfants jusqu'à l'âge de 18 ans. Chaque enfant bénéficie d'un droit à l'éducation jusqu'à cet âge. Certes, comme par le passé, l'obligation scolaire s'achève à 16 ans. Mais les élèves âgés de moins de 18 ans qui ne sont ni à l'école, ni en apprentissage et qui n'ont pas d'emploi devront à l'avenir s'inscrire obligatoirement à une formation d'insertion socioprofessionnelle.

La coopération entre les partenaires scolaires est établie: les droits et devoirs respectifs des

élèves, des parents, des enseignants et des autorités scolaires ainsi que les modalités de l'information et de la coopération entre les partenaires sont définis. Dans ce contexte, l'introduction de la fonction d'un médiateur de l'éducation nationale est prévue.

Document d'orientation sur l'organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

Une révision complète de la loi scolaire de 1912 a été opérée et l'école primaire est dotée de moyens pour répondre aux défis de demain.

Parmi les nouveaux points il faut relever :

- l'apprentissage de la langue luxembourgeoise comme langue fédératrice devient un objectif prioritaire de l'éducation préscolaire,
- une préparation progressive à l'alphabétisation et à l'apprentissage du calcul est faite à la fin de la 2^e année de l'éducation préscolaire,
- les missions de l'enseignement primaire sont clairement définies ainsi que les principes qui le régissent en matière de différenciation, d'évaluation, d'innovation,
- les mesures d'aide aux enfants en difficulté d'apprentissage sont définies.

Dans ce contexte sont également déterminées les missions des Commissions médico-psycho-pédagogiques; la fonction d'administrateur de l'école est créée et la participation du personnel enseignant à l'organisation et à la ges-

tion des écoles est réglée; les structures de fonctionnement du partenariat sont définies; les parents et les enseignants seront également représentés dans les Commissions scolaires communales.

Document de réflexion sur la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle

Le nouveau système de formation est une démarche cohérente d'éducation tout au long de la vie et comprend la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle continue et la formation de reconversion professionnelle. Les nouvelles orientations se résument comme suit: l'alternance entre la formation en milieu de travail et en milieu scolaire devient le principe fondateur de toutes les formations professionnelles. De nouvelles voies de formation dépassant le niveau des certificats actuels comme le CATP sont prévues. La formation sera organisée sous forme d'unités capitalisables dans lesquelles les contenus de formation sont divisés en modules.

L'organisation modulaire permet d'établir des liens et des passerelles avec d'autres voies de formation, notamment avec la formation de technicien; la responsabilité des différents partenaires du système de formation professionnelle est désormais engagée dans toutes les phases du processus de formation professionnelle: l'élaboration des lignes directrices des programmes de formation, l'exécution des programmes de formation, l'évaluation et la certification; un système de contrôle continu remplaçant les examens ponctuels que le système connaît permet d'évaluer les connaissances à la

fin des modules; un nouveau type de classe de 10^e prenant la forme d'une classe d'orientation professionnelle polyvalente à plein temps est créé.

Elle offre à la fois un enseignement général et des cours d'initiation et de pré-pratique professionnelle regroupés par familles de métiers. Cette classe plein temps à l'école répond au vœu de beaucoup de parents qui souhaitent que leur enfant dispose de plus de temps pour connaître des métiers avant de se décider définitivement pour une spécialité; l'orientation scolaire et l'orientation professionnelle sont rapprochées, donnant ainsi plus de cohérence à la démarche d'orientation.

Projet de loi portant organisation des lycées et lycées techniques

Ce projet de loi trace le cadre d'autonomie permettant aux lycées et aux lycées techniques d'engager des actions pédagogiques qui répondent localement aux besoins et spécificités de leur public d'élèves. Il concerne le domaine pédagogique, l'organisation administrative et la gestion financière. A préciser dès le départ que l'autonomie d'un lycée doit émaner de la volonté de l'ensemble de la communauté scolaire qui s'exprime au Conseil d'éducation.

Les lycées pourront organiser des classes spéciales pour donner à des élèves qui, pour différentes raisons, doivent suivre un enseignement adapté, la possibilité de suivre une formation. Il s'agit notamment de classes sportives et de classes à régime linguistique spécifique,

Chaque lycée pourra élaborer une charte scolaire dans laquelle seront

définis les droits et devoirs respectifs des membres de sa communauté scolaire. L'admission d'un élève majeur à un lycée sera désormais soumise à certaines conditions, dont notamment celle de se présenter à un entretien d'orientation préalable,

Afin de promouvoir systématiquement les activités de lecture, un centre de documentation et d'information fera à l'avenir partie intégrante des services de chaque lycée. Le Service de psychologie et d'orientation scolaires fera désormais également partie intégrante des services des lycées respectifs et sera placé sous l'autorité du directeur de lycée,

La création de la nouvelle fonction d'attaché à la direction dans les lycées permettra aux directeurs de se faire assister dans l'organisation de l'enseignement et la mise en œuvre des actions pédagogiques/de l'autonomie,

Dans chaque lycée sera créé un conseil de discipline qui sera appelé à statuer sur les infractions les plus graves susceptibles d'entraîner un renvoi définitif de l'élève. Le conseil de discipline n'interfère pas avec les missions du conseil de classe.

A l'instar du comité des élèves qui existe déjà en tant qu'organe représentatif des élèves, le projet de loi confère une base légale aux comités des professeurs et comités des parents d'élèves. Chacun de ces 3 comités délègue des membres au Conseil d'éducation, dont les attributions ont été élargies. Ce conseil donne son accord sur les actions pédagogiques décidées dans le cadre de l'autonomie et sur l'organisation des horaires hebdomadaires, il doit aviser le projet de

budget de l'établissement et donner son accord sur la répartition du budget alloué à l'école.

Projet de loi portant création d'un établissement d'enseignement secondaire technique à Rédange/Attert

La région de Rédange est caractérisée par un déficit sensible d'offre scolaire par rapport à l'évolution de sa population. La création d'un lycée répond à cette demande. Le lycée de Rédange offrira les classes de la division inférieure de l'enseignement secondaire et du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, y compris le régime préparatoire. La politique visant à offrir au sein d'un même établissement, pendant les premières années, tous les ordres d'enseignement de l'enseignement postprimaire est ainsi continuée. Les formations professionnelles offertes par la suite, notamment celles relevant des domaines administratif et commercial, répondent aux demandes exprimées par les autorités de la région.

Projet de loi portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire

L'objet du projet de loi est d'améliorer la procédure de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement postprimaire.

M. Henri Grethen présente le bilan 2002 de la politique de développement et de diversification économiques

24 mars 2003

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 24 mars, le ministre de l'Economie Henri Grethen a présenté le bilan 2002 portant sur la politique de développement et de diversification économiques.

Dans son intervention, Henri Grethen a clairement rappelé les nombreux objectifs de la diversification industrielle qui comprenaient, entre autres, l'apport de nouvelles richesses ainsi que leur multiplication, le progrès social, le bien-être et des emplois stables et moins dépendants. Le ministre a brièvement passé en revue les dernières décennies et a souligné que la diversification industrielle a toujours été une constante au Luxembourg, permettant d'amoindrir les chocs

cycliques, d'augmenter la compétitivité du pays ou même de changer d'activité principale.

Le ministre de l'Economie a présenté les différentes stratégies de prospection à l'étranger pour attirer de nouvelles et prometteuses entreprises au Luxembourg. Des bureaux *Board of Economic Development* ont été installés dans de nombreux pays et prospectent aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, en Corée du Sud, dans les pays nordiques, en Italie, en Israël et à Taiwan. «Cette démarche consiste à inciter ces entreprises à venir s'installer au Luxembourg avec, dans un premier temps, leur quartier général (maison-mère) et puis ultérieurement une activité industrielle», a expliqué Henri Grethen. «Nous souhaitons mettre l'accent sur des industries à haute valeur ajoutée permettant une véritable synergie entre les secteurs financiers et industriels», a-t-il ajouté.

Henri Grethen s'est également entretenu sur la promotion du développement endogène des entre-

prises. Il a cité de multiples exemples comme les contacts avec les directions des entreprises. «Les managers étrangers travaillant au Luxembourg sont nos meilleurs agents de promotion. Ils sont comme des «ambassadeurs» auprès de leurs collègues, qui, à travers de bonnes conditions de travail et d'autres avantages, peuvent promouvoir la qualité et la stabilité de notre économie», a expliqué le ministre. Hormis les entreprises locales, les maisons-mères représentent également de grandes sources d'intérêt et de promotion. «A travers des rencontres et des visites d'information, nous incitons ces entreprises étrangères à investir au Luxembourg et à y consolider leur activité», a-t-il poursuivi avant de conclure: «Cette politique active, ainsi que de bonnes relations avec tous les partenaires sociaux sont un plus indéniable».

Parmi d'autres exemples, Henri Grethen a cité un soutien actif à l'investissement compatible avec les normes communautaires, un effort de Recherche et Développement (R&D) permettant des gains de compétitivité et de productivité et bien évidemment un certain esprit d'entreprise à travers des *clusters* d'entreprises (échanges de technologie, de savoir), des initiatives d'animation (concours 1, 2, 3 Go) et des initiatives de motivation (goût du risque).

Les résultats pour 2002, dans la loi cadre, comprenaient 41 projets accompagnés, dont 26 projets d'investissement et 15 projets de recherche-développement. Parmi les activités nouvelles, le ministre de l'Economie a présenté une liste non-exhaustive incluant par exemple la production de matériaux de



Le ministre de l'Economie, M. Henri Grethen, aux côtés de MM. Georges Schmit et Romain Fouarge, fait le bilan de l'année 2002

base pour produits auto-adhésifs, l'élaboration de produits cosmétiques, de profilés moyens en acier ou bien de moulages par injection. On pouvait également trouver des applications de la biotechnologie à l'élevage, le développement de logiciels informatiques ainsi que des équipements de contrôle à distance par Internet. «Ceci constitue une bonne sélection d'industries «plus classiques», d'industries modernes et même d'entreprises actives dans le domaine de la recherche et du développement», a analysé le ministre.

Au cours des dix années passées, l'emploi dans les entreprises nouvelles a doublé (en passant de 7.201 emplois en 1990 à 15.666 en 2002) et représentait 2/3 des emplois dans le secteur bancaire.

Concernant les objectifs futurs, le ministre Henri Grethen a parlé :

- de la poursuite de la prospection et de la promotion à l'étranger (avec une rencontre en Italie le 27 mars),
- de l'augmentation de la R&D et de l'innovation au Luxembourg,
- de l'encouragement de l'esprit d'entreprise à travers des programmes,
- de l'initiative Ecostart, qui propose dans un premier temps aux entreprises des locaux à Foetz pour faciliter la première démarche ou structure et ensuite des facilités d'incubation avec la collaboration de la Cité des sciences à Belval-Ouest,
- du crassier d'Ehlerange, qui servirait d'infrastructure permettant d'accueillir de nouvelles industries, *start-ups* et de bâtiments relais.

Présentation du projet de raccordement ferroviaire du plateau de Kirchberg et du Findel

14 janvier 2003

Le 14 janvier 2003, le ministre des Transports M. Henri Grethen a présenté le projet du raccordement ferroviaire du plateau de Kirchberg et du Findel, d'une part, à la ligne de chemin de fer Luxembourg – Gouvy, dite Ligne du Nord, et, d'autre part, à la ligne de chemin de fer Luxembourg – Wasserbillig. Le projet de loi, modifiant la loi du 10 mai 1995 relative à la gestion ferroviaire estime les coûts du raccordement, long de 14 kilomètres, à 389 millions d'euros. Il a été adopté par le Conseil de gouvernement en date du 10 janvier 2003.

Le projet de raccordement ferroviaire du plateau de Kirchberg et du Findel répond aux objectifs de la stratégie *mobilité.lu*. Cette dernière, présentée en janvier 2002, prévoyait un *modal split* de 25/75.

«Ce taux est déjà atteint à certains endroits de la ville de Luxembourg, mais pas au Kirchberg», notait Henri Grethen.

Vu l'augmentation du nombre d'habitants et d'emplois à Luxembourg et cela plus particulièrement au Kirchberg, le projet permettrait de répondre à une demande accrue des transports publics d'ici 2020. D'après Guy Besch, du ministère des Transports, le trafic total augmenterait de 140 % d'ici 2020, la demande pour les transports publics de 400 %.

Alex Kremer, directeur des Chemins de fer luxembourgeois, a donné des précisions quant au matériel roulant qui sera utilisé sur le nouveau tronçon. De son côté, Georges Molitor, de l'administration des Ponts & Chaussées, a expliqué en détail le futur tracé Hamm – Dommeldange. La ligne aura une longueur de 14,8 kilomètres. 6,4 kilomètres sont prévus pour une utilisation exclusive par les trains-trams (entre les Foires



Henri Grethen entouré de Alex Kremer (CFL), Georges Molitor (administration des Ponts & Chaussées) et Paul Schmit (ministère des Transports) (de g. à dr.)

internationales de Luxembourg et Dommeldange). Sur le tronçon *Irrgarten* – FIL (8,4 kilomètres) pourront circuler des trains classiques et des trains-trams. La création d'une plate-forme d'échange *multimodale* train/bus/tram est prévue à l'endroit des FIL.

Les travaux seront réalisés en plusieurs étapes. Le tronçon de Dommeldange – Kirchberg devrait être terminé fin 2006/début 2007. Ensuite, pourra commencer la construction du tronçon jusqu'à l'*Irrgarten* qui s'achèvera vers 2012/13.

Aux dires du ministre des Transports, les coûts du projet comprennent déjà le prix à payer pour l'achat des terrains dont ni l'Etat, ni les communes, ni le Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg ne sont propriétaires. Le ministre a averti de faire valoir, le cas échéant, le critère de l'utilité publique pour acheter ces terrains.

«Le raccordement ultérieur du quartier du Limpertsberg à ce tracé, en passant par le pont Grande-Duchesse Charlotte, est toujours possible», a noté Henri Grethen. Aucune possibilité de développement ultérieur du projet n'aurait été mise à l'écart, a-t-il ajouté.

Construction d'un centre de musique amplifiée sur la friche industrielle de Belval-Ouest

11 février 2003

La ministre des Travaux publics Mme Erna Hennicot-Schoepges a présenté le 11 février 2003, ensemble avec les responsables du Fonds Belval, le projet de loi auto-

risant le gouvernement à procéder à la construction d'un centre de musique amplifiée (*Rockhal*) sur la friche industrielle de Belval-Ouest à Esch/Alzette. Le projet de loi avait été approuvé par le Conseil de gouvernement en date du 8 novembre 2002.

Le futur centre comportera deux salles de concerts, une grande salle de 4.000 places et une petite salle de 500 places, un centre de ressources avec salles de répétition, un studio d'enregistrement ainsi qu'un espace multimédia. La dépense totale pour la réalisation du projet s'élève à 29,6 millions d'euros. L'achèvement des travaux est prévu pour 2005.

Le projet de construction d'une salle de concerts pour jeunes est d'actualité depuis la fin des années 1970, une infrastructure pouvant accueillir en toute commodité et en toute sécurité des spectacles atteignant ou dépassant une certaine ampleur faisant défaut depuis longue date.

En sa séance du 5 mars 1999, le Conseil de gouvernement avait adopté le projet de loi relatif à la construction d'une salle de concerts pour jeunes sur la friche industrielle de Belval-Ouest à Esch/Alzette. Ce premier projet prévoyait l'installation de la salle de concerts dans la halle des soufflantes construite en 1912, avec une remise en état sommaire de la moitié de la halle. Le but du projet était de concilier les exigences actuelles d'une salle de concerts pour musique amplifiée avec les objectifs d'une démarche de conservation architecturale et culturelle future. Il s'agissait donc de garantir l'organisation et le déroulement d'événements musicaux et culturels dans des conditions adéquates, sans dénaturer l'espace du lieu. Un compromis avait été proposé via une intervention minimale consistant à utiliser l'ouvrage tel qu'il est dans son volume et son apparence comme coulisse des événements musicaux et ne pourvoyant qu'aux aménagements fonctionnels



Erna Hennicot-Schoepges et Fernand Pesch, président du Conseil d'administration du Fonds Belval

indispensables via une solution mobile. Ne donnant point satisfaction à plusieurs égards, ce projet fut abandonné et il a été décidé de construire un nouveau bâtiment à Belval-Ouest.

Aussi le terme de «musique pour jeunes», employé jusqu'alors pour désigner le genre de spectacles de la nouvelle salle de concerts, a été remplacé par «musique amplifiée», terme plus précis et plus ouvert à la fois. En effet, bien que le nouveau centre de musique amplifiée vise toujours un public jeune, la musique amplifiée n'est pas une question d'âge et ne se limite pas à un genre précis de spectacles. Au contraire, le nouvel équipement s'adressera à un public diversifié et proposera tout genre de manifestations touchant le secteur des musiques amplifiées.

Le projet de réalisation d'un centre de musique amplifiée s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de grands projets culturels structurants au Grand-Duché de Luxembourg. C'est dans ce contexte que le projet d'un centre de musique amplifiée se propose de répondre aux besoins et attentes en matière de diffusion et de services pour le public et les artistes des musiques amplifiées.

Regard sur

LES ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES

PREMIER MINISTRE

Visite à Luxembourg du Dr. Erwin Pröll, *Landeshauptmann* de Basse-Autriche

20 janvier 2003

Suite à l'invitation de Jean-Claude Juncker, exprimée lors de sa visite officielle en mars 2001 en Basse-Autriche, le *Landeshauptmann* de Basse-Autriche Dr. Erwin Pröll a effectué une visite à Luxembourg le 20 février 2003.

La veille, il avait été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker au Château de Septfontaines, en présence de la ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse Marie-Josée Jacobs et du ministre de l'Economie et ministre des Transports Henri Grethen.

Le 20 février, le Dr. Erwin Pröll a été reçu par le chef du gouvernement luxembourgeois au «Koch-Haus» à Schengen pour des pourparlers. Les deux hommes politiques ont eu un échange de vues sur les grands sujets de l'actualité politique européenne et internationale.

Roger Weber, bourgmestre de Remerschen, accompagna MM. Juncker et Pröll ensuite à la Place de l'Accord de Schengen, qui commémore la signature de l'accord de libre circulation des biens et des personnes en Europe.

Lors de leur entrevue en tête-à-tête, le Premier ministre Jean-Claude Juncker ainsi que le *Landeshauptmann* de Basse-Autriche Erwin Pröll, ont abordé plusieurs thèmes d'intérêt commun. Parmi

les sujets-clés figurait l'élargissement de l'Union européenne et la situation qui en résultera pour la région de Erwin Pröll. En effet, la Basse-Autriche se trouve de par ses frontières et sa situation géopolitique au milieu de ce processus et sera confrontée à de nombreux défis.

Pour Jean-Claude Juncker, les défis de l'élargissement pour les résidents de ces régions peuvent, en effet, être mieux cernés à travers de nombreuses conversations et visites locales qu'à travers des discussions éloignées de toute réalité. Les craintes des citoyens, les possibles conséquences découlant de l'élargissement, devraient, selon Jean-Claude Juncker, être intégrées dans les futures et nombreuses discussions européennes à venir.

«La Basse-Autriche a su se donner les moyens de son ambition et a beaucoup investi pour mieux préparer cet élargissement», a continué le Premier ministre. «Avec d'excellentes relations avec les pays voisins et de nombreuses coopérations économiques, la Basse-Autriche peut clairement maximiser ses chances pour l'avenir», a-t-il ajouté avant de conclure: «la Basse-Autriche pourrait justement servir d'exemple pour les autres pays concernés par l'élargissement».

Erwin Pröll, de son côté, a également souligné les effets bénéfiques «de l'axe commun» entre le Luxembourg et la Basse-Autriche, né en mars 2001 lors de la visite de Jean-Claude Juncker. «La Basse-Autriche, à travers sa position géographique extrême en Europe, est une région limitrophe qui doit être intégrée au dialogue de la cons-



MM. Juncker et Pröll
lors d'une conférence de presse conjointe

truction européenne», a déclaré Erwin Pröll. D'après lui, des problèmes pourraient apparaître et devront être résolus en commun, ceci grâce à un contact intensif entre les différents Etats membres. «La philosophie de la Basse-Autriche est d'éviter l'isolement au ban de l'Union européenne. Elle consiste à se retrouver au centre de cette Union élargie», a ajouté le *Landeshauptmann*. «L'élargissement de l'Union - réalisé de manière harmonieuse et continue - permettra à la Basse-Autriche d'évoluer et d'améliorer sa situation dans une Europe agrandie», a conclu Erwin Pröll.

En prélude de l'entrevue avec le Premier ministre Juncker, le Dr. Erwin Pröll et sa délégation ont visité le 20 février 2003 la Banque européenne d'investissement.

M. Jean-Claude Juncker invité du «Cercle Europartenaires» à Paris

5 mars 2003

Le 5 mars 2003, le Premier ministre Jean-Claude Juncker était à Paris l'invité du «Cercle Europartenaires», présidé par l'ancienne ministre française Elisabeth Guigou. Il a animé un débat sur les «Rendez-vous économiques et sociaux de l'Union européenne».

Parmi les invités figuraient Jacques Delors, président de «Notre Europe» et ancien président de la Commission européenne, Jean Gandois, vice-président du Conseil d'administration de Suez, Rémy Sautter, président-directeur général de RTL, Yves-Thibault de Silguy, directeur général de Suez, et Jean-Noël Jeanneney, président d'Europartenaires. De nombreuses personnalités du monde politique, économique, social et culturel, ainsi que les principaux ambassadeurs accrédités à Paris, dont Jean-Marc Hoscheit, étaient présentes.

A travers une analyse approfondie de la situation actuelle de l'Union européenne, Jean-Claude Juncker a brossé un portrait sans concessions de l'Union et de son avenir. De nombreux sujets concernant l'Europe ont été abordés durant la conférence et le débat. Le Premier ministre s'est dit assez déçu de la situation actuelle de l'Union et a souligné que beaucoup de travail et de volonté seraient encore nécessaires pour concrétiser les nombreux défis économiques et sociaux à venir.

Jean-Claude Juncker a par ailleurs souligné que l'introduction de la monnaie unique s'est soldée par un succès mais que l'Union éco-



de g. à dr. : Jean Gandois, Jean-Claude Juncker, Elisabeth Guigou et Jean-Noël Jeanneney lors du Cercle Europartenaires à Paris

nomique et monétaire (UEM) n'a pas su jouer le rôle de catalyseur en entraînant d'autres processus vertueux. «Les problèmes européens en la matière auraient dû être simplifiés à travers l'introduction de l'euro, mais ils se sont heurtés à l'immobilisme», a ajouté le Premier ministre.

Pour Jean-Claude Juncker la «politique monétaire a fait ses preuves et symbolise une véritable politique européenne. La grande faiblesse de l'UEM est et reste l'union économique entre les pays membres». D'après lui, les politiques économiques sont restées purement nationales et il y a un grand retard à rattraper en ce qui concerne leur convergence. «La coordination de ces politiques est restée le maillon faible du dispositif économique et monétaire de l'Europe». Pour Jean-Claude Juncker, des instruments nécessaires manqueraient à la Commission européenne et la coordination des politiques économiques aurait clairement dû être le pivot central de la pensée économique et de la pré-

paration de l'action économique commune.

Le Premier ministre luxembourgeois s'est également exprimé sur le pacte de stabilité et de croissance de l'Union européenne. Celui-ci a des mérites mais donne lieu, et surtout récemment, à de nombreux débats au sujet de sa nécessaire «flexibilisation». Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker trouve que des propositions pour plus de flexibilité sont souhaitables mais que certains pays, au lieu de prôner l'application du pacte sans avoir l'intention de s'y tenir, devraient également se soucier de la crédibilité de la démarche monétaire commune.

Quant à l'aide européenne au développement, Jean-Claude Juncker a jugé les efforts européens insuffisants et pense qu'il faut des moyens autrement plus importants pour contrecarrer la pauvreté. Pour lui, l'aide au développement doit être une des grandes ambitions de l'Union européenne pour les décennies à venir.

«Nous devons aussi rester vigilants en ce qui concerne les mouvements migratoires d'Afrique, de la Méditerranée ou d'ailleurs, qui se multiplient. Si nous manquons d'analyse et de perspective, cela pourrait devenir un grand problème pour l'avenir», a-t-il ajouté. «Le Luxembourg, qui investit plus de 0,7 % de son PIB dans l'aide au développement, montre que les petits états peuvent aussi être des grandes nations», a-t-il conclu.

Le problème de l'emploi et de sa coordination au sein de l'Union européenne n'ont que très peu évolué depuis le Conseil européen spécial de 1997 et depuis l'adoption de lignes directrices concernant l'emploi. «Comme pour l'UEM, un système de convergence dans ce domaine avec les partenaires sociaux et les autres grands acteurs auraient pu être créés», a commenté le Premier ministre. Il a déploré qu'il n'y ait toujours pas de politique conceptuelle et commune pour l'emploi.

Au sujet de la crise irakienne et de la crise diplomatique européenne, le Premier ministre s'est vu navré du manque de coordination des gouvernements des états membres. «Avec quatre pays européens siégeant au Conseil de sécurité de l'ONU, l'Union européenne aurait dû mettre à profit cette opportunité pour parler d'une voix et organiser une forte action diplomatique européenne», a-t-il estimé. «Il me semble que l'Union européenne, en termes de politique extérieure, et la politique de sécurité a fait marche arrière», a-t-il conclu.

Pour conclure, Jean-Claude Juncker a adressé un message d'optimisme à l'assemblée présente. «Non, il ne faut pas désespérer. Il

faudra, pendant l'élaboration de la Convention et lors de la prochaine Conférence Intergouvernementale (CIG), parfaire les incohérences et insuffisances actuelles. Il faut se pencher sur le perfectionnement d'un mécanisme de coordination des politiques économiques et, même si les économies restent nationales, il faut les gérer et ceci dans un esprit de solidarité collective. Quant à l'emploi, il faut qu'il ait enfin la même priorité que la construction économique et monétaire. Pour nos concitoyens nous devons, avec beaucoup de volonté politique, améliorer l'Union européenne».

Autres

M. Jean-Claude Juncker rencontre M. Gerhard Schroeder, Chancelier allemand, à Berlin
6 février 2003

Rencontre entre Jean-Claude Juncker et Helmut Schröder, *Oberbürgermeister* de la ville de Trèves
11 mars 2003

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Visite à Luxembourg du ministre des Affaires étrangères de la République de Croatie M. Tonino Picula

29 janvier 2003

Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a accueilli le 27 janvier 2003 le ministre des Affaires étrangères de la République de Croatie, Tonino Picula, à Luxembourg. Des discussions dans la perspective du dépôt officiel de la candidature croate à l'Union européenne ont eu lieu. Un arrangement administratif relatif aux modalités d'application de la convention en matière de sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Croatie a également pu être scellé.

Lydie Polfer s'est félicitée d'abord des bonnes relations entre les



Les ministres Polfer et Picula avant la signature à Luxembourg d'un arrangement en matière de sécurité sociale

deux pays. Elle a souligné ensuite la valeur symbolique du Luxembourg pour la Croatie sur son chemin d'adhésion à l'UE. En effet, la République croate a signé à Luxembourg, en octobre 2001, l'accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

Lydie Polfer a félicité son homologue des réformes prises par le gouvernement croate au cours des mois précédents. «Le Luxembourg accompagnera la République de Croatie tout au long de sa procédure de candidature à l'Union européenne», a-t-elle ajouté avant de laisser la parole à son homologue.

Tonino Picula a souligné la motivation de son pays à rejoindre l'Union européenne. «L'Union européenne est une entité très importante à nos yeux et nous allons informer les quinze pays membres de notre souhait et projet», a déclaré Tonino Picula. Il a également constaté la chance de stabilité régionale qui pourrait en découler.

Lydie Polfer a terminé en exprimant son souhait de voir la République croate devenir membre de l'Union et a encouragé la continuité et la volonté de réformes croates. «Le chemin sera long mais la Croatie a sa place en Europe et plus particulièrement au sein de l'Union», a-t-elle constaté. Lydie Polfer a souligné dans ce contexte qu'une société démocratique moderne nécessite, en effet, de valeurs fortes ainsi que de lois et ne doit pas se baser sur la haine ou la revanche dues aux guerres. Elle a insisté sur la nécessité d'un programme d'aide pour former des fonctionnaires croates dans les domaines de l'administration ou de la justice, qui sera justement financé par le Luxembourg. D'autres

projets comme celui du déminage de territoires et l'arrangement administratif concernant la sécurité sociale des travailleurs des deux pays ont été abordés.

La ministre des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer en visite en Slovénie

13 mars 2003

Le 13 mars 2003, Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, s'est rendue à Ljubljana en réponse à l'invitation de son homologue slovène, le Dr Dimitrij Rupel.

Le 23 mars 2003, le peuple de Slovénie allait être amené à se prononcer par référendum sur l'adhésion du pays à l'Union européenne et à l'OTAN. C'est à ce titre que le Dr Rupel avait demandé à son homologue de venir faire partager l'expérience du Luxembourg dans ces enceintes multilatérales. Lors d'une rencontre avec

des journalistes slovènes, Lydie Polfer a souligné l'intérêt et les avantages que des pays de petite ou moyenne taille tirent de ces deux institutions. Elle a également mis en exergue les avancées auxquelles lesdits pays ont contribué dans le cadre de ces institutions.

Les deux ministres se sont par ailleurs entretenus des relations bilatérales entre les deux pays, de l'Irak ainsi que des discussions au sein de la Convention, chargée de rédiger un nouveau traité pour l'UE. Le chef de la diplomatie slovène s'est dit très intéressé par les travaux des pays du Benelux et des pays *like-minded* au sujet de l'avenir de l'Europe et il a été convenu de rester en contact étroit à ce sujet. La candidature de la Croatie à l'adhésion à l'UE a également figuré à l'ordre du jour de la rencontre.

Lors de leur conférence de presse conjointe, les deux ministres ont par ailleurs fait part à la presse de leur consternation et de leur tristesse suite à l'annonce de l'assassinat du Premier ministre serbe Zoran Djindjic.



Lydie Polfer et son homologue Dimitrij Rupel
lors de leur conférence de presse conjointe

Enfin, en fin de matinée, la ministre Lydie Polfer a rencontré le Président de la République slovène, Janez Drnovsek, pour un échange de vues sur des questions d'actualité internationale.

Mme Lydie Polfer à la tribune de la Commission des droits de l'homme à Genève

19 mars 2003

La session annuelle de la Commission des droits de l'homme, le principal organe des Nations unies qui traite des questions des droits de l'homme et l'enquête où sont élaborées les déclarations et conventions de la communauté internationale dans ce domaine, s'est tenue à partir du 17 mars 2003 à Genève. La Commission se prononce également sur la situation dans différents pays, elle discute des problèmes généraux qui se posent en matière de respect des conventions internationales en la matière et elle met en œuvre des mécanismes de contrôle.

Dans son discours (voir page 155), Lydie Polfer a rappelé que la protection des droits universels et individuels est une responsabilité commune et que le respect des libertés individuelles ne pourra jamais être considéré comme définitivement acquis.

«Le respect des droits de l'homme doit aussi être assuré en temps de crise»

Pour cette raison, a insisté le chef de la diplomatie luxembourgeoise, la lutte en faveur de ces droits devrait rester un combat de tous les jours et de tous les pays, tout

en insistant que les dangers les plus grands se situaient au moment de situations de crise. Aussi, a-t-elle plaidé qu'en cas de conflit, les non-belligérants ne devraient pas se retrouver dans une zone de non-droit dans laquelle les populations civiles resteraient sans protection. «Le Luxembourg soutient les efforts conceptuels en cours pour que la communauté internationale se dote d'un droit humanitaire adapté aux circonstances changeantes et aux acteurs et victimes les plus divers. Je salue les actions concrètes menées sur le terrain par le Haut Commissariat aux réfugiés et la Croix-Rouge internationale au bénéfice des malheureux, qui, du fait d'un conflit armé, doivent trouver refuge hors de leur patrie ou se trouvent déracinés et déplacés», a déclaré Lydie Polfer.

Analysant la situation dans laquelle se trouvait la communauté internationale, engagée collectivement dans la lutte contre le terrorisme, la ministre Polfer a insisté sur le fait que la dimension globale de cette problématique était nouvelle et nous touchait tous. «Pour abjectes et inqualifiables que puissent être leurs forfaits, les terroristes doivent bénéficier des droits élémentaires de respect de la personne humaine. Nos sociétés de droit ne sauraient se rabaisser à vouloir combattre le mal par le mal. Nous perdrons l'assise morale qui nous investit du pouvoir de juger et de punir ceux qui commettent les actes de terrorisme», a-t-elle ajouté avant de rappeler que, sous présidence luxembourgeoise, le Conseil de l'Europe avait adopté, l'année précédente, des lignes directrices sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme.



Lydie Polfer en présence du Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés Ruud Lubbers

Abordant le sujet de l'abolition de la peine de mort, qualifiée comme l'abus le plus irréparable de la puissance étatique, Lydie Polfer a réaffirmé l'engagement du Luxembourg en faveur de son abolition universelle, rappelant que 30 Etats en Europe constituaient déjà un espace libéré de la peine capitale en toutes circonstances.

Finalement, la ministre des Affaires étrangères a relevé que l'instauration de la Cour pénale internationale une dizaine de jours auparavant, contribuerait à assurer, partout dans le monde, le respect des droits de l'homme, alors que la communauté internationale s'était doté d'un instrument juridictionnel dont l'indépendance et l'impartialité ont donné une nouvelle crédibilité à ses efforts.

En marge de la session de la Commission des droits de l'homme, Lydie Polfer a mené des consultations avec le directeur général de l'Organisation mondiale du Commerce, P. Supachai, notamment sur les négociations en cours

sur l'accès aux marchés des services, sujet qu'elle avait également discuté avec les députés luxembourgeois juste avant son départ pour Genève.

Mme Polfer a également rencontré le Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés Ruud Lubbers avec qui elle a évoqué les besoins prévisibles du Haut Commissariat pour faire face aux situations d'urgence qui pourraient se présenter dans l'avenir.

Autres

Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, au Conseil Affaires générales et Relations extérieures
27-28 janvier 2003

La ministre des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer au lancement de la Cour pénale internationale
13 mars 2003

AGRICULTURE

Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche

27-28 janvier 2003

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles, les 27 et 28 janvier 2003. Le gouvernement y était représenté par Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural. Au centre des discussions figuraient les propositions de la réforme de la PAC, dévoilées par le Commissaire européen Franz Fischler.

L'ordre du jour prévoyait notamment la présentation du programme de travail de la présidence, la présentation par la Commission et le débat public sur les propositions concernant l'examen à mi-parcours, les propositions de directive du Conseil établissant des mesures communautaires de lutte contre la fièvre aphteuse et de décision du Conseil concernant des mesures de protection relatives à la maladie de Newcastle aux Etats-Unis, ainsi que la réforme de la politique commune de la pêche.

Concernant les propositions de la Commission au niveau de la réforme de la PAC, le ministre de l'Agriculture Fernand Boden s'était déjà prononcé dans la presse luxembourgeoise contre le soi-disant découplage et la réduction des aides directes dans le domaine laitier. Il avait par contre constaté avec satisfaction la prolongation du système des quotas laitiers, proposée par la Commission européenne.

Dans sa prise de position lors de la réunion du Conseil des ministres, (voir page 117) le ministre de l'Agriculture Fernand Boden a constaté que le paquet de propositions présenté par la Commission «va bien au-delà» des ajustements et améliorations qui sont devenus nécessaires par l'évolution des marchés depuis la mise en œuvre de l'Agenda 2000 et par les décisions prises au Conseil européen de Bruxelles d'octobre 2002. Ce paquet constituerait une «réforme anticipée et apporterait un bouleversement de l'acquis communautaire». «Nous craignons que la réforme proposée ne permette pas de mieux atteindre les objectifs fixés pour la PAC en 1999 et qu'elle se fasse au détriment du revenu des agriculteurs,

ce que nous ne pouvons accepter», a affirmé Fernand Boden.

Fernand Boden a toutefois concédé qu'un «objectif largement partagé est le renforcement de la politique du développement rural qui, par des programmes ciblés, permet aux différents Etats membres de soutenir le rôle multifonctionnel de l'agriculture et d'encourager la production de produits régionaux de qualité».

Le ministre Boden a également réitéré dans ce contexte la demande «d'élargir les critères de distribution concernant les fonds à mettre à disposition des Etats membres pour le développement rural, en prenant en compte l'utilisation historique des fonds aussi bien communautaires que nationaux en matière de développement rural».

Parvenir à une répartition plus équitable des aides entre agriculteurs serait un souci que le Luxembourg partagerait avec la Commission. Aussi le ministre luxembourgeois s'est-il montré d'autant plus surpris que «contre toute attente» le système de modulation proposé par la Commission ne prévoit plus de plafonnement.

Si l'on ajoute à cela l'élément principal de la réforme proposée, notamment l'aide unique découplée, gelée sur la base d'une période de référence historique, «le rééquilibrage souhaité de l'attribution des aides directes» serait «rendu quasi impossible». Beaucoup d'autres questions concernant le découplage des aides resteraient encore ouvertes, a noté Fernand Boden dans sa prise de position.

De ce fait, Fernand Boden a exprimé ses réserves quant au modèle proposé par la Commission

et il a réitéré à la Commission européenne la demande luxembourgeoise «d'examiner d'autres variantes du découplage des aides de la production et notamment celle du découplage partiel des aides».

En ce qui concerne les propositions de réforme dans les différents secteurs de production, Fernand Boden s'est concentré sur celui qui présente le plus d'importance pour le Luxembourg, notamment le secteur laitier, ainsi que sur le secteur des céréales.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Visite de travail à Luxembourg de M. Youssouf Ouedraogo, ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso

16 janvier 2003

Le 16 janvier 2003, Youssouf Ouedraogo, ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il était accompagné par Mahamoudou Ouedraogo, ministre des Arts, de la Culture et du Tourisme.

Youssouf Ouedraogo a été accueilli au ministère des Affaires étrangères par Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, et par Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. A l'issue de cette entrevue, le ministre des Affaires étrangères burkinabé fut reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker au ministère d'Etat.

Parallèlement, Charles Goerens et Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, ont reçu Mahamoudou Ouedraogo, ministre des Arts, de la Culture et du Tourisme, au ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire. Cette entrevue a été suivie d'une réunion de travail élargie aux délégations, en présence des ministres Fernand Boden et Charles Goerens.

Les entrevues ont porté essentiellement sur les relations de coopération entre le Luxembourg et le Burkina Faso, qui est un pays cible de la coopération luxembourgeoise au développement depuis 1998, ainsi que sur des thèmes d'actualité internationale, tels que la crise ivoirienne et la lutte contre le terrorisme.

Lors d'une conférence de presse en présence de Lydie Polfer, de son homologue burkinabé et de Charles Goerens, la ministre luxem-

bourgeoise des Affaires étrangères a qualifié les relations bilatérales entre les deux pays d'excellentes. Lydie Polfer, qui avait rendu visite au Burkina Faso à la fin du mois de novembre 2002, pour assister à la Conférence ministérielle Afrique-Europe à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, s'est félicitée de l'hospitalité chaleureuse du Burkina Faso.

Elle a également tenu à remercier Youssouf Ouedraogo pour les efforts réalisés par son pays dans la lutte contre le terrorisme international. Le ministre burkinabé a souligné que son pays a toujours condamné le terrorisme et s'est complimé de la bonne coopération de son pays avec la communauté internationale en la matière.

Le ministre Charles Goerens, de son côté, a qualifié la coopération au développement du Luxembourg avec le Burkina Faso comme «une des perles de la coopération luxembourgeoise», du fait que l'engagement de la société



M. Youssouf Ouedraogo entouré de Mme Lydie Polfer, Charles Goerens et Mahamoudou Ouedraogo, ministre des Arts, de la Culture et du Tourisme du Burkina Faso

civile luxembourgeoise dépasse de loin l'engagement purement bilatéral.

Quant au fléau du sida qui touche particulièrement le continent africain et dont le Burkina Faso n'est pas épargné, le ministre luxembourgeois de la Coopération et de l'Action humanitaire a déclaré: «J'ai honte de l'indifférence internationale!».

Les trois ministres se sont par ailleurs accordés sur l'urgence de trouver une solution diplomatique à la crise ivoirienne, qui risque de toucher toute la région ouest-africaine. Etant donné que trois millions de Burkinabés vivent en Côte d'Ivoire, pays voisin du Burkina Faso, le conflit risque de créer une crise humanitaire sans précédent dans toute la région, a jugé le ministre des Affaires étrangères burkinabé.

Lydie Polfer a souligné que le Luxembourg soutenait tout effort diplomatique pour trouver une solution durable au conflit. Elle a relevé que les efforts de l'Union européenne convergeaient avec celles du Conseil de sécurité de l'ONU et des pays voisins de la région ouest-africaine. «Il n'y qu'une seule solution durable au conflit, celle du dialogue», a conclu Lydie Polfer.

Visite à Luxembourg de M. Lassana Traoré, ministre des Affaires étrangères du Mali

20 janvier 2003

Du 20 au 21 janvier 2003, M. Lassana Traoré, ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale de la Répu-

blique du Mali, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il était accompagné par une délégation de 8 personnes représentant les différents ministères techniques concernés par la coopération au développement avec le Luxembourg.

Au programme figuraient notamment une entrevue avec Mme Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'une réunion de travail avec M. Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.

Lors de cette dernière, les deux parties ont signé un accord portant création d'une «commission de partenariat» entre le Mali et le Luxembourg, tout en passant en revue l'ensemble des relations en matière de coopération au développement. Ils ont également adopté le PIC (Programme indicatif de coopération) Luxembourg-Mali 2003-2006 qui permettra de passer désormais d'une approche «projet» à une approche «programme».

«Ce programme entend donner une dimension plus stratégique à notre coopération», a expliqué Charles Goerens lors d'une conférence de presse conjointe. En effet, le Luxembourg s'est engagé depuis 1990 dans des programmes d'aide au Mali. Si ces aides consistaient au début surtout en aides alimentaires, elles ont débouché progressivement sur une forme de coopération plus étroite. L'éducation, la formation des ressources humaines, la santé, l'accès à l'eau ainsi que le développement rural constituent les axes privilégiés de cette coopération et se concentrent surtout sur la région «oubliée» du Kidal, qui est peuplée majoritairement de peuples touaregs.

«Le cadre des partenariats forme un des éléments essentiels de la coopération entre l'Europe et l'Afrique», a souligné le ministre des Affaires étrangères du Mali, Lassana Traoré. Le ministre malien a également noté que le Mali se voit aujourd'hui affecté par la crise ivoirienne qui «concerne toute la



MM. Traoré et Goerens lors de la visite du ministre malien

région» et qui frappe tout particulièrement l'économie du Mali, étant donné les liens traditionnels du Mali avec la Côte d'Ivoire au niveau du commerce.

Dans le cadre de sa visite au Luxembourg, le ministre malien a également rencontré des représentants d'ONG luxembourgeoises et a visité les installations de Dome-tic sàrl (ex-Electrolux) à Hosingen.

Coopération luxembourgeoise au Niger: signature du programme indicatif de coopération

25 mars 2003

«La lutte contre la pauvreté constitue le principal objectif de la coopération au développement du Luxembourg au Niger», a précisé le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens, le 25 mars 2003, à l'issue de la première réunion de la commission de partenariat Luxembourg-Niger. Il a présidé cette réunion conjointement avec le secrétaire d'Etat auprès du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Niger, Sani Gonimi.

Les deux interlocuteurs ont signé par la même occasion un programme indicatif de coopération (PIC) portant sur cinq ans (2003 à 2007) et doté d'une enveloppe budgétaire de 20 millions d'euros.

D'après les précisions fournies par le ministre luxembourgeois, la situation serait très difficile au Niger. En effet, entre 1,5 et 3 % de la population nigérienne serait touchée par le SIDA, le taux de scolarisation s'élèverait à 37 %, le taux d'alphabétisation à 20 % et le taux de mortalité des moins de 5 ans à 25 %.

Selon Charles Goerens, la réunion de la commission de partenariat, qui, à partir de 2003, se réunira une fois par an (alternativement au Luxembourg et au Niger), contribuerait au renforcement des relations entre les deux pays et en définirait les orientations. Elle permettrait également de faire le tour d'horizon des projets de la coopération luxembourgeoise au Niger et procéderait ainsi à une évaluation de la politique mise en place dans ce cadre.

Les premiers contacts entre le Niger et le Luxembourg remontent à 1989, a précisé le secrétaire d'Etat nigérien. Le Luxembourg serait aujourd'hui le 5^e donateur dans son pays. «Petit pays par sa taille, le Luxembourg fait partie des plus grands donateurs», a précisé Sani Gonimi.

Aux dires du ministre Goerens, la signature du programme indicatif de coopération a permis de passer à une approche plus stratégique de la coopération au développement. Axé principalement sur la

lutte contre la pauvreté, ce programme permettrait ainsi d'améliorer la cohérence des actions luxembourgeoises.

Ce programme était le résultat du dialogue entre les gouvernements nigérien et luxembourgeois et s'appuyait sur les options définies par le gouvernement nigérien à travers la stratégie de réduction de la pauvreté et sur les principes et stratégies de la coopération luxembourgeoise.

Précisément, les interventions luxembourgeoises au Niger visent l'amélioration de l'accès à l'eau et aux médicaments (lutte contre le SIDA), le développement rural intégré, la promotion de l'artisanat, l'éducation et la sécurité alimentaire. Certaines des interventions sont d'envergure nationale (prévention contre le SIDA, lutte anti-acridienne, appui à l'artisanat), d'autres sont concentrées dans la région de Dosso.

Conjointement avec le FNUAP (Fonds des Nations unies pour la population), le Luxembourg appuie



MM. Goerens et Gonimi lors de la conférence de presse à l'issue de la réunion de la commission de partenariat

aussi la politique nigérienne en relation avec la santé reproductive et dans le domaine de la démographie.

Lors de la réunion du 25 mars, le ministre Goerens et le secrétaire d'Etat Gonimi ont par ailleurs évoqué la guerre en Irak et son impact sur l'Afrique. Charles Goerens a critiqué dans ce contexte l'indifférence de la communauté internationale face à un autre conflit, à savoir celui en Côte d'Ivoire. Le Niger dépend largement de ce pays : toutes les matières premières du Niger proviennent, en effet, de la Côte d'Ivoire. Ce conflit avait un impact négatif sur l'économie déjà fragile du Niger, a noté Sani Gonimi. De plus, une importante colonie nigérienne habiterait en Côte d'Ivoire et plus de 10.000 personnes seraient déjà retournées au Niger.

CULTE

Signature de conventions avec l'Eglise anglicane et l'Eglise orthodoxe hellénique du Luxembourg

27 janvier 2003

Le 27 janvier 2003 a eu lieu la signature de conventions (cultes) entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et les églises anglicane et orthodoxe hellénique du Luxembourg :

- convention entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son ministre des Cultes, d'une part, et l'Eglise anglicane du Luxembourg, représentée par l'Evêque de Gibraltar, Evêque pour l'Europe de la juridiction de l'Archevêque de Canterbury, d'autre part ;
- extension de la Convention du 31 octobre 1997 entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son

ministre des Cultes, d'une part, et l'Eglise orthodoxe hellénique du Luxembourg, représentée par l'Archevêque Métropolitain de Belgique, Exarque des Pays-Bas et de Luxembourg de la juridiction du Patriarcat Œcuménique de Constantinople, d'autre part (extension à l'Eglise Orthodoxe Roumaine et l'Eglise Orthodoxe Serbe).

CULTURE

Mme Erna Hennicot-Schoepges au Forum européen des villes du patrimoine mondial de l'UNESCO

17 janvier 2003

«Restauration et valorisation touristique des sites du patrimoine mondial», tel était le thème à l'ordre du jour du «Forum européen des villes du patrimoine mondial de l'UNESCO», organisé dans le cadre de la *Vakanzefoire 2003*, qui s'est tenue le 17 janvier 2002 à la salle Kutter du Musée national d'histoire et d'art à Luxembourgville. Ce forum, auquel participait un grand nombre de spécialistes du domaine de la conservation, était organisé par la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO, le ministère de la Culture et la Chambre de commerce italo-luxembourgeoise.

Lors de son allocution, en sa triple qualité de ministre de la Culture, ministre de tutelle de la Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO et ministre des Bâtiments publics, Erna Hennicot-Schoepges a mis en exergue le «grand défi de la communauté



Signature de la convention entre le gouvernement et l'Eglise orthodoxe hellénique du Luxembourg

mondiale» que constitue la défense du patrimoine. Elle a souligné que «la défense du patrimoine est également un défi plus spécifiquement européen», le patrimoine commun y constituant «un conservatoire de la mémoire de l'Europe». Il s'agirait «d'un héritage qui, malgré son extrême diversité, nous permet de retrouver nos racines et de mieux cerner notre identité culturelle, surtout au moment d'un élargissement de l'UE qu'on peut qualifier d'historique».

Dans son discours (voir page 115), la ministre de la Culture a également rendu hommage «au rôle éminent du Centre du patrimoine mondial, chargé de la mise en œuvre de la Convention de 1972, principal instrument juridique international qui a permis à l'UNESCO d'exercer la fonction de conscience universelle pour la protection du patrimoine culturel et naturel».

Dans ce contexte, Mme Hennicot-Schoepges a rappelé la collaboration «exemplaire» du gouvernement luxembourgeois avec l'UNESCO, notamment au niveau de deux projets majeurs, le futur «Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean» et la «Cité judiciaire», situés tous les deux dans la zone tampon du site inscrit.

Inauguration de la chaire de langue et culture luxembourgeoises à l'Université de Namur

28 janvier 2003

Le 28 janvier 2003, Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a inauguré la chaire de langue et culture luxembour-



La ministre Hennicot-Schoepges, le recteur de l'Université de Namur, le professeur Michel Scheuer (à sa droite), le doyen de la faculté de Philosophie et Lettres M. Peters, et le professeur C. Moulin, lors de l'inauguration de la chaire

geoises à la Faculté de Philosophie et Lettres des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur.

Ce projet, fruit d'une collaboration exemplaire entre l'université namuroise et le Luxembourg, est né lors de la préparation de l'année européenne des langues 2001. Or, dès le printemps 2000, une fructueuse collaboration s'était établie entre Elisabeth de Pitteurs, Consul honoraire du Luxembourg, Guy Dockendorf, du ministère luxembourgeois de la Culture, le professeur Jean-Paul Lehnens du Centre universitaire de Luxembourg et le professeur Manfred Peters, doyen de la faculté de Philosophie et Lettres de Namur.

Soutenue par la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la proposition a pu se consolider pour déboucher sur un cycle de leçons données par un professeur luxembourgeois, comportant, outre une

initiation à la langue luxembourgeoise, une présentation succincte de l'histoire, de la géographie, du système socio-politique et de la culture du pays.

Dans son discours (voir page 119), Erna Hennicot-Schoepges a rappelé qu'après l'université de Trèves, et bien-sûr celle de Luxembourg, Namur était la troisième université à offrir un cours consacré à la langue et à la culture luxembourgeoises. Si d'autres universités ont effectivement créé des instituts de langue et de culture luxembourgeoises, comme par exemple l'université de Sheffield en Grande-Bretagne et l'université linguistique de Moscou, aucune chaire n'y serait pourtant reliée, a spécifié la ministre de la Culture.

Erna Hennicot-Schoepges a également relevé l'importance de cette chaire sur le plan de l'emploi, étant donné que ce cours «familierisera certains étudiants avec notre langue et notre culture et augmentera,

s'ils le désirent, leur chance de trouver un emploi au Grand-Duché».

La ministre de la Culture a souligné par ailleurs les efforts au niveau de la recherche pour équiper la langue luxembourgeoise, déclarée langue nationale depuis 1984, des mêmes instruments que toute autre langue nationale, tels qu'un correcteur orthographique de la langue luxembourgeoise qui pourrait être téléchargé. De même, un dictionnaire moderne de la langue luxembourgeoise était en cours d'élaboration.

Erna Hennicot Schoepges s'est aussi félicitée du fait que la chaire inaugurée contienne également un volet culturel. En effet, certaines caractéristiques essentielles de la culture luxembourgeoise, notamment sa «grande capacité d'assimilation» et d'intégration d'éléments germaniques et romans, son cosmopolitisme, son dynamisme et sa tolérance, y seraient présentées.

La ministre a conclu son exposé en soulignant que le luxembourgeois est une langue «qui nous tient à cœur, elle est un facteur essentiel de notre identité».

Visite de Madame la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à Athènes

20-22 février 2003

Mme Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministre des Travaux publics, a effectué du 20 au 22 février 2003 une visite à Athènes.

En marge de sa visite, où elle a assisté le 22 février au concert



La ministre luxembourgeoise et son homologue grec Petros Eftimiou

donné par l'Orchestre philharmonique du Luxembourg au Mégaron Moussikis, en présence du compositeur Mikis Theodorakis, concert placé dans le cadre de l'Olympiade culturelle, Erna Hennicot-Schoepges a rencontré son homologue grec pour l'Enseignement supérieur Petros Eftimiou.

La ministre luxembourgeoise a exposé le projet de la nouvelle université du Luxembourg: les deux ministres se sont proposés de développer les relations bilatérales dans la coopération universitaire, notamment en ce qui concerne la *Luxembourg School of Finance*. Le ministre grec s'est dit très intéressé par ces nouveaux centres d'excellence. Au niveau de la Francophonie, le ministre grec a proposé une collaboration entre le Luxembourg et le Centre de la Francophonie à Thessalonique.

La ministre Hennicot-Schoepges a également rencontré le secrétaire général pour la Recherche et la Technologie, Dimitris Denozios. La Grèce, tout comme le Luxembourg, est intéressée à adhérer

pleinement à l'ESA (*European Space Agency*). La présidence grecque a annoncé son intention de proposer à la Commission d'examiner le rôle futur de l'agence interministérielle au sein de l'espace et de l'innovation.

ÉCONOMIE

Voyage de promotion économique en Inde

16-18 février 2003

M. Henri Grethen, ministre de l'Economie et des Transports, a effectué du 16 au 18 février 2003 un voyage de promotion économique en Inde, en remplacement de Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, retenue en Europe pour le Conseil européen extraordinaire informel sur l'Irak à Bruxelles le 17 février 2003.

Le ministre de l'Economie était accompagné d'une délégation d'hommes d'affaires, ainsi que de représentants de la Chambre de

commerce et de différents ministères. Il s'agissait de la première visite d'un ministre luxembourgeois en Inde depuis l'ouverture de l'ambassade du Luxembourg à New Delhi en février 2002.

Le but principal de la visite était de faciliter et de promouvoir les contacts entre hommes d'affaires indiens et luxembourgeois ainsi que de présenter l'économie luxembourgeoise à des investisseurs potentiels. En outre, le ministre entendait faire avancer certains dossiers bilatéraux lors d'entretiens conduits avec divers ministres indiens.

Après une note introductive du ministre Grethen, le directeur des relations économiques internationales du ministère des Affaires étrangères, Pierre Gramegna, a eu l'occasion de présenter les atouts de l'économie luxembourgeoise. Une première présentation a eu lieu le 17 février à la Chambre régionale du commerce couvrant le nord de l'Inde, la *PHD Chamber of Commerce*, suivie le lendemain par celle à la prestigieuse Fédération indienne des Chambres de commerce et d'industrie (FICCI). Chacune des présentations fut suivie par des réunions entre hommes d'affaires. Henri Grethen a également visité des entreprises indiennes actives dans le secteur de l'informatique.

Entretiens politiques

Parallèlement aux activités de promotion économique proprement dite, le ministre a eu une série d'entretiens politiques. Le 17 janvier, Henri Grethen a rencontré le ministre indien pour les affaires sidérurgiques, M. B. K. Tripathy, qui s'était rendu en visite au Luxem-

bourg en novembre 2002 pour s'informer des activités des entreprises luxembourgeoises dans ce secteur. Cette deuxième réunion a donné lieu à un échange de lettres ayant pour objet la coopération dans le domaine de la sidérurgie afin de favoriser l'assistance technique et le transfert de technologie. Cet accord a également comme perspective de favoriser le développement de technologies permettant une meilleure sauvegarde de l'environnement.

Dans l'après-midi du 17 janvier 2003, le ministre Grethen a eu une rencontre au ministère des Finances avec le secrétaire d'Etat Ginge N. Ramachandran. Cette entrevue a permis de progresser dans la négociation d'une convention contre la double imposition. Un tel accord représenterait une étape importante dans l'encouragement des investissements réciproques. Suite à la réunion entre les deux ministres, le représentant du minis-

tère des Finances luxembourgeois a eu des discussions approfondies avec ses homologues indiens, discussions qui devaient se prolonger au Luxembourg au cours des semaines suivantes.

Le 18 janvier, Henri Grethen a eu des entretiens avec le ministre de la Justice, du Commerce et de l'Industrie Shri Arun Jaitley, ainsi qu'avec le ministre de l'Aviation civile Syed Shahnawaz Hussain. Avec le premier, les discussions ont porté sur le nouveau cycle de négociation dans le cadre de l'OMC lancé à Doha, tandis que la deuxième entrevue a notamment permis aux deux ministres de se féliciter de l'excellence des relations bilatérales dans le domaine de l'aviation civile.

Après le retour du ministre Grethen à Luxembourg, la délégation luxembourgeoise a poursuivi sa mission de promotion économique à Bombay et à Pune.



Henri Grethen et Braja Kishor Tripathy,
ministre indien en charge de l'industrie sidérurgique

Présentation du groupement d'intérêt économique *LuxTrust*

4 mars 2003

Le 4 mars 2003 a eu lieu la constitution du groupement d'intérêt économique (GIE) *LuxTrust* entre le ministère de l'Economie et plusieurs banques. Le ministre de l'Economie Henri Grethen a présenté le *LuxTrust GIE*, qui institutionnalise ainsi la coopération entre l'Etat et un groupement de banques en vue de la mise en place d'une infrastructure à clé publique commune.

Une telle infrastructure est indispensable pour sécuriser le commerce électronique, l'administration électronique et le transfert de données confidentielles.

Il n'y a pas de signature électronique valable sans infrastructure à clé publique («ICP-PKI») car une ICP est la condition même pour la création d'une telle signature et pour la garantie de fiabilité tant au niveau de la sécurité que de la confidentialité et de l'inviolabilité d'une telle signature. En effet, une ICP matérialise les dispositions de la loi luxembourgeoise du 14 août 2000 relative au commerce électronique. L'ICP, dont la technologie est basée sur des algorithmes d'encryption asymétrique (ou «à clé publique») délivre des certificats cryptographiques, contenant une clé privée, servant de signature électronique, et une clé publique, nécessaire au chiffrement des données. Les utilisations possibles de certificats fournis par l'ICP sont:

- l'identification et l'authentification électronique fiable,

- la signature électronique permettant notamment la non-répudiation des messages et des documents envoyés,

- l'encryptage de données et ainsi la sécurisation des communications.

Rappelons que la grande nouveauté de la loi du 14 août 2000 relative au commerce électronique, transposant notamment la directive communautaire 1999/93/CE relative à un cadre communautaire pour les signatures électroniques, est justement de mettre à pied d'égalité la signature manuscrite et la signature électronique. Ceci est vrai à condition que cette dernière puisse s'appuyer sur un certificat qualifié qui doit satisfaire à des exigences fixées par la loi du 14 août 2000 relative au commerce électronique et notamment son article 25 et par le règlement grand-ducal du 1^{er} juin 2001 pris en application de cet article.

Au-delà de la signature électronique, quels que soient les services qu'on désire offrir, les problèmes de protection des données et d'authentification des acteurs se poseront de façon de plus en plus pressante avec l'accroissement constant des échanges de données sur un réseau ouvert, comme Internet, ou fermé, via un Intranet.

Le Luxembourg a vite compris qu'il fallait avancer avec une grande prudence, étant donné qu'aucun modèle global d'ICP n'a actuellement réussi à s'imposer en Europe, mais qu'au contraire d'importantes initiatives isolées ont dû être abandonnées.

Il est par conséquent primordial de développer un projet global pour une ICP luxembourgeoise

respectant notamment les quatre principes suivant:

- Interopérabilité des certificats

Le critère d'interopérabilité concerne la recherche de la compatibilité de la solution luxembourgeoise avec des solutions ICP européennes, voire mondiales tant au niveau technique qu'au niveau des politiques de certification.

- Conformité aux normes européennes et internationales

La solution doit être conforme aux exigences de l'accréditation luxembourgeoise qui est basée sur le travail des organismes normatifs.

- Variété des services offerts

L'ICP doit veiller à couvrir tous les besoins tant du secteur privé que du secteur public en mettant en place des services associés à l'ICP nécessaires pour pouvoir offrir des services électroniques flexibles et complets aux utilisateurs.

- Autofinancement à moyen terme de l'infrastructure

L'exploitation d'une infrastructure à clé publique doit tendre idéalement vers l'équilibre financier à moyen terme.

A l'initiative et sous l'égide de l'ABBL, une douzaine d'institutions financières de la place avaient, dès 1998, entamé des études afin d'évaluer les possibilités de mise en place d'un *trust center* au niveau des banques, en vue d'un élargissement de la palette des services offerts à leur clientèle internationale.

D'autre part, le CRP Henri Tudor a été chargé par le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative de faire une étude d'opportunité relative à la mise en



Henri Grethen et Joseph Schaack, secrétaire d'Etat à la Fonction publique et de la Réforme administrative, lors de la signature relative à la constitution du GIE

place d'une ICP au Grand-Duché de Luxembourg, tant au niveau des citoyens que des entreprises et des administrations.

Rapidement, il s'est avéré que l'exiguïté au Luxembourg ne permet pas la prolifération des ICP. L'idée s'est imposée qu'il valait mieux collaborer entre le secteur public et le secteur privé en vue de créer une ICP luxembourgeoise fournissant des ressources de sécurité au service des applications des utilisateurs.

La CNSI (Commission nationale pour la société de l'information) a par conséquent chargé le ministre de l'Economie de négocier avec le groupe de travail de l'ABBL la création d'un GIE, afin de mettre en commun les études réalisées et de finaliser les travaux menés des deux côtés.

Des pourparlers ont finalement abouti à un partenariat entre le ministère de l'Economie et un GIE regroupant les institutions finan-

cières ayant déjà participé à l'étude relative à la mise en place d'un *trust center* lancé par l'ABBL. Ce partenariat est formalisé par la création d'un groupement d'intérêt économique dénommé *LuxTrust G.I.E.*, ceci en vue de finaliser les études de l'Etat et celle des institutions financières pour aboutir à une solution d'ICP commune. Cette coopération doit aboutir à l'élaboration d'un cahier des charges et d'un plan d'affaires relatif à la réalisation d'une ICP nationale pour le commerce électronique, l'administration électronique et le transfert de données confidentielles. Le financement de ce GIE se fait par des apports à parts égales de l'Etat et du secteur privé. L'Etat détiendra à tout moment 50 % des parts.

L'objet de *Luxtrust G.I.E.* ne concerne qu'une première phase du projet global de création d'une ICP, projet qui doit permettre :

- d'étudier la faisabilité d'une infrastructure à clé publique luxem-

bourgeoise dans l'intérêt des citoyens, des entreprises et des administrations publiques,

- d'étudier les possibilités d'interopérabilité avec les ICP reconnues au niveau international,
- de se conformer aux exigences d'accréditation de l'Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance,
- d'élaborer un cahier des charges pour la mise en place des solutions techniques,
- de déterminer un plan d'affaire (*business plan*) de l'ICP future, avec notamment :

- un plan d'exploitation

- un plan de financement

- un plan de promotion de l'ICP *LuxTrust*.

Le collège de gérance, qui dirige le GIE, arrête le plan de travail ainsi que l'échéancier des travaux en vue de réaliser l'objet du GIE, c'est-à-dire définir un plan d'affaires et élaborer un cahier des charges débouchant sur un appel d'offres.

Au cours d'une 2^e phase, qui ne rentre plus dans l'objet de *LuxTrust G.I.E.* sous sa forme actuelle, les partenaires décideront de la suite de leur coopération et des investissements à réaliser.

Cette initiative commune doit permettre d'exploiter ou de faire exploiter une ICP nationale dans l'intérêt de tous les citoyens, des entreprises et des administrations qui souhaitent communiquer par Internet ou par Intranet - y compris faire des achats et des ventes en ligne - de manière sécurisée et conformément aux lois et règlements en vigueur.

Présentation du premier guide luxembourgeois pour la qualité

10 mars 2003

Le 10 mars 2003, le ministre de l'Economie Henri Grethen a présenté le «premier guide luxembourgeois pour la qualité», élaboré par le mouvement luxembourgeois pour la qualité (MLQ), en collaboration avec le ministère de l'Economie et le Centre de recherche public Henri Tudor.

Les objectifs de ce guide de 100 pages, préfacé par le ministre Henri Grethen, sont multiples:

- valoriser le tissu économique national par des retours d'expérience,
- fournir une information pratique, synthétique et pertinente sur les démarches qualité,
- présenter des pratiques nationales en matière de qualité,
- informer sur les actions et orientations du Grand-Duché de Luxembourg en matière de qualité,
- identifier les acteurs en lien avec la qualité (ministères, sociétés de conseils, sociétés de formation, organismes certificateurs...).

Le guide luxembourgeois pour la qualité expose les différentes démarches de management en matière de qualité, environnement et sécurité, présente des exemples de démarches spécifiques à des secteurs, des outils et méthodes de la qualité. Sa dernière partie est un annuaire des acteurs de la qualité au Grand-Duché de Luxembourg. Deux dossiers spéciaux

abordent l'accréditation et le certificat *Luxembourg e-commerce certified*.

Au travers d'exemples concrets d'entreprises nationales, la vitalité de l'économie en matière de qualité est démontrée, ainsi que l'engagement des politiques publiques, et notamment de celles initiées par le ministère de l'Economie.

Le guide s'adresse aux entreprises du secteur privé et aux organismes publics qui recherchent un maximum de compétences au niveau de la qualité des biens et services offerts à leurs clients.

A l'occasion de la présentation du guide, le ministre de l'Economie Henri Grethen a encore remis le certificat d'accréditation d'après la norme EN 45011 (exigences générales relatives aux organismes procédant à la certification de produits) à la Société nationale de certification et d'homologation sàrl (SNCH). Ce certificat a été émis par l'Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance.

La SNCH compte parmi les homologateurs les plus importants au niveau mondial. Elle est active dans les domaines de l'homologation automobile et de la certification de produits et systèmes qualité. En 2002, la Société nationale de certification et d'homologation a établi plus de 5.200 certificats d'homologation.

ÉDUCATION

Présentation du CD-Rom «Mobilité et Sécurité sur la Route»

3 février 2003

Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, et Henri Grethen, ministre des Transports, ont présenté le 3 février 2003 le CD-Rom «Mobilité et Sécurité sur la Route», consacré aux problèmes de l'insécurité routière et destiné aux élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Ce programme éducatif a comme finalité de sensibiliser les élèves de l'enseignement post-primaire au fléau des accidents de la route qui chaque année fait au Luxembourg un nombre substantiel de victimes parmi les jeunes. Ainsi 25% des victimes des accidents de la circulation sont âgées de 15 à 24 ans.

Le projet «Mobilité et Sécurité sur la Route» traite de façon interdisciplinaire les volets civiques, moraux et psychologiques par le biais de matériels didactiques correspondant aux différents programmes des branches de langues, de l'éducation morale, etc.

La prise de conscience des caractéristiques du déplacement, de la vitesse ayant trait à la physique, à l'écologie et à l'ergonomie est également abordée dans les branches concernées, de manière à ce que les élèves aient une bonne compréhension de ces phénomènes.



Les ministres Brasseur et Grethen lors de la présentation du CD-Rom

Le projet est ciblé sur deux niveaux de classes :

- les classes de 5^e/9^e: l'âge auquel les élèves sont autorisés à conduire un cyclomoteur,
- les classes de 3^e/11^e: l'âge qui précède l'obtention du permis de conduire.

Le CD-Rom a été distribué dans les différents lycées du pays. Des démonstrations théoriques y étaient également prévues.

Dans son message à l'occasion de la sortie du CR-Rom, la ministre Brasseur a souligné le rôle de l'école face à ce problème. L'école se devrait de contribuer, par les moyens dont elle dispose, à l'éducation à la sécurité routière. Comme il n'est pas possible de rajouter de matière, il a été décidé d'intégrer cette éducation dans les branches et programmes existants.

Selon Anne Brasseur, le programme était le fruit d'une collaboration exemplaire entre deux départements ministériels et qui répond à un souci commun : la sauvegarde de l'intégrité physique et du com-

portement civique des jeunes dans la circulation routière.

D'après le ministre des Transports Henri Grethen, un changement fondamental du comportement des conducteurs et de l'attitude permissive et fataliste de larges couches de la population face aux accidents de la route serait nécessaire pour remédier au bilan des accidents de la circulation. L'amorce de ce changement de mentalité devrait intervenir dès le plus jeune âge. Henri Grethen a estimé lui aussi que l'école est le terrain idéal pour joindre les jeunes en matière d'éducation routière.

«Pour une école plus équitable, plus responsable et plus performante»

25 février 2003

La ministre de l'Education nationale, Anne Brasseur a présenté le 25 février 2003 cinq papiers d'orientations sur la structure de l'école au Luxembourg. Répondant

au leitmotiv «pour une école plus équitable, plus responsable et plus performante», les projets mettent l'accent sur la qualité de l'enseignement.

«L'école doit réagir»

Le contexte dans lequel l'école doit remplir sa mission a fondamentalement changé. Trouver des réponses efficaces aux défis de demain en remédiant aux faiblesses de notre système éducatif est devenu une nécessité, ce qui s'est d'ailleurs confirmé par les résultats de l'étude PISA. Beaucoup d'élèves ne sont plus capables d'appliquer correctement leur savoir théorique, a noté la ministre de l'Education nationale. Face aussi à l'hétérogénéité croissante des populations dans les écoles et la diminution de l'encadrement des enfants à la maison, la ministre a jugé nécessaire de développer des orientations relatives aux programmes enseignés et aux structures de l'école.

«L'école doit réagir», a souligné Anne Brasseur. Pour développer l'école du succès, les orientations et les conditions de fonctionnement de l'école luxembourgeoise doivent être adaptées. Ainsi ont été mis en évidence cinq projets dont les grandes lignes ont justement pour objectif d'ancrer les bases d'une école orientée vers les nouveaux défis, tout en maintenant intactes les forces du système qui ont fait leur preuve.

Les trois grands objectifs de l'école: plus responsable, plus équitable, plus performante

Les trois grands objectifs prévalant l'ensemble des actions menées ces dernières années et qui ont également guidé l'ensemble

des réflexions à la base des cinq projets sont les suivants :

- une école plus responsable dont les missions sont définies de manière à ne laisser aucun élève sur le bord de la route et dont les structures sont conçues pour donner aux acteurs sur le terrain les moyens de résoudre localement les problèmes spécifiques,
- une école plus équitable dont les contenus d'enseignement garantissent à tous les élèves l'acquisition et l'application des savoirs fondamentaux et qui assure à chaque élève une prise en charge, en fonction de ses besoins,
- une école plus performante qui développe au mieux, sur la base des connaissances fondamentales, les capacités de chaque élève, qui cultive son goût de l'effort et qui l'encourage à apprendre tout au long de la vie.

Les cinq projets

Cinq projets différents furent ainsi présentés le 25 février 2003. Ils ont été discutés au préalable avec tous les partenaires, avant d'être déposés, comme projet de loi ou papier de réflexion, à la Chambre des députés, a expliqué la ministre de l'Education nationale.

Le document d'orientation sur l'école

Le document d'orientation sur l'école définit les droits et obligations de tous les partenaires. Ce texte devrait chapeauter les autres projets. Il répond à l'objectif de base résumé par le leitmotiv.

Selon Siggy Koenig, du ministère de l'Education nationale, il s'agit d'orienter l'école, qu'il s'agisse de

l'éducation précoce ou de la formation professionnelle, dans une même direction. «Nous avons essayé d'établir des principes sur lesquels l'école doit se baser», a-t-il dit :

- l'école doit s'assurer que les élèves sont capables d'assimiler un savoir théorique et de l'appliquer,
- l'école a un rôle important dans l'éducation sociale des enfants,
- l'école doit enseigner le respect, la tolérance et la solidarité, de même que l'égalité des chances, quels que soient l'origine sociale ou les capacités des enfants,
- le principe de la gratuité de l'école est maintenu,
- ce document place l'élève au centre d'un processus éducatif. Jouissant de certains droits, l'élève a aussi certaines obligations. «Donner et exiger», notait Siggy Koenig, «définit le rôle de l'élève»,
- droits et obligations pour les enfants, mais également pour les parents d'élèves. Ainsi, il s'agit essentiellement de déve-



Anne Brasseur entourée de Siggy Koenig et de Francis Jeitz du ministère de l'Education nationale

lopper la participation et l'information entre les parents et l'école.

Le document d'orientation sur l'école définit le monde économique en tant que partenaire important, permettant de concrétiser le savoir théorique dans la pratique. «Ces principes doivent pouvoir s'adapter à tous les ordres d'enseignement», concluait Siggy Koenig, «afin de donner un profil identique à l'école».

Le document d'orientation sur l'organisation de l'éducation préscolaire et de l'éducation primaire

Le document d'orientation sur l'organisation de l'éducation préscolaire et de l'éducation primaire vise à réformer la loi sur l'éducation, qui date de 1912.

L'enseignement préscolaire est axé sur l'apprentissage du luxembourgeois et prépare les enfants à l'alphabetisation et au calcul, a estimé Francis Jeitz du ministère. L'enseignement primaire viserait ainsi l'apprentissage de la lecture, de l'écri-

ture et du calcul, mais également le développement des compétences d'expression et de création intellectuelle, manuelle et corporelle.

Par ailleurs, la réussite de la 6^e année primaire sera sanctionnée dorénavant par un certificat de fin d'études primaires. A partir de 2005, les communes auront l'obligation de mettre à disposition une éducation précoce, qui restera facultative pour les enfants.

Un accent particulier sera mis, d'après le nouveau texte, sur la différenciation de tous les élèves, rendue possible grâce à l'introduction des cycles d'apprentissage et du *team-teaching*. Le texte réserve aussi à l'Etat la possibilité de créer des classes à régime spécial, pour enfants malades ou des enfants venus en grand nombre d'un autre pays.

Au niveau de la gestion des écoles, la fonction de l'administrateur d'école est introduite. Elu par les enseignants, il a un mandat de deux ans et assure la représentation et la gestion de l'école. «L'administrateur n'est pas un directeur d'école», a souligné la ministre Brasseur. Le nouveau texte vise, enfin, la formation continue des enseignants, qui ont «le droit et le devoir de se perfectionner».

Le projet de loi portant organisation des lycées et lycées techniques

Le projet de loi portant organisation des lycées et lycées techniques avait été déposé à la Chambre des députés. Il était alors en cours d'analyse au Conseil d'Etat.

Ce projet accorde une certaine autonomie aux lycées, dans le domaine pédagogique et pour l'organisation administrative. Ainsi

chaque lycée peut élaborer une charte scolaire pour sa communauté, charte qui fixe les droits et obligations de ses membres. Le texte prévoit également l'introduction de la fonction d'attaché à la direction et d'un conseil de discipline dans chaque lycée.

Le principe de l'autonomie des lycées ne pourra fonctionner que s'il y a autonomie de toute la communauté scolaire, a ajouté Siggy Koenig. A côté des comités des élèves qui existent déjà, le texte confère dès lors une base légale aux représentations des enseignants et des parents d'élèves.

Document de réflexion sur la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle

Aly Schroeder, directeur du Service de la Formation professionnelle, a présenté, de son côté, un document de réflexion sur la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Le nouveau système de formation sera une démarche d'éducation tout au long de la vie et comprendra la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle continue et la formation de reconversion professionnelle, a estimé Aly Schroeder.

Le système se basera sur une alternance entre l'école et les entreprises. La formation sera organisée sous forme d'unités capitalisables, où les contenus sont divisés en modules. Un système de contrôle continu remplacera les examens ponctuels.

Projet pilote pour le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique

Le cinquième projet, présenté par Marc Barthelemy, constitue un pro-

jet pilote pour le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique. Face aux nombreux échecs en classe de 10^e, les programmes du cycle inférieur seront redéfinis. Ce projet pilote sera lancé en septembre 2003 dans plusieurs établissements.

Les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement secondaire

18 mars 2003

Le 18 mars 2003, le ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a présenté une nouvelle publication intitulée «Les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement secondaire». Le mode de fonctionnement des chariots informatiques, nouveau concept d'intégration des outils informatiques dans les salles de classe, a également été présenté à cette occasion.

La publication

Réalisée par le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) du ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, la publication «Les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement secondaire» poursuivait un double but :

- elle décrivait l'état de l'implémentation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les établissements post-primaires en 2000/2001 (partie Analyse),

- elle exposait la stratégie poursuivie par le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports en vue d'une véritable intégration des outils technologiques dans l'enseignement (partie Actions).

Plus particulièrement, cette publication sur les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement secondaire :

- présentait un rapide aperçu historique de l'implantation de l'ordinateur dans les écoles de l'enseignement post-primaire,
- dressait, dans le cadre d'une étude internationale, un état des lieux de la situation en 2000/2001,
- proposait un éventail de recommandations pour réaliser une pleine intégration de l'outil technologique dans l'enseignement,
- présentait les idées directrices des actions mises en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2002/2003,
- proposait un certain nombre de pistes pédagogiques dans le domaine des TIC,
- répertoriait les initiatives e-Luxembourg réalisées par le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports.

À la lumière des propositions issues de la partie Analyse de la publication, les mesures mises en œuvre par le ministère pour favoriser l'intégration des TIC dans le curriculum, se répartissaient selon trois axes :

- l'axe technique, dont l'action principale consistait à répondre aux demandes des utilisateurs

qui souhaitaient disposer d'un matériel fiable, disponible et d'accès facile,

- l'axe organisationnel, qui consistait à proposer des modèles d'organisation (grille horaire, matériel à utiliser, gestion de l'espace didactique, etc.) pour promouvoir l'utilisation de l'outil technologique comme outil d'apprentissage,
- l'axe pédagogique, dont la finalité était de mettre à la disposition des enseignants des ressources didactiques dans le cadre d'un concept d'intégration des TIC, concept élaboré en coordination avec les commissions nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire.

L'équipement des écoles en outils informatiques devait nécessairement s'accompagner d'une offre de formation continue destinée aux enseignants qui ne s'estimaient pas suffisamment formés pour intégrer les TIC dans leurs cours. C'est ainsi que l'intégration des TIC a constitué un des domaines prioritaires de l'offre de formation continue au cours des précédentes années. En 2000-2001, plus ou moins 380 enseignants ont bénéficié d'une formation (total: 2.675 heures de formation), le taux de participation en 2001-2002 s'élevant à 780 enseignants (total: 5.027 heures de formation).

Les chariots informatiques

Traditionnellement, l'enseignement dans une classe se faisait selon le schéma classique suivant : un enseignant par classe enseignait une matière donnée dans une salle déterminée, spécialisée si nécessaire. Il s'ensuivait que l'enseignement

des TIC en tant que branche se faisait dans une salle spécialement équipée en outils informatiques. Le désavantage en était que, une fois équipées, les salles informatiques ne pouvaient plus être destinées à d'autres formes d'enseignement en raison de l'encombrement par les machines (écrans, projecteurs, etc.).

Nouveau concept d'intégration des outils informatiques dans les salles de classe, le fonctionnement des chariots informatiques est basé sur l'idée que l'ordinateur vient vers l'élève et non pas l'inverse. Composé d'un chariot mobile, de plusieurs ordinateurs portables, d'une imprimante et d'un projecteur multimédia, le chariot informatique se conçoit comme un outil flexible et fiable. L'enseignant peut décider de l'utilisation ponctuelle qu'il souhaite en faire, en fonction de la plus-value pédagogique que l'ordinateur peut apporter lors d'un cours déterminé.

En vue de l'intégration des TIC dans l'enseignement général du cycle supérieur de l'enseignement secondaire, la commission MEDIA-2000 a décidé d'équiper dans une première étape tous les établissements scolaires de l'enseignement secondaire (sauf le Lycée Aline Mayrisch, dans lequel a été réalisé le projet du cartable électronique) de 2 chariots mobiles comprenant chacun 16 ordinateurs portables, une imprimante réseau et un projecteur multimédia.

Les ordinateurs portables étant dotés de composants réseau sans fil, les élèves peuvent travailler sur le réseau local (*Wireless LAN*). Certains établissements scolaires du secondaire technique ont également obtenu un ou deux chariots

dans le cadre des projets MEDIA-2000.

Un total de 27 chariots a été mis à la disposition des établissements pour l'année scolaire 2002/2003. Le prix par chariot (chariot mobile, 16 ordinateurs portables, imprimante réseau et projecteur multimédia) s'élève à 31.000 EUR, TVA comprise.

Le projet d'établissement du Lycée classique Echternach

Le concept des chariots informatiques a été mis à l'essai dans le cadre du projet d'établissement du Lycée classique Echternach, dont il constitue un élément essentiel.

Le projet d'établissement du Lycée classique Echternach a pour objectif de développer une formule d'organisation pour les cours à option en classe de 3^e, 2^e et 1^{re} qui permettent une diversification des contenus et des méthodes d'apprentissage. Il s'agit notamment de favoriser chez l'élève les compétences suivantes :

- planifier et conduire un projet jusqu'à son terme,
- travailler en groupe,
- fournir un effort continu pendant la conduite de son projet (+/- 3 mois),
- rechercher des informations et vérifier leur validité,
- analyser les ressources trouvées et produire un document de synthèse,
- présenter (oralement et par écrit) le produit final de son travail.

Sur un sujet dont ils ont délimité les contours, les élèves, tout en évitant une simple compilation, ont élaboré (seuls ou en collaboration

avec d'autres élèves) une production à partir de ressources variées. Pendant toute la durée de réalisation de ce projet personnel, un enseignant accompagne l'élève pour le guider dans ses choix, pour orienter et soutenir sa démarche scientifique et pour vérifier la validité de ses affirmations.

Le but des démarches mises en œuvre dans le cadre de ce projet est d'apprendre aux élèves à travailler en équipe, à utiliser les instruments proposés par les TIC avec discernement et à acquérir, dans le cadre scolaire, les compétences essentielles pour leur future vie professionnelle.

Plus de 140 élèves en classe de 3^e et de 2^e ont été engagés dans ce projet. Sans les chariots informatiques, le projet n'aurait pas été réalisable.

Gestion et maintenance du parc informatique des établissements scolaires

Depuis quelques années, des efforts particuliers ont été entrepris en matière de développement du parc informatique des écoles, notamment au niveau de l'équipement en ordinateurs portables. Au 31 décembre 2002, le parc des ordinateurs à usage pédagogique dans les établissements de l'enseignement postprimaire s'élevait à 4.766 unités, ce qui représentait une moyenne de 200 ordinateurs par école. Le rapport élèves/ordinateurs était de 5,98, comparé à 11 en 2000.

Ce développement du parc informatique a engendré des besoins accrus de maintenance et du réseau informatique. Les tâches liées à la manipulation des outils technologiques devenant de plus en

plus complexes, une assistance professionnelle aux établissements est devenue indispensable. Le Centre de technologie de l'Éducation (CTE) a, entre autres, la mission de prêter conseil et assistance techniques aux autorités scolaires en matière d'installations, d'équipements et de maintenance dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Le CTE peut, avec l'autorisation préalable du ministre de l'Éducation nationale, conclure des accords avec des institutions et des organismes en vue de la réalisation de programmes de coopération relatifs à ses missions. Par ailleurs, à la demande du CTE, le ministre de l'Éducation nationale peut faire appel au concours de prestataires de services, d'experts et de spécialistes pour l'exécution de tâches particulières.

Dans le cadre du plan d'action national en faveur de l'emploi de l'accord tripartite en 1998, un programme spécial pluriannuel d'équipement en matériel informatique a été décidé en vue de l'incitation aux technologies de l'information de tous les élèves de l'enseignement postprimaire. Pour réaliser ce programme, un budget a été prévu depuis 1999 dans la section budgétaire du CTE en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements d'enseignement postprimaire.

Dans le cadre de ce programme spécial, le CTE a conclu une convention de coopération avec le CRP Henri Tudor, qui met à disposition des ressources humaines pour la gestion et la maintenance des équipements des technologies de l'information et de la communication dans les établissements

d'enseignement postprimaire, ainsi que pour des travaux d'assistance technique aux divers projets informatiques des établissements scolaires.

Conscient du problème de la maintenance et face au défi de préparer les élèves à la société de l'information et de la communication qui est en train de se développer, le ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a invité, en 2000, le gouvernement à prévoir à moyen terme la création de 24 postes de techniciens en informatique.

En 2003, 12 techniciens en informatique intervenaient dans les établissements scolaires à raison de une à 4 journées par semaine selon l'envergure du parc informatique. Toute cette équipe était encadrée et formée par le CTE.

L'omniprésence et l'augmentation massive du nombre des équipements des technologies de l'information et de la communication dans les établissements scolaires rendaient nécessaire la mise à disposition de personnel supplémentaire pour l'assistance technique, la gestion et la maintenance du parc informatique dans les établissements scolaires. La présence d'un technicien à plein temps dans les établissements scolaires s'avérerait nécessaire à moyen terme.

ENVIRONNEMENT

M. Eugène Berger au Forum ministériel mondial sur l'environnement

2-7 février 2003

Du 2 au 7 février 2003 se déroula à Nairobi (Kenya) le Forum ministériel mondial sur l'environnement placé sous l'égide du PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement). Le Luxembourg y était représenté par le secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Eugène Berger. L'objet principal de ce forum portait sur la mise en œuvre au niveau régional des résolutions prises lors du sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en août 2002.

Le segment de haut niveau du forum a été officiellement ouvert le 5 février par des allocutions du directeur du PNUE Klaus Toepfer et du ministre kenyan de l'Environnement Newton Kulundu. Dans leurs interventions respectives, ils ont appelé à la mise en œuvre rapide du programme d'action décidé lors du sommet de Johannesburg.

A cet effet, des stratégies et plans régionaux devraient être développés. Le NEPAD (*New Partnership for Africa's development*) en est un exemple concret pour le continent africain. D'autre part, il a été constaté que la sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité contribuent à bien des égards à l'éradication de la pauvreté.

Lors des tables rondes ministérielles successives, le secrétaire d'Etat luxembourgeois à l'Environnement Eugène Berger a abordé

dans ce contexte la nécessité de 3 actions spécifiques pour l'environnement et contre la pauvreté. Il a plaidé notamment pour un programme international en faveur des énergies renouvelables propres. Près de 2 milliards de personnes ne disposent pas de l'énergie dont elles ont besoin pour se chauffer, préparer leur nourriture, éclairer leurs foyers, pomper l'eau. Les énergies renouvelables, tout en préservant l'environnement, sont essentielles pour le développement économique dans le tiers-monde.

Le Luxembourg soutient activement la «coalition pour les énergies renouvelables» formée à Johannesburg et Eugène Berger a rappelé l'objectif d'atteindre, d'ici 2010, 15% d'énergie renouvelable à l'échelle mondiale. Le secrétaire d'Etat a, de même, relevé le rôle capital de l'eau propre et de son assainissement dans la lutte contre la pauvreté.

Finalement, il a rappelé les liens entre la perte de la biodiversité et les conséquences économiques néfastes dans de nombreuses régions. L'établissement d'un réseau mondial de zones protégées ainsi que l'élaboration d'une convention qui garantira la gestion durable de tous les types de forêts devraient être abordés concrètement.

Le ministre de l'Intérieur M. Michel Wolter au sujet de la qualité des eaux de surface au Luxembourg

21 mars 2003

Dans le cadre de l'Année internationale de l'eau ainsi que de la Journée mondiale de l'eau (22 mars), le ministre de l'Intérieur



Le ministre Wolter lors de la conférence de presse
sur la qualité des eaux de surface

Michel Wolter a présenté le 21 mars 2003 la situation de la qualité des eaux de surface au Grand-Duché de Luxembourg.

Michel Wolter a ainsi annoncé que la qualité des eaux s'était considérablement améliorée au Luxembourg depuis la fin des années 70. Cette évolution positive serait due essentiellement au développement continu du réseau des stations d'épuration. Ainsi, au cours des dix années précédentes, les dépenses annuelles dans ce domaine avaient été multipliées par dix, pour atteindre 28 millions d'euros. Au cours des 20 prochaines années, quelque 900 millions d'euros seraient encore investis dans la mise en place de stations d'épuration, a déclaré le ministre.

Lors de la conférence de presse, le ministre de l'Intérieur, responsable pour la gestion de l'eau, a également présenté l'Année internationale de l'eau douce 2003, ainsi que la Journée mondiale de l'eau (22 mars).

Pour cette Année internationale de l'eau douce, le Luxembourg

s'est donné le thème «De l'eau propre pour tous! Tous pour l'eau propre!» (*Proppert Waasser fir jiddereen - Jiddereen fir proppert Waasser!*). Le ministère de l'Intérieur, ensemble avec d'autres ministères et des organisations non-gouvernementales, a entrepris ainsi plusieurs activités de sensibilisation du public au cours de l'année 2003, d'une part, au problème sanitaire très grave qui touche une large partie de l'humanité, mais aussi à la nécessité de gérer les ressources d'eau en bon père de famille, même si ces ressources peuvent paraître abondantes.

FINANCES

Réunions du Conseil Affaires économiques et financières

Janvier-Mars

20-21 janvier 2003

Le 21 janvier 2003 a eu lieu à Bruxelles la première réunion du

Conseil Affaires économiques et financières (anciennement Ecofin) sous présidence grecque. Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par le Premier ministre, ministre des Finances Jean-Claude Juncker, le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden et le ministre de l'Économie Henri Grethen.

Après 12 heures d'âpres négociations, les ministres des Finances et de l'Économie de l'Union européenne sont parvenus à un accord politique sur la fiscalité de l'épargne.

À partir du 1^{er} janvier 2004, 12 des 15 États membres de l'Union européenne appliqueront un échange automatique d'informations sur les revenus de l'épargne des non-résidents. Le Luxembourg, l'Autriche et la Belgique appliqueront une retenue à la source de 15 % à partir du 1^{er} janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2006, de 20 % du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009 et de 35 % à partir du 1^{er} janvier 2010. L'accord entre les Quinze est cependant lié à l'adoption de mesures équivalentes par les pays tiers énumérées dans les conclusions du Conseil européen de Feira de juin 2000, à savoir la Suisse, le Liechtenstein, Andorre, Monaco, Saint-Marin et les États-Unis d'Amérique.

Ainsi, les pays tiers ne désirant pas pratiquer l'échange d'informations appliqueront exactement les mêmes taux de retenue à la source au même moment que le Luxembourg, l'Autriche et la Belgique. Au moment où l'Union européenne décide, sur la base d'un accord unanime du Conseil, qu'un accord avec ces pays tiers existe, que ces derniers s'engagent à pratiquer l'échange d'informations sur demande tel qu'il est défini par la convention 2002 de l'OCDE, tout

en continuant à appliquer une retenue à la source, le Luxembourg, l'Autriche et la Belgique cesseront d'appliquer une retenue à la source et pratiqueront l'échange automatique d'informations entre administrations fiscales.

Selon le Premier ministre Jean-Claude Juncker cet «accord respecte l'exigence majeure qui fut la nôtre, à savoir, qu'il y ait un traitement strictement équivalent entre les États membres de l'Union européenne ayant opté pour une retenue à la source et les pays tiers, ainsi qu'un traitement identique des territoires dépendants et associés du Royaume-Uni et des Pays-Bas».

«C'est une solution qui, pour être bonne pour l'Europe, n'est pas moins mauvaise pour la place financière luxembourgeoise, puisque d'ici le 1^{er} janvier 2010 nous disposerons d'une grande prévisibilité d'action et d'opération et qu'après 2010 aucun arrangement avec la Suisse et les autres pays tiers sur la levée du secret bancaire ne pourra intervenir sans une nouvelle décision unanime du Conseil», a conclu le chef du gouvernement luxembourgeois.

La veille a eu lieu la rencontre des 12 ministres membres de l'Euro-groupe. Leurs discussions ont porté essentiellement sur les situations économique et budgétaire en Europe et dans les États membres.

18 février 2003

Le Premier ministre, ministre des Finances Jean-Claude Juncker a assisté le 18 février 2003 à la réunion du Conseil Affaires économiques et financières à Bruxelles.

Les ministres des Finances et de l'Économie des Quinze ont notamment préparé le Conseil européen de printemps qui aurait lieu les 20 et 21 mars 2003 à Bruxelles et qui serait essentiellement consacré à l'évaluation du processus de Lisbonne et à l'adoption des grandes orientations des politiques économiques.

Les ministres ont ainsi analysé la version provisoire du rapport de printemps de la Commission européenne, dans lequel celle-ci met l'accent sur la connaissance et l'innovation comme facteurs clés d'un développement durable de l'économie européenne. Rappelons à cet effet que l'Union européenne s'est fixé comme objectif, lors du Conseil européen de Lisbonne, en mars 2000, de devenir l'économie la plus compétitive à l'horizon 2010.

Une autre contribution au Conseil européen seront les conclusions du Conseil Affaires économiques et financières en matière de renforcement et de coordination des politiques budgétaires. Dans ce cadre, le Conseil a eu un échange de vues sur des points spécifiques d'interprétation du pacte de stabilité et de croissance et a décidé de les mettre en évidence par leur inclusion dans les conclusions du Conseil européen de mars. La Commission européenne et le Comité économique et financier ont ainsi proposé de fixer des équilibres ajustés selon les cycles économiques comme instrument principal des objectifs budgétaires et l'obligation pour les pays, dont les budgets ne sont pas encore proches de l'équilibre, de réduire leurs déficits budgétaires de 0,5 point par an. Il est également recommandé aux États membres de ne pas re-

courir à des politiques pro-cycliques en période de forte croissance, de faire en sorte que les finances publiques contribuent à la croissance et à la création d'emplois et que la durabilité des finances publiques devienne l'objectif clé des politiques budgétaires et financières des États membres.

Le Conseil a examiné les actualisations des programmes de stabilité de la Belgique, de l'Irlande, de l'Espagne ainsi que les programmes de convergence du Royaume-Uni et du Danemark. En ce qui concerne le programme du Royaume-Uni, le Conseil a noté que la prévision d'un déficit budgétaire de l'ordre de 1,5 % du PIB, pour les dernières années de la période couverte par ce programme de convergence, ne correspond pas à la tendance générale de réduction des déficits. C'est la raison pour laquelle le Conseil a recommandé au gouvernement britannique de viser à moyen terme une position budgétaire qui s'aligne sur le pacte de stabilité et de croissance.

En ce qui concerne l'accord politique en matière de taxation de l'énergie, la discussion a été reportée à la réunion suivante du Conseil Affaires économiques et financières.

Pendant leur déjeuner de travail les ministres ont eu une discussion informelle sur les débats au sein de la Convention sur l'avenir de l'Europe dans le domaine de la politique économique et financière de l'Union européenne. Si les ministres ont convenu que ni le pacte de stabilité et de croissance, ni les orientations générales de la politique économique, tant

au niveau du contenu qu'au niveau institutionnel, n'exigent de réformes dans l'immédiat, les pays membres considèrent nécessaire une reconnaissance accrue de la zone euro et de sa représentation vers l'extérieur. Bien qu'il soit probable que l'Eurogroupe gardera son caractère informel, cette reconnaissance pourrait se concrétiser avec la possibilité de réunir le Conseil Écofin en formation réservée aux seuls membres de la zone euro.

6-7 mars 2003

Le Premier ministre, ministre des Finances Jean-Claude Juncker, le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden et le ministre de l'Économie Henri Grethen ont représenté le gouvernement luxembourgeois aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil Affaires économiques et financières de l'Union européenne, qui se sont tenues les 6 et 7 mars 2003 à Bruxelles.

Les ministres des Finances et de l'Économie des pays membres de la zone euro se sont rencontrés le 6 mars 2003 au sein de l'Eurogroupe dont les discussions ont essentiellement porté sur les perspectives conjoncturelles européennes et internationales ainsi que sur les politiques budgétaires des États membres. Les ministres ont par ailleurs salué la récente décision de la Banque centrale européenne d'abaisser son taux directeur principal de 25 points de base à 2,5 %.

La réunion du Conseil Affaires économiques et financières, le 7 mars 2003, fut consacrée, entre autres, à l'analyse des actualisations des programmes de stabilité

et du Portugal. Pour ce qui est de l'actualisation du programme de stabilité luxembourgeois, le Conseil a noté la situation saine des finances publiques du Luxembourg, en dépit d'une certaine dégradation intervenue en 2002 et largement due à la morosité conjoncturelle internationale. Le Conseil a également pris note du fait que le déficit du gouvernement central luxembourgeois ne s'est élevé, en définitive, qu'à -0,1 % du PIB, conduisant ainsi à un surplus de +2,6 % du PIB pour le gouvernement général.

En vue du Conseil européen des 20 et 21 mars 2003 à Bruxelles, le Conseil a adopté une série de rapports en tant que contribution du Conseil Affaires économiques et financières au Conseil européen. En particulier, le Conseil a approuvé le key issues paper dans le cadre des grandes orientations des politiques économiques ainsi que le rapport annuel sur les réformes structurelles. Le Conseil a également approuvé un rapport sur le

renforcement de la coordination des politiques budgétaires.

Le Conseil Affaires économiques et financières a eu un échange de vues sur la finalisation du projet de directive concernant la fiscalité de l'épargne en concordance avec l'accord politique en la matière du 21 janvier 2003. Le Conseil a décidé d'analyser le texte une nouvelle fois le 19 mars 2003. La version définitive et juridiquement contraignante du projet de directive devait pouvoir être adoptée à ce moment là. Les ministres ont d'ailleurs convenu que l'entrée en vigueur de cette directive serait fixée définitivement au 1^{er} janvier 2005 et non pas au 1^{er} janvier 2004 comme c'était prévu à l'origine. Les délais prévus par la directive pour l'introduction progressive de différents taux d'une retenue à la source seront ainsi également reportés d'une année.

20 mars 2003

Dans la soirée du 20 mars 2003 a eu lieu à Bruxelles une réunion



Jean-Claude Juncker, les ministres Frieden et Grethen et le ministre belge des Finances Didier Reynders le 7 mars à Bruxelles

extraordinaire du Conseil Affaires économiques et financières. Le Luxembourg y était représenté par Nicolas Schmit, ambassadeur-représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Union européenne.

Le Conseil a pu trouver un accord politique sur la directive concernant la taxation de l'énergie. L'objectif de cette directive est de fixer des taux minimaux pour la taxation de tous les produits énergétiques, y inclus l'électricité, le gaz naturel et le charbon. La décision sur la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne ainsi que la directive relative aux intérêts et redevances a été reportée à une date ultérieure.

Le Conseil Affaires économiques et financières a également adopté une position commune concernant les conséquences économiques de la guerre en Irak: «Nous, Ministres de l'Economie et des finances, le Président de la BCE et le Commissaire des Affaires économiques et financières avons révisé la situation économique globale.

Nous allons suivre de près les développements économiques et les marchés financiers et nous serons prêts à coopérer et œuvrer comme la situation le demande.

Le pacte de stabilité et de croissance offre un cadre influent et flexible où les éventuelles pressions au sein des finances publiques seront prises en charge. De plus, la BCE reste vigilante afin d'intervenir si cela s'avère nécessaire.

Nous nous réunirons à nouveau dans deux semaines pour faire le point de la situation».

FORMATION PROFESSIONNELLE

Lancement de la campagne nationale de sensibilisation à la formation professionnelle continue

14 janvier 2003

Le 14 janvier 2003, la ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports Anne Brasseur a assisté à la Coque au lancement officiel de la campagne nationale de sensibilisation à la formation professionnelle continue.

La campagne de sensibilisation est une initiative de l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC), soutenue par le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (MENFPS) et fédérant les principaux acteurs de la FPC au Grand-Duché de Luxembourg. Elle constitue un élément de concrétisation de la mission de promotion de la FPC assignée à l'INFPC par le gouvernement.

En effet, depuis près de dix ans les travaux de l'Institut se sont essentiellement articulés autour de cette mission bénéficiant, à partir du 1^{er} janvier 2000, de l'entrée en vigueur de la loi modifiée du 22 juin 1999 ayant pour objet le soutien et le développement de la FPC. Aujourd'hui, l'évolution du contexte socio-économique et des technologies est telle qu'il importe de franchir un nouveau cap pour légitimer et démocratiser la FPC. Si les entreprises commencent à

se familiariser avec la gestion des ressources humaines, la gestion des compétences et la formation, il n'en va pas de même pour le grand public pour qui ces concepts sont quelque peu opaques. L'heure est donc venue de clarifier ces notions et rendre chacun attentif à la nécessité de réagir face aux évolutions que traversent nos sociétés modernes.

Dans cette perspective, il s'agit de promouvoir et de positionner la FPC comme un instrument d'actualisation des compétences dans tous les domaines et d'acquisition de nouveaux savoirs ou savoir-faire. Eveiller la prise de conscience et inciter à l'action, tels sont les défis majeurs d'une entreprise sans précédent sur le plan des moyens mis en œuvre et des énergies mobilisées.

Le champ politique de la campagne

La campagne de sensibilisation à la FPC et le portail de la FPC s'inscrivent dans un contexte européen de médiatisation du concept d'apprentissage tout au long de la vie. En effet, les politiques de lutte contre l'exclusion sociale, d'adaptation ou de renouvellement des compétences face aux nouvelles exigences du travail et de la société du savoir, d'investissement dans le potentiel humain qui sont développées par la plupart des pays membres, doivent désormais s'appuyer sur des démarches et des instruments pratiques, si elles veulent trouver une large écoute et porter leurs fruits. En témoigne la publication consécutive à la conférence sur l'apprentissage tout au long de la vie, organisée à Bruxelles le 10 septembre 2002 par la Commission européenne.

La mise en œuvre d'un tel concept doit en outre se baser sur le partenariat et la responsabilité partagée. Pour le gouvernement luxembourgeois, il s'agit de vulgariser la notion de FPC auprès du grand public et des entreprises à travers une campagne nationale d'information sur la FPC et un téléservice durable sur l'offre de formation matérialisé par un portail de la FPC et une Infoline. Ce téléservice devrait constituer, à partir de 2003, l'outil de référence en matière d'information sur la formation au Grand-Duché de Luxembourg.

Comme pour les autres nations, les mutations de la société luxembourgeoise entraînent des besoins éducatifs nouveaux, d'ordre techniques, scientifiques, écologiques ou culturels qu'il n'est souvent plus possible de dissocier des strictes nécessités professionnelles.

En de nombreuses occasions, les structures éducatives traditionnellement chargées de la formation initiale ne permettent pas de résoudre les questions ainsi posées parce qu'elles sont adaptées à d'autres fins. C'est à ce moment qu'entrent en action des structures nouvelles, d'information et d'éducation, dont la mission est d'assurer l'articulation et la continuation entre formation initiale et formation professionnelle continue, promouvant ainsi une véritable «éducation permanente».

Eclairer le citoyen pour qu'il comprenne le sens et la nécessité de l'apprentissage tout au long de la vie et s'approprie ce concept en devenant acteur de son propre développement. Lui offrir les moyens de s'informer et de se former, selon un parcours qu'il se définit seul ou avec l'aide de spécialistes de



Mme Brasseur lors du lancement de la campagne nationale de sensibilisation à la FPC

la FPC ou de l'orientation professionnelle. Mettre à la disposition des entreprises une plate-forme réunissant des expertises dans les champs de la gestion des ressources humaines en général et de la FPC, en particulier. C'est en prenant appui sur des démarches instrumentées que l'Etat luxembourgeois entend sensibiliser particuliers et entreprises à la FPC.

Les partenaires de la campagne et les supports de communication

Soucieux de donner un impact majeur à cette campagne de sensibilisation d'envergure nationale, l'INFPC a lancé un appel à participation auprès des offreurs de formation luxembourgeois (organismes de formation agréés et institutions). Cette démarche a débouché sur la conclusion de partenariats avec 19 d'entre eux :

- Aforest Lux
- Chambre de commerce
- Chambre de travail

- Chambre des employés privés
- Chambre des métiers
- Computacenter IT Éducation Services
- Deloitte & Touche - Development Centre
- Double A Technologies Group
- Fashion Genius Institute
- GIE SITec
- Inlingua Formation Langues
- Key Job Computer Training
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports
- Ministère du Travail et de l'Emploi/Ecole supérieure de l'Emploi
- OLAP - Office de Productivité
- PwC ACADEMY
- SECURITAS - Centre de Formation
- STOLL Safety
- TELINDUS Formation

Si l'objectif de la campagne nationale de sensibilisation à la FPC était d'être prioritairement un déclencheur de prise de conscience, à travers des images, symboles, discours ou slogans, il n'en demeurerait pas moins indispensable d'offrir, tant aux néophytes qu'aux habitués, des outils facilitant les démarches en matière de formation.

C'est dans ce cadre que l'INFPC a conçu et élaboré, avec le concours du CRP-HT (Centre de Recherche Public Henri Tudor), le portail luxembourgeois de la formation professionnelle continue www.lifelong-learning.lu.

Formidable outil de communication, le portail de la FPC a pour vocation de centraliser et développer l'information sur la formation. Il offre un grand nombre de services destinés à satisfaire les besoins et attentes des principaux acteurs de la FPC que sont les particuliers, les entreprises et les offreurs de formation tels que les organismes de formation agréés et les institutions. De ce point de vue, le site ambitionne de constituer le lieu de rencontre privilégié entre l'offre et la demande de formation au Grand-Duché de Luxembourg.

En effet, les offreurs de formation peuvent y décliner et publier leurs catalogues de formation, totalisant d'ores et déjà près de 750 formations. Entreprises et particuliers ont la possibilité d'accéder rapidement à ces formations au moyen de *Formaccess*, puissant moteur de recherche autorisant une sélection par domaine, mot-clé ou offreur de formation.



Site Internet du FPC

En outre, le Portail permet aux entreprises de formuler des appels d'offres *online* grâce à une mise en relation avec les offreurs de formation à travers une sorte de *market-place*. En déclinant leurs besoins de formation spécifiques, les entreprises se voient ainsi proposer des «solutions formation» sur mesure.

Les entreprises découvrent par ailleurs les supports et la procédure d'accès au cofinancement étatique dans le cadre de la loi modifiée du 22 juin 1999, ayant pour objet le soutien et le développement de la FPC.

Enfin, l'utilisateur accède à des informations relatives à l'actualité de la FPC ainsi qu'aux études en relation avec la FPC au Grand-Duché de Luxembourg, à la liste alphabétique des offreurs de formation, à d'autres sites Internet nationaux ou communautaires concernant la FPC, ou encore à des données techniques diverses.

Infoligne pour démocratiser et faciliter l'accès à l'information

Un autre instrument destiné à soutenir concrètement la démarche promotionnelle de la campagne nationale de sensibilisation à la FPC est l'Infoligne dont la finalité est également de faciliter l'accès à l'information sur la formation, mais dans une approche complémentaire à celle du portail.

En effet, l'Infoligne est une ligne d'appel téléphonique gérée par l'INFPC et offrant un téléservice d'information sur la formation professionnelle continue, notamment aux personnes ne disposant pas d'un accès Internet, dans l'optique de vulgariser et propager les concepts de la FPC auprès d'un public aussi large que possible.

Son but est de fournir les réponses appropriées aux questions spécifiques émanant des particuliers et des entreprises en matière de FPC.

Afin de garantir la qualité de ce service, l'INFPC a constitué un réseau de partenaires experts dans

le champ de la FPC et de l'orientation professionnelle.

INTÉRIEUR

Inondations au Luxembourg

3 janvier 2003

Suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues au mois de janvier sur le pays, le Luxembourg s'est vu confronté à la montée rapide des eaux de la plupart des rivières. Les régions autour de la Sûre et de l'Alzette comptaient parmi les plus touchées par les inondations.

Michel Wolter dans les régions sinistrées

Le 3 janvier 2003, le ministre de l'Intérieur Michel Wolter s'est rendu dans les régions sinistrées, notamment dans les communes de Echternach et de Reisdorf, très fortement touchées par les crues. Dans un entretien accordé à la radio RTL, le ministre a rappelé que depuis les grandes crues de 1993, un certain nombre de mesures avaient été mises en place au niveau réglementaire ainsi qu'au niveau des constructions dans des zones exposées au risque d'inondation. Un certain nombre de zones de rétention avaient également été mises en place depuis 1993.

Tout en se disant conscient que de plus amples efforts seraient encore nécessaires au niveau de la prévention, Michel Wolter a noté que ces mesures auraient partiellement déjà fait leurs preuves, bien qu'en divers endroits le niveau des eaux de 1993 ait été dépassé.

Parallèlement, le ministère de la Famille a annoncé des secours sociaux de la part du gouvernement en faveur de tout ménage, exploitation à caractère familial et association sinistré.

Bilan des inondations

Le 16 janvier 2003, le ministre de l'Intérieur Michel Wolter, accompagné des responsables du Service de la gestion de l'eau et du Centre de recherche public Gabriel Lippmann ainsi que du directeur de la Protection civile Léon Anen, a fait le bilan des inondations.

Aux dires du ministre, le gouvernement actuel, de même que le dernier, n'aurait pas négligé le problème des inondations. Depuis les dernières inondations de 1993 et 1995, des mesures de protection d'un montant de 30 millions d'euros auraient été instaurées. Dans ce contexte, la participation financière de l'Etat s'élève à 80 % pour l'élaboration des plans et à 50 % pour la réalisation des travaux proprement dits. De plus, depuis 1995, «une série de mesures concrètes

ont été prises, notamment sur le plan législatif», a expliqué Michel Wolter.

Les mesures de protection

En 1995 et 1996, le gouvernement avait défini des régions à risque élevé d'inondations dans une trentaine de communes. Par la suite, entre 1998 et 2000, cette définition provisoire a été réglementée par la loi. Ladite réglementation avait pour but d'éviter tout projet de construction dans ces régions. Devant la contestation de certains, Michel Wolter a exprimé son espoir que les dernières inondations pourraient contribuer à la sensibilisation des gens aux risques qui existent dans ce domaine.

Suite aux inondations de 1993, le système de préalerte en coordination avec la Protection civile avait été mis en place. Cet investissement s'élevait à 1,5 millions d'euros. Le développement et l'amélioration dudit système seraient prévus, a annoncé le ministre de l'Intérieur.



Le ministre de l'Intérieur s'informe sur l'état de la situation à Reisdorf

Pour ce qui est plus particulièrement de la coopération avec la Protection civile, le ministre comptait améliorer le flux des informations envers cette institution en cas de nouvelles crues.

Michel Wolter a également annoncé devant la presse qu'un site Internet serait lancé prochainement pour faire face au besoin des gens de s'informer sur le niveau des cours d'eau. Ce service s'ajouterait à la ligne téléphonique mise en place il y a quelques années.

Le ministre Wolter a ensuite fait le tour des communes touchées par les inondations. Il en ressortait à ses yeux que les mesures de protection ont rempli leur rôle. Bien que l'ampleur des inondations à Mersch ait été comparable à celles de 1993 et 1995, le centre de Mersch a été épargné en 2003. Il convient de rappeler que l'Etat et la commune y ont investi 3 millions d'euros au cours des dernières années. A Ettelbruck, un bassin de rétention a été mis en place (2,8 millions d'euros), ce qui a considérablement amorti les conséquences des inondations.

En 1995, Ingeldorf avait été complètement inondé. Depuis, la commune a considérablement investi dans des mesures de protection (bassin de rétention, murs de protection,...). «Grâce à ces mesures, une quarantaine de maisons ont pu être sauvées des flots», notait Michel Wolter.

Même si le niveau atteint par le cours d'eau à Echternach a été supérieur à celui enregistré en 1995, les inondations ont causé moins de dégâts. «Le premier train de mesures a déjà réussi», constatait Michel Wolter. Des investisse-

ments seraient encore réalisés au niveau de la canalisation au cours de 2003.

Malgré les efforts entrepris, le ministre de l'Intérieur a ajouté qu'une sécurité à cent pour cent n'existait pas. Il comptait néanmoins poursuivre sa politique: interdiction de bâtir dans les régions à risque et renforcement des mesures de protection contre les inondations. Différents projets seraient encore en cours de réalisation, le montant des investissements s'élevant à 30 millions d'euros.

Présentation de l'établissement public Fonds Belval

19 mars 2003

Le 19 mars 2003, le ministre de l'Intérieur Michel Wolter et la ministre des Travaux publics Erna Hennicot-Schoepges ont présenté le Fonds Belval, établissement public créé par la loi du 25 juillet 2002, ainsi que l'important volet des investissements de l'Etat sur ce site. Ce Fonds est chargé de la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest. Une première tranche de projets dudit volet avait été adoptée lors de la réunion du Conseil de gouvernement du 6 mars 2003.

Les projets de l'Etat programmés sur le site Belval-Ouest représentent quelque 40 % des surfaces constructibles du site. Les investissements totaux y ont été provisoirement évalués à 1 milliard d'euros, a souligné la ministre des Travaux publics. Les projets seraient réalisés dans les 15 ans.

Liste de projets de l'Etat envisagés sur le site Belval-Ouest et adoptés par le Conseil de gouvernement en date du 6 mars :

- centre de musique amplifiée (*Rockhaal*) (29,6 millions d'euros),
- stabilisation des hauts-fourneaux (13,9 millions d'euros),
- halle des soufflantes (12,5 millions d'euros),
- immeuble administratif (11,2 millions d'euros),
- lycée technique (87,5 millions d'euros),
- centre de conférence (47,1 millions d'euros),
- centre de recherches (46,4 millions d'euros),
- archives nationales (79,2 millions d'euros).

D'après la ministre des Travaux publics, un pavillon d'information mobile pour le grand public serait également prévu sur le site.

Concernant les investissements privés sur ce site, le ministre de l'Intérieur Michel Wolter a indiqué qu'ils devaient suivre sous peu. Les projets de l'Etat adoptés par le Conseil de gouvernement devraient rendre le site plus attractif et relancer les initiatives privées dans le sud du pays.

Pour ce qui était des transports publics, le ministre Wolter a relevé que le tram ferait partie intégrante du concept. Il faudrait néanmoins décider de sa nécessité dans les années à venir. Le raccordement du site Belval-Ouest à la voie ferrée serait de toute façon prévu. Un arrêt pour trains était envisagé à proximité du site.

Le Fonds Belval a été mis en place pour structurer les investissements de l'Etat sur le site. Le Conseil d'administration de cet établissement public est présidé par Fernand Pesch, administrateur général au ministère des Travaux publics. Il est composé en outre de représentants d'autres ministères.

Selon la ministre Hennicot-Schoepges, les travaux relatifs au centre de musique amplifiée et à la stabilisation des hauts-fourneaux pourraient commencer dès obtention des autorisations de construction de la part des communes concernées. Par ailleurs, a noté Michel Wolter, les communes auraient été intégrées dès le départ dans le processus décisionnel des différents projets.

Le Fonds Belval s'intégrait dans la démarche du gouvernement en matière d'aménagement du territoire, a également souligné la ministre Hennicot-Schoepges. Rappelons que la coordination en la matière revenait au ministère de l'Intérieur.

Historique du projet

Lors de la conférence de presse, le ministre Michel Wolter a retracé le projet de la reconversion des friches industrielles. Les investissements à Belval seraient ainsi en ligne droite avec le programme directeur relatif à l'aménagement du territoire, qui allait être présenté le 20 mars 2003 à la Chambre des députés, a-t-il précisé. Ce programme prévoyait en outre la création de six régions de développement et de trois centres majeurs (Esch-sur-Alzette, Luxembourg et la *Nordstaat*). Belval-Ouest a été considéré dès le départ comme la première grande zone de développement.



Michel Wolter et Erna Hennicot-Schoepges
lors de la présentation du Fonds Belval

Par ailleurs, la loi de 1999 sur l'aménagement du territoire a défini les grandes lignes pour le développement au Luxembourg, en misant sur la régionalisation et la déconcentration. «Les 30 dernières années, le développement s'est concentré sur le centre du pays, avec tous les inconvénients que l'on connaît aujourd'hui», a relevé Michel Wolter, «il s'agit de briser à présent cette centralisation excessive à Luxembourg».

JUSTICE

Réorganisation du registre de commerce et des sociétés

4 février 2003

Le 4 février 2003, le ministre de la Justice Luc Frieden a présenté à la presse les modalités de la réorganisation et de l'informatisation du registre de commerce et des sociétés.

Important instrument de la vie économique du pays, le registre est censé répondre aux besoins de la place financière et du paysage économique qu'est le Luxembourg. Devant le nombre croissant de sociétés installées au Luxembourg (plus de 80.000), l'ancien registre avait des difficultés pour répondre efficacement à ces exigences, expliquait Luc Frieden. «Nous avons adapté le registre aux besoins du 21^e siècle.»

La loi concernant le registre de commerce et des sociétés a été votée le 12 décembre 2002 à la Chambre des députés. Le règlement grand-ducal pris en application de la loi a été adopté le 17 janvier 2003 par le Conseil de gouvernement.

Le nouveau registre reste sous l'autorité du ministère de la Justice et est géré par un groupement d'intérêt économique (GIE), présidé par Daniel Ruppert, attaché de gouvernement au ministère de la Justice.

Lancement du site www.rcsl.lu

Le ministre de la Justice Luc Frieden a également annoncé le lancement du site www.rcsl.lu. La mise à disposition de toutes les données sur Internet devrait permettre, aux dires du ministre, de faciliter les procédures pour le client.

La participation des principaux acteurs de la vie économique a été sollicitée pour la mise en place du nouveau registre. Luc Frieden s'est montré très satisfait de la coopération de son ministère avec la Chambre de commerce et la Chambre des métiers.

Paul Emering, directeur adjoint de la Chambre de commerce, a rappelé, de son côté, que la réorganisation du registre constitue une revendication de longue date. «Nous avons eu un retard considérable vis-à-vis de l'étranger», a-t-il admis, «d'où la nécessité de franchir ce pas».

Les entreprises constituent les principaux fournisseurs et consommateurs des informations du

registre. D'où le rôle des chambres professionnelles dans ce domaine, a estimé Paul Emering. Il serait dans l'intérêt des entreprises de pouvoir disposer d'un registre efficace et transparent.

Le directeur de la Chambre des métiers Paul Ensich a également souligné la bonne coopération entre les trois partenaires. A ses yeux, le nouveau registre permettrait de réduire les charges administratives

pour les entreprises. Il constituerait, aux dires du ministre Frieden, un important instrument pour réduire le nombre des faillites au Luxembourg. Une fois la Centrale des bilans intégrée au registre, cet instrument devrait encore être renforcé.

Nouveautés de la loi du 19 décembre 2002

Daniel Ruppert, président du GIE, a détaillé les nouveautés de la loi du 19 décembre 2002 et du règlement grand-ducal ayant trait au registre de commerce. Les registres de Diekirch et de Luxembourg devraient fusionner. L'obligation de s'immatriculer au registre serait étendue aux sociétés civiles, Asbl et fondations, Assep, associations agricoles et aux établissements publics. Il y aurait également des modifications pour ce qui est des informations à transmettre au registre.

Le règlement grand-ducal introduit des modifications au niveau de la réquisition d'immatriculation, d'inscription, de modification et de



Luc Frieden lors de la visite des locaux du registre de commerce et des sociétés



Site Internet du RCSL

radiation ainsi qu'au niveau du dépôt pour publication au mémorial. Par ailleurs, une banque de données regroupant toutes les informations obtenues serait créée.

La réquisition se ferait sur base de 9 nouveaux formulaires, permettant un encodage informatique. Les formulaires seraient disponibles sur Internet et sur CD-Rom.

Le nouveau registre de commerce et des sociétés emploie 16 personnes. Il a entamé ses travaux le 6 février 2003. Au préalable de la conférence de presse, le ministre Frieden a visité les nouveaux locaux du registre afin de se renseigner sur place sur son fonctionnement.

Signature d'un accord de coopération policière transfrontalière entre le Luxembourg, la Belgique et l'Allemagne

25 février 2003

Afin de lutter efficacement contre la criminalité transfrontalière, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg ont signé le 25 février 2003 un accord de coopération policière mettant en place à Luxembourg un commissariat commun regroupant 11 policiers des trois pays ainsi que des policiers français.

L'inauguration officielle de ces bureaux a eu lieu le même jour en présence du ministre allemand de l'Intérieur, Otto Schily, du ministre belge de l'Intérieur, Antoine Dusquesne ainsi que des ministres luxembourgeois de l'Intérieur et de la Justice, Michel Wolter et Luc Frieden. Ce bureau commun, qui est destiné à fournir un appui pra-



Les ministres luxembourgeois, allemand et belge lors de la signature de l'accord de coopération transfrontalière

tique en temps réel aux services de police, constitue «le premier exemple de coopération transfrontalière véritablement multilatérale», a déclaré le ministre belge.

«Nous franchissons un grand pas dans la lutte contre la criminalité transfrontalière», a souligné, de son côté, Luc Frieden. Selon le ministre luxembourgeois, il s'agit d'empêcher les criminels de jouir impunément de la libre circulation consacrée par les accords de Schengen. «Les citoyens honnêtes doivent être libres de circuler, doivent pouvoir travailler et vivre, mais non les malfaiteurs». «Or, quand on se trouve dans des régions transfrontalières comme les nôtres, un Etat seul ne peut rien faire et seule une action commune peut être efficace», a-t-il ajouté.

Aux dires de Otto Schily, le ministre allemand de l'Intérieur, cet accord pourrait déboucher sur des patrouilles communes. Le ministre de l'Intérieur luxembourgeois Michel Wolter a spécifié dans ce contexte que, si le besoin se faisait ressen-

tir, les effectifs pourraient être augmentés. Un bilan à la fin de l'année 2003 permettrait d'évaluer quelles suites seraient données à cette initiative.

A l'occasion de l'inauguration des bureaux communs, le ministre luxembourgeois de l'Intérieur Michel Wolter et son homologue belge Antoine Dusquesne ont visité le dispositif de contrôle mis en place le long de la frontière belgo-luxembourgeoise, dans le cadre d'un contrôle policier transfrontalier commun en collaboration avec les services des Douanes et Accises.

Conseil Justice et Affaires intérieures: adoption d'un texte définissant le droit au regroupement familial

28 février 2003

Le 27 février 2003, au Conseil des ministres de la Justice et des Affaires intérieures (JAI), les pays



membres de l'Union européenne ont adopté un texte définissant le droit au regroupement familial.

Le 28 février, le ministre de la Justice Luc Frieden a commenté cet accord en soulignant que l'Union européenne disposerait bientôt d'une directive qui, après de nombreuses négociations et modifications depuis 1999, servirait de premier instrument législatif pour l'immigration légale.

Par contre, «le texte prévoit également de nombreuses dérogations pour respecter la diversité des législations nationales existantes, ce qui est dommage», a analysé Luc Frieden. Le ministre de la Justice s'est dit moyennement satisfait de cet accord minimaliste et aurait souhaité une harmonisation plus approfondie. Toutefois, «cet accord représente une progression certaine en la matière et est encourageant pour la suite», a-t-il ajouté.

D'ailleurs, ce premier texte aurait le mérite de refléter intégralement la situation du Luxembourg dans ce domaine précis. «En ce mo-

ment, peu de changements pratiques sont à envisager avec ce texte pour la législation luxembourgeoise», a-t-il commenté.

Le ministre s'est ensuite penché sur les personnes concernées par le droit au regroupement familial. En effet, cette directive ne s'applique qu'aux citoyens de pays non-communautaires qui habitent dans un pays communautaire et qui ne sont pas mariés à un citoyen communautaire. Les pays membres seront donc tenus d'accorder, aux enfants mineurs et aux conjoints de ces citoyens de pays non-communautaires, un droit de séjour permanent. L'accord porte exclusivement sur la famille proche, appelée aussi «noyau familial».

Période d'attente maximale pour faire venir l'enfant mineur ou le conjoint	2 années
Conditions nécessaires	- Avoir un domicile - Etre inscrit à la Sécurité sociale - Disposer de revenus suffisants pour subvenir aux besoins de la famille
Durée minimale de séjour	1 an
Octroi d'un droit de séjour indépendant	après 5 années

D'autres situations peuvent être réglées au cas par cas et ce de manière différente dans chaque pays membre. Des lignes directrices flexibles ont toutefois été établies :

- les personnes rejoignant leur famille ou conjoint ont le droit de travailler mais les différents pays se gardent le droit de fixer des conditions comme la limitation des secteurs industriels ou les conditions concernant le permis de travail,

- les parents (ascendants) peuvent rejoindre leur enfant s'ils sont financièrement dépendants,
- les enfants majeurs peuvent également rejoindre leur parent s'ils sont financièrement dépendants,
- le partenaire non-marié peut rejoindre son partenaire si une relation longue et stable peut être prouvée,
- le partenaire non marié peut rejoindre son partenaire s'il s'agit d'une *registered relation*.

Des limites ont été également fixées pour éviter toute dérive :

- les pays peuvent se garder le droit de limiter la venue d'enfants âgés de plus de 12 ans s'ils re-

joignent séparément leur parent, ceci pour éviter de nombreux problèmes d'intégration,

- le conjoint peut uniquement rejoindre son partenaire s'il est âgé de plus de 21 ans, ceci pour éviter des problèmes de mariages forcés,
- lors de mariages polygamiques, une seule femme peut rejoindre son mari.

Autres sujets abordés lors du Conseil

Luc Frieden a salué et soutenu la déclaration franco-allemande concernant l'utilisation de la biométrie (empruntes digitales, descriptifs corporels) pour les papiers d'identité (Visa, Passeport), afin de contrecarrer l'immigration illégale et les activités criminelles en Europe.

«Des propositions concrètes de la part de la Commission sont attendues pour corriger et stopper la falsification de documents», a noté le ministre. «En effet, il n'existe pas d'harmonisation européenne pour les passeports et autres documents et si une harmonisation n'est pas envisagée, alors des coopérations renforcées entre les pays intéressés doivent être créées», a-t-il conclu.

Le ministre de la Justice a encore souligné que les négociations concernant la participation de la Suisse aux accords de Schengen doivent se faire de manière constructive et flexible. La Suisse attend de l'Union européenne une sorte de *package*, comprenant la question de l'harmonisation fiscale et bien évidemment les accords de Schengen. «Il faut traiter la Suisse comme un pays souverain et partenaire, car l'Union a besoin de la Suisse et vice-versa», a ajouté Luc Frieden.

Concernant la question irakienne et malgré la désapprobation d'une simple logique de guerre, le ministre de la Justice a insisté pour que les dispositifs de sécurité et de prévention soient renforcés en Europe. «Il faut améliorer ces mesures et mieux nous préparer. L'échange d'informations entre les services de Police et services de Renseignements

des différents pays doit être renforcé pour prévenir des situations et réactions dangereuses», a-t-il ajouté. «Si malheureusement conflit il y avait, des camps doivent être préparés sur place avec l'aide du HCR pour accueillir en amont les réfugiés», a également expliqué le ministre.

Concernant la décision unilatérale de la Grande-Bretagne de mettre certains pays d'Europe (Albanie, Bulgarie, Yougoslavie, Roumanie) sur une liste qui ne permet plus l'obtention du droit d'asile automatique, le ministre luxembourgeois de la Justice a estimé que «cette décision relance la problématique du droit d'asile non harmonisé au sein de l'Union européenne qui risque de mener à des décisions similaires s'il n'y a pas de consensus ou de volonté commune».

MÉDIAS ET COMMUNICATION

eGovernment/benchmarking: le Luxembourg fait des progrès considérables

13 février 2003

Depuis la dernière évaluation de 20 services publics de base en ligne, le Luxembourg figure parmi les pays qui ont le plus progressé. Voilà le message principal qui ressort de la 3^e évaluation comparative des projets *eGovernment*, réalisée dans le cadre du programme eEurope dans les pays de l'Union européenne.

Lors de la présentation de ce *benchmarking*, le secrétaire d'État

à la Fonction publique Joseph Schaack a précisé que le projet *eGovernment* fait partie du projet eLuxembourg. Il s'agit de mesurer les compétences nationales en un certain nombre de domaines. *eGovernment* s'intègre par ailleurs dans le cadre de la réforme administrative.

Il ressort de ce nouveau *benchmarking* que le Luxembourg se place en 3^e position pour ce qui est de la progression par rapport à la 2^e évaluation, qui date d'avril 2002. Globalement, le Luxembourg continue cependant à occuper la dernière position.

Lors de la première évaluation des services publics en ligne, le Luxembourg affichait un résultat de 15 %. Six mois plus tard, le résultat s'élevait à 22 % et en octobre 2002 (évaluation rendue publique le 13 février), le score était de 32 %.

Ralph Letsch, coordinateur du projet *eGovernment*, a présenté de son côté les résultats pour chacun des 20 services. A noter que le Luxembourg continue à occuper la première place dans le domaine des bibliothèques publiques en ligne.

MM. Joseph Schaack et Ralph Letsch ont essayé de relativiser les résultats du *benchmarking*. En effet, l'évaluation ne renseigne en rien sur la qualité ou la quantité des informations disponibles sur Internet. Elle ne prend pas non plus en compte les besoins réels des utilisateurs, leur niveau de satisfaction ou la qualité du fonctionnement interne de l'administration. «Le *benchmarking* est relativement critiquable», a noté Ralph Letsch.



MM. Joseph Schaack et Ralph Letsch
lors de la présentation du benchmarking

De plus, l'évaluation ne prend en considération que les projets déjà en cours, et non pas ceux qui sont en phase de réalisation. «Là où les résultats sont mauvais pour le Luxembourg, les projets sont tout de même en train d'être étudiés ou réalisés», notait Joseph Schaack. Au total, plus de 150 projets sont en cours d'élaboration. Le retard dans leur mise en œuvre s'explique par le fait que le Luxembourg n'a commencé qu'en 2001 avec la réalisation des projets.

Tout ceci fait que les résultats du *benchmarking* ne sont pas très favorables pour le Luxembourg, ont conclu le secrétaire d'Etat et le coordinateur du projet. Joseph Schaack a néanmoins ajouté que «tous les six mois, nous sommes capables de progresser de 10 %».

Pour MM. Schaack et Letsch, les objectifs du projet *eGovernment* visent clairement une augmentation de la qualité des services pour les bénéficiaires. Au niveau des fournisseurs des services, il s'agit de se donner les moyens néces-

saires pour assurer le bon déroulement du travail.

Evaluation des services publics de base

L'évaluation des services publics en ligne se fait sur quatre niveaux :

niveau 1 : des informations sont disponibles en ligne,

niveau 2 : des documents peuvent être téléchargés,

niveau 3 : les documents peuvent être renvoyés par courrier électronique,

niveau 4 : toute la transaction peut être réalisée en ligne.

MM. Schaack et Letsch ont tenu à préciser qu'il n'était pas évident de réaliser des résultats supérieurs à 50 %. En effet, il faudrait toujours faire le choix entre le prix à payer, les besoins réels des utilisateurs et le niveau de qualité recherché.

Le secrétaire d'Etat et le coordinateur du projet étaient unanimes en concluant que le but de la mise en ligne des services publics serait

d'augmenter son niveau de qualité et non pas de progresser dans le *benchmarking*. Le secrétaire d'Etat s'est donc montré satisfait du travail réalisé : «Nous savons où nous en sommes et nous savons où nous voulons aller».

Présentation du plan directeur sectoriel «stations de base pour réseaux publics de communications mobiles»

17 mars 2003

Le 17 mars 2003, le ministre de l'Intérieur Michel Wolter et le ministre délégué aux Communications François Biltgen ont présenté à la Maison de Cassal le plan directeur sectoriel «stations de base pour réseaux publics de communications mobiles». Ce plan posait le cadre du développement futur des réseaux de communications mobiles (GSM et UMTS) au Luxembourg.

Avec ce plan sectoriel, qui allait entrer en vigueur par la voie d'un règlement grand-ducal, le gouvernement met à disposition des autorités communales un instrument qui leur permet d'appliquer et de transposer directement les options et objectifs retenus par le projet de programme directeur d'aménagement du territoire. Ainsi, le rôle des bourgmestres se trouve substantiellement renforcé par ce plan.

Les principes fondamentaux du plan sectoriel étaient les suivants :

- les stations de base relèvent de l'utilité publique,
- le bourgmestre est responsable pour toutes les installations connexes,

- si le plan d'aménagement général communal (PAG) prévoit la mise en place d'une antenne, son installation est accordée,
- dans le cas contraire, le maire peut donner l'autorisation en cas de nécessité opérationnelle,
- le bourgmestre peut refuser l'installation d'une antenne au sein d'une zone explicite de protection,
- le bourgmestre peut soumettre l'autorisation de l'installation à des conditions spécifiques,
- les opérateurs de téléphonie mobile ont une obligation d'information des communes,
- le bourgmestre peut régulariser les installations existantes par des dispositions transitoires,
- un groupe de travail interministériel peut guider les communes et les opérateurs dans l'application du plan sectoriel,
- l'institut luxembourgeois de régulation établit un inventaire cartographique et informatique des emplacements des stations de base.

Le premier réseau de communication mobile au Luxembourg a été mis en place à partir de 1993, a précisé le ministre de l'Intérieur Michel Wolter lors de la présentation du plan sectoriel à la presse. L'installation des antennes qui assurent le relais entre les utilisateurs du réseau est soumise à un ensemble de contraintes: les antennes doivent respecter un certain périmètre de couverture et elles ne peuvent transporter qu'un nombre limité de messages.

L'implémentation des antennes s'est heurtée par le passé aux intérêts divergents des parties con-

cernées, a noté Michel Wolter. L'utilisateur serait demandeur d'un réseau qui fonctionne sans faille, les opérateurs de téléphonie mobile seraient concernés, entre autres, par les coûts, l'Etat devrait tenir compte des éléments relatifs à l'aménagement du territoire, à l'environnement, à la santé et à la sécurité et les communes seraient responsables de l'emplacement des antennes sur le terrain.

Aux dires du ministre Biltgen, il s'agissait de trouver une réponse à la question «Qui peut installer des antennes, et à quel endroit?».

La mise en place d'un plan sectoriel avait été décidée à la suite des discussions entamées début 2002, a précisé Michel Wolter. Le projet de plan directeur sectoriel représente l'aboutissement des travaux du groupe de travail interministériel. Ce comité d'accompagnement avait été mis en place pour assister les communes, mais également les opérateurs, dans l'application du plan. Le Conseil de gouvernement a adopté le projet de règlement grand-ducal déclarant obligatoire

le plan directeur sectoriel en date du 14 février 2003.

Le plan sectoriel a été présenté aux 118 communes du pays, qui avaient trois mois pour émettre leur avis. Suite aux avis successifs du Conseil supérieur de l'aménagement du territoire et du Comité interministériel de l'aménagement du territoire, le ministre de l'Intérieur ferait une déclaration à la Chambre des députés et le plan sectoriel pourrait entrer en vigueur par voie de règlement grand-ducal.

MIGRATIONS

Présentation du nouveau système européen d'identification des demandeurs d'asile (Eurodac)

10 février 2003

Le 10 février 2003, le ministre de la Justice Luc Frieden et le commissaire européen en charge de



Les ministres Biltgen et Wolter
lors de la présentation du plan sectoriel

la Justice et des Affaires intérieures Antonio Vitorino ont présenté à Luxembourg le nouveau système européen d'identification des demandeurs d'asile Eurodac. Le siège de l'unité centrale d'Eurodac est installé au Luxembourg. Le système est appliqué depuis le 15 janvier 2003 dans tous les pays membres de l'Union européenne, à l'exception du Danemark, ainsi qu'en Norvège et en Islande.

Eurodac représente une base de données d'empreintes digitales. Depuis le 15 janvier 2003, chaque Etat participant enregistre les empreintes digitales des demandeurs d'asile. Si le système indique que les empreintes sont déjà enregistrées, le demandeur d'asile est renvoyé dans le pays où les empreintes ont été enregistrées initialement. Le système responsabiliserait ainsi davantage les pays de première entrée d'un demandeur d'asile, ont noté le ministre luxembourgeois et le commissaire européen.

Le nouveau service serait surtout un instrument au service d'une politique particulière – la politique européenne d'asile et d'immigration –, a noté Antonio Vitorino. Il s'agirait là d'un volet concret de cette politique européenne, a ajouté Luc Frieden. «Nous avons toujours plaidé pour trouver des solutions européennes aux problèmes dans ce domaine», a-t-il estimé.

Eurodac permet d'appliquer la Convention de Dublin sur les critères et les mécanismes qui déterminent quel Etat membre est responsable de l'examen d'une demande d'asile. Le système répond aux décisions prises lors du Conseil européen de Tampere (Finlande, octobre 1999) de mettre au

point de normes communes dans le domaine des politiques d'asile.

Aux dires du commissaire Vitorino, le système permettra, outre d'identifier l'Etat responsable pour une demande d'asile, d'éviter les demandes multiples et les abus en la matière. «Eurodac permettra d'éviter l'asile-shopping», nota le commissaire, en rendant plus claire et moins conflictuelle la procédure pour décider quel Etat est responsable pour une demande d'asile.

Par ailleurs, en accélérant les procédures des demandes dans les Etats membres, la protection des véritables réfugiés serait renforcée. «Si nous n'arrivons pas à empêcher l'abus du système, sa crédibilité est en jeu», concluait le membre de la Commission européenne à cet égard.

Pour ce qui est de la protection de la vie privée des demandeurs d'asile, Antonio Vitorino a remarqué que le système était conçu de telle façon que les données d'une personne ne pourraient en aucun

cas être transmises au pays d'origine du demandeur d'asile. En outre, le système ne contiendrait aucune donnée personnelle, mais uniquement les empreintes digitales. Les données recueillies ne pourraient être utilisées qu'aux fins définies par ce système.

Au Luxembourg, toutes les règles en vigueur en matière de protection des données s'appliquent, disait Luc Frieden. La Commission nationale pour la protection des données serait compétente pour contrôler le traitement des données. Le ministre Frieden a également noté qu'Eurodac ne constitue pas la dernière étape en matière de politique d'asile et d'immigration: «Je plaide pour que nous continuions à avoir des règles communes, notamment pour ce qui est du statut des réfugiés».

Au Luxembourg, le volet national du système relève de l'autorité du ministère de la Justice, son application est assurée par la Police grand-ducale.



Le ministre Frieden et le commissaire Vitorino présentent le système Eurodac

PROMOTION FÉMININE

Le 4^e rapport périodique sur l'élimination des inégalités entre les femmes et les hommes

22 janvier 2003

Le 22 janvier 2003, la ministre de la Promotion féminine Marie-Josée Jacobs a présenté devant le Comité de l'ONU le 4^e rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Luxembourg a ratifié la Convention en 1989 et doit faire rapport de l'évolution en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à des intervalles de 4 ans.

Le 4^e rapport périodique a été introduit pour examen au Comité en date du 10 mars 2002. Il couvre la période du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2001.

Lors de son exposé, la ministre a notamment relaté des efforts des autorités luxembourgeoises réalisés dans les domaines sujets des recommandations émises par le Comité lors de l'examen du 3^e rapport périodique en 2000.

La Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes a servi au ministère de la Promotion féminine de ligne directrice. Toute action réalisée par le gouvernement, voire les ministères et autres organismes, est analysée sous l'angle de la mise en œuvre de la Convention.

Le projet de loi portant sur l'approbation du Protocole facultatif à la

Convention et le projet de loi portant sur l'approbation de l'amendement de l'article 20,1 de la Convention seraient mis prochainement à l'ordre du jour de l'assemblée parlementaire pour adoption.

L'inscription du principe de l'égalité des femmes et des hommes dans la Constitution était toujours au stade de projet de révision, étant donné qu'il n'y a pas d'accord trouvé pour tous les paragraphes de cet article. La formulation proposée par la commission des institutions et de la révision constitutionnelle de la Chambre des députés était libellée de la façon suivante: «Les femmes et les hommes sont égaux en droits et en devoirs. L'Etat peut adopter des mesures spécifiques en vue d'assurer l'égalité de fait dans l'exercice des droits et devoirs.» Or, l'article 3 paragraphe 2 du Traité CE oblige les Etats à mettre en œuvre une promotion active de l'égalité entre hommes et femmes.

Concernant la réserve par rapport à l'article 7 de la Convention relative à la transmission de la couronne du Grand-Duché de Luxembourg qui se fait par ordre de descendance mâle, l'agencement constitutionnel luxembourgeois ne permettait pas de déclarer révisable une disposition constitutionnelle en cours de législation – art. 114. Cet article quant à lui a cependant été déclaré révisable et dès l'adoption de ce changement, l'article 11 paragraphe 2 de la Constitution pourrait être changé.

Quant à la deuxième réserve portant sur le nom patronymique de l'enfant, se rapportant à l'article 16 de la Convention, un projet de loi a été déposé le 13 septembre 2001

à la Chambre des députés. Il a été soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

La ministre Marie-Josée Jacobs a cité l'adoption de la loi concernant la protection contre le harcèlement sexuel à l'occasion des relations de travail en date du 26 mai 2000 et le dépôt en date du 17 mai 2001 du projet de loi no 4801 sur la violence domestique.

Elle a informé que des mesures d'encadrement seraient mises en place. Ainsi, un groupe de collaboration faisant fonction d'observatoire de la mise en œuvre et du suivi de la loi fonctionnerait sous la direction du ministère de la Promotion féminine. Il serait composé de délégué-e-s du ministère de la Justice, du ministère de la Santé et du ministère de l'Intérieur, de la magistrature et de la Police, et naturellement des ONG assurant l'assistance aux victimes.

Un module portant sur le phénomène de la violence domestique est intégré doré et déjà dans la formation initiale décernée à l'école de Police. Cette formation spécifique est assurée par des formatrices expertes en dévictimisation, formées depuis 1999, travaillant dans des refuges pour femmes.

Mme Jacobs a également abordé le sujet de la migration et du phénomène de la traite des êtres humains qui en est une conséquence trop répandue. Un moyen de lutte contre la traite des êtres humains est l'investissement dans la coopération au développement. L'investissement dans le développement économique des pays pauvres prévient la déstabilité économique et politique de ces pays, diminue les migrations et agit notamment contre la traite des êtres humains.



Le Luxembourg investit 0,7 % de son PIB dans la coopération au développement. De nombreux projets de coopération luxembourgeois ciblent les femmes, leur permettent d'acquérir une certaine sécurité économique, les rendent surtout moins fragiles à l'égard des trafiquants. Les perspectives d'un avenir économique sécurisé les rassurent et influencent leur décision de rester dans leur pays d'origine.

Concernant l'impact de la loi du 31 mai 1999 visant à renforcer les mesures contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des enfants, aucune affaire n'était pendante devant les tribunaux. Un dépliant d'information intitulé «Non au tourisme sexuel avec les enfants» était distribué par les agences de voyages et à l'aéroport de Luxembourg.

Il y est fait rappel de l'article 10 de la loi du 31 mai 1999 relative à l'exploitation sexuelle des enfants qui dit «Toute personne coupable d'atteinte sexuelle sur un enfant sera poursuivie sur le lieu du délit ou

dans son pays d'origine». Le dépliant rappelle que «le monde de demain sera à l'image de ce que nous faisons subir aujourd'hui à nos enfants».

L'éducation des enfants reste une des préoccupations nationales. Le projet «Partageons l'égalité – *Gläichheet delen – Gleichheit teilen*» propose la transmission d'une éducation appliquant la pédagogie du genre. Les modules élaborés dans le cadre de ce projet ont pour but d'apprendre aux enfants dès leur plus jeune âge des comportements non-violents et non-sexistes. L'intégration des concepts de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la démocratie doit se faire dès le plus jeune âge chez les enfants des deux sexes, mais aussi au niveau de tous les acteurs et actrices de notre société.

Le module élaboré à l'intention des formateurs et formatrices dans le cadre du projet habilite le personnel formateur à réfléchir, sur base de connaissances théoriques et pratiques, sur ses méthodes d'enseignement et à répondre aux besoins spécifiques d'apprentissage des femmes et des hommes.

Pour illustrer le changement de mentalité, la ministre a cité quelques chiffres du recensement de la population de 2001. Le nombre de personnes s'occupant de leur ménage était de 77.000 femmes et de 540 hommes en 1991. Dans ce domaine, une baisse de 18.400 unités pour les femmes et une hausse de 1.350 unités pour les hommes est à noter. Il faut considérer dans ce contexte que la population totale du Luxembourg a augmenté de 57.000 personnes à 440.000 personnes (chiffres arrondis).

Un changement, quoique léger, est donc à noter auprès des hommes. Des allocataires de l'indemnité payée pendant la période du congé parental (6 mois à plein temps ou 12 mois à mi-temps), les hommes représentent 13 %.

Concernant la participation des femmes au marché de l'emploi, le taux d'activité des femmes résidentes est en augmentation. Cette augmentation est d'ailleurs la plus élevée au niveau européen. Le taux moyen se situe actuellement à 50,8 %. Concernant le taux d'emploi féminin dans le groupe d'âge des 25 à 54 ans, qui élimine largement les effets de la prolongation de la scolarité et de l'avancement de l'âge à la sortie de la vie professionnelle, il se situe à 63 %. Les mesures d'insertion pour les jeunes femmes et les mesures de réinsertion dans l'emploi pour les femmes, inscrites dans le plan d'action national pour l'emploi, sont une des causes de l'augmentation du taux d'activité des femmes. Bien sûr l'augmentation des places de crèches de 1.000 unités et l'introduction de l'enseignement précoce dans les communes, facultatif encore, pour les enfants de 3 à 4 ans, ont contribué elles aussi à faciliter le choix des femmes pour un emploi rémunéré.

Pour augmenter l'offre de garde d'enfants en dehors des heures scolaires, un règlement grand-ducal définit les conditions pour l'obtention d'un agrément pour foyer de jour pour enfants, pour services de restauration scolaire et pour service d'aide aux devoirs, c.-à-d. le personnel, les infrastructures et les modalités de fonctionnement. L'aide financière de l'Etat varie de 50 % pour le coût de construction

ou d'aménagement d'un bâtiment et pour le mobilier de la cuisine, à 30 % pour les travaux d'aménagement d'une aire de jeu extérieure.

L'introduction de l'apprentissage pour adultes par la loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du PAN 1998 offre aux femmes la possibilité de suivre des cours. Elles représentent 40 % des personnes ayant reçu un contrat d'apprentissage.

Dans le cadre du projet intitulé «Egalité de salaire, un défi démocratique et économique» lancé en janvier 2002, patronat et syndicats ont adopté un plan d'action de lutte contre l'écart de salaire. Ils ont également sollicité l'organisation de cours de formation sur une évaluation et une classification des fonctions, neutre au regard du sexe et à leur intention. Ces cours allaient débiter en 2003.

L'étude réalisée sur les inégalités salariales révèle un écart de salaire moyen de 28 % entre les femmes et les hommes. Après prise en compte des différences structurelles de l'emploi féminin et masculin, il reste 12 % de différences expliquées uniquement par le fait de l'appartenance à l'un des deux sexes. Il a été constaté que la profession, le type de métier exercé, est l'élément qui justifie la plus grande part des différences de salaires observées entre femmes et hommes.

Dans le cadre du projet, les discussions avec les partenaires sociaux sur les inégalités salariales ont abouti à une prise de conscience que toute question d'égalité est à situer dans le contexte global de la société et ne se résout que par l'action multiple à tous les niveaux.

Le gouvernement a réaffirmé son engagement pour l'intégration de la dimension du genre dans tous les domaines politiques. Il continuerait à promouvoir l'organisation d'actions positives et la prise de mesures positives temporaires pour établir l'égalité de fait entre les femmes et les hommes dans tous les domaines où existent ou subsistent des discriminations.

Outre les efforts de mise en œuvre de mesures spécifiques en faveur des femmes, autant d'acteurs et d'actrices que possible sont mobilisés pour réaliser et porter les actions et politiques générales en faveur de l'égalité des femmes et des hommes.

Les résultats de l'examen seront soumis à l'Assemblée générale de l'ONU et le gouvernement recevra l'appréciation du Comité sur la politique luxembourgeoise de mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, accompagnée de recommandations. Le prochain rapport est à

soumettre au Comité de l'ONU en mars 2006.

RECHERCHE

Conférence nationale de lancement du 6^e Programme-cadre européen de recherche et développement technologique (2002-2006)

29 janvier 2003

La conférence nationale de lancement du 6^e Programme-cadre européen de recherche et développement technologique (6^e PCRD) a eu lieu le 29 janvier 2003 dans les locaux de la Chambre de commerce à Luxembourg. La ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges a assisté à l'ouverture officielle de la conférence.



Mme Hennicot-Schoepges à la conférence nationale de lancement du 6^e PCRD

D'une durée de 4 ans (2002-2006) et doté d'un budget de 17,5 milliards d'euros, le 6^e programme permet de cofinancer des projets transnationaux de recherche soumis par des entreprises ou des institutions de recherche. Il concerne un grand nombre de thématiques de recherche, comme les biotechnologies, les technologies de la société de l'information, les matériaux, l'aérospatial, la sûreté alimentaire, l'environnement. Mis en place par la Commission européenne depuis 1984, les programmes-cadres sont le principal instrument communautaire pour financer la recherche en Europe.

Dans son discours d'ouverture (voir page 121) de la conférence, la ministre a souligné l'importance de la recherche au sein de l'économie: «Les investissements dans la connaissance et l'innovation sont un élément crucial pour la croissance durable et soutenable, la création d'emplois de qualité et l'environnement». Quant aux programmes-cadres communautaires, la ministre a noté qu'elles ont fait leurs «preuves comme instrument efficace pour inciter les entreprises et les centres de recherche publics et privés à investir, à coopérer et à créer davantage d'emplois dans le domaine de la R&D».

Sur le plan national, la loi du 9 mars 1987, s'inspirant du 1^{er} programme-cadre, aurait permis de mettre en place un dispositif de recherche notable. Les trois centres de recherche publics auraient été créés sur base de cette loi, a noté Erna Hennicot-Schoepges.

Aux dires de la ministre, les priorités du gouvernement en matière de recherche s'articulent autour de quelques axes, dont l'accroisse-

ment substantiel des crédits budgétaires dans l'intérêt de la recherche publique et la promotion de la participation luxembourgeoise aux initiatives européennes et internationales de coopération scientifique et technologique. Dans ce contexte, les crédits budgétaires pour la R&D publique seraient passés de 11 millions d'euros en 1999 à actuellement 34 millions.

La ministre Hennicot-Schoepges a encore rappelé que les chefs d'Etat et de gouvernement avaient décidé au Conseil européen de Barcelone en mars 2002 de porter les dépenses relatives à la R&D à 3 % du PIB d'ici 2010, d'où la volonté de la ministre d'assurer la continuité de la croissance concernant la mise à disposition de crédits budgétaires dans l'intérêt de la recherche.

La conférence de lancement du 6^e Programme a été organisée par l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche Luxinnovation GIE – point de contact national pour le 6^e PCRD –, en coopération avec le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'objectif de la conférence de lancement a été de présenter le contenu et les enjeux de ce programme communautaire, mis en place par la Communauté européenne afin d'aider les acteurs européens de la recherche à faire face à des besoins nouveaux. En effet, la recherche est devenue plus complexe, plus coûteuse et les défis auxquels l'industrie et la société sont confrontés ne peuvent plus être relevés au seul niveau national.

Inauguration officielle du laboratoire souterrain de géodynamique de Walferdange

12 mars 2003

Il y a quarante ans, l'ingénieur Johnny Flick et le professeur Paul Melchior de l'Observatoire royal de Belgique installaient un premier gravimètre dans les casemates du Saint-Esprit (*Kano'nenhiwel*) de la ville de Luxembourg. Ce fut le début d'une longue aventure qui, d'une collaboration scientifique exemplaire, engendra de multiples et



La ministre Hennicot-Schoepges lors de la visite du laboratoire

importants résultats dans le domaine des marées terrestres.

Le 12 mars, en commémoration de cette première expérience, Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a officiellement inauguré un laboratoire souterrain de géodynamique, installé dans une mine désaffectée de gypse à Walferdange.

Ce laboratoire, géré par les scientifiques du Centre européen de géodynamique et de sismologie, est devenu, grâce au soutien de la ministre, un des fleurons de la recherche au Grand-Duché de Luxembourg. Son objectif principal est le développement de la coopération européenne au niveau de la recherche scientifique en géodynamique et en sismologie, appliquée à la prévention des catastrophes naturelles.

Dans le cadre de la Convention de recherche Gravilux, conclue entre le Centre européen de géodynamique et de sismologie, le Musée national d'histoire naturelle, l'Institut supérieur de technologie et l'Administration du cadastre et de la topographie, le laboratoire souterrain de géodynamique a été doté de deux nouvelles salles équipées d'un gravimètre absolu et d'un gravimètre à supraconductivité. Ces deux instruments de haute technologie permettront au Grand-Duché de rester à la pointe de la recherche dans ce domaine. En effet, le laboratoire souterrain à Walferdange est en passe de devenir la station de référence mondiale en gravimétrie de précision. Cette infrastructure de premier ordre est mise à profit dans de nombreux domaines de re-

cherche: changement climatique, géodynamique, volcanologie et météorologie.

Le jour même de cette inauguration officielle, deux équipes étrangères, venant de l'Observatoire royal de Belgique et du *Bundesamt für Kartographie und Geodäsie* d'Allemagne, ont participé à une expérience d'étalonnage de gravimètres absolus.

Autres

Accord de coopération entre l'ISERP et le Service de pédagogie expérimentale (SPE) de l'Université de Liège
12 février 2003

Signature d'une charte de collaboration entre le Laboratoire d'analyse des matériaux du CRPGL et le Laboratoire de technologies industrielles du CRPHT
24 mars 2003

TRANSPORTS

Le ministre des Transports M. Henri Grethen présente le *E-go electronic transpass*

13 février 2003

Le 13 février 2003, le ministre des Transports Henri Grethen a présenté le nouveau système de perception électronique dans les transports publics, nommé *E-go electronic transpass*.

Ce projet a été approuvé fin 2001 par le Conseil de gouvernement. Sa mise en vigueur a été fixée pour 2002/03. A titre d'essai, le nouveau système a débuté le 16 février 2003 sur les lignes publiques suivantes :

- AVL: ligne 17 circulant entre P&R Bouillon et Luxembourg/Centre,
- CFL: ligne de chemin de fer 10 entre Mersch et Luxembourg,



Le ministre des Transports Henri Grethen fait le test du système «E-go»

- RGTR: ligne de bus 290 circulant entre Mersch et Luxembourg,
- RGTR: ligne de bus 285 circulant entre Steinsel et Luxembourg,
- RGTR / AVL: ligne de bus 10 circulant entre Steinsel, Walferdange et Luxembourg.

Les voyageurs de ces lignes étaient dès lors invités à tester le système qui comprend, pour l'utilisateur, la carte «E-go», un nouveau support pour les titres de transport. La carte «E-go» peut être comparée à une carte prépayée GSM. Il suffira de se la procurer une fois pour toutes et de la charger au fur et à mesure de ses besoins. Sur une même carte, différentes formules tarifaires peuvent être combinées (abonnement mensuel, carnet de 10 billets courte distance, etc.).

Dans les bus, il suffit de passer la carte devant l'oblitérateur pour qu'elle soit validée comme titre de transport. Pour les voyages en train, les oblitérateurs sont situés dans les gares. Lors de chaque validation, le voyageur est informé sur la date de fin de validité d'un abonnement ou le solde restant si la carte contient un carnet de billets réseau ou courte distance.

Pour vérifier l'état de la carte «E-go», des bornes d'information sont placées dans la gare de Luxembourg et au centre Hamilius. Les contrôleurs dans les trains possèdent également un terminal portable capable de lire la carte.

Origine de l'idée

Depuis janvier 1991, un tarif uniforme est appliqué sur tous les réseaux nationaux de transports publics. Ce système, attractif du point de vue de ses prix bas et de sa simplicité, repose sur deux

échelons de base: la courte distance (définie à l'aide d'une carte spéciale) et le réseau (comprenant tous les moyens de transports publics offerts sur le territoire du Grand-Duché). Les billets et abonnements respectifs sont vendus dans les guichets des gares, banques et magasins, de même que dans les autobus. La perception des tarifs s'effectue par une validation des titres dans des oblitérateurs installés dans les bus et sur les quais des gares.

En 2002, ces oblitérateurs, installés en 1990, étaient sur le point d'être remplacés. Il se posait dès lors la question de savoir si ces appareils, ne répondant plus aux critères d'une gestion moderne, ne devraient pas être remplacés au profit d'une nouvelle génération, capables d'assurer, outre la validation d'un titre de transport, l'émission et la vente éventuelle de titres de transport et l'enregistrement de données statistiques. De plus, la vente de titres de transport par les conducteurs d'autobus est à l'origine d'une importante perte de temps sur les lignes publiques.

L'idée est donc née d'introduire un système de paiement électronique des titres de transport. D'après un modèle à l'essai à Hannovre, la possibilité avait été examinée de faciliter une distribution efficace des billets et abonnements grâce à une carte à puce intelligente, permettant de payer son titre de transport à l'avance et de faire enregistrer ce paiement sur la carte.

A la demande du ministère des Transports, la société luxembourgeoise «SmartTec» a présenté en 2001 un dossier complet pour pouvoir lancer un projet pilote sur un système de perception électro-

que tarifaire par le biais de lecture sans contact de données présentes sur une *smartcard*.

Le projet est basé sur les technologies actuelles *state-of-the-art* et résulte de maintes réunions avec les différents organes impliqués dans les transports publics au Grand-Duché de Luxembourg. Les considérations de base, fixées par le ministère des Transports, sont les suivantes:

- offrir un système facile à traiter qui reste basé sur les règles et les principes de la tarification nationale actuelle,
- réduire les ventes des billets dans les moyens de transport et donc réaliser une décharge des conducteurs,
- rapidité de la procédure de perception et donc un gain de temps dans les horaires des lignes publiques,
- recueil de données statistiques sur l'utilisation des titres de transport et sur l'occupation des transports publics.

Ce projet-pilote couvre aussi bien les relations financières et opérationnelles entre les différents réseaux et le ministère des Transports que l'implémentation du point de vue *hardware* et *software*. Les aspects de sécurité des données sont également inclus dans les considérations.

Autres

Présentation du projet du centre de contrôle du trafic «CITA»
6 mars 2003

TRAVAIL ET EMPLOI

Comité de conjoncture

Janvier-Mars

22 janvier 2003

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 22 janvier 2003 sous la Présidence de Monsieur Henri GRETHEN, ministre de l'Économie. Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin décembre 2002 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'Emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

5 entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de février 2003 des dispositions de

la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement 4 demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 210 personnes, quelque 96 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de décembre 2002, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non-bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi a augmenté.

Au 31 décembre 2002, l'effectif des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'Emploi et non-affectées à une mesure pour l'emploi était de 6.773, alors qu'à la fin du mois de novembre 2002, la population des

demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 6.625. L'augmentation était de 148 unités, soit 2,2%. A noter que le taux de chômage est passé de 3,3% à 3,4%. La comparaison faite entre les mois de novembre et de décembre de l'année 2001 avait donné une diminution du chômage de 45 personnes (- 0,8%).

Il y a lieu de noter qu'avec 6.773 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 1.450 unités supérieur (soit 27,2%) à la population enregistrée au 31 décembre 2001 (5.323 demandeurs d'emploi).

L'année précédente, la comparaison des chiffres caractérisant les mois de décembre 2000 et 2001 avait donné une augmentation du nombre des inscrits, les chiffres passant de 4.956 à 5.323 pour les mois respectifs. Fin décembre 2002, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 3,4%.

26 février 2003

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 26 février 2003 sous la Présidence de Monsieur Henri GRETHEN, ministre de l'Économie et de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi. Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin janvier 2003 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'Emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

4 entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de mars 2003 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi



du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement 3 demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 197 personnes, quelques 121 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de janvier 2003, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non-bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi a augmenté.

Au 31 janvier 2003, l'effectif des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'Emploi et non-affectées à une mesure pour l'emploi était de 7.537, alors qu'à la fin du mois de décembre 2002 la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 6.773. L'augmentation était de 764 unités, soit 11,3%. A noter que le taux de chômage passait de 3,4% à 3,8%. La comparaison faite entre les mois de décembre 2001 et janvier 2002 avait donné une augmentation du chômage de 611 personnes (+ 11,5%).

Il y a lieu de noter qu'avec 7.537 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 1.603 unités supérieur (soit 27%) à la population enregistrée au 31 janvier 2002 (5.934 demandeurs d'emploi). L'année précédente, la comparaison des chiffres caractérisant les mois de janvier 2001 et 2002 avait donné une augmentation du nombre des inscrits, les chiffres passant de 5.252 à 5.934 pour les mois respectifs. Fin janvier 2003, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 3,8%.

18 mars 2003

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin février 2003 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

Une entreprise a introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois d'avril 2003 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a rejeté cette demande.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de février 2003, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non-bénéficiaires d'une mesure n'a pratiquement pas évolué.

Au 28 février 2003, l'effectif des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non-affectées à une mesure pour l'emploi était de 7.545, alors qu'à la fin du mois de janvier 2003 la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 7.537. L'augmentation était de 8 unités, soit 0,1%. A noter que le taux de chômage était le même qu'au mois de janvier 2003, à savoir 3,8%.

La comparaison faite entre les mois de janvier 2002 et février 2002 avait donné une diminution du chômage de 172 personnes (- 2,9%).

Il y a lieu de noter qu'avec 7.545 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 1.783 unités supérieures (soit 30,9%) à la population enre-

gistrée au 28 février 2002 (5.762 demandeurs d'emploi).

L'année précédente, la comparaison des chiffres caractérisant les mois de février 2001 et 2002 avait donné une augmentation du nombre des inscrits, les chiffres passant de 5.096 à 5.762 pour les mois respectifs. Fin février 2003, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 3,8%.

UNION EUROPÉENNE

Prise de position du BENELUX suite à la contribution franco-allemande à la Convention européenne sur l'architecture institutionnelle de l'UE

20 janvier 2003

Le 20 janvier 2003, les Premier ministres et des ministres des Affaires étrangères du Benelux, dont la Présidence était alors exercée par le Luxembourg, ont formulé une prise de position suite à la contribution franco-allemande à la Convention européenne sur l'architecture institutionnelle de l'Union.

Cette prise de position s'ajoutait aux réactions luxembourgeoises du Premier ministre Jean-Claude Juncker et de la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer quant à la proposition franco-allemande relative à la création d'un poste de Président du Conseil européen de la semaine passée.

La prise de position Benelux s'articulait comme suit :

«Le Benelux prend note avec intérêt de la contribution de la France et de l'Allemagne aux travaux de la Convention sur l'Avenir de l'Europe au moment où celle-ci entame le débat sur l'avenir institutionnel de l'Union élargie.

Les partenaires du Benelux partagent avec l'Allemagne et la France le souci de maintenir une architecture institutionnelle de l'Union efficace et démocratique afin de permettre à l'Union élargie d'atteindre ses objectifs.

Comme ils l'ont signalé dans le mémorandum publié le 4 décembre, l'Union européenne doit disposer d'institutions communes fortes, privilégier et étendre la méthode communautaire et renforcer les éléments institutionnels aptes à promouvoir l'intérêt commun. Il importe de rendre les institutions existantes plus efficaces, et non pas de rendre l'architecture institutionnelle plus complexe. Le Benelux n'est pas favorable à la création de nouvelles institutions telle la création d'un Congrès.

Tant pour le Benelux que pour les partenaires franco-allemands, la Commission doit rester le garant de l'intérêt commun et le moteur de la construction européenne. De plus, nous soutenons un rôle plus fort de la Commission pour ce qui est de sa fonction exécutive et de son rôle de surveillance du Pacte de stabilité et de croissance. L'élection de son Président par le Parlement européen renforcera la légitimité démocratique de la Commission et confirmera ainsi son rôle central dans la construction européenne.

Ensemble, nous partageons la volonté d'étendre en matière législative le recours à la majorité qualifiée et à la co-décision du Parlement européen.

En ce qui concerne le Conseil européen, le Benelux demeure favorable au maintien de la rotation au niveau du Conseil européen et aussi pour les Conseils spécialisés. Il réitère son opposition au principe d'une présidence élue, à temps plein et en dehors du Conseil européen, qui risque de modifier l'équilibre institutionnel, surtout au détriment de la Commission et de provoquer par conséquent une confusion de compétences ainsi qu'une situation de rivalité entre institutions. Le Benelux estime qu'un acteur européen supplémentaire sur la scène internationale est susceptible d'apporter la confusion dans la représentation de l'UE dans les différentes enceintes internationales. De même, le Benelux préconise que la présidence du Conseil Affaires générales, le conseil de coordination par excellence, soit exercée par le Président de la Commission.

Le Benelux accueille avec intérêt les vues franco-allemandes en matière de politique étrangère et de sécurité commune qui rejoignent celles exprimées dans le Mémorandum Benelux en décembre. La création d'une fonction de représentant unique, également appelé «ministre européen des affaires étrangères» qui est à la fois membre de la Commission et exerce ses fonctions dans les domaines PESC/PESD sous l'autorité du conseil, l'extension du recours à la majorité qualifiée en matière PESC, ainsi que la possibilité de coopération renforcée en matière

de défense assureront à l'Union les moyens d'une action plus forte et crédible sur la scène internationale. Par ailleurs, le BENELUX continue à préconiser que le «ministre européen des affaires étrangères» devra présider le Conseil Relations extérieures.

Au même titre que d'autres contributions et en particulier celle du Mémorandum Benelux, cet apport franco-allemand enrichit le débat au sein de la Convention. Au moment où celle-ci entre dans sa phase décisive, le Benelux répète sa confiance en la capacité de la Convention de présenter un projet constitutionnel ambitieux et équilibré pour l'avenir de l'Union.»

Les réactions du Premier ministre Jean-Claude Juncker

Le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker a accueilli avec prudence la proposition franco-allemande concernant la création du poste d'un Président du Conseil européen élu par ses pairs pour une période de cinq ans ou de deux ans et demi.

M. Juncker a notamment estimé que «la position du Président de la Commission n'est à priori pas renforcée par le fait qu'on lui ajoute un Président du Conseil avec lequel il va inévitablement être en compétition».

Mais la vraie question pour Jean-Claude Juncker est «de savoir ce que ce Président est censé faire».

«Nous n'avons pas besoin d'un Président du Conseil qui félicite le Président américain pour son anniversaire, nous avons besoin d'un Président du Conseil qui explique la position européenne sur l'Iraq

au Président américain» a dit le chef du gouvernement luxembourgeois.

Concernant la représentation extérieure de l'Union européenne par une seule personne au niveau de la Commission et du Conseil, M. Juncker a rappelé que cette idée figurait déjà dans le mémorandum du Benelux sur la réforme des institutions du 4 décembre 2002. L'existence d'une telle personne rendrait encore plus difficile l'appréciation des compétences d'un éventuel Président, surtout qu'il n'existe pas encore d'idées concrètes quant à la présidence des formations spécialisées du Conseil des ministres, tels les conseil des affaires économiques et financières ou de l'agriculture. Toutes ces questions devraient trouver une réponse avant que l'on puisse se prononcer définitivement sur la question d'un Président du Conseil.

«Nous ne disons pas «non» par principe aux propositions franco-allemandes, mais nous ne disons pas inconditionnellement «oui» non plus», a conclu Jean-Claude Juncker.

Les réactions de la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer

Lydie Polfer, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, de son côté, a estimé qu'en l'absence d'un rôle clairement défini et de compétences spécifiques incombant au Président du Conseil européen, une telle construction risque de créer des frictions et des confusions de compétences, ce qui n'est pas de nature à garantir l'efficacité et la continuité du travail des instances dirigeantes dans une Union élargie.

Plutôt qu'une simplification, elle voit dans la proposition franco-allemande une complication de l'architecture institutionnelle de l'Union et un danger pour l'équilibre à l'intérieur du triangle institutionnel. La ministre des Affaires étrangères du Luxembourg a rappelé que le souci d'une architecture efficace, tout comme celui «d'assurer l'égalité de traitement entre tous les Etats membres et l'équilibre entre les institutions de l'Union», avait inspiré les pays du Benelux à rejeter dans leur mémorandum de décembre «la proposition tendant à la désignation du Président du Conseil européen en dehors des membres du Conseil pour une longue durée».

Pour ce qui est de la proposition de fusionner les fonctions de Haut Représentant pour la politique extérieure et de Commissaire chargé des relations extérieures, Madame Polfer s'est dite d'accord avec cette idée qui fait par ailleurs partie des suggestions élaborées par le mémorandum du Benelux.

Travaux

DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Remarque: les compte-rendus des différentes réunions du conseil de gouvernement peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet du gouvernement (www.gouvernement.lu) sous la rubrique «Salle de presse». Ci-dessous n'est reprise qu'une sélection, classée thématiquement, des sujets traités par le gouvernement en conseil. Cette sélection a été effectuée afin de donner au lecteur un aperçu d'une partie des activités du gouvernement en conseil.

10 janvier 2003

Transports

Le Conseil a approuvé le projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la **gestion de l'infrastructure ferroviaire**. Avec cette modification, le gouvernement propose au législateur de l'autoriser à réaliser le raccordement ferroviaire du plateau de Kirchberg et de Findel, sites qu'il est prévu de relier au réseau ferré existant par une boucle partant, d'une part, à proximité de la gare de Dommeldange sur la ligne de chemin de fer Luxembourg-Gouvy, dite ligne du Nord, et, d'autre part, au lieu-dit «Irrgarten», sur la ligne de chemin de fer Luxembourg-Wasserbillig. Le projet sera conçu de manière à permettre une extension ultérieure de cette nouvelle infrastructure par une branche traversant le pont Grande-Duchesse Charlotte en direction du Rond Point Schumann. Le coût du raccordement ferroviaire de Kirchberg et de Findel est estimé à € 389,68 millions. Les travaux relatifs à ce projet devraient démarrer au cours de l'année 2004 et s'étendre sur 9 à 10 ans.

Médias

Le gouvernement a adopté les projets d'arrêtés grand-ducaux agréant «La Voix du Luxembourg» et «Le Quotidien» comme **organes de presse** au sens de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite. «La Voix du Luxembourg» et «Le Quotidien», remplissant tous les critères prévus par

la loi du 3 août 1998, seront ainsi reconnus comme organes de presse au sens de la loi et seront dès lors éligibles pour l'aide à la presse écrite.

17 janvier 2003

Culture

Le Conseil a approuvé le projet de loi relatif aux études et travaux préparatoires en vue de la réalisation d'un **centre national de la culture industrielle** sur le site des haut-fourneaux à Belval-Ouest. Pour conserver et revitaliser le complexe industriel en question, il a été décidé de mettre en œuvre un Centre national de la culture industrielle (CNCI) qui, à côté des travaux de recherche dans les domaines de l'histoire et de l'archéologie industrielle, visera la création d'un lieu social, culturel et scientifique s'intégrant dans la vie quotidienne de la nouvelle ville qui sera réalisée à Belval-Ouest. Avant de lancer un concours international pour la réalisation du CNCI, un certain nombre d'études et de travaux préparatoires doivent être entamés, lesquels sont considérés comme étant la première phase du projet CNCI. Ces études et travaux comprennent notamment un inventaire de l'état des lieux (également du point de vue historique et archéologique), des études de stabilisation et de sécurisation des haut-fourneaux, l'installation du chantier et le déblaiement du site. Les techniques de conservation seront déterminées dans le cadre d'un projet de recherche en collaboration avec le CRP Gabriel Lippmann. Le terrain d'implantation appartient à la société Agora et devrait être mis à disposition de l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest suivant des conditions et modalités à fixer de commun accord entre l'Etat, la société Agora et le Fonds Belval. Les frais d'études relatives à la décontamination du sol sont prévus au projet de loi. Les travaux sont réalisés par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest, à charge des crédits mis à disposition de ce dernier. Les dépenses relatives aux études et travaux préparatoires ne peuvent dépasser le montant de € 13,93 millions.

Famille et jeunesse

Le Conseil a eu un échange de vues sur des mesures éventuelles à prendre dans le cadre de la **protection des mineurs contre des contenus illicites et préjudiciables dans les médias**. Reconnaisant l'importance de ce problème dans la société moderne, le gouvernement a décidé de charger un groupe de travail de l'élaboration de recommandations afin de voir si des mesures législatives s'imposent dans ce domaine.

Recherche

A également été approuvé le **budget 2003 du Fonds national de la recherche**. Le budget prévu est de € 7,988 millions et sera utilisé pour les financements de plusieurs programmes d'activités pluriannuels, tels le Commerce électronique (SECOM), Nanotechnologies et matériaux innovateurs, Eau, Santé et biotechnologie, Vivre, Sécurité alimentaire, Traitements de surfaces.

24 janvier 2003

Justice

Le Conseil a approuvé le **projet de loi relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remise entre États-membres**. Le projet de loi transpose en droit luxembourgeois la décision-cadre du Conseil de l'Union européenne du 13 juin 2002 relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remise entre États-membres. Le texte introduit une procédure nouvelle de remise entre États-membres de l'Union européenne, procédure par laquelle le juge de l'État d'exécution est obligé d'exécuter le mandat sans examen de la double incrimination, lorsque les faits à la base du mandat se retrouvent dans la liste des 32 infractions graves inscrites dans la décision-cadre. Cette nouvelle procédure, qui vise à remplacer les procédures d'extradition classique au sein de l'Union européenne, s'applique également aux nationaux d'un État et prévoit des délais courts pour l'exécution.

Environnement

A été adopté le projet de loi instaurant un régime d'aide à la **protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables**. Ce projet de loi vise à instaurer un dispositif législatif séparé en la matière plutôt que de procéder à une nouvelle modification de la loi-cadre de développement et de diversification économiques du 27 juillet 1993 qui, dans son article 7, prévoyait déjà un régime d'aide à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Le projet comporte deux champs d'application différents, selon qu'il s'agit d'opérations de protection de l'environnement et d'utilisation rationnelle de l'énergie ou de production d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables. En ce qui concerne les premières, le champ d'application vise les entreprises industrielles au premier sens du terme. Donc, le secteur manufacturier ainsi que les entreprises de prestations de services, dans la mesure où elles peuvent se prévaloir d'une influence motrice sur le développement économique. Les projets de production d'énergie à partir de sources renouvelables peuvent bénéficier d'une intervention publique à condition qu'il s'agisse d'entreprises constituées sous forme de sociétés de droit luxembourgeois, donc en excluant les sociétés de personnes et les personnes physiques qui relèvent des attributions du ministère de l'Environnement. L'innovation la plus importante du nouveau régime concerne les intensités des différents aides. En effet, le gouvernement a choisi de reprendre les taux maxima autorisés par les dispositions communautaires en la matière. Les intensités brutes de 30 % (pour les investissements de protection de l'environnement) et de 40 % (pour les investissements d'utilisation plus rationnelle de l'énergie et de production d'énergie électrique à partir de sources d'énergie renouvelables) constituent les plafonds applicables aux grandes entreprises. Les entreprises qui répondent aux critères définissant les petites et moyennes entreprises au niveau communautaire, peuvent bénéficier d'une majoration de 10 points de pourcentage. Les aides prendront exclusivement la forme de subventions en capital, instrument de loin le plus utilisé au fil des années. Le projet propose d'abandonner la bonification d'intérêt et la garantie de l'État, telles qu'elles étaient encore prévues par la loi de 27 juillet 1993 mais ne furent jamais appliquées.

31 janvier 2003

Social

Le Conseil a approuvé le projet de loi modifiant le Code des assurances sociales et la loi modifiée du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des **régimes légaux de pension**. Ce projet de loi regroupe certaines adaptations ponctuelles du Code des assurances sociales portant notamment sur :

- les conditions d'ouverture du droit à l'indemnité pécuniaire de maternité,
- les règles de fonctionnement de l'assemblée générale de l'Union des caisses de maladie,
- le financement de l'assurance accident agricole,
- la mise en compte des *baby years*,
- la prise en charge des frais d'administration des caisses de maladie d'entreprise,
- l'adaptation de l'assiette de cotisation dans le cadre de la loi de coordination des régimes légaux de pension.

Il s'agit de mesures qui avaient été présentées une première fois en novembre 2002, et avaient été intégrées au projet de loi portant ajustement des rentes et rentes accidents à partir du 1^{er} janvier 2003; elles avaient ensuite été enlevées du texte pour former un projet de loi à part.

Histoire

Le Conseil de gouvernement a suivi la proposition de M. le Premier ministre d'abroger la loi du 10 avril 1937 destinée à empêcher la participation d'étrangers à **la guerre civile d'Espagne**, qui interdisait à l'époque la participation à la guerre civile en Espagne à tous les résidents, qu'ils soient Luxembourgeois ou de nationalité étrangère. Le gouvernement veut par là marquer les mérites des volontaires qui se sont engagés dans la lutte contre le fascisme, en précurseurs des combats contre l'Allemagne nazie.

Fonction publique

Les membres du gouvernement ont adopté une deuxième série d'amendements au projet de loi portant réforme du **statut général des fonctionnaires**

de l'État. Suite à l'examen de l'avis du Conseil d'État, le gouvernement a décidé de suivre la plupart des suggestions de la Haute Corporation, par exemple en supprimant les nouvelles dispositions proposées initialement au niveau du détachement de fonctionnaires à un emploi du secteur privé. Au niveau du régime disciplinaire le gouvernement entend maintenir le nouveau système qu'il a proposé dans le projet de loi initial et qui revient à instituer une autorité centrale indépendante et spécialisée sous la forme du Commissaire du gouvernement chargé de l'instruction disciplinaire, tout en lui enlevant la faculté d'auto saisine suite à l'opposition du Conseil d'État. Concernant le contrat de travail, il fut opté pour le maintien de la réglementation actuelle, c'est-à-dire que des contrats à durée déterminée ne peuvent pas dépasser 24 mois. Le gouvernement a décidé, en outre, de maintenir sa proposition originale concernant l'introduction, au sein de la Fonction publique, de l'option d'un travail à temps partiel de 25 %.

Fonction publique

Le Conseil a approuvé un amendement au projet de loi 5018 modifiant la loi modifiée du 20 mars 1970 portant **réorganisation de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines**. À l'instar de ce qui a été fait pour l'Administration des Contributions directes (par la loi du 29 juillet 2002), une adaptation de loi organique de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines, en vue de la création d'un «service anti-fraude», s'impose afin de lever une fois pour toutes la barrière qui interdit à cette administration de procéder dans la carrière supérieure à des engagements autorisés et couverts par les crédits budgétaires afférents. Il est également prévu de créer au sein de l'administration une filière informatique au niveau des carrières inférieure et moyenne.

7 février 2003

Justice

Suite à l'avis du Conseil d'État concernant le projet de loi relative aux **actions en cessation**, le gouvernement a approuvé une série d'amendements au texte initial. La procédure sera uniformisée en ce

sens que le magistrat compétent relèverait dans chaque cas de figure du tribunal siégeant en matière commerciale et non pas, comme prévu initialement, alternativement en matière civile. Le gouvernement n'a cependant pas retenu la proposition du Conseil d'État de subordonner l'action en cessation à des consultations extrajudiciaires préalables. Étant donné que le délai de transposition de la directive communautaire en la matière n'a pas pu être respecté et qu'une procédure en infraction a déjà été lancée contre le Luxembourg par la Commission européenne, le gouvernement estime que l'incorporation de cette procédure, optionnelle en tout cas, retarderait davantage le projet. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'une procédure adéquate puisse être mise en place postérieurement à l'adoption de la présente loi.

Finances

Le Conseil a approuvé le projet de loi portant transposition de la directive 2000/52/CE de la Commission du 26 juillet 2000 modifiant la directive 80/723/CEE relative à **la transparence des relations financières entre les États membres et les entreprises publiques**. La directive faisant l'objet de la transposition tient à garantir la transparence des relations financières entre les pouvoirs publics et les entreprises publiques. En plus de la directive de 1980, la directive de 2000 apporte des précisions au niveau du champ des entreprises publiques non soumises à cette obligation de transparence. Alors que la directive de 1980 excluait tous les établissements de crédit, la directive de 2000 n'exclut que les établissements de crédit gérant des dépôts de fonds publics aux conditions normales du marché. Restent exclues du champ d'application de la directive, les entreprises publiques dont le chiffre d'affaires net annuel ne dépasse pas la somme de € 40 millions pendant les deux exercices annuels précédant celui de la mise à disposition ou de l'utilisation des ressources publiques obtenues. Ce seuil est porté à € 800 millions pour les établissements de crédit publics. En deuxième lieu, la directive de 2000 impose une nouvelle obligation pour les entreprises titulaires de droits spéciaux et exclusifs ou qui sont chargées de la gestion d'un service d'intérêt économique général et qui reçoivent une aide de l'État sous quelque forme que ce soit (subvention, soutien ou compensation). Ces entreprises doivent tenir des comptes

séparés reflétant fidèlement la structure financière des entreprises en faisant ressortir les produits et les charges associés aux différentes activités. Les comptes séparés doivent faire apparaître la distinction entre les activités relevant d'un service d'intérêt économique général pour lequel des ressources publiques peuvent être accordées et les autres activités de l'entreprise.

Economie

Le Conseil a adopté les grandes lignes du projet de loi modifiant la loi modifiée du 21 mars 1966 portant institution d'un **Conseil économique et social**. Le gouvernement entend adapter les missions et la composition du CES aux évolutions intervenues au niveau politique, économique et social européen. Ainsi, le projet de loi tient compte de l'impact grandissant des décisions d'organes supranationaux sur la politique nationale. C'est la raison pour laquelle il est proposé que le CES soit appelé à conseiller le gouvernement en matière des politiques communautaires économique, sociale et financière et à accompagner les différents stades de l'adoption et de la mise en œuvre des grandes orientations de politiques économiques. Le projet de loi propose également un rôle plus important pour le CES en matière d'encadrement et d'organisation du dialogue social national. Ainsi, le CES peut, de sa propre initiative ou à la demande du gouvernement, aviser un thème du dialogue social et émettre des recommandations y relatives. Le CES devra par ailleurs organiser la concertation entre les partenaires sociaux nationaux qui participent au dialogue social européen structuré.

Coopération

Le gouvernement a approuvé le projet de loi relative à l'**adhésion du Luxembourg à la Banque asiatique de développement (BAsD)**. L'adhésion à la BAsD permettra au Luxembourg de participer aux projets et programmes de cette banque de développement ce qui constitue un conduit intéressant pour la coopération luxembourgeoise au niveau multilatéral, dans la mesure où l'objectif principal de la BAsD (réduction de la pauvreté) correspond parfaitement aux priorités de la politique de coopération du gouvernement. À part cet aspect relevant directement de la politique d'aide au développement, se sont mul-

tipliées au cours des dernières années les démarches d'entreprises luxembourgeoises intéressées dans la région Asie-Pacifique. L'adhésion du Luxembourg à la BasD permettra ainsi aux entreprises luxembourgeoises de participer à des appels d'offres de cette institution. Le Luxembourg participera ainsi au capital de la BasD par la souscription de 12.040 parts, dont 847 sont à libérer et 11.193 appelables. Le prix des parts à libérer équivaut à 12.063,50 \$ US chacune, donc à 10.217.785 \$ US au total. Le gouvernement propose également de participer à la septième reconstitution du Fonds asiatique de développement (FAD VIII) par une contribution en euros équivalente à USD 35 millions.

14 février 2003

Transports

Le gouvernement a approuvé le projet de loi ayant pour objet la **mise en place d'un centre de contrôle du trafic**. Avec ce projet de loi, le gouvernement propose de compléter et d'étendre les missions actuellement remplies par le projet CITA (Contrôle et Information du Trafic sur les Autoroutes). Le futur «centre de contrôle du trafic» fournira ainsi de nouveaux services aux usagers de la route, tel les messages trafic-info par radio via le système RDS-TMC (*Radio Data System – Traffic Message Channel*), via Internet ou encore via les dispositifs de navigation embarqués dans les voitures. D'autres innovations concernent des dispositifs de gestion du trafic à l'intérieur de tunnels, l'intégration des routes annexes dans le système CITA, des indications sur le temps de parcours, la gestion des accès autoroutiers et la mobilité inter-modale, dont l'objectif sera d'informer, aux abords des échangeurs autoroutiers, les usagers de la route, d'un côté, sur les conditions de circulation sur les autoroutes et, d'un autre côté, sur les possibilités inter-modales, par exemple de quitter l'autoroute, de laisser la voiture sur un parking «Park & Ride» et de continuer le voyage par les transports publics. L'enveloppe budgétaire pour la période 2003 à 2007 du projet CITA et la mise en place du «Centre de contrôle du trafic» est de € 55,8 millions, imputables au Fonds des routes.

Santé

A été adopté le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 18 octobre 2001 déterminant **la liste des vaccinations recommandées**. Ce projet de règlement grand-ducal propose d'inclure la vaccination contre la variole dans la liste des vaccinations recommandées. Bien que la variole ait été déclarée éradiquée dans le monde entier par l'Organisation mondiale de la Santé, le risque que cet agent soit utilisé comme arme biologique a fait que tous les pays se sont dotés de vaccins pour y parer. Le texte proposé prévoit une recommandation de vaccination faite par le ministre de la Santé en cas d'épidémie ou d'attaque terroriste. Compte-tenu des effets secondaires graves, surtout pour les personnes à immunité déficiente, il n'est évidemment pas question de vacciner préventivement toute la population, mais les stocks constitués permettent une vaccination en cas de besoin.

27 février 2003

Aménagement du territoire

Le Conseil a entendu la présentation par le ministre de l'Intérieur Michel Wolter du **nouveau programme directeur de l'aménagement du territoire**. Le nouveau programme directeur a comme intention de fournir un cadre de référence globalement accepté pour l'établissement de l'ensemble des plans et projets complémentaires nécessaires à la promotion et à la mise en œuvre d'un développement durable du territoire. Sont principalement visés les plans directeurs sectoriels, les plans directeurs régionaux et les plans d'occupation du sol expressément prévus par la loi du 21 mai 1999, concernant l'aménagement du territoire et dont l'établissement tombe sous la responsabilité de l'État et des communes, mais également des projets de moindre envergure, dont l'initiative peut émaner d'associations, voire de particuliers. La procédure de consultations, prévue par la loi pour le projet de programme directeur, a été lancée en avril 2000 auprès des communes. Elle s'est poursuivie en 2001 par la consultation du Conseil supérieur de l'aménagement du territoire qui a remis son

avis au ministre en date du 22 avril 2002. Le programme directeur est réparti en 3 chapitres présentant chacun divers objectifs politiques :

1. Le développement urbain et rural :

- créer et maintenir des villes, agglomérations et régions urbaines dynamiques, attractives et compétitives,
- diversifier les activités économiques dans les régions rurales dans la perspective d'un développement durable,
- développer des structures urbaines et rurales compatibles avec les exigences environnementales sur le principe d'un aménagement du territoire durable (diversité des fonctions, densité d'occupation et trajets courts),
- créer des villes et villages répondant aux exigences sociales, offrant une qualité de vie de haut niveau et soutenant la politique d'intégration sociale,
- promouvoir le polycentrisme et la déconcentration concentrée,
- développer un partenariat ville – campagne dans l'esprit d'un développement durable,
- promouvoir la coopération intercommunale au niveau local, régional et transfrontalier en vue de développer les inter-complémentarités entre communes.

2. Les transports et télécommunications :

- diminuer les nuisances par une réduction du trafic,
- transporter le trafic sur des modes de transports respectueux de l'environnement humain et naturel,
- assurer et améliorer l'accessibilité en tout point du territoire.

3. L'environnement et les ressources naturelles :

- conserver, restaurer et développer, sur l'ensemble du territoire et à long terme, la faculté des espaces naturels à remplir leurs fonctions écologiques, en plus de leurs fonctions sociales et économiques ;

- assurer une gestion durable du sol et des ressources naturelles sur l'ensemble du territoire,
- sauvegarder et développer les secteurs à haute valeur écologique et assurer leur intégration dans un réseau écologique fonctionnel.

Le nouveau programme directeur de l'aménagement du territoire serait présenté à la Chambre des députés le 20 mars 2003, à l'occasion du rapport annuel sur la situation en matière d'aménagement du territoire.

Enseignement supérieur

Le Conseil a approuvé le projet de loi modifiant la loi modifiée du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'**homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur**. La modification ponctuelle et d'ordre formel de la loi de 1969 telle que proposée est la conséquence de l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 3 janvier 2003 dans lequel la Cour a estimé que l'article 4 actuel de la loi de 1969 «est contraire aux articles 11(6) et 23, alinéas 3 et 4 de la Constitution dans la mesure où il prévoit l'établissement, par voie de règlement grand-ducal, d'autres critères que ceux qu'il fixe lui-même». Par conséquent, les critères généraux servant d'homologation seront désormais clairement énoncés dans le texte de la loi elle-même, alors que des règlements grand-ducaux porteront fixation des détails sur lesquels porte l'homologation, à savoir le droit, la médecine, la médecine dentaire, la médecine vétérinaire, la pharmacie, le professorat de lettres et le professorat de sciences.

6 mars 2003

Défense

Le Conseil a approuvé le projet de loi d'exécution du Protocole additionnel sur le **renforcement de la non-prolifération des armes nucléaires**, destiné à détecter les activités nucléaires clandestines et approuvé par la loi du 1^{er} août 2001. Ce protocole additionnel renforce l'Accord de garanties en vigueur depuis le 21 février 1977. Alors que l'Accord de ga-

ranties de 1977 ne porte que sur le contrôle par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) des matières nucléaires susceptibles de servir à la fabrication d'armes nucléaires, le Protocole additionnel porte sur le contrôle de la production, de l'utilisation, de l'exportation et de l'importation d'équipements et de matières non-nucléaires spécifiés dans des annexes; il porte également sur certaines activités de recherche et sur les matières nucléaires brutes, ainsi que sur certains déchets radioactifs. Le Luxembourg figure parmi les pays membres de l'UE ayant choisi de confier l'exécution de leurs obligations nationales découlant du Protocole additionnel à la Commission européenne, à savoir à la Direction des inspections nucléaires d'Euratom, établie à Luxembourg-Kirchberg, conformément à un accord intervenu entre la Commission, le Conseil et l'AIEA.

Aménagement du territoire

Le gouvernement a donné son accord pour la première tranche des **investissements de l'Etat sur les friches industrielles de Belval-Ouest**. D'ici 2014, les projets suivants seront réalisés :

- Centre de musique amplifiée: € 29,6 millions
- Stabilisation des haut-fourneaux: € 13,9 millions
- Halle des soufflantes: € 12,5 millions
- Premier immeuble administratif: € 11,2 millions
- Lycée technique: € 87,5 millions
- Centre de conférences: € 47,1 millions
- Premier Centre de recherche: € 46,4 millions
- Archives nationales: € 79,2 millions.

Au total, ces investissements s'élèveront donc à € 327,4 millions. Les investissements totaux de l'État pour les friches industrielles de Belval-Ouest, y compris les acquisitions de terrains, les travaux d'infrastructures routières et ferroviaires s'élèvent à € 1,57 milliard jusqu'en 2014 au moins.

Affaires étrangères

A été approuvé le projet de règlement grand-ducal soumettant à licence **l'exportation et le transit de matériel paramilitaire à destination de la Somalie**. Le but du présent projet de règlement grand-ducal est d'appliquer le règlement du Conseil des ministres

de l'Union européenne du 27 janvier 2003 concernant certaines mesures restrictives à l'égard de la Somalie qui complète les mesures restrictives décidées à l'encontre de ce pays par la position commune du Conseil du 10 décembre 2002. Parmi les mesures restrictives prises figure l'interdiction d'exportation de matériel paramilitaire susceptible d'être utilisé à des fins de répression interne.

Transport

A été approuvé le projet de règlement grand-ducal relatif aux **fonds de garantie automobile** et portant modification du règlement grand-ducal du 2 septembre 1993 autorisant: 1) la création et l'exploitation pour le compte du ministère des Transports, d'une banque de données des véhicules routiers et de leurs propriétaires et détenteurs; 2) la création et l'exploitation, pour le compte du Ministère des Affaires étrangères, de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines et de l'administration des Douanes et Accises, de trois banques de données à finalité dérivée; 3) l'utilisation du numéro d'identité des personnes physiques et morales. Ce projet de règlement grand-ducal a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du Fonds de garantie automobile, organisme créé par la loi et chargé d'intervenir dans le règlement de sinistres résultant d'accidents de la circulation en cas d'absence de couverture d'assurance ou dans les cas où les assureurs n'auraient pas répondu à leur obligation de règlement dans des délais raisonnables.

14 mars 2003

Crise irakienne

Le Conseil a eu un nouvel échange de vues sur la **crise irakienne**. Le gouvernement a salué le fait que le Conseil de sécurité de l'ONU n'ait pas encore pris une décision sur une deuxième résolution et que, partant, la possibilité que le Conseil de sécurité puisse poursuivre dans la voie d'un désarmement pacifique de l'Irak soit encore intacte. Le gouvernement luxembourgeois estime d'ailleurs que des efforts de coopération de la part de l'Irak avec les inspections doivent encore être faits.

Emploi

Le Conseil a adopté le projet de loi portant modification a) de la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de **chambres professionnelles à base élective**; b) de la loi modifiée du 18 mai 1979 portant réforme des **délégations du personnel**; c) de la loi modifiée du 6 mai 1974 instituant des comités mixtes dans les entreprises du secteur privé et organisant la **représentation de salariés dans les sociétés anonymes**; d) du **code des assurances sociales**. Le projet de loi prévoit la réduction de l'âge minimum exigé pour l'exercice de l'électorat passif aux élections sociales à 18 ans. Suite aux observations formulées par le Comité européen des droits sociaux sur l'application par le Luxembourg de l'article 5 de la Charte sociale, le projet étend le droit à l'électorat passif à certaines catégories de ressortissants non-communautaires. Ainsi sont admis à l'électorat passif: 1) Luxembourgeois, 2) ressortissants d'un État membre de l'Accord sur l'Espace Économique Européen (AEEE, c'est-à-dire l'Union européenne et Islande, Liechtenstein et Norvège), 3) ressortissants d'un État non membre de l'AEEE, titulaires d'un permis de travail B ou C. Les personnes de la 3^e catégorie ne peuvent être élues qu'à concurrence d'un tiers des membres composant la délégation du personnel.

Finances

Le Conseil a approuvé le projet de règlement grand-ducal modifiant pour les années d'imposition 2003 et 2004 le règlement grand-ducal du 28 décembre 1990 portant exécution de l'article 104 de la loi du 4 décembre 1967 concernant **l'impôt sur le revenu** (fixation des recettes provenant de l'économie et de la bonification d'intérêts). Le 17 janvier 2003 le Conseil de gouvernement avait approuvé le projet de règlement grand-ducal sous rubrique qui se proposait d'abaisser le taux forfaitaire d'intérêt permettant le calcul de l'économie d'intérêt dans le chef des salariés bénéficiant de prêts de faveur de 5,5 % à 3,75 %. Puisqu'on pouvait s'attendre à une nouvelle baisse des taux de la Banque centrale européenne, le projet de règlement grand-ducal n'a pas encore été introduit dans la procédure de consultation et il est maintenant proposé de tenir compte de la dernière baisse des taux et de procéder à une réduction supplémentaire du taux de référence à 3,50 %.

Sports

A été approuvé le projet de règlement grand-ducal établissant la première partie de projets à subventionner dans le cadre du **8^e programme quinquennal d'équipement sportif**. L'enveloppe budgétaire de cette première partie est de € 30 millions (sur un total de € 120 millions pour le 8^e programme quinquennal). Les projets à subventionner concernent notamment la construction de diverses infrastructures sportives, dont 4 halls multisports, 1 salle d'athlétisme, 14 terrains de sports, 1 centre de tennis, 3 piscines couvertes.

Médias

Le Conseil a approuvé la fixation du montant annuel de référence dans le cadre de la **promotion de la presse écrite**. Le montant annuel de référence correspond à la somme du coût annuel de 5 journalistes à plein temps et du coût de 120 tonnes de papier journal. Pour l'année 2003 il est ainsi proposé de fixer le montant de référence à e355.525 (e353.550 en 2002). La différence est due à la hausse de 3 % du traitement de base du journaliste, alors que le prix du papier journal a baissé de e590 à e535 par tonne.

27 mars 2003

Crise irakienne

Le Conseil a discuté les dernières évolutions de la **guerre en Irak**. Le gouvernement se dit préoccupé des effets néfastes de cette guerre, notamment en ce qui concerne les pertes de vies humaines. Les membres du gouvernement ont également réaffirmé leur volonté de voir les Nations unies jouer le rôle central pour les efforts de reconstruction d'après-guerre. Dans ces conditions le gouvernement est également disposé à participer à cet effort. Dans l'immédiat le gouvernement va débloquer une aide humanitaire d'urgence pour la population irakienne de € 3,5 millions, dont 1 million sera directement versé au Comité international de la Croix Rouge.

Défense

Le Conseil a approuvé le projet de règlement grand-ducal concerne **la participation du Luxembourg à la Force Internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (ISAF)**. La création de cette force internationale, composée de quelques 4.500 unités en provenance de 26 nations, résulte de l'accord de Bonn de 2001 et de la résolution 1386 (2001) du Conseil de Sécurité de l' ONU. La mission de ISAF est indépendante de l'opération purement américaine «Enduring Freedom». Un élément militaire luxembourgeois d'un maximum de 10 unités (1 officier, 1 sous-officier, 7 à 8 caporaux de carrière ou soldats-volontaires) sera intégré dans le contingent belge (156 unités) en place à Kaboul depuis mars 2003. La mission des soldats belges et luxembourgeois consiste à assurer la garde statique de l'aéroport international de Kaboul. La durée de la mission est limitée en principe à deux mois (juillet et août 2003)

Défense

Le Conseil a approuvé le projet de règlement grand-ducal concernant **la participation du Luxembourg à la mission de l' Union européenne en Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM)**. Le Luxembourg participera avec un officier de l'armée luxembourgeoise à cette mission. L'officier en question sera affecté au quartier général de la Force à Skopje où il occupera le poste d'adjoint à l'officier en charge du budget. La durée de la participation s'étend du 31 mars au 30 septembre 2003. Une prolongation de la mission sera possible sur base d'un nouvel mandat de l'UE. La mission en ARYM est la première opération militaire de l'Union européenne au titre de la PESD, déclarée opérationnelle au Conseil européen de Laeken, en décembre 2001. La mission de l'UE est appelé à prendre la relève de la mission de l'OTAN en ARYM qui se termine le 31 mars 2003.

Transports

A été approuvé le projet de règlement grand-ducal portant 1) approbation du contrat sur le développement, la mise en valeur et l'exploitation de l'**Aéroport de Luxembourg** signé le 15 janvier 2003 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et lux-Airport SA, Société de l'Aéroport de Luxembourg et 2) arrêtant le relevé des propriétés domaniales formant l'enceinte

de l'Aéroport de Luxembourg. Le contrat de développement a été signé le 15 janvier, en vertu de la loi du 26 juillet 2002 sur la police et l'exploitation de l'aéroport qui prévoit la possibilité de confier à la société de l'Aéroport constituée à ces fins différentes missions relatives au développement, la mise en valeur et l'exploitation de l'aéroport. Le projet de règlement grand-ducal détermine 1) les modalités d'accomplissement des missions confiées par la loi à la société, dont notamment le règlement des relations financières entre la société lux-Airport et l'État et 2) le relevé des propriétés domaniales à l'intérieur de l'Aéroport dont la gestion est confiée à la société; il fait la distinction entre les aires techniques dont la gestion continuera à être assumée par l'Administration de l'Aéroport et les aires à finalité commerciale à gérer par lux-Airport. La mise à disposition intervient sous forme de droit de superficie confié à lux-Airport. Pour rappel, les principales missions identifiées par la loi 2002 citée ci-dessus: construction, financement, exploitation de la nouvelle aérogare et du parking ainsi que d'un terminal pour l'aviation générale doté d'une fonction VIP gouvernementale, élaboration d'un plan global de sécurité et de sûreté de l'aéroport et gestion des propriétés domaniales de l'enceinte aéroportuaire.

Recherche

Le Conseil a marqué son accord pour la signature d'une **convention avec le Fonds National de la Recherche** en vue de la mise en oeuvre d'un programme pluriannuel. Deux programmes pluriannuels de recherche sont proposés pour être financés par le biais du Fonds national de la Recherche:

1. maladies liées aux processus de vieillissement: «Processus de vieillissement» (PROVIE): ce programme vise à recenser les aspects médico-épidémiologiques, psychosociaux et biologiques des maladies neuro-dégénératives liées aux processus de vieillissement au Luxembourg et de les situer dans un cadre plus large à l'échelle européenne. Il a pour objectif l'augmentation des compétences de la communauté biomédicale au Luxembourg dans les domaines des maladies liées au vieillissement cérébral, la corrélation des aspects médicaux, épidémiologiques, psychosociaux et biologiques ainsi que l'amélioration de la prévention des accidents vasculaires cérébraux.

2. traitement de surfaces de matériaux : «Traitements de surfaces» (TRASU) : ce programme vise à développer de nouveaux types de traitements de surfaces pour améliorer les propriétés physiques et chimiques recherchées des surfaces, telles que l'adhésion, l'usure, la dureté et pour réduire l'impact écologique ainsi que diminuer les coûts de production. 38 entreprises luxembourgeoises ont confirmé leur intérêt à développer les compétences de la recherche publique en collaboration avec la recherche du secteur industriel luxembourgeois. Un premier appel à propositions de recherche sera lancé au 1^{er} semestre 2003. Le budget global est estimé à 6 mio EUR pour une durée de 6 ans.

Ce(tte) délégué(e) assumera, sous l'autorité du directeur de l' Administration de l'emploi, la promotion du travail féminin notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi.

Droits de l'homme

A été adopté le projet de loi portant approbation des amendements au paragraphe 7 de l'article 17 et au paragraphe 5 de l'article 18 de la **Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants** du 10 décembre 1984, adoptés par la Conférence des États Parties, le 8 septembre 1992 et approuvés par l'Assemblée Générale à sa 47^e session par la résolution 47/111 du 16 décembre 1992. Cet amendement, de nature purement technique, concerne la prise en charge par le Secrétaire général de l'ONU, des dépenses des membres du Comité contre la torture, créé par cette Convention.

Promotion féminine

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 27 novembre 1984 portant création d'un **comité du travail féminin**. La modification concerne la composition du Comité de travail féminin, organe consultatif, qui est organisé de façon quadripartite : représentants des partenaires sociaux, du gouvernement, et du Conseil national des Femmes du Luxembourg (CNFL). Si au début, le CNFL déléguait des représentants des associations féminines proposées par le Conseil national des Femmes, il est prévu de remplacer ce mode de désignation par un mode plus direct, à savoir, la désignation de quatre représentants du CNFL. La deuxième modification reflète l'existence légale depuis 1999 de la fonction particulière de délégué(e) à l'emploi féminin au sein de l' Administration de l'emploi.

Les

DISCOURS

Discours de Mme Erna Hennicot-Schoepges à l'occasion du «Forum des villes du patrimoine mondial de l'UNESCO»

Luxembourg, 17 janvier 2003

Madame le Commissaire de la Commission européenne,
Monsieur le Maire de la Ville de Luxembourg,
Monsieur le Sous-Secrétaire du Ministère de la Culture d'Italie,
Madame la Directrice Adjointe du Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO,
Eminents Invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur et un plaisir sincère, non dénué d'une certaine fierté, de pouvoir vous souhaiter la bienvenue au Forum européen des villes du patrimoine mondial.

C'est un grand honneur aussi pour notre pays et notre capitale d'avoir pu réunir dans cette enceinte une pléiade des meilleurs spécialistes en matière de «restauration et valorisation touristique des sites du Patrimoine mondial».

Enceinte symbolique à plus d'un titre. Car le nouveau Musée national d'histoire et d'art, qui vient d'être inauguré, est situé au berceau historique de la Ville de Luxembourg, dans le périmètre de notre site unique inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial sous la dénomination «Ville de Luxembourg: anciens quartiers et fortifications». Et nous croyons que l'architecture moderne de ce musée, dans un noyau urbain plus que millénaire, peut être considérée comme un exemple réussi de symbiose entre le nouveau et l'ancien.

Mesdames et Messieurs,

En ma triple qualité de ministre de la Culture, ministre de tutelle de notre Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO et ministre des Bâtiments publics, je me sens autorisée à faire quelques réflexions liminaires concernant le thème-pivot de ce Forum: le patrimoine.

La défense du patrimoine constitue aujourd'hui un des grands défis de la communauté mondiale.

Selon la Convention du patrimoine mondial, adoptée par la conférence générale de l'UNESCO en 1972, et dont on vient de célébrer le trentième anniversaire à

Venise: «les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial appartiennent à tous les peuples, sans tenir compte du territoire sur lequel ils se trouvent» et constituent «un patrimoine à la préservation duquel» il incombe à la communauté internationale tout entière de participer».

Or ce patrimoine est exposé à bien des dangers: conflits armés, catastrophes naturelles, vols et pillages... Et même des destructions intentionnelles, comme celle des bouddhas de Baniyam en Afghanistan. A Baniyam, le seul et unique bouddha géant du monde qui appartenait à l'école de Gandhara – caractérisée par la symbiose de la civilisation gréco-romaine et les civilisations de l'ancienne Perse, du sous-continent indien et de la Chine – a été délibérément démolie et demeure désormais perdu à jamais. On peut presque tout reconstruire, on ne peut pas refaire une œuvre d'art, créée pour l'éternité, du moins pour ce qui s'en rapproche le plus ici-bas, la pérennité, et démolie absurdement dans quelques instants d'aveuglement iconoclaste.

Il s'agit là, pour citer la Déclaration de Budapest sur le patrimoine mondial du 28 juin 2002, d'une « atteinte à l'esprit humain et à l'héritage commun de l'humanité».

La communauté internationale devra trouver des voies et moyens pour honnir et sanctionner désormais les crimes avérés contre le patrimoine, non seulement culturel, mais tout aussi bien le patrimoine naturel que nous devons léguer aux générations futures.

La défense du patrimoine est également un défi plus spécifiquement européen.

Lorsqu'on analyse la distribution des sites du patrimoine mondial, on constate une forte concentration dans les pays européens.

Notre patrimoine commun constitue un conservatoire de la mémoire de l'Europe. Un héritage qui, malgré son extrême diversité, nous permet de retrouver nos racines et de mieux cerner notre identité culturelle, surtout au moment d'un élargissement de l'UE qu'on peut qualifier d'historique. Au moment également où cette nouvelle Europe est en train de se donner une Constitution. Et je ne puis que me rallier à l'idée avancée tout récemment à Venise - lors de la commémoration du trentième anniversaire de la Convention de 1972 - pour que la protection du patrimoine naturel et culturel fasse l'objet d'une déclaration formelle dans la future Constitution de l'Europe.

En tant que ministre de tutelle, je voudrais souligner ici l'action exemplaire de l'UNESCO qui a très tôt joué un rôle de pionnier dans la protection du patrimoine mondial. Faut-il encore rappeler les grandes campagnes internationales qu'elle a lancées à partir des années soixante, pour sauver des sites célèbres comme Abou Simbel et les monuments de Nubie, la cité de Mohenjo Daro au Pakistan, l'ensemble du temple bouddhique de Borobudur en Indonésie; enfin la campagne Sauvez Venise, après la grande inondation du 4 novembre 1966 et, plus récemment, l'action de sauvetage de l'ensemble gigantesque des temples d'Angkor au Cambodge, et des sites historiques de Hué, l'ancienne capitale du Vietnam.

Je voudrais rendre hommage également au rôle éminent du Centre du patrimoine mondial, chargé de la mise en œuvre de la Convention de 1972, principal instrument juridique international qui a permis à l'UNESCO d'exercer la fonction de conscience universelle pour la protection du patrimoine culturel et naturel. Et j'ai le grand plaisir de saluer la présence parmi nous de Madame Minja Yang, (représentante de M. Francesco Bandarin), Directrice Adjointe du Centre du patrimoine mondial, notamment en sa qualité de coordinatrice du programme des villes du patrimoine mondial.

Mais l'UNESCO ne peut pas tout faire. Elle a très tôt cherché à s'adjoindre des partenaires, sous forme d'organismes consultatifs, comme l'ICOMOS, l'IUCN et l'ICCROM.

Aujourd'hui, il s'agit d'élargir à nouveau le cercle de ces partenaires jusqu'aux autorités gouvernementales, régionales et locales.

Dans ce contexte, je voudrais d'ailleurs mentionner la collaboration exemplaire du gouvernement luxembourgeois avec l'UNESCO dans deux projets majeurs, situés dans la zone tampon du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Il s'agit du futur Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean (conçu par le bureau d'architectes de M. Péi) et la Cité judiciaire, qui ont tous les deux sensiblement bénéficié des sages conseils de l'ICOMOS et du Centre du patrimoine mondial.

Voilà deux exemples, de bonne pratique, espérons-nous, qui illustrent le rôle que l'UNESCO et ses partenaires institutionnels peuvent jouer dans l'évolution des villes historiques conformément à la philosophie de la Convention du Patrimoine mondial.

L'avenir des villes historiques doit être ancré dans l'identité et les caractères propres à chacune d'entre

elles de manière à préserver ce que l'on peut appeler le «paysage urbain». En même temps, et dans le respect de leur histoire et de leurs langages architectoniques successifs, ces villes doivent pouvoir évoluer et planifier leur avenir, dans un esprit de développement social et économique durable.

C'est dans cette même philosophie qu'il faut inscrire la vocation touristique des villes du patrimoine, qui constitue l'un des thèmes transversaux de notre Forum.

Certes, le tourisme peut créer des problèmes sérieux, comme c'est le cas pour Venise, ou carrément constituer une menace pour certains sites du patrimoine mondial. Je n'en veux citer pour exemple que le cas de Sigisoara en Roumanie, dont on a beaucoup discuté au cours de la dernière réunion du Comité du patrimoine mondial à Budapest. La petite ville historique de Sigisoara, considérée comme ville natale du Comte de Dracula, risquait d'être fortement perturbée par le projet d'implantation dans ses abords immédiats d'un Mégaparc-Dracula qui aurait attiré certainement un grand afflux touristique, menaçant l'équilibre urbain et l'authenticité de Sigisoara. Heureusement le projet ne sera pas réalisé, du moins à l'endroit prévu initialement.

Mais il y a aussi de bons exemples, notamment le site de la ville de Luxembourg inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Ce site est traversé par un itinéraire culturel, le circuit Wenzel ou circuit Wenceslas, qui permet aux visiteurs de «découvrir mille ans d'histoire en cent minutes». Exemple d'une mise en valeur exemplaire d'un site du patrimoine, ce circuit a connu un succès touristique dépassant tous les espoirs.

Je profite de l'occasion pour attirer votre attention sur l'intérêt extraordinaire que représentent les itinéraires culturels à la fois pour le tourisme et pour le patrimoine. Ces circuits, qui peuvent avoir les formes les plus diverses, constituent une formule originale et particulièrement prometteuse de tourisme culturel. Et pour votre gouverne, je vous signale que l'Institut européen des itinéraires culturels a son siège à Luxembourg. Son directeur, M. Michel Thomas-Penette, est d'ailleurs un des invités de notre Forum. Il pourrait sans doute devenir un interlocuteur intéressant pour l'un ou l'autre d'entre vous.

C'est ce genre de partenariats qu'il faut rechercher à l'avenir, en explorant toutes les synergies possibles entre les organisations gouvernementales et non

gouvernementales, les collectivités locales et les citoyens, les universités, les centres de recherche et j'en passe.

Je suis persuadée aussi que les villes du patrimoine mondial ont tout intérêt à mieux se connaître, à coopérer, à réfléchir ensemble sur la meilleure manière de gérer leurs problèmes, à développer des visions d'avenir pour les villes.

Dans ce contexte, il ne faut pas oublier la dimension régionale du partenariat. Le Luxembourg y est particulièrement sensible. En 2007, quand notre capitale sera à nouveau Ville européenne de la Culture, nous entendons associer la grande région à cette dynamique culturelle.

Pour conclure je ne puis vous cacher ma satisfaction qu'en dépit des difficultés inévitables, ce Forum ait pu avoir lieu, grâce à la collaboration de mon ministère avec la FIL, la Camera di Commercio Italo-Lussembourghese, la Ville de Luxembourg, l'Office national du Tourisme et, comme unité de liaison en quelque sorte, la Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO.

En remerciant chacun de sa contribution spécifique, je souhaite un plein succès à ce Forum européen des villes du patrimoine mondial.

Prise de position de M. Fernand Boden au Conseil des ministres de l'Agriculture

Bruxelles, 27 janvier 2003

Monsieur le Président,

Je voudrais vous remercier de nous avoir donné la possibilité de commenter dès aujourd'hui les propositions législatives élaborées par la Commission sur la révision à mi-parcours.

J'aimerais remercier aussi la Commission pour la présentation de ses propositions.

Il est clair qu'un examen plus approfondi de ces textes devra être fait au cours des prochains mois.

Je rappelle que l'Agenda 2000 avait pour but de créer un cadre stable, de donner des perspectives pour les agriculteurs de l'Union jusqu'en 2006 et qu'il constitue l'acquis communautaire à ce stade. Les objectifs fixés en 1999 pour la politique agricole commune sont tou-

jours valables et ont été confirmés au Conseil européen de Bruxelles en octobre 2002. En effet lors de ce conseil il a été notamment réaffirmé: «Il conviendra de continuer à tenir compte des besoins des producteurs des régions défavorisées de l'Union européenne actuelle; une agriculture multifonctionnelle sera préservée dans toutes les régions d'Europe conformément aux conclusions du Conseil européen de Luxembourg (1997) et du Conseil européen de Berlin (1999)».

Nous constatons aussi que ces dernières années les dépenses agricoles sont restées nettement en dessous des plafonds prévus par les perspectives financières pour l'ensemble de la période 2000-2006 et que celles pour la période 2007 -2013 sont dorénavant établies.

Lors de la présentation de la communication sur la révision à mi-parcours en juillet nous avons déjà exprimé nos réserves quant à la nécessité d'une modification immédiate et en profondeur de la PAC.

A notre avis il s'agit avant tout de procéder aux ajustements et améliorations qui sont devenus nécessaires par l'évolution des marchés depuis la mise en œuvre de l'Agenda 2000 et par les décisions prises au Conseil européen de Bruxelles d'octobre 2002 et nous sommes prêts à y participer activement. Or, le paquet de propositions présenté maintenant par la Commission va bien au-delà de tels ajustements et améliorations, il constitue une réforme anticipée et apporte un bouleversement de l'acquis communautaire. Nous craignons que la réforme proposée ne permette pas de mieux atteindre les objectifs fixés pour la PAC en 1999 et qu'elle se fasse au détriment du revenu des agriculteurs, ce que nous ne pouvons pas accepter.

Un objectif largement partagé est le renforcement de la politique du développement rural qui par des programmes ciblés permet aux différents États membres de soutenir le rôle multifonctionnel de l'agriculture et d'encourager la production de produits régionaux de qualité.

Afin de renforcer le développement rural, la Commission avait proposé en juillet 2002 une modulation dégressive et un transfert des fonds ainsi générés du premier vers le deuxième pilier.

Maintenant nous constatons que la Commission diminue fortement le transfert vers le deuxième pilier, sans pour autant diminuer sensiblement la dégressivité des aides.

Ainsi seulement une partie des moyens financiers résultant de la modulation-dégressivité devrait être disponible pour développer le deuxième pilier de la PAC, un effet négatif sur les revenus des agriculteurs serait donc programmé.

Dans ce contexte je tiens à réitérer notre demande d'élargir les critères de distribution concernant les fonds à mettre à disposition des États membres pour le développement rural, en prenant en compte l'utilisation historique des fonds aussi bien communautaires que nationaux en matière de développement rural.

En ce qui concerne le concept de la modulation dégressive, je voudrais rappeler que lors des discussions sur la communication de la Commission sur la révision à mi-parcours, nous avons déjà exprimé une réserve générale sur ce concept.

Tout en continuant d'analyser plus en profondeur la répercussion du modèle proposé sur notre agriculture, nous ne pouvons à ce stade que maintenir cette réserve.

Nous partageons cependant le souci de la Commission de parvenir à une répartition plus équitable des aides entre les agriculteurs et dans ce contexte nous étions en faveur d'une dégressivité, voire d'un plafonnement des aides en fonction de la taille de l'exploitation, étant donné que les économies d'échelle jouent.

Or, contre toute attente, le système de modulation proposé maintenant ne prévoit plus de plafonnement.

Il est vrai que la Commission a prévu trois paliers de dégressivité des paiements directs: moins de 5.000 Euros, entre 5.000 et 50.000 Euros et enfin plus de 50.000 Euros. A notre avis, le premier palier est trop bas et il reste encore beaucoup de place pour introduire l'un ou l'autre palier supplémentaire pour la partie des paiements directs dépassant largement les 50.000 Euros, ceci afin de mieux tenir compte des économies d'échelle et de rendre la répartition des aides entre les agriculteurs plus équitable.

S'y ajoute, et je viens maintenant à l'élément principal de la réforme proposée, qu'avec une aide unique découplée, gelée sur la base d'une période de référence historique, le rééquilibrage souhaité de l'attribution des aides directes sera rendu quasiment impossible.

Beaucoup d'autres questions concernant le découplage des aides restent également ouvertes.

Le système de découplage proposé par la Commission, lié au nouveau concept de conditionnalité avec tout son catalogue de conditions visées à l'annexe III, n'apportera à notre avis pas de simplification, ni du point de vue administratif ni en ce qui concerne les contrôles. Chaque exploitation aura des droits à paiement par ha différents et ces différences des droits entre exploitations, voire à l'intérieur d'une même exploitation, devraient être prises en compte lors des paiements des aides et lors des transferts de surfaces d'une exploitation vers une autre, ce qui nécessitera des travaux de gestion et de contrôles considérables.

Par ailleurs, en figeant cette aide au revenu découplée au niveau de l'exploitation et en la liant directement au nombre d'ha de l'exploitation, une pression sur les coûts du foncier ne peut être exclue. Une capitalisation des droits à la prime, créant une rente pour les propriétaires des terres et pour les agriculteurs sortants, en résultera, à l'instar de ce que nous observons dans le domaine des quotas laitiers, qui sont devenus une sorte de droit de propriété et ont renchéri de façon substantielle les coûts de production des producteurs actifs.

Nous savons que la Commission est consciente de ce problème, nous craignons cependant que les mécanismes proposés ne vont pas pouvoir y faire face.

De même, en s'appuyant strictement sur une moyenne triennale, les agriculteurs ayant amélioré la structure de leur exploitation pendant cette période de référence ne risqueraient-ils pas d'être pénalisés par rapport à ceux qui ont diminué la taille de leur ferme au cours de cette période?

Monsieur le Président, vous voyez que pour le moment nous n'avons pas encore trouvé des réponses satisfaisantes aux questions essentielles qui nous préoccupent, et de ce fait nous ne pouvons qu'exprimer nos réserves quant au modèle proposé par la Commission. Nous réitérons notre demande à la Commission, demande d'ailleurs faite par plusieurs délégations au cours des discussions antérieures, d'examiner d'autres variantes du découplage des aides de la production, et notamment celle du découplage partiel des aides.

En ce qui concerne maintenant les propositions de réforme dans les différents secteurs de production,

je me bornerai à ceux qui présentent le plus d'importance pour notre pays.

J'aimerais commencer avec le secteur laitier.

Nous accueillons avec satisfaction que la Commission propose une prolongation du système des quotas laitiers, qui, malgré ses contraintes, a assuré une stabilité des prix et du revenu de nos producteurs laitiers.

Je constate aussi que ce secteur, malgré sa grande importance pour l'agriculture européenne, s'avère relativement peu coûteux pour le budget.

Si nous pouvons approuver le principe d'une baisse asymétrique des prix institutionnels, nous ne voyons pas l'intérêt d'avancer le calendrier de Berlin vu que la situation du marché dans ce secteur est favorable.

Par ailleurs la proposition d'une baisse des prix institutionnels de l'ordre de 28 % conduira à des pertes sèches de revenu, sachant que la compensation ne s'élève qu'à quelque 60 % et qu'elle est de surcroît dégressive.

La question se pose également pourquoi la Commission propose un nouveau texte législatif à la place d'une nouvelle codification, texte qui est d'ailleurs plus vague en ce qui concerne les différentes possibilités de transfert des droits selon des critères objectifs.

De même, la fixation d'une valeur de référence nationale en ce qui concerne la teneur en matière grasse compliquera considérablement la gestion du système.

En ce qui concerne les céréales, cette nouvelle réduction du prix, compensée uniquement à 50 % aura comme effet une diminution de la marge brute par ha (selon certains calculs un recul jusqu'à 50 % serait possible) et conduira à des pertes de revenu plus ou moins importantes selon l'orientation de l'exploitation.

Par ailleurs nous ne sommes pas persuadés de la nécessité des mesures proposées (baisse du prix d'intervention, suppression des majorations mensuelles), sachant que la situation sur le marché mondial est plutôt positive.

La Commission maintient sa proposition d'un gel à long terme. S'il est positif que les producteurs biologiques soient exclus de cette obligation, nous craignons des problèmes administratifs pour les autres producteurs, surtout lors du transfert de ces surfaces.

En outre, la production de plantes non-alimentaires et énergétiques ne serait plus possible sur ces surfaces.

Nous avons une préférence pour le maintien du système de gel des terres actuel, rotationnel avec la possibilité de produire des cultures non-alimentaires. De même la possibilité de produire des plantes protéagineuses sur ces surfaces devrait être examinée.

En outre l'idée du crédit carbone ne nous semble pas convaincante.

Il conviendrait plutôt d'analyser la possibilité d'une combinaison de différents instruments, tel que la gestion de l'offre par le biais de la production non-alimentaire, une prime pour la production de plantes énergétiques vraiment incitative ou des mesures dans le deuxième pilier de la PAC pour dynamiser ce secteur prometteur.

Si la fixation de surfaces maximales garanties est envisagée, nous favorisons plutôt une approche communautaire, aussi bien pour le régime «Crédit Carbone» que pour l'aide spécifique pour les cultures protéagineuses.

Finalement, j'aimerais souligner que le renforcement du deuxième pilier ne pourra se faire que si les modalités de gestion et de contrôle ainsi que les procédures de décision et d'allocation des aides sont simplifiées.

Une approche plus flexible pour la mise en œuvre des mesures du développement rural dans le contexte de la subsidiarité devrait être introduite, pour permettre aux États Membres de mieux adapter les programmes à leur situation socio-économique.

Discours de la ministre Mme Erna Hennicot-Schoepges lors de l'inauguration de la chaire de langue et culture luxembourgeoises

Université de Namur, 28 janvier 2003

Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Permettez-moi d'exprimer ma joie de pouvoir assister à l'inauguration de la chaire de «langue et de culture luxembourgeoises» à l'université de Namur. J'y vois le signe d'une ouverture de votre université et d'une façon plus générale de la Wallonie pour la langue nationale de mon pays et de sa culture, langue qui

d'ailleurs déborde la frontière luxembourgeoise et est pratiquée dans la province du Luxembourg par un certain nombre d'habitants.

Depuis de très longues années, la Belgique et le Luxembourg ont été reliés par des liens d'amitié qui s'exprimaient surtout aux niveaux politique et économique. Cette initiative de l'université de Namur vient renforcer les liens culturels et les relations au niveau universitaire existant entre nos deux pays. Je sais qu'il existe déjà des liens entre le département de technologie de l'enseignement de votre université et l'Institut Supérieur d'études et de recherches pédagogiques de Luxembourg, au niveau de la recherche et de la formation des formateurs. J'espère que des liens avec les autres institutions d'enseignement supérieur se développeront à l'avenir. J'ai d'ailleurs soumis au Parlement luxembourgeois un projet créant l'Université de Luxembourg qui essaye d'intégrer, dans un cadre cohérent, l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur existant au Luxembourg, c'est-à-dire le Centre universitaire, l'Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques, l'Institut supérieur de technologie et l'Institut d'études éducatives et sociales.

Après l'université de Trèves, et bien sûr celle de Luxembourg, vous êtes la troisième université à offrir un cours consacré à la langue et à la culture luxembourgeoises. D'autres universités ont créé des instituts de langue et de culture luxembourgeoises comme par exemple l'université de Sheffield en Grande-Bretagne et l'université linguistique de Moscou, sans qu'une chaire y soit cependant reliée.

Si j'ai bien compris, la chaire qui sera inaugurée aujourd'hui a deux caractéristiques. Elle sera interfacultaire; le cours proposé sera donc accessible à l'ensemble des étudiants de toutes les facultés. D'un autre côté, elle combinera les volets théoriques et pratiques puisqu'elle permettra autant de décrire la langue luxembourgeoise de manière scientifique que d'y donner une introduction pratique. De plus, comme on le suggère dans le texte de l'invitation, ce cours est important sur le plan de l'emploi, vu qu'il familiarisera certains étudiants avec notre langue et notre culture et augmentera leur chance de trouver un emploi au Grand-Duché, s'ils le désirent.

Quoique au niveau international le Luxembourg soit considéré comme faisant partie des pays francophones, vous n'ignorez pas que le luxembourgeois

est notre langue maternelle. Elle était longtemps déconsidérée, même au Grand-Duché, et au siècle passé on parlait souvent de patois pour désigner notre langue ou on l'appelait parfois «Lëtzebuerger Däitsch», c'est-à-dire «allemand luxembourgeois»; on se faisait fort de pratiquer le français auquel on attachait une valeur culturelle particulière. Ces temps sont heureusement révolus et personne chez nous n'a l'impression de pratiquer un dialecte ou un patois lorsqu'il s'exprime dans sa langue maternelle. La loi de 1984 sur le régime des langues décrète à l'article premier «que la langue nationale des Luxembourgeois est le luxembourgeois». Les autres articles de cette loi spécifient quels sont les champs d'application du français et de l'allemand.

Que le luxembourgeois ait dépassé le stade de dialecte ne tient pas seulement à cette loi, il me semble; il faut constater que cette langue a conquis progressivement presque tous les domaines réservés aux langues standard: on le pratique au Parlement, au Palais de justice, à l'Église. Une abondante littérature en langue luxembourgeoise s'est développée à partir du 19^e siècle. Alors qu'au début, c'étaient la poésie lyrique et le théâtre qui prédominaient, peu à peu presque tous les domaines de la littérature, roman, nouvelle, polar, littérature enfantine ont été conquis par le luxembourgeois. La langue elle-même traverse une phase de créativité intense pour s'adapter aux domaines les plus variés.

La plupart des linguistes sont aujourd'hui d'accord pour lui attribuer le statut d'une véritable langue qui mérite qu'on l'étudie pour elle-même sans la placer dans le cadre des dialectes allemands et particulièrement des dialectes franciques. Ou, pour le dire avec une boutade: «Une langue, c'est un dialecte qui a réussi!». C'est pourquoi j'ai entrepris les mesures nécessaires pour que le luxembourgeois soit reconnu auprès de la Commission européenne à Bruxelles comme notre langue nationale.

En tant que langue nationale le luxembourgeois doit évidemment disposer des mêmes instruments que toute langue standard. Comme il s'agit, toutes proportions gardées, d'une langue récente sur l'échiquier des langues européennes, il est normal que cette infrastructure ne soit pas encore complète. Ceci explique que des équipes de chercheurs sont en train de travailler là-dessus. On vient de développer un correcteur orthographique de la langue luxembourgeoise qu'on pourra sous peu télécharger. Un

dictionnaire moderne de la langue luxembourgeoise est en cours d'élaboration et Mme Claudine Moulin, à laquelle vous avez confié cette chaire, dirige l'équipe travaillant sur le nouveau dictionnaire. D'autres projets sont en route ou sont prévus, une histoire de la langue luxembourgeoise, l'élaboration d'une grammaire prenant en compte l'état actuel de la langue luxembourgeoise.

En tant que Ministre de la Culture du Grand-Duché de Luxembourg je suis particulièrement heureuse que la chaire inaugurée aujourd'hui comporte également un volet culturel. Est-il prétentieux de parler d'une culture luxembourgeoise? Je pense que non. Si on définit la culture avec Larousse comme «ensemble des usages, des coutumes, des manifestations artistiques religieuses, intellectuelles qui définissent et distinguent un groupe, une société», il est évident que le Grand-Duché possède une culture dont on peut d'ailleurs mettre en évidence certaines caractéristiques :

- elle a une grande capacité d'assimilation, elle intègre des éléments germaniques et romans, au niveau culturel autant qu'au niveau linguistique,
- elle tend à devenir de plus en plus (multiculturel) cosmopolite du fait de l'influence croissante des concitoyens étrangers qui constituent actuellement plus du tiers de la population du pays,
- elle est dynamique et cherche à aspirer au niveau culturel de ses grands voisins, France, Belgique, Allemagne pour devenir peu à peu un interlocuteur égal,
- elle est tolérante et cherche à respecter les expressions culturelles multiples de nos concitoyens étrangers.

Je ne vais pas vous ennuyer par une énumération des activités culturelles dans des domaines aussi variés que le théâtre, la musique, les arts, la littérature.

Permettez-moi à la fin de réitérer mes remerciements à l'Université de Namur pour l'introduction de cette chaire. Chaque fois que notre langue est reconnue au niveau universitaire, nous en ressentons de la fierté et de la reconnaissance. Elle nous tient à cœur, elle est un facteur essentiel de notre identité.

Je vous remercie de votre attention.

Discours de la ministre de la Recherche Hennicot-Schoepges lors du lancement du 6^e PCRD

Luxembourg, 29 janvier 2003

Dans son récent rapport destiné au Conseil européen de printemps 2003, la Commission européenne observe que les réformes mises en œuvre par les États membres de l'Union européenne au cours des cinq dernières années en matière économique et sociale ont produit d'importants progrès structurels. Ce rapport sur le renouveau économique, social et environnemental de l'Union constate que l'objectif fixé lors du Conseil européen de Lisbonne, il y a trois ans, à savoir devenir au plus tard pour l'année 2010 l'économie la plus compétitive du monde, reste à portée, mais que les efforts en cours devraient néanmoins être accélérés et mieux coordonnés pour pouvoir réaliser cet objectif.

Dans ce contexte, la Commission appelle les membres à veiller à ce que l'investissement dans la connaissance et l'innovation ne soit pas négligé du fait de la conjoncture actuelle. De l'avis de la Commission, avis auquel nous pouvons tous souscrire, j'estime, ces investissements dans la connaissance et l'innovation sont au contraire un élément crucial pour la croissance durable et soutenable, la création d'emplois de qualité et l'environnement.

Le projet de l'établissement d'un «Espace européen de la Recherche» proposé en l'an 2000 par le Commissaire Philippe Busquin ainsi que le 6^e programme cadre de recherche et de développement technologique de l'Union européenne arrêté par le Conseil et le Parlement européen sur proposition de la Commission européenne répondent à la même logique.

Ce 6^e programme cadre s'inscrit dans le contexte général de la mise en œuvre de la politique communautaire de R&D technologique. Développée de façon plus conséquente depuis le début des années '80, celle-ci se donne comme principal objectif «le renforcement des bases scientifiques et technologiques de l'industrie européenne, en vue d'assurer sa compétitivité internationale». Depuis, les programmes-cadres communautaires successifs ont fait leur preuve comme instrument efficace pour inciter les entreprises et les centres de recherche publics et privés à investir, à coopérer et créer davantage d'emplois dans le domaine de la R&D.

S'inspirant d'ailleurs des modalités et mécanismes du premier programme-cadre communautaire de recherche, la loi du 9 mars 1987 ayant pour objet la R&D a permis la mise en place d'un dispositif de recherche notable sur le plan national au Luxembourg. Sur la base de cette loi, nos trois centres de recherche publics actuels ont été créés et ont développé leurs compétences dans différents domaines.

Je me réjouis de la bonne participation luxembourgeoise aux différents programmes-cadres et surtout de l'augmentation rapide qu'elle a connue au cours des deux derniers programmes. Il y a lieu de souligner particulièrement la bonne participation que les équipes de nos centres de recherche publics ont pu assurer dans ce contexte très sélectif, avec des taux de succès, en partie, largement au-dessus de la moyenne européenne, lors des appels aux propositions. Il s'agit maintenant d'assurer ces acquis et de consolider l'intégration de la communauté scientifique luxembourgeoise dans cette communauté internationale.

Telle est effectivement une des priorités poursuivies par le programme gouvernemental en cours en matière de recherche. Celui-ci s'articule autour de trois axes majeurs :

- la concentration des efforts nationaux en la matière sur un nombre limité de thèmes à potentiel évident de retombée nationale,
- l'accroissement substantiel des crédits budgétaires dans l'intérêt de la recherche publique,
- la promotion de la participation luxembourgeoise aux initiatives européennes et internationales de coopération scientifique et technologique.

Le bilan que l'on peut tirer aujourd'hui au sujet de la réalisation de ce programme s'annonce très positif, j'estime. Je citerais à cet égard :

- la mise en œuvre des six programmes prioritaires du Fonds National de la Recherche ; permettez-moi au passage de noter la large convergence avec les priorités thématiques du 6^e PCRD, alors que ces priorités nationales ont été retenues quelque six mois avant la proposition de la Commission,
- le triplement des crédits budgétaires pour la R&D publique qui sont passés de 11 M€ en 1999 à quelque 34 M€ pour l'exercice en cours,
- l'adhésion du Grand-Duché via le Fonds National de la Recherche à différentes organisations inter-

nationales, à savoir l'ESF, ERCIM et EUROHORCS ; l'association plus étroite à l'Agence Spatiale européenne, avec laquelle nous avons signé en 2000 un accord de coopération, est à l'étude, de même que l'adhésion du Grand-Duché au Laboratoire européen de Biologie Moléculaire.

Concernant la mise à disposition de crédits budgétaires dans l'intérêt de la recherche, je peux vous assurer d'ailleurs que je continuerai à me battre en vue d'assurer la continuité de l'accroissement de ces dernières années, malgré la situation conjoncturelle actuelle. Je me considère appuyée en cette position non seulement par l'appel de la Commission que j'ai cité à l'entrée, mais également par les conclusions du Conseil européen de Barcelone visant à porter, d'ici 2010, à 3 % du PIB, l'ensemble des dépenses en matière de R&D et d'innovation, les 2/3 de ces investissements devant provenir du secteur privé.

L'Université de Luxembourg, dont la création ne va pas tarder j'ose espérer, va sans doute apporter des nouvelles impulsions en matière de synergie entre enseignement supérieur, recherche et innovation, le renforcement de cette synergie étant une autre priorité du programme gouvernemental.

J'espère également que, suite à la mise en œuvre de l'Université de Luxembourg, notre pays pourra également apporter sa contribution en vue d'une meilleure participation des femmes dans la recherche. D'après des études récentes, à peine 50.000 des 500.000 chercheurs qui travaillent dans l'industrie en Europe sont des femmes. Or, en 2000, les femmes représentaient 55 % de tous les diplômés de l'enseignement supérieur dans l'Union européenne. Il est urgent d'agir pour faire évoluer une culture obsolète de recrutement et d'évolution de carrière dans le secteur de la recherche, de manière à corriger ce déséquilibre, et d'améliorer l'accès des femmes aux formations et aux carrières scientifiques.

Sur le plan national, le terrain me semble donc bien préparé pour une participation encore plus active des acteurs luxembourgeois aux activités du 6^e PCRD.

En ce qui concerne les modalités et les instruments de sa mise en œuvre, ce 6^e programme-cadre connaît un certain nombre de nouveaux éléments ; les présentations lors de cette conférence apporteront des précisions utiles à cet égard. En vue de permettre aux participants luxembourgeois de se familiariser rapidement avec ces nouveaux instruments et de

profiter, en cas de besoin, d'une assistance en la matière, j'ai chargé LUXINNOVATION de la mission de «Point de Contact National» pour le 6^e PCRD. Cette mission vous sera également présentée au cours de cette journée.

Il ne me reste plus qu'à remercier les représentants de la Commission européenne d'être venus à Luxembourg pour nous exposer au cours de cette conférence le contenu et les multiples opportunités de participation qu'offre cet ambitieux programme communautaire.

Je tiens à remercier également LUXINNOVATION de l'excellente préparation de cette conférence.

Je m'en voudrais cependant de ne pas vous remercier, Mesdames, Messieurs, pour votre présence si nombreuse. Je suis certaine que cette conférence vous apportera les réponses utiles à vos questions et à vos idées, et qu'elle vous animera à œuvrer à une participation de votre entreprise ou de votre laboratoire au 6^e PCRD.

Votre présence souligne de façon évidente l'intérêt soutenu que la communauté luxembourgeoise de la recherche et de l'innovation continue de porter à l'égard des activités de recherche communautaires. Cet intérêt me confirme également, j'estime, dans mes efforts visant l'essor de l'enseignement supérieur et de la recherche au Grand-Duché dans l'intérêt du développement socio-économique de notre pays. Je tiens à vous en remercier chaleureusement.

Je vous remercie de votre attention.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc lors de la cérémonie d'accueil à l'occasion de la visite officielle au Nicaragua

Managua, 3 février 2003

Mr President, Señora Bolaños,
Your Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

It was for us a great joy to be able to accept your invitation and pay this official visit to Nicaragua.

Our presence amongst you here in Managua is a first in many respects. Notably, it is the first time we have

been welcomed in a beneficiary country of Luxembourg's cooperation policy.

I note from the warmth of your kind words of welcome that we have arrived here not as strangers, but as true friends.

For the Grand Duchess this first official visit to a country of central America has a particular significance, for her cultural links with this region, the region of her own origin, gives this visit a very special emotional dimension.

The Minister of Foreign Affairs, Mrs Polfer, and the Minister of Cooperation and Humanitarian Action, Mr Goerens, join me in expressing our thanks to you for the heartfelt welcome to all those who are accompanying us on this visit.

Mr President,

Twenty years ago no-one could have imagined that two countries with such differing historical paths would meet and establish a relationship which is exemplary in more respects than one.

Each of us recalls the time when Latin America, and your own country in particular, were undergoing intense political upheavals in which violence was ever-present. Europe, which at the time comprised only ten Member States, had the ambition to make an original and decisive contribution to halting the decline and thus ensuring the survival of this region of the world.

For although Europe has, of course, changed, no-one would suggest that the same has not happened here in Central America. Thanks to the personal commitment of the region's highest political authorities, we now see here a solid, sustainable peace; authentic pluralism; participative, and thus democratic processes; respect for human rights and the rule of law; all of them essential conditions for social and economic development and stability.

Our first reason for visiting was thus to pay tribute to all the political forces of your country, who have contributed to helping democracy take root in Nicaragua, and to do so after so many sacrifices and so much suffering from which no-one was spared.

My country stepped resolutely onto the path of bilateral cooperation – a cooperation which has grown, year by year, in scale – with the aim of helping your country find its feet and pull itself out of unacceptable poverty.

We are well aware that in the absence of some kind of new socio-economic start, sustainable development is not possible. We know, too, that such a lack is likely to weaken the democratic institutions which have taken so many years to establish.

That is why, although the Grand Duchy is not a large country and the resources available to us are consequently modest, we began with Nicaragua a general cooperation agreement, which was signed in our capital in 1994 by the former President of the Republic, Señora Violetta Chamorro. This agreement led, I would say, to a special relationship.

This was followed by a second agreement signed in 2000, under which our two countries will even make more efforts to develop a long-term program for their cooperation.

What we have done is to abandon the traditional, project-based approach in favour of a long-term, sector-by-sector plan. This means that the aims we hope to realize, and the projects by which we hope to achieve them, are clearly defined. With this approach, our relationship has reached a quite different level of quality.

It would be wrong of me not to mention also the extraordinary work being accomplished by three Luxembourg NGOs present in your country. The exemplary nature of their work has resulted in financial support by our Foundation created when we acceded to the throne, and that contribution will be formalised during this visit.

More than ever, my country will be giving preference to concrete actions, to reality rather than to appearances.

Mr President,

It will be my pleasure during this visit to take note of the progress of our cooperation, and of its prospects for the future.

At a time when great dangers threaten, and when disaster scenarios are fashionable isn't the best answer to give ourselves inspiring projects which directly serve the people, thus showing the sceptics that there is always hope?

For when we look at the long and sometimes painful history of Nicaragua; we can see that, today, hope is more than a mere illusion.

It is in this state of mind that the Grand Duchess and I are very pleased to receive the high distinction you have the kindness to grant us.

We would like to share this honour and above all, this proof of esteem and affection, which moves us profoundly, with all those who in Luxembourg or in this country have contributed to the building of such an exemplary relationship between our two countries.

In this spirit, and with regard to your personal credit in the fight against poverty, which remains the major objective of our cooperation policy

- I am handing you, Mr. President, the Grand Cross of the Civil and Military Order of Adolphe of Nassau and
- The Ladies' Cross to Mrs. Bolaños, who is obviously participating directly to your action in favour of the people of Nicaragua.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc lors de l'inauguration de la station d'épuration de San Isidro dans le cadre de la visite officielle

Nicaragua, 4 février 2003

Monsieur le Maire,
Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères,
Chers amis,

Quelle aurait pu être la signification de notre déplacement officiel au Nicaragua, sans un approfondissement substantiel de notre coopération bilatérale avec le Nicaragua ?

Vous me voyez dès lors extrêmement satisfait qu'en dépit des contraintes protocolaires que comportent inévitablement une visite de ce type, je puisse procéder à l'inauguration de ce projet d'assainissement de l'eau et cela en présence de ceux-là même, je veux parler de la population de San Isidro qui en sera le bénéficiaire.

Cette joie est du reste partagée par la Grande-Duchesse, notre Vice-Premier Ministre, Madame Polfer, et surtout par notre Ministre chargé de la Coopération et de l'Action Humanitaire, Monsieur Gœrens.

Qu'il me soit permis de remercier particulièrement tous ceux qui à un titre ou un autre ont contribué à la réalisation de ce projet si vital pour la population.

Voici cinq ans, le Gouvernement luxembourgeois a décidé d'étoffer et donc de développer le champ d'action de ses interventions au titre de la coopération.

Dans la foulée des projets initiés au titre de l'éducation et de la construction voire de la réhabilitation notamment au niveau des hôpitaux du pays, le secteur «adduction d'eau et assainissement» est venu compléter l'offre de coopération luxembourgeoise.

Une première application de cette nouvelle approche s'est concrétisée à Chinan par la construction d'un réseau régional d'adduction d'eau potable au bénéfice de pas moins de douze mille cinq cents habitants.

Le présent projet que nous inaugurons aujourd'hui, exécuté par notre Agent de la Coopération, consiste en la construction de réseaux collecteurs pour les eaux usées:

La réalisation voire la réhabilitation de deux stations d'épuration des eaux résiduaires situées dans le périmètre de Léon vient compléter le projet.

Il est significatif que les investissements réalisés en ce lieu puissent être accompagnés par une action d'information du personnel chargé du fonctionnement et de l'entretien des équipements et installations.

Je voudrais conclure en relevant qu'une campagne d'éducation en matière de santé et de protection de l'environnement à destination de la population est également prévue. Je suis convaincu qu'il y aura ainsi une plus grande prise de conscience de la population quant aux nombreux avantages dérivant du rattachement à un système d'égouts sanitaires.

Je vous souhaite bonne chance à tous!

Réponse de S.A.R. le Grand-Duc aux félicitations du Recteur Magnifique lors de la remise du Docteur Honoris Causa à l'Université de Léon dans le cadre de la visite officielle

Nicaragua, 4 février 2003

Monsieur le Recteur Magnifique,
Monseigneur,
Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,
Très chers étudiants,

Vous nous voyez fort honorés, la Grande-Duchesse et moi-même, d'être reçus dans l'enceinte de cette prestigieuse université de Léon.

Les aimables paroles que nous venons d'entendre nous ont émus à plus d'un titre.

Pour la Grande-Duchesse, en particulier, l'élévation pour la première fois à la dignité de Honoris Causa par une université appartenant au monde culturel qui a la langue espagnole en partage, présente un prix considérable.

Recevez, Monsieur le Recteur Magnifique, l'expression de notre appréciation et de notre reconnaissance.

Compte tenu d'un programme de visite très dense, je ne pourrai, à mon grand regret, que vous livrer une seule réflexion que j'aimerais partager avec vous. Simultanément il me tient à cœur de vous faire part d'un encouragement.

- à l'instar du rôle essentiel qu'elles ont joué à la Renaissance pour la diffusion des idées, les universités ont de nos jours une double mission:
 - d'abord construire un monde de la connaissance et votre établissement y contribue pour une large part,
 - déterminer ensuite et surtout un modèle culturel et d'éducation fondé sur des valeurs partagées de démocratie, d'accès du plus grand nombre au savoir, porteur d'une recherche scientifique source de progrès et d'épanouissement de l'homme,
- quant à l'encouragement: certes comme par le passé, chers étudiants, bien des idées et des courants de pensées partis de cette université ont

bouleversé des habitudes prises et ébranlé des certitudes bien établies. Sachez qu'à l'instar de toutes les universités, le prestige futur de cette noble maison se mesure toujours à l'aune de sa capacité d'innover. Son attrait et partant ses potentialités en termes de mobilisation de chercheurs capables de porter et de défendre les valeurs de l'humanisme constituent les lettres de noblesse de cette université. Entrez dans cette vie avec enthousiasme et ambition.

Si, comme en Europe, un renouveau se profile aussi dans cette partie du monde, votre tâche sera d'en être le fer de lance et d'unir les hommes pour un monde meilleur.

Je vous remercie pour votre attention.

Réponse de S.A.R. le Grand-Duc lors de la réception par l'Assemblée nationale du Nicaragua

Nicaragua, 5 février 2003

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Honorables membres de l'Assemblée Nationale,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il me faut avant tout vous remercier chaleureusement, Monsieur le Président, pour les aimables paroles que vous venez de m'adresser.

Je vous prie d'accepter toute ma gratitude pour le grand honneur qui m'est fait par la remise de la médaille de votre Haute Assemblée.

Il est indéniable que ce bref séjour dans votre pays m'a énormément appris. J'ai pu me rendre compte au cours de mes déplacements, ainsi qu'à travers les contacts que j'ai eu ici sur place, de l'ampleur des problèmes que la nation du Nicaragua doit affronter.

Je ne doute pas que ceux de mes compatriotes qui nous ont accompagnés ont pu mesurer de leur côté la pertinence de la présence du Luxembourg à côté du peuple du Nicaragua pour l'aider à affronter tant de défis. La lutte contre la pauvreté doit rester l'objectif majeur de notre coopération. Nous voulons continuer à mener celle-ci dans un esprit de partenariat et

de développement participatif. Nous attachons de même une grande importance au principe de l'appropriation. Nous avons à cœur de respecter l'égalité entre hommes et femmes et de préserver l'environnement.

Rappelons nous aussi qu'aucun état fut-il puissant n'est en mesure d'agir seul face aux défis de l'heure. L'intégration économique régionale avec les autres pays centraméricains est également en mesure de fournir des réponses appropriées.

Il reste enfin que sans institutions démocratiques, dont vous êtes les dignes représentants, l'effort de redressement engagé par vous avec tant de conviction n'a guère de chance d'aboutir.

Les sacrifices demandés à votre population ne sauraient se concevoir en l'absence d'une démocratie respectueuse des droits des citoyens et désireuse d'agir en fonction des principes qui inspirent la bonne gouvernance.

Un pays comme le vôtre est bien davantage qu'un simple territoire, ou une superficie. Bien au delà des paysages qui le bordent, une terre c'est aussi quelque chose qui vit dans la tête et dans le cœur des gens.

Puisse émerger de cette noble Maison, siège de la Représentation Nationale, un projet de société que les habitants du Nicaragua pourront assumer ensemble et maîtriser ainsi leur destin.

Votre Assemblée est certes encore jeune. Avec sa maturité déjà acquise, elle doit être responsable de ce que l'on décide. Simultanément elle doit faire preuve de clairvoyance sur la façon de le réaliser.

Souvenons-nous que toute nation qui ne repose pas sur des institutions solides sera toujours une cible facile pour les démagogues. Le chemin qui s'ouvre devant vous est rude.

Il reste que chaque pas, chaque avancée accomplie doit désormais apparaître comme une avancée accomplie par tous et pour tous.

Vous êtes les mandataires élus de votre pays. Sachez mobiliser et entraîner derrière vous toutes les forces créatrices.

C'est là mon souhait le plus cher que je me permets de vous adresser en soulignant pour conclure que

rien n'est impossible ici comme ailleurs sans la conjugaison d'une vision, du cœur et de la compétence.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, à la Chambre des députés au sujet de la question irakienne

11 février 2003

Le 11 février 2003, la question irakienne a dominé les discussions lors de la séance de la Chambre des députés. Lors d'une heure de questions au gouvernement, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a répondu aux questions des députés et a précisé la position du gouvernement:

Här President, Dir Dammen an Dir Hären,

et gëtt heibanne keng zwee Lager: d'Lager vun deenen déi de Krich verhënnere wëllen an d'Lager vun deenen, déi en absolut wëllen, oder sech resignativ mat der Perspektive vum Krich offonnt hätten. Egal wou mer hei sëtzen, ob lénks vum President oder riets, op de Still vun den Deputéierten oder op der Regierungsbänk, ech sinn iwuerzeegt dovun, datt mer alleguer eng diplomatesch, eng politesch an eng friddlech Léisung vum Irakkonflikt wëllen.

All Krich ass eng Nidderlag fir d'Politik.

Kee Krich ass gutt an ee Krich, och wann en eenzel grouss Problemer méi kleng ka maachen, mécht awer och vill grouss Problemer nach méi grouss. Tëscht dem Ufank vun engem Krich a sengem Enn, do leiden onzieleg Kanner, Männer a Fraen a fir déi Schwächst vun hinne geet dat Leiden och laang nom Krich nach virun. Dofir ass de Krich net déi eenzeg Léisung. De Krich ass ni déi optimal Léisung an dofir däerf ee sech och net vu senger Logik gewanne loossen.

Wann een de Krich wëllt verhënnere - an d'Lëtzebuerger Regierung wëll, mat deene bescheidene Mëttelen déi hir sinn, dee Krich hëllefen ze verhënnere - da brauch ee staark Iwwerzeegungen. An déi staark Iwwerzeegungen, déi hu mer. Da brauch een och e kloere Bléck a mir probéieren deen ze hunn, obschonn d'Positiounen vun eise Partner all Dag wiesselen. D'lescht Woch nach waren Däitschland a

Frankräich fir eng zweet Resolutioun. Des Woch si se géint eng zweet Resolutioun vum Weltsëcherheetsrot. Och wann d'Positiounen all Dag wiesselen, d'Informatiounen, d'Préinformatiounen, d'Désinformatiounen eng déi aner joen, mir hu jiddferfalls e kloere Bléck fir dat wat usteet.

Et steet un, datt den Irak muss entwaffnet ginn, mat friddleche Mëttelen. D'Resolutioun 687 huet dem Irak 1991 nom Golfkrich onzweedäiteg Oplage gemaach. E. Golfkrich, dee vun der deemoleger Lëtzebuerger Regierung nuancelos ënnerstëtzt ginn ass, well d'Diplomatie gescheitert war an d'politesch Léisungsméiglechkeeten un hirem Enn ukomm war. Des Resolutioun 687 huet den Irak opgefuerdert op nuklear, op chemesch an op biologesch Waffen ze verzichten, grad och wéi op Rakéiten, déi méi wäit wéi 150 Kilometer géife fléien. Schonn ënnert der éischter UN-Inspektioun, déi vum Irak staark behënnert ginn ass - sou zwar, datt d'Inspekteren 1998 hire Réckzuch ugetrueden hunn - si lafend Verstéiss géint des Resolutioun festgestallt ginn. Den Irak huet d'UNO och nach géint all déi aner Resolutiounen, déi dee selwechten Zweck haten - et waren der bis viru kuerzem 15 un der Zuel - verstouss.

Virun 4 Wochen huet dofir de Weltsëcherheetsrot eestëmmeg, den Irak zur totaler Entwaffnung opgefuerdert an "mat grave Konsequenze" gedrot fir de Fall, wou en dat net géif maachen. Den Irak muss laut Weltsëcherheetsrot beweisen, datt en déi verbuede Waffen déi en hat oder déi en eventuell nach huet, zerstéiert huet oder zerstéiere wëllt. Et ass net un den Inspektere vun der UNO - dat si keng Detektiver - ze beweisen, datt den Irak déi Waffen huet. Et ass laut Beschloss vum Weltsëcherheetsrot um Irak ze beweisen, datt en déi Waffen zerstéiert huet. Den Irak huet d'Beweispflicht, net d'UNO! D'Inspektere vun der UNO, den Här Blix un hirer Spëtzt, hunn a schaarfer Form de leschten 27. Januar de Weltsëcherheetsrot driwwer informéiert, datt den Irak senger Beweispflicht, déi en operluegt kritt huet vum Weltsëcherheetsrot, net nokënnt. Datt en net aktiv géif kooperéieren. Datt en d'Resolutioun 1441 - vun där schwätze mer - net géif voll respektéieren. Sämtlech Membere vum Weltsëcherheetsrot, déi 5 permanent an déi 10 aner, hunn dofir nom 27. Januar an der Debatt vum Weltsëcherheetsrot, den Irak eindringlech opgefuerdert senger Beweispflicht aktiv a proaktiv nozekommen.

Fir dem Irak grave Konsequenzen z'erspueren, ass ofgemaach ginn - a jiddferree war domat d'accord - datt den Drock op den Irak misst verstärkt ginn. An der Hoffnung - dat ass och eis Hoffnung - datt aus der Krichsdrohung keng Krichsféierung gëtt, mä datt Krichsdrohung zu Krichsverhënnerung bäidréit. Dofir si mer zesumme mat villen anere fir d'Verstärkung vun der UN-Inspektioun, zueleméisseg a materiell. Dofir si mer do fir dem Irak eng lescht Chance ze ginn an Zäit - net allzevill Zäit - fir seng Positioun z'iwwerpräifen a sou d'Viraussetzung fir eng friddlech Léisung ze schafen. De Saddam Hussein huet de Schlëssel an der Hand fir d'Dier opzemaachen, fir eng net militäresch Léisung hinze kréien. Mir mussen him, och a grad, mat Rücksicht op d'Leit am Irak, déi fir dese Konflikt net kënnen, déi dese Konflikt net erbäigefouert hunn an op déi de Sadam iwwerhaapt keng Rücksicht hält, mir mussen him d'Hand forcéiere, fir datt en de Schlëssel hin zu enger net militärescher Konfliktléisung an de Grapp hält an déi Dier opspäert.

Krich ass keng Léisung. Mä näischt maachen, dat ass och keng Léisung. D'internationalt Recht, wann et sech respektéiert a wann et wëllt respektéiert ginn, kann op international Sanktiounen net verzichten. Déi Sanktiounen mussen am Kader vun der UNO a vum Weltsécherheetsrot getraff ginn, déi näischt däerfen onversicht loossen, fir déi ultieme Sanktioun vum Krich net brauchen z'ergräifen. Mir mussen der Emsetzung vun der Resolutioun 1441 all hier Chance ginn. Wa se vum Sadam Hussein net ergraff ginn, da muss de Weltsécherheetsrot decidéieren.

De Weltsécherheetsrot muss decidéieren!

Ech war Premier an enger Regierung wou Krich gefouert ginn ass ouni datt de Weltsécherheetsrot decidéiert hat. Dat war am Kosovo. D'Lëtzebuurger Regierung huet mat der NATO Krich géint d'fréiert Jugoslawie gefouert, ouni datt de Weltsécherheetsrot agegraff hätt an ouni datt et Couverture vum internationale Recht ginn ass. Ech hunn dat deemools leidend matgemaach, méi gelidden iwwregens wéi anerer an där Fro. An ech hätt net gären, datt mer eis rëm eng kéier a sou enger Situatioun géifen erëmfannen.

Mir hunn ee kloere Bléck fir dat wat usteet a mir hunn och ee kloere Bléck fir eis Bündnisverpflichtungen an der NATO.

Mir hu viru Wochen erklärt - den 20. Januar fir méi genau ze sinn - et wier, virum Virleeë vun dem Rapport vun den UN-Inspekteren, ze fréi, Planungsarbechte fir de Schutz vun der Türkei an der NATO a mat der NATO unzufänke, well sou eng Décisioun an dem Moment kënn méissverstane ginn. Nom Rapport vun den UN-Inspektore vum 27. Januar an nodeem de Weltsécherheetsrot d'Konklusioun gezunn huet, den Drock op den Irak misst erhéicht ginn, hu mer fonnt, datt lo de Moment komm wier, fir op déi türkesch Wënsch, op déi türkesch Ängscht an déi türkesch Problemer - d'Türkei ass een Nopeschland vum Irak, dat eenzegt NATO-Nopeschland vum Irak - ze réagéieren an op déi Wënsch, Ängschten a Problemer anzegoen. D'Türkei ass eisen Alliierten, an d'Türkei spiert sech a Gefor. An dofir huet d'Türkei och gëschter den Artikel 4 vum NATO-Vertrag invokéiert, den d'États membres vun der NATO verpflichtet, a Konsultatiounen iwwert déi gefrote Schutzmoossnahmen, déi een Alliierte freet, anzetrieden. Dem türkesche Wënsch no Schutz net nozekommen, dat ass geféierlech, well dat werft Misskredit op d'atlantesch Allianz. Grad an der Türkei, wou de Wënsch no Protectioun an deem Moment enorm dévoppéiert ass.

Et ass geféierlech fir deem Wënsch net nozekomme, well wann een em net nokënn, een am Irak falsch verstane gëtt. D'irakesch Regierung huet haut erklärt, nodeem dräi NATO-Memberen sech net zu deem - nach net - zu deem Schrëtt konnten decidéieren, domat wier jo lo déi Drockkuliss, déi di international Gemeinschaft opgebaut hätt, am gaang ze zerbréckelen. Et wier also geféierlech fir der Türkei dee Wënsch, fir datt d'Aarbechten zu hirem Schutz géifen ugefaange geplangt ze ginn, ze refuséieren. Dat wier geféierlech, mä et wier awer och geféierlech, wann een net genau géif préife, wat fir Moossnahmen datt dann elo vun der NATO a vun den Alliierten zur Applikatioun kommen. Dat genau ze préifen ass den Inhalt vun all dene Sitzungen, déi de Moment zu Bréissel am Kader vum NATO-Conseil stattfannen.

16 Memberstate vun der NATO gesinn dat genau d'selwecht wéi d'lëtzebuergesch Regierung dat gesäit. Dräi gesinn dat net esou oder net grad esou. Mir respektéieren dat a mir hunn, d'Madame Polfer an ech, vill a laang mat hinnen doriwwer diskutéiert. No Gespréicher mam President Chirac, mam Bundeskanzler Schröder a mat mengem belsche Kolleg

Verhofstadt kann ech lech soen, datt si eis och verstinn, well sie halen d'Évolutioun vun eiser Positioun - vu d'Festleeung déi mer viru Woche getraff hunn, nämlech den Hiwäis op den éischte Rapport vun en UNO-Inspekteren - fir strikt logesch. Mir hu kee Problem mat eisen dräi Noperen an ech schwätzen och mat hinnen iwwert ënnerschiddlech Vuen. Mä si ginn zou, datt si een Timingsproblem mam Rescht vun dene 16 Alliéierten hunn. Mir sinn net, wéi dat an eenzel lëtzebuergeschen Zeitunge stoung, marginaliséiert. Am Géigendeel! Mir si bei der Majoritéit vun den NATO-Memberstaten a mir hunn eis Positioun deenen, déi se net deelen, nach net deelen (...) kloer gemaach. Si si mat eis d'accord fir ze soen, datt se dat verstinn an datt se sech och a leschter Analyse der Schutzdemande, der Schutzlogik un déi d'Türkei hei appelléiert, net wäerten entzéien.

Mir hunn ee kloere Bléck fir eis Bündnisverpflichtungen an och fir d'Positioun vun eisen Noperen a fir d'Situatioun vun der Europäescher Unioun. Eis franséisch, an iwwregens och eis belsch Noperen, vu d'Erklärung vun der belscher Regierung vu virun enger halwer Stonn, schléissen de Krich als Mëttel zur Konfliktléisung net aus. D'Fransouse betounen ëmmer erëm, datt se de Krich als Konfliktléisungsméiglechkeet net ausschléissen. Mä si probéieren eng Situatioun ze schafen, datt et net zum Krich kënnt. Dat maache mir och, well mer den ultieme Schrëtt vun der internationaler Gemeinschaft wëlle verhënneren. Eis däitsch Nopere wëllen a kenger Fassong ee Krich légitiméieren. Dat erkläert sech zum groussen Deel aus der Geschicht vun dësem Land. Solle mer eis doriwwe bekloen, datt Däitschland sech an deene Froe méi schwéier deet wéi een aner? Sech spontan an déi eng Richtung leet an net an déi aner? Ech bedauern dat net, ech kritiséieren dat net. Ech probéieren mir et aus dem geschichtlechen Trauma vun eisem gréissten Nopeschland eraus ze erklären.

Mir erklären och, grad wéi Däitschland, datt mer alles wëlle maachen, mat wesentlech méi bescheidenen Mëttlen wéi anerer, fir de Krich als ultima ratio auszuschléissen. Grad wéi Däitschland et erkläert huet, kënne mir, wann et zu enger Krichshandlung kënnt, eisen Obligatiounen als NATO-Alliéierten net entkommen. Mir iwwerhuelen eis Verpflichtungen, sou wéi de Bundeskanzler dat och erkläert huet, am Fall wou et dann awer géif zu engem Krich kommen, dee mer net wëllen.

Bei der Irak-Debatt, déi d'Chamber virun e puer Deeg oder virun e puer Wochen gefouert huet, ass d'Suerg vu villen däitlech ginn - op alle Bänken - datt déi gemeinsam Aussen- a Sëcherheetspolitik vun der Europäescher Unioun duerch dat ënnerschiddlech Verhale vun de Memberstaten total onlieserlech ginn ass. Et ass d'Opfuerderung un d'Regierung komm, sech aktiv fir d'Neesshierstellung vun der Kohäsioun vun der Europäescher Unioun anzesetzen. Dat hu mer gemaach, d'Madame Polfer, ech, anerer. An dat si mer och an dese Stonnen nach am gaang ze maachen.

Ech hunn de leschten Donneschdech mam däitsche Bundeskanzler Schröder ee laangt, éischter perséinlech, (...) frëndschaftlech Gespréich iwwer Mëttelen a Weeër gefouert, wéi een ënner Respekt vun der Resolutioun 1441 de Krich kënnt verhënneren. Ech hunn och zu kengem Zäitpunkt iwwregens den däitsche Bundeskanzler öffentlech kritiséiert. Ech hu just an engem Welt-Interview, och mat Bléck op de Bréif vun den 8 europäesche Regierungschefen, gesot keng europäesch Regierung soll sech am Virfeld vun der Entscheedung esou festleeën, datt se un enger op dem Konsens berouender Entscheedung vun der Europäescher Unioun net kann deelhuefen. Et gëtt kee Problem tëscht dem Här Schröder a mir. Et brauch dofir och kee sech ëm dat Verhältnis tëscht dem däitschen an dem Lëtzebuurger Regierungschef Gedanken ze maachen. Ech kritiséieren an öffentlecher Ried net den däitsche Bundeskanzler. Ech kritiséieren awer och net an öffentlecher Ried eisen amerikanesche Partner mat deem eis eng laang Frëndschaft verbënnt. De Chef vun der Oppositioun ka soen d'Amerikaner géifen à tout prix Krich géint den Irak wëlle féieren. Wann ech dat als Regierungschef géng maachen, da géng ech de Lëtzebuurger Interessen op eng onverzeihlech Art a Weis schueden.

(...)

Mir sin am Camp vun deene Leit déi sech u Verträge halen. An déi Verträge, déi gesi vir, datt et eng Charta vun de Vereente Natiounen gëtt, datt et ee Weltsëcherheetsrot gëtt deen se emsetzt, an dem Camp si mer. Mer sinn och am Camp vun deenen déi hier Obligatiounen am Kader vun der nordatlantescher Allianz a vun deene Verträge eescht huelen. Dat Spill, so mer wéivill belsch, wéivill däitsch a wéivill franséisch datt's de bass, da soen ech der wéivill amerikanesch datt's de bass, dat maachen ech als Chef vun der Regierung

net mat. D'Lëtzebuenger Politik gëtt co-déterminéiert vun deem wat aner Regierungen denke, mä si gëtt zu Washington net décidéiert, se gëtt och zu Berlin net décidéiert, si gëtt zu Paräis net décidéiert a si gëtt och zu Bréissel net décidéiert. Mir mussen aus dem wat d'Positiounen vun deenen anere sinn, wat eis eegen Iwwerzeegung sinn, déi Elementer zesummendroen, déi eng Positioun erginn an ech hunn déi Positioun, wéi ech font hunn, sou wéi dat och d'lescht Woch scho vun der Ausseministesche gemaach ginn ass, ganz kloer duergeluecht. Dir hutt mech gefrot, sidd Dir fir de Krich, ech soen lech nee.

(...).

An de Gespréicher mam däitsche Bundeskanzler, mam fransésische President, mam griechesche Premier Simitis, den de Moment President ass vun der Europäescher Unioun a mat menge belschen an hollännesche Kollegen hunn ech mech och, op Grond vun der Debatt déi mer hei an der Chamber haten, wann et net souwisou schon eis perséinlech Meinung gewiecht wier, staark dofir agesat, datt dringst eng Sitzung vum Conseil vun den europäesche Stats- a Regierungschefe stattfënnt fir iwwert déi Situatioun an där mer sinn ze schwätzen. Wann d'Europäesch Unioun sech um héchsten Niveau net zesumme fënnt wann et iwwert Krich an iwwer Fridde geet, da brauche mer iwwerhaapt keng Sitzung méi an da kënne mer déi ganz Veranstaltung souwisou ofbloosen.

A mir wäerten eis, d'Madame Polfer an ech, an deene Sitzunge vum nächste Méindeg a vum nächsten Dënschdeg dofir asetzen - dat ass noutwendeg - datt mer an Europa zu enger geschlossener, zu enger tragfähiger an och zu enger op Dauer belaaschtbarer Positiounsbeschreiwung kommen, déi den eigentlechen Ambitiounen och den eigentleche Friddensambitiounen vun der Europäescher Unioun Rechnung dréit. Déi europäesch Positioun muss et sinn, fir alles ze maachen fir de Krich ze verhënneren a jiddferee muss do eng Hand mat upaken. Dofir muss et och - wann dat d'Positioun vun der Europäescher Unioun ass - fir de Krich ze verhënneren, d'Positioun vun der Europäescher Unioun sinn, fir alles ze maachen, datt de Saddam Hussein a säi Régim alenken an deenen Obligatiounen entspreche, déi d'Resolutiounen - 16 un der Zuel - zanter 1991 vun him verlaangen.

Här President, en vue vun deene Sitzunge vun der nächster Woch, si mir net optimistesche, vu déi séier ënnerschiddlech Positiounen, déi d'Memberstate vun

der Europäescher Unioun agehol hunn, mä mir sinn awer och grad sou décidéiert.

Ech soen lech Merci.

Déclaration de M. Charles Goerens sur la politique de coopération au développement et d'action humanitaire 2003

Luxembourg, 12 février 2003

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Comme les précédentes interventions que j'ai pu faire à cette tribune en ma qualité de Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire en 2000 et en 2001, la présente déclaration sur la politique de coopération au développement et d'action humanitaire du Luxembourg s'inscrit dans un contexte institutionnel: celui d'un dialogue que je souhaite franc et constructif entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif et - à travers lui - l'ensemble de la population luxembourgeoise dont vous êtes les représentants. Aussi la déclaration d'aujourd'hui et le débat qui s'en suivra demain s'inscrivent-ils dans une dynamique de dialogue et d'échange.

Cette dynamique a pris une nouvelle dimension depuis l'automne dernier, lorsque le Gouvernement a lancé une vaste campagne d'information qui vise à sensibiliser le public luxembourgeois aux enjeux de la coopération au développement.

La campagne de sensibilisation

Avec cette campagne, le Gouvernement se propose notamment:

- d'informer l'opinion publique sur la politique de coopération au développement menée par le Gouvernement et d'en expliquer la portée,
- de favoriser l'acceptation de sa politique de coopération au développement,
- de susciter une connaissance et une compréhension plus grandes des réalités des pays en développement ainsi que des relations entre pays industrialisés et pays en développement,

- de favoriser la tolérance ainsi que l'esprit de solidarité à l'égard des populations démunies des pays en développement.

La réalisation d'une telle campagne répond d'ailleurs au souhait de la Chambre des Députés, qui a invité le Gouvernement, à maintes reprises au cours des dernières années, à mettre en œuvre, de concert avec les ONG, une campagne de sensibilisation continue pour faire comprendre à l'opinion publique la complexité de l'effort sans précédent fourni par le Luxembourg depuis le début des années 1990 dans le domaine de la coopération.

A l'heure actuelle, la campagne de sensibilisation est programmée pour s'étendre jusqu'en mars 2004. Après une phase préparatoire lors de laquelle nous avons eu recours à l'expertise et à l'expérience en la matière du Service Information et Presse, le Gouvernement a lancé une soumission publique en juillet 2002.

Afin d'être en mesure d'orienter et de cibler au mieux les actions d'information et de sensibilisation, nous avons fait procéder à un sondage qualitatif de l'opinion que se fait le public luxembourgeois de la coopération au développement. Le résultat du sondage a confirmé notre pressentiment: les Luxembourgeois sont en général favorables à l'aide au développement, même s'ils sont peu informés sur les efforts déployés par l'État luxembourgeois en la matière et même si leur attente principale à l'égard de l'État est qu'il réponde à leurs besoins au quotidien, ici au Luxembourg. Fort de ces résultats, le Gouvernement a précisé sa stratégie et son plan de communication avec l'aide d'une agence de communication spécialisée.

La campagne se déroule en plusieurs phases. Une première phase de sensibilisation et de prise de conscience est entre-temps achevée. Au moyen de différents supports médiatiques, abribus, affiches, spots à la télévision, à la radio et dans les cinémas, le but poursuivi pendant cette phase était de faire comprendre à un large public quels sont les principaux domaines d'action du Gouvernement en matière de coopération au développement: l'éducation, la santé, l'adduction d'eau et l'assainissement, le développement des capacités de base des populations des pays en développement, le transfert de savoir-faire. Un autre but était de mieux faire connaître le rôle de l'État, qui est l'acteur de loin le plus impor-

tant en termes financiers de la coopération luxembourgeoise.

La deuxième phase de la campagne qui démarrera en mars prochain aura principalement pour but d'approfondir les connaissances du grand public en la matière. A cet effet, le Gouvernement présentera en particulier des projets concrets de la coopération bilatérale luxembourgeoise qui permettent de répondre aux besoins de nos pays partenaires.

La phase finale de la campagne débutera à la fin de l'année 2003. Elle sera essentiellement consacrée à la consolidation des acquis des deux premières phases.

La perception de notre politique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

C'est également dans le contexte d'une politique d'information renforcée que le Gouvernement s'efforce de réserver une plus grande publicité à des événements importants en matière de coopération au développement.

Ainsi la presse luxembourgeoise a-t-elle très largement été associée à la publication des rapports de deux agences des Nations Unies qui figurent parmi les partenaires privilégiés de la coopération luxembourgeoise: le rapport mondial 2002 sur le développement humain élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le rapport 2002 sur l'état de la population mondiale préparé par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Les 19 et 20 novembre 2002, l'ONU a procédé au lancement des Appels Consolidés inter-agences en matière d'aide humanitaire à New York et dans sept capitales mondiales dont, pour la première fois, Luxembourg. Cette première nous a permis d'articuler à destination du grand public les enjeux de taille auxquels nous confrontent les nombreuses crises humanitaires: la situation actuelle en Afrique australe nous montre à quel point elles sont complexes et difficiles à gérer.

Les Objectifs de développement du Millénaire

Le 12 juillet 2002, la visite de travail de l'administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Monsieur Zéphirin Diabré, a donné l'occasion d'évoquer plus en détail et de

présenter au public luxembourgeois les Objectifs de développement du Millénaire visant à réduire de moitié l'extrême pauvreté dans le monde d'ici 2015.

Le 8 septembre 2000 en effet, à l'occasion du Sommet du Millénaire qui se déroulait aux Nations Unies à New York, les 189 États membres de l'ONU de l'époque se sont engagés, d'ici 2015, à réaliser ce qu'on appelle désormais les «Objectifs de développement du Millénaire». Les États membres ont ainsi reconnu qu'en plus des responsabilités propres que nous devons assumer à l'égard de nos sociétés respectives, nous sommes collectivement tenus de défendre, à l'échelon mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité. Afin de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour tous, un effort commun important et soutenu doit être consenti, dans le but d'atteindre les huit «Objectifs du Millénaire». Jusqu'en 2015, nous nous sommes engagés à :

- réduire de moitié la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim,
- assurer l'éducation primaire pour tous,
- promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment à travers l'éducation,
- réduire la mortalité infantile de deux tiers pour les enfants de moins de 5 ans,
- améliorer la santé maternelle,
- combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies,
- assurer la durabilité des ressources environnementales en intégrant les principes du développement durable dans les politiques nationales et en réduisant de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau potable,
- mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Ces objectifs sont à la fois ambitieux et insuffisants. Prenons seulement le premier objectif comme exemple. Il est insuffisant, car il ne vise à réduire la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté que de moitié, alors que ce fléau touche à l'heure actuelle 1,2 milliard d'individus qui doivent subsister avec l'équivalent de moins d'un dollar par

jour. La pauvreté affecte quant à elle 2,8 milliards d'individus qui disposent de moins de deux dollars par jour pour survivre. Au cours de la décennie passée, selon les données du PNUD, le nombre des personnes vivant dans l'extrême pauvreté n'a que légèrement reculé, de l'ordre de 100 millions d'individus. Même si nous parvenons à réduire de moitié la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté, cela n'empêchera pas qu'une majeure partie des personnes concernées resteront prisonnières de leur tragique condition humaine, ce que nous ne saurions accepter.

Le paradoxe veut que l'objectif qui vient d'être évoqué est néanmoins ambitieux. Certains diraient même qu'il s'agit d'un vœu pieux. En effet, au regard des moyens mis en œuvre à l'heure actuelle, il paraît de prime abord difficile à atteindre. Pour ma part, je reste convaincu qu'il peut être réalisé si tous les pays respectent leurs engagements, et notamment celui d'augmenter le niveau de leur aide publique au développement (APD) et d'améliorer leur aide en ciblant les secteurs pertinents, les secteurs sociaux, en particulier l'éducation et la santé. J'irais même jusqu'à affirmer que dans l'éventualité où l'ensemble des pays de l'OCDE à revenu élevé faisaient face à leurs responsabilités et consacraient notamment 0,7 % de leur Revenu National Brut à l'aide publique au développement, la pauvreté pourrait être éradiquée à l'horizon 2015.

Le Luxembourg tient ses engagements. Il a régulièrement augmenté son aide publique au développement, qui doit atteindre 0,84 % du Revenu National Brut cette année. Il continue de cibler son appui à raison de plus de 80 % sur les secteurs sociaux, dépassant ainsi très largement les objectifs minimaux fixés en 1995 par le Sommet mondial de Copenhague pour le développement social. Comme il a déjà été expliqué par le passé, les principes et priorités de la coopération luxembourgeoise sont totalement en phase avec les Objectifs du Millénaire. Le suivi de la mise en œuvre de ces objectifs sera dorénavant assuré par Madame Eveline Herfkens, ancienne Ministre de la Coopération des Pays-Bas, qui a été nommé l'an dernier Coordinatrice du Secrétaire Général des Nations Unies pour la campagne de promotion des Objectifs de développement du Millénaire. Le Luxembourg entend soutenir financièrement son important travail de lobbying au niveau international.

L'information du grand public sur les enjeux de la coopération et la sensibilisation de nos concitoyens à ces enjeux, nous les comprenons comme un pendant nécessaire à notre action sur le terrain, aux côtés des populations les plus pauvres des pays en développement. L'information et la sensibilisation permettent en effet de favoriser l'acceptation de la politique de coopération par nos concitoyens. Elles doivent permettre d'éviter tout déphasage et de s'assurer que la population luxembourgeoise puisse s'identifier avec notre politique de solidarité. La coopération luxembourgeoise entend contribuer à la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire en mettant en œuvre une politique de qualité (partie I), en prenant ses responsabilités au niveau européen et international (partie II) avec la persévérance nécessaire, et en ayant toujours présent à l'esprit que la pauvreté n'est pas une fatalité.

PARTIE I. UNE POLITIQUE DE QUALITE

La coopération luxembourgeoise se veut être une politique de qualité. Pour cela, de nouvelles orientations ont été prises depuis la fin des années 1990 : elles concernent l'évaluation de nos programmes et projets, l'approche stratégique que nous suivons dans les différents volets de notre politique de coopération, et enfin le rapprochement vers le terrain qui doit guider la façon dont nous organisons la gestion de nos programmes et projets.

1. Evaluation et transparence

C'est dans le souci d'améliorer la qualité de ses programmes et projets de développement que le Gouvernement s'est efforcé de développer, depuis 1998, une politique intégrée d'évaluation et d'audit. Les efforts entrepris depuis cette date ont permis de travailler sur le renforcement des procédures internes d'identification et de suivi des projets, sur l'intégration plus systématique d'une perspective de suivi et d'évaluation dans la formulation et l'exécution des projets ainsi que sur la mise en place d'un programme d'évaluation externe annuel de notre coopération qui couvre soit des projets spécifiques, soit des programmes sectoriels ou bien encore des programmes pays. Ces évaluations externes sont réalisées selon une méthodologie standardisée qui se base sur des travaux techniques internationalement reconnus développés au sein du Comité d'aide au développement

de l'OCDE. Elles sont commanditées par le Ministère puis réalisées pour le compte des deux Gouvernements impliqués, celui du Luxembourg et celui du pays bénéficiaire de l'aide. Elles sont réalisées par des experts indépendants sélectionnés à l'issue d'un processus d'appel d'offres, ce qui garantit la transparence et l'indépendance requises en la matière.

L'objectif final de l'évaluation externe est d'améliorer les modes de gestion de la coopération luxembourgeoise, ses procédures et ses pratiques, au terme d'un dialogue et d'une réflexion qui impliquent tous les acteurs concernés : les deux Gouvernements, les pouvoirs publics nationaux et locaux, les agences d'exécution et surtout les bénéficiaires des programmes et projets. Ce processus de remise en question permanente et d'apprentissage collectif nous fournit un précieux outil de réajustement et de réorientation de nos interventions sur le terrain. Il contribue ainsi à rehausser la qualité des interventions de la coopération luxembourgeoise et à accroître son impact positif sur les conditions de vie des populations bénéficiaires.

À cet égard, on peut citer en exemple une évaluation effectuée l'année dernière au Vietnam et qui concernait deux projets d'assistance dans le domaine de la transfusion sanguine. Dans ses recommandations, le consultant a mis l'accent sur la nécessité d'organiser et de financer une assistance technique internationale spécialisée pour faciliter la mise en œuvre du nouveau programme national de transfusion sanguine du Vietnam. Suite à des contacts noués avec le Gouvernement vietnamien ainsi que la Banque Mondiale et l'Organisation Mondiale de la Santé, un nouveau projet d'envergure a été formulé dans ce sens. Il donne à la coopération luxembourgeoise, conjointement avec l'OMS, d'importantes responsabilités de suivi et de gestion dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique nationale de transfusion sanguine du Vietnam.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Un autre moment fort dans le cadre des récentes évaluations a été l'audit organisationnel et financier de l'Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement, Lux-Development, que le Ministère a fait réaliser entre mars et juin 2002. Cet audit répondait au souhait de la Chambre des Députés, qui avait

invité le Gouvernement lors du dernier débat sur la politique de coopération à élaborer un audit fonctionnel et organisationnel de Lux-Development. Le volet financier de l'audit visait plus spécifiquement à donner décharge au Directeur sortant de Lux-Development. Sur ce dernier point, signalons que le rapport d'audit n'a rien trouvé à redire sur la gestion financière de la société. Sans vouloir entrer dans les derniers détails techniques, les principales recommandations de l'audit fonctionnel et organisationnel peuvent être résumées en quelques phrases-clefs :

- Lux-Development doit finaliser sa réorganisation interne et mettre en place les outils de gestion appropriés ; cette réorganisation comprend la mise en place d'une cellule d'audit interne qui soit complètement détachée des tâches opérationnelles de l'Agence,
- Lux-Development est encouragé à poursuivre le chantier qui devra lui permettre d'obtenir à moyen terme la certification de qualité ISO 9000, ce qui serait une première européenne pour une agence d'exécution en matière de coopération au développement,
- Lux-Development peut procéder à une décentralisation prudente d'une partie des tâches du siège vers les bureaux régionaux qui se mettent progressivement en place, en veillant toutefois à ce que le siège dispose d'outils de monitoring adéquats,
- les relations de travail entre Lux-Development et la Direction de la Coopération au Développement au Ministère des Affaires étrangères peuvent être améliorées en revoyant notamment le format des documents d'échange d'informations,
- le cadre juridique régissant les relations entre Lux-Development et le Ministère mérite d'être adapté et précisé sur certains points, notamment en ce qui concerne la façon dont les frais de fonctionnement de l'Agence sont couverts.

De concert avec Lux-Development, nous avons travaillé d'arrache-pied afin de mettre en œuvre ces recommandations. Celles-ci ont été d'autant mieux accueillies qu'elles ont été le résultat d'ateliers de réflexion auxquels les équipes de Lux-Development et du Ministère ont pu contribuer. Ainsi, une nouvelle convention régissant les relations entre l'État luxembourgeois et Lux-Development est en cours de préparation. Elle établira en particulier un nouveau mode

de couverture par l'État des frais de fonctionnement de l'Agence. La cellule d'audit interne est en train d'être réorganisée. Toutes ces innovations doivent contribuer à améliorer et à professionnaliser la collaboration entre l'État luxembourgeois et son agence d'exécution, dans l'intérêt de la bonne gestion des programmes de coopération bilatérale.

Monsieur le Président,

À des fins de transparence, nous avons tenu à ce que les rapports de l'évaluation et de l'audit qui viennent d'être évoqués soient remis en juillet dernier à la Chambre des Députés par l'intermédiaire de sa Commission des Affaires étrangères.

Cette transparence institutionnelle, la coopération luxembourgeoise en fait l'expérience à d'autres niveaux. Au niveau européen, un dialogue engagé avec les services de la Commission européenne responsables du bon fonctionnement du marché intérieur nous a conduits à envisager une clarification et un renforcement des liens entre l'État et Lux-Development.

Au niveau national, il convient de relever l'audit de la gestion administrative et financière de la coopération luxembourgeoise auquel se livre chaque année la Cour des comptes. A moyen terme, le Gouvernement devra tenir compte des recommandations de cet audit lorsqu'il s'agira d'adapter la loi sur la coopération au développement. Si on y ajoute le resserrement du contrôle financier en matière d'exécution du budget et le fait qu'avec notre politique d'évaluation, nous n'hésitons pas à remettre systématiquement en question notre propre travail, on peut dire que la coopération luxembourgeoise n'a jamais été suivie voire surveillée de si près qu'elle ne l'est aujourd'hui, et c'est bien ainsi.

2. L'approche stratégique

Une autre façon d'améliorer la qualité de la coopération luxembourgeoise est de lui donner une dimension stratégique. Ce nouvel accent se traduit au niveau de la coopération bilatérale, au niveau de la coopération avec les ONG et au niveau de l'action humanitaire que nous mettons en œuvre.

Coopération bilatérale: programmes indicatifs de coopération et commissions de partenariat

Pour donner à notre coopération bilatérale une dimension plus stratégique, nous avons pris la décision

de passer d'une approche-projet à une approche-programme. Dans ce contexte, nous sommes en train depuis un an de mettre en place avec la plupart de nos pays partenaires privilégiés des programmes indicatifs de coopération (PIC). De tels programmes ont d'ores et déjà été établis par ordre chronologique avec le Cap Vert, le Sénégal, le Vietnam, le Salvador, le Mali, le Burkina Faso et le Nicaragua. Les PIC avec le Niger et le Laos sont en préparation.

Le PIC se situe dans une perspective de renforcement et d'approfondissement des relations de coopération qui existent entre le Luxembourg et ses pays partenaires. Placé sous le signe de la lutte contre la pauvreté, le programme indicatif de coopération doit permettre de s'assurer qu'un certain nombre de grands principes de la coopération soient respectés :

- les actions envisagées doivent être cohérentes par rapport à la politique du pays partenaire, c'est-à-dire sa stratégie nationale de développement et de lutte contre la pauvreté ainsi que ses politiques sectorielles,
- les différentes interventions de la coopération luxembourgeoise doivent produire des effets de synergie entre elles et si possible avec les interventions d'autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux,
- les secteurs d'intervention doivent être définis d'un commun accord avec le pays partenaire, sachant que nos secteurs d'intervention privilégiés sont l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable et l'assainissement, ainsi que le développement rural intégré,
- les interventions de la coopération luxembourgeoise doivent évoluer de façon cohérente et prévisible, sur une base pluriannuelle,
- des mécanismes de suivi et d'évaluation globale du programme doivent être mis en place et être de nature à responsabiliser l'ensemble des acteurs impliqués,
- l'allocation des ressources disponibles doit obéir à une programmation commune.

Le PIC constitue ainsi un précieux instrument de pilotage de la coopération entre le Luxembourg et ses pays partenaires.

Monsieur le Président,

La prévisibilité qu'assure le PIC passe également par la mise à disposition pour son exécution d'une enveloppe financière indicative sur une période de quatre à cinq ans. Il est toutefois entendu que le programme indicatif de coopération est un document politique qui n'a pas valeur d'accord juridique. L'enveloppe financière indicative qui y figure est censée faciliter notre programmation budgétaire et, surtout, celle de nos pays partenaires. Elle ne préjuge en rien des décisions de l'autorité budgétaire ici rassemblée, ni d'ailleurs des décisions qu'un futur Gouvernement serait appelé à prendre. De surcroît, la prudence est de mise dans la mesure où il y est rappelé que l'enveloppe financière disponible peut varier en fonction de la mise en œuvre du programme et en fonction de l'évolution générale de l'aide publique au développement du Luxembourg.

Ce nouvel instrument de notre coopération bilatérale répond au souci d'une meilleure planification et d'une plus grande cohérence que la Chambre des Députés avait partagé lors du dernier débat sur la politique de coopération. La mise en place de programmes indicatifs de coopération, leur suivi et l'intensité des relations de coopération qui s'y reflète nous permettent en même temps d'engager de manière crédible un dialogue sur des questions politiques avec nos pays partenaires. A travers le PIC, les deux parties conviennent en effet d'accorder une place particulière au dialogue, d'examiner les questions d'intérêt commun et de promouvoir le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'état de droit, de la bonne gouvernance et de l'égalité entre hommes et femmes. De même, d'autres questions telles que la cohésion sociale, la réduction des inégalités, l'intégration régionale, la globalisation, la cohérence des politiques ou le rôle de l'État dans la société pourront être évoquées.

Parallèlement à la mise en place de programmes indicatifs de coopération, nous avons tenu à créer avec chaque pays concerné une commission de partenariat. Cette commission se réunit une fois par an, à tour de rôle à Luxembourg et dans le pays partenaire, en règle générale au niveau ministériel. Elle permet d'institutionnaliser le dialogue et d'assurer le suivi au plus haut niveau de la mise en œuvre des programmes indicatifs de coopération. À l'avenir, nous avons l'intention d'associer régulièrement la Chambre

des Députés au dialogue substantiel que nous entretenons ainsi avec nos pays partenaires. D'ores et déjà, nous avons tenu à transmettre à la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Députés les différents programmes indicatifs de coopération qui ont été conclus jusqu'à présent.

Coopération avec les ONG : accords-cadres et services d'appui

Depuis l'an 2000, le Gouvernement a opté pour une approche stratégique dans sa coopération avec les organisations non gouvernementales en mettant en place un nouvel outil de financement, l'accord-cadre. Entre-temps, nous avons conclu des accords-cadres avec quinze ONG, dont un consortium de deux ONG. L'accord-cadre nous permet d'appuyer de façon globale un programme d'actions élaboré par l'ONG signataire. Ce programme, qui organise toute une série d'interventions dans les pays en développement, doit être le reflet d'une stratégie unique, claire et cohérente poursuivie par l'ONG.

Les accords-cadres ont été conclus avec les ONG luxembourgeoises les plus professionnalisées et les plus expérimentées. Les résultats des évaluations qui ont été menées dans le cadre de ce nouvel instrument au cours des trois dernières années ont renforcé le Gouvernement dans sa conviction qu'il faut poursuivre dans cette voie à l'avenir, moyennant quelques adaptations à apporter aux bases légales de la coopération luxembourgeoise. Telle est également, estimons-nous, la conviction des ONG, qui récoltent aujourd'hui en termes de stabilité financière et d'impact sur le terrain les fruits des efforts investis dans la mise en place d'une véritable approche stratégique dans les relations qu'elles entretiennent avec leurs différents partenaires locaux.

Pour autant, nous n'oublions pas les ONG dont les moyens sont certes plus modestes, mais dont les membres – pour la plupart des bénévoles – font preuve d'un authentique engagement pour les populations les plus démunies des pays en développement. Depuis un an et demi, grâce au soutien financier de l'État, le Cercle de coopération des ONG de développement a mis en place un bureau d'assistance technique (BAT) qui est au service de l'ensemble des 76 ONG agréées. Le personnel du BAT est là pour leur donner un coup de main dans la gestion de leurs projets, que ce soit au niveau de

l'identification et de la formulation, de l'exécution, du suivi ou de l'évaluation des projets. Le rôle d'appui-conseil du BAT sera encore plus crucial cette année, alors que les nouveaux schémas de cofinancement qui entrent en vigueur cette semaine vont généraliser l'outil du cadre logique pour la présentation des projets. Le BAT organise et assure également des séances de formation pratique à la gestion du cycle de projet, qui ont profité l'année dernière à une centaine de membres actifs d'ONG. Cette activité de formation est d'autant plus importante pour assurer la qualité du travail des ONG que la rotation du personnel y est très élevée.

Grâce aux accords-cadres et au travail du bureau d'assistance technique, le dialogue que nous menons avec les ONG ne se perd plus dans les détails du «micro-management». Il peut se concentrer sur l'essentiel, c'est-à-dire sur les stratégies d'intervention que se donnent les ONG, sur les possibilités de synergie avec les interventions de la coopération bilatérale luxembourgeoise, sur l'échange d'informations concernant nos pays partenaires privilégiés, dans lesquels beaucoup d'ONG sont présentes, enfin sur la place qui revient aux ONG dans la coopération luxembourgeoise en général. L'ensemble de ces thèmes pourront être abordés lors de la traditionnelle assemblée générale entre le Ministère et les ONG, qui aura lieu le 31 mars prochain.

Action humanitaire

Depuis 1999, l'action humanitaire est également un domaine dans lequel le Gouvernement a opté pour une approche résolument stratégique, tant en ce qui concerne les relations avec nos partenaires internationaux qu'en terme de partenariat avec les organisations non gouvernementales luxembourgeoises actives dans ce domaine.

Nous avons ainsi noué des relations plus étroites avec trois partenaires humanitaires de tout premier plan au niveau international: le Comité International de la Croix-Rouge, le Programme Alimentaire Mondial et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Ces relations se concrétisent par la signature avec chacun de ces trois acteurs d'un protocole d'accord annuel dans lequel le Luxembourg s'engage à participer au financement de programmes humanitaires déterminés. Outre sa valeur ajoutée en termes de programmation budgétaire, cette démarche nous

apporte un plus d'information et d'expertise dans la mesure où l'élaboration des différents protocoles d'accord implique une concertation étroite avec nos partenaires.

Grâce à notre partenariat avec le CICR, le PAM et le HCR, il nous a été possible, au cours des dernières années, d'être présent de façon significative sur toutes les crises humanitaires majeures, et ce au moment opportun, très souvent avant même qu'elles ne fassent la une des médias. Citons à titre d'exemple la population afghane, à laquelle une aide humanitaire a pu être fournie bien avant les événements qui ont marqué l'après 11 septembre 2001.

L'année dernière, le Gouvernement a décidé d'étendre ses efforts de coordination et de programmation aux relations qu'il entretient avec les trois principales ONG luxembourgeoises actives dans le domaine de l'action humanitaire, c'est-à-dire la Fondation Caritas Luxembourg, Médecins sans Frontières et Handicap International Luxembourg. Nous mettons ainsi à disposition de ces organisations des budgets importants pour le financement d'actions de prévention de crises humanitaires ainsi que pour le financement d'opérations de réhabilitation ou de reconstruction intervenant après une crise humanitaire et avant que les actions de coopération au développement ne prennent le relais.

Monsieur le Président,

L'ambition d'améliorer l'efficacité de notre action est un impératif de notre politique de coopération, à tous les niveaux. Cette politique a un coût. Elle exige notamment l'implication d'un plus grand nombre de femmes et d'hommes dans la gestion de nos programmes et projets. Conformément aux recommandations du Comité d'aide au développement de l'OCDE, le personnel au service de la coopération luxembourgeoise a régulièrement augmenté au cours des dernières années, que ce soit au niveau du Ministère des Affaires étrangères, au niveau de Lux-Development ou encore au niveau des ONG. Pour autant, le Ministère est conscient de la nécessité de poursuivre cet effort en ce qui le concerne au cours des années à venir.

Le troisième élément de notre politique de qualité vise à assurer une plus grande présence de la coopération luxembourgeoise sur le terrain, dans les pays en développement où nous concentrons nos efforts.

3. Une plus grande présence sur le terrain

La nécessité pour le Luxembourg d'être davantage présent sur ce terrain découle du fait que le Gouvernement s'est fixé pour objectif de renforcer la visibilité et surtout l'efficacité de son action dans ses pays partenaires privilégiés.

En janvier 2001, le Luxembourg a ouvert sa première mission de coopération avec compétence régionale à Dakar. Depuis septembre 2001, nous disposons également d'un bureau de coordination de la coopération luxembourgeoise au Cap Vert. Conformément à la décision prise par le Gouvernement en été 2002, il est prévu de poursuivre le mouvement de rapprochement de la coopération vers le terrain en établissant dans un avenir proche une présence en Asie et en Amérique centrale.

Notre présence accrue sur le terrain porte d'ores et déjà ses fruits. Au Cap Vert et dans les trois pays couverts par la mission à Dakar, c'est-à-dire le Sénégal, le Mali et le Burkina Faso, nous sommes mieux à même d'assurer un suivi approprié de notre coopération bilatérale en particulier. Grâce à des visites sur le terrain beaucoup plus rapprochées, nous pouvons mieux vérifier la qualité de la réalisation des interventions et en définitive assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre des programmes indicatifs de coopération que nous venons d'établir.

Notre travail d'identification de nouvelles interventions est également rendu plus efficace par notre présence sur place. Des contacts plus réguliers avec les autorités nationales, les agences d'exécution locales, les autorités municipales et les autres bailleurs de fonds, bilatéraux et multilatéraux, nous permettent de mieux saisir les besoins réels de nos pays partenaires. Seule une présence permanente sur place peut favoriser une coopération qui se fonde sur un partenariat digne de ce nom.

La volonté de se rapprocher du terrain s'inscrit d'ailleurs dans une démarche adoptée par nombre d'autres bailleurs de fonds, la Commission européenne et les Pays-Bas notamment. De manière générale, la coopération internationale donne aujourd'hui à la présence sur le terrain une importance grandissante. Elle est indispensable si les grands principes de la coopération que sont l'appropriation par les bénéficiaires, le partenariat et le développement participatif doivent être respectés.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Avec ces trois nouveaux accents de sa politique que sont l'évaluation, l'approche stratégique et une plus grande présence sur le terrain du développement, nous estimons être en passe de relever le défi central qui avait été identifié en commun lors de l'examen de la coopération luxembourgeoise par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE en 1998: s'assurer que la qualité de notre aide augmente en même temps que son volume. Le 18 mars prochain aura lieu à Paris le troisième examen de notre politique de coopération au développement et d'action humanitaire par le CAD. Le mémoire que mes services ont mis au point dans cette perspective a été mis à la disposition de la Chambre.

L'efficacité de notre aide croît, son volume aussi. Alors que notre aide publique au développement n'atteignait que 0,21% de la richesse nationale en 1990, le Luxembourg a atteint et même dépassé depuis l'an 2000 l'objectif d'une APD équivalant à 0,7% de son Revenu National Brut. A l'heure actuelle, ce taux se situe au-dessus de 0,8%, et nous entendons maintenir la progression de notre engagement budgétaire, malgré un contexte économique marqué par un net ralentissement de la croissance. Les fonds réservés cette année à la coopération au développement et à l'action humanitaire sont en progression, tant en valeur absolue qu'en valeur relative. Aujourd'hui, l'objectif d'une APD à 1% du Revenu National Brut est à notre portée.

Notre effort est salué par la communauté internationale, dans la mesure où le Luxembourg est le premier pays depuis de longues années à avoir franchi le seuil d'aide publique au développement recommandé par les Nations Unies en 1970. En même temps, nous devons rester conscients du fait que notre contribution à l'effort international de solidarité reste modeste en valeur absolue, ce qui doit nous inciter à ne pas perdre de vue les limites de notre action. Pour autant, le Luxembourg ne manque pas de prendre des initiatives politiques quand l'occasion se présente de jouer un rôle actif dans la défense des intérêts des populations des pays en développement.

PARTIE II. NOTRE ENGAGEMENT ET NOTRE RESPONSABILITÉ

Notre engagement se manifeste à plusieurs niveaux. Il trouve son terrain naturel dans le cadre de l'Union européenne et dans le cadre des Nations Unies, mais il peut également se traduire par des initiatives ad hoc au niveau international.

1. Au niveau de l'Union européenne

Au niveau des institutions européennes, l'année écoulée a été marquée par l'abolition du Conseil Développement et son intégration à la nouvelle formation du Conseil appelée «Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures». En effet, le Conseil européen de Séville en juin 2002 s'est prononcé en faveur d'une réforme du Conseil allant dans ce sens, malgré les réserves émises par le Président du Parlement européen et par le Luxembourg notamment.

Dans cette nouvelle configuration, il faudra s'assurer que la coopération au développement reste un volet important de l'action extérieure de l'Union européenne. Dans ce contexte, le Luxembourg tient à rendre hommage à la Présidence hellénique, qui a pris l'initiative de réunir à nouveau au mois de juin prochain les Ministres européens de la coopération en cadre informel, leur permettant ainsi d'influer sur les travaux du Conseil. Il me paraît en effet indispensable de permettre aux Ministres européens de la coopération de donner des impulsions politiques dans toutes les questions qui ont trait à la coopération, notamment la lutte contre le SIDA, l'interaction entre commerce et développement ou encore l'amélioration de l'efficacité de l'aide publique au développement, dont les États membres et la Commission européenne fournissent après tout plus de 50% à l'échelle mondiale.

Il faut avant tout préserver la capacité d'analyse et d'action des responsables politiques de la coopération au développement au sein de l'Union européenne. Aujourd'hui, des dispositions sont à prendre afin de s'assurer que l'élargissement à dix nouveaux États membres n'entraîne pas une dilution de l'effort de coopération. Ces pays doivent faire des efforts pour assurer, en coopération avec les quinze États membres actuels, la reprise de l'acquis communautaire en matière de coopération au développement.

Par le passé, le Conseil Développement nous a permis de prendre des initiatives significatives. Ainsi, lors du Conseil Développement de mai 2002, le Luxembourg a pris l'initiative, avec le soutien de la Suède, de faire inscrire à l'ordre du jour une discussion sur la situation et les problèmes rencontrés par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). En conclusion, le Conseil Développement a donné un appui politique fort aux activités du FNUAP.

De même, c'est à l'initiative du Luxembourg que l'Union européenne a fait le 28 juin 2002 une déclaration dans laquelle elle a exprimé son soutien plein et entier aux efforts lancés par le nouveau Président du Nicaragua, Monsieur Enrique Bolaños Geyer, pour moraliser la vie publique et pour moderniser et rationaliser l'économie nicaraguayenne, en dépit des nombreuses réticences suscitées au sein de son propre parti par sa volonté affirmée de faire table rase de la corruption. Le Luxembourg a eu l'occasion de renouveler son soutien à la lutte contre la corruption engagée par le Président Bolaños lors de la récente visite officielle que LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectuée au Nicaragua au début de ce mois. Il y a lieu de relever la convergence des vues exprimées par les autorités des deux pays sur ce point brûlant de l'actualité politique au Nicaragua.

Le discours prononcé par notre Premier Ministre devant l'Assemblée nationale du Cap Vert lors de sa visite effectuée en 2002 s'inscrit dans la volonté de notre pays de donner sans cesse des impulsions politiques nouvelles à la politique de coopération au développement.

Il en va de même du discours tenu chaque année par notre Ministre des Affaires étrangères à la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment lorsqu'elle se réfère à la responsabilité collective des membres de la communauté internationale.

2. Au niveau des Nations Unies

Notre responsabilité se trouve également engagée au niveau des Nations Unies. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'assurer une présence accrue du Luxembourg au sein de nos agences partenaires dans le système des Nations Unies. En 2002, le Luxembourg a été élu membre du conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le

développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Cette année, nous sommes membres du conseil d'Administration de l'UNICEF. Nous assistons également en tant qu'observateur aux nombreux autres conseils d'administration des organismes partenaires de la coopération luxembourgeoise que sont ONUSIDA, le Fonds Global de lutte contre le SIDA, la tuberculose et la malaria ou encore certains programmes de l'OMS qui reçoivent un financement luxembourgeois.

Notre présence dans ces réunions ne découle pas simplement de la nécessité de suivre les dossiers qui nous intéressent. C'est en effet dans ces conseils que les principales orientations de la politique de développement des agences sont définies, c'est là que se concentre le droit de regard des donateurs et des pays bénéficiaires sur l'utilisation du budget mis à la disposition des agences, et c'est là que le Luxembourg peut le mieux faire entendre sa voix au sein de la communauté internationale, et non seulement européenne.

Notre participation active aux travaux qui se déroulent à New York et à Genève est donc capitale pour assurer que nos contributions multilatérales ne se réduisent pas à de simples transferts financiers. Notre soutien se traduit à la fois par des contributions au budget ordinaire et à des programmes des agences qui nous semblent prioritaires et par le financement de projets concrets réalisés par ces mêmes agences, le plus souvent dans nos pays partenaires privilégiés. Ces projets offrent une complémentarité intéressante par rapport aux programmes bilatéraux mis en œuvre dans ces pays.

Au niveau de l'action humanitaire aussi, le Luxembourg s'engage aux Nations Unies en participant depuis trois années de façon active à la gestion de certains dossiers humanitaires. Quand les pertes et le désespoir causés par la guerre en Ethiopie et en Erythrée se doublent d'une sécheresse qui s'étend sur la Corne de l'Afrique, quand la corruption d'un Gouvernement contribue à la détérioration d'une situation alimentaire déjà précaire comme au Malawi ou au Zimbabwe, quand les mines antipersonnel empêchent le retour de dizaines de milliers de personnes déplacées comme en Angola, quand les seigneurs de la guerre – grâce à des appuis extérieurs – menacent la reconstruction de l'État comme en Afghanistan, ce n'est pas le moment de se plaindre

de l'inefficacité de l'action humanitaire, mais plutôt le moment de réaliser à quel point il est indispensable de considérer l'action humanitaire comme un élément d'une action internationale plus vaste et surtout mieux coordonnée, voire intégrée. C'est à ce niveau que nous estimons que les Nations Unies ont un rôle crucial à jouer.

3. Initiatives ad hoc au niveau international: l'exemple d'ESTHER

Quand des initiatives novatrices et utiles prennent forme sur la scène internationale, il est naturel que le Luxembourg s'y associe. Tel est le cas de l'initiative ESTHER, dont l'intitulé complet est «Ensemble pour une Solidarité Thérapeutique Hospitalière En Réseau contre le SIDA».

L'idée qui est à la base de cette initiative consiste à mettre en place des jumelages Nord-Sud des structures de santé qui assurent le traitement de patients atteints du VIH/SIDA. Grâce au partenariat entre un hôpital du Nord et une structure de santé du Sud, il pourra y avoir un échange d'expérience et de savoir-faire, une assistance technique et matérielle qui aidera les pays dans le besoin à assurer le traitement d'un certain nombre de patients.

Les partenariats impliquant des hôpitaux de France, du Luxembourg, d'Espagne et d'Italie couvrent une large partie des pays les plus lourdement touchés par le SIDA, en Afrique, mais aussi en Asie et en Amérique latine. Concrètement, le Luxembourg intervient au Rwanda, pays où nous sommes déjà présents dans la lutte contre le SIDA, en y soutenant le partenariat qui s'est tissé entre deux hôpitaux luxembourgeois et deux hôpitaux rwandais. Le Centre Hospitalier de Luxembourg entretient depuis plusieurs mois maintenant des relations étroites avec le Centre Hospitalier de Kigali, la capitale du Rwanda. Le Centre Hospitalier du Nord s'est quant à lui engagé à soutenir l'hôpital de la ville de Rwamagana. Les équipes médicales des hôpitaux travailleront la main dans la main pour rendre possible le traitement d'un nombre de patients qui évidemment ne sera pas aussi élevé qu'on pourrait le souhaiter, mais qui donnera de l'espoir aux pays meurtris par cette épidémie. Dans quelques semaines, les premiers patients internés à l'hôpital de Kigali commenceront à recevoir un traitement d'anti-rétroviraux. Chaque mois, de nouveaux patients seront traités. Une demande a été

soumise au Fonds Global de lutte contre le SIDA, la tuberculose et la malaria pour qu'il prenne en charge l'achat des médicaments de ce projet. En cas de réponse positive, nous pourrions concentrer nos efforts sur le volet logistique du projet (fourniture de petit équipement et de matériel, visites d'échange) et sur la formation du personnel médical. En cas de réponse négative, nous entendons assurer la mise à disposition de médicaments à charge de notre coopération.

Participer à ESTHER est pour nous un pas important, car nous sommes parmi les premiers à nous engager ainsi dans une démarche visant à mettre en pratique le principe qui veut que les malades du SIDA des pays en développement ont eux aussi le droit d'être soignés et ont eux aussi droit à l'espoir, au même titre que les malades qui ont la chance d'habiter les pays riches de la planète. Ce pas est en même temps irréversible parce que nous ne pourrions pas nous désengager d'un tel projet avant qu'un remède contre le SIDA n'ait été trouvé. Il n'est en effet pas question d'abandonner à leur sort, pour une question de manque de fonds, des patients que l'on a commencé à traiter. C'est pourquoi, comme dans leurs démarches auprès du Fonds Global de lutte contre le SIDA, le Luxembourg et ses pays partenaires dans ESTHER ne ménageront pas leurs efforts pour convaincre les autres acteurs sur la scène internationale de se joindre à leur initiative et d'appuyer leurs projets.

Les écueils et les difficultés sont nombreux dans le domaine de la lutte du SIDA. En nous engageant dans une initiative comme ESTHER, nous courons le risque d'échouer. Mais en ne faisant rien, nous échouerons sûrement. Au Rwanda, l'espérance de vie à la naissance est tombée de 45 ans pour la période 1970-75 à 39 ans pour la période 1995-2000. Au Mozambique, où la section luxembourgeoise de Médecins sans Frontières met en œuvre un programme intégré de lutte contre le SIDA, si on n'arrive pas à inverser la tendance actuelle, l'espérance de vie risque de passer sous le seuil de 30 ans!

La lutte contre le SIDA est aussi une question de médicaments et d'accès aux médicaments. Le succès de la campagne d'accès aux traitements essentiels du VIH/SIDA à laquelle a participé l'ONG Médecins sans Frontières a montré que sur ce sujet crucial pour la protection de la santé publique dans les pays en développement, des avancées significatives étaient possibles. Ceci explique qu'aujourd'hui, le coût annuel

du traitement par anti-rétroviraux d'un patient atteint du VIH/SIDA a pu être ramené de 10.000 EUR à quelque 300 EUR. Nous saluons dans ce contexte la déclaration sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) qui a été adoptée par la dernière Conférence ministérielle de l'OMC à Doha, en novembre 2001. Rappelons que cette déclaration indique que l'accord sur les ADPIC peut et devrait être interprété et mis en œuvre d'une manière qui appuie le droit des États membres de l'OMC de protéger la santé publique et, en particulier, de promouvoir l'accès de tous aux médicaments. Le Luxembourg a bon espoir que les travaux en cours à Genève permettront de régler les dernières divergences sur les conséquences pratiques à tirer de cette déclaration, qui est un bon exemple de ce qu'il est convenu d'appeler la cohérence des politiques.

4. Un engagement en faveur de la cohérence des politiques

Le principe de la cohérence des politiques tel que nous l'entendons est un principe de bon sens qui signifie que l'on ne peut pas retirer de la main gauche ce qu'on donne de la main droite. Autrement dit, les politiques de lutte contre la pauvreté menées en faveur des populations les plus démunies des pays en développement ne doivent pas voir leur impact annihilé par les effets d'autres politiques déployées à l'échelle internationale.

Ainsi, la politique suivie au niveau de l'OMC en matière de propriété intellectuelle sur une série de médicaments essentiels à la protection de la santé publique est bien cohérente par rapport aux Objectifs de développement du Millénaire qui prévoient d'enrayer la propagation du VIH/SIDA et de commencer à inverser la tendance actuelle. Il y a dans ce cas cohérence des politiques menées en matière de commerce international et en matière de coopération au développement.

S'il importe de tant insister sur l'impératif de la cohérence des politiques, c'est parce qu'il constitue un défi permanent. Le Traité instituant la Communauté européenne y fait d'ailleurs une référence explicite dans ses articles 177 et 178 en disposant que, dans les politiques qu'elle met en œuvre et qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement, la Communauté doit tenir compte de l'objectif d'un développement économique et social durable des

pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux.

À Genève, les travaux sur le processus de réforme et de libéralisation des politiques commerciales au niveau mondial se poursuivent sur base de l'accord intervenu à la Conférence de Doha en novembre 2001, dans le cadre du nouveau cycle de négociation qui est censé être placé sous le signe du développement. Les premiers résultats seront présentés à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC qui doit se tenir en septembre prochain à Cancun au Mexique. Un chapitre important dans ce contexte portera sur le volet agricole.

Eu égard à l'impératif de la lutte contre la pauvreté et à l'objectif d'un développement durable, une première conclusion s'impose. À l'heure actuelle, les pays en développement et notamment les pays les moins avancés éprouvent de grandes difficultés à entrer dans des zones de libre-échange comme cela est proposé dans l'Accord de Cotonou, dans le cadre de la négociation d'Accords de Partenariat Économique Régionaux. Les politiques à mener aux niveaux national, régional et international doivent résulter dans l'obtention de prix suffisamment rémunérateurs pour les produits agricoles. La création au Sud de marchés agricoles régionaux regroupant des agricultures à productivité comparable et permettant une protection minimale vis-à-vis de la concurrence extérieure serait de nature à avancer vers un tel objectif. A nos yeux, cette démarche pourrait bien être une réponse appropriée aux besoins alimentaires de nombre de pays en développement. Le maintien et l'essor d'une agriculture vivrière capable d'alimenter les populations de ces pays sont à ce prix.

Les négociations à l'OMC devraient préserver le droit des pays en développement à mener des politiques analogues à celles que les États membres de la Communauté Économique Européenne ne se sont pas privés de mettre en œuvre au début des années 1960, lorsque, en créant la Politique Agricole Commune, ils ont opté pour la préférence communautaire.

D'ores et déjà, le Luxembourg appuie les efforts d'intégration régionale des pays en développement, en particulier en Afrique de l'Ouest et en Amérique centrale, où se concentrent d'ailleurs une majorité de nos pays partenaires privilégiés. Cette intégration est préconisée et appuyée par l'Accord de Cotonou. Elle ne manquera pas d'avoir des effets bénéfiques sur

le développement des relations commerciales et économiques à l'intérieur des ensembles sous-régionaux ainsi que sur les possibilités d'accès au marché mondial. L'initiative «Tout sauf les armes» qui permet aux pays les moins avancés d'exporter librement leurs produits dans l'Union européenne sous réserve de quelques modalités doit être salué dans ce contexte.

Nous attachons un intérêt particulier aux efforts des Gouvernements et des organisations paysannes ouest-africaines visant à mettre en place une politique agricole commune au niveau de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA). Le Luxembourg soutient à cet égard l'action du Réseau des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles qui vise à renforcer ses capacités organisationnelles et à coopérer avec les Gouvernements de la sous-région.

Un autre axe d'action doit conduire à faciliter l'accès de la paysannerie au crédit et à la microfinance en général. C'était précisément l'objet de l'atelier qui vient de se tenir, fin janvier, à Ouagadougou, sur initiative de l'ONG luxembourgeoise SOS Faim, et auquel ont participé des délégués d'organisations concernées de nos quatre pays partenaires privilégiés de l'Afrique de l'Ouest, qui sont tous membres de l'UEMOA. J'ai saisi l'occasion de ma récente visite de travail au Burkina Faso pour encourager cette initiative.

L'appui aux organisations non gouvernementales soucieuses de développer le commerce équitable et de permettre ainsi aux producteurs de café, de cacao, de bananes, d'oranges, de miel et d'autres produits agricoles de se voir proposer des prix plus rémunérateurs fait aussi partie des moyens d'action que le Luxembourg se réserve dans cette difficile question agraire.

Enfin, concernant les organismes génétiquement modifiés et les biotechnologies, qui constituent un volet à part entière de la question agraire, nous affirmons que les principes de précaution, de consentement préalable et de responsabilité doivent prévaloir, conformément aux dispositions de la Convention sur la Biodiversité et du Protocole de Carthagène. Ce qui est primordial dans ce domaine est que tout paysan puisse conserver le droit de choisir ses propres semences, l'alternative consistant à se voir confisquer le fruit de son travail par les détenteurs de brevet.

Avant de conclure, j'aimerais revenir sur deux sujets d'actualité. Avec l'élection du Président Lula au Brésil,

un espoir immense est né dans le plus grand pays d'Amérique latine. Qui ne pourrait se réjouir des réformes sociales courageuses que son Gouvernement se propose de mener à bien. Elles comportent en particulier une réforme agraire et un plan visant à éliminer la faim au Brésil. Des perspectives prometteuses s'ouvrent également pour les relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine.

Par contre, le Gouvernement reste préoccupé par la crise qui continue de sévir en Côte d'Ivoire. Celle-ci est également de nature à fragiliser la situation notamment économique de nos pays partenaires de la région: le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Sénégal. Nous avons examiné en détail cette question avec les Ministres des Affaires Etrangères du Mali et du Burkina Faso lors des visites qu'ils ont effectuées au Luxembourg en janvier dernier. Nous félicitons le Gouvernement français des efforts qu'il ne cesse de mener pour trouver une solution à cette crise. Ces efforts ont mené à la signature des accords de Marcoussis, qui ont entre-temps été entérinés par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Nous lançons un appel à toutes les parties signataires de ces accords afin qu'elles les mettent en œuvre de bonne foi et sans retard.

Conclusion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous pouvons résumer les points forts de la coopération luxembourgeoise de la façon suivante :

- elle est soutenue en principe par la grande majorité de la population luxembourgeoise,
- elle est soutenue en principe par l'ensemble des forces politiques au Luxembourg,
- il s'agit d'une politique de qualité qui progresse à un rythme soutenu,
- cette politique nous permet de donner des impulsions politiques tant au sein des instances communautaires qu'au sein des organisations multilatérales.

Cependant, l'engagement en faveur de la cohérence des politiques trouve ses limites naturelles dans la confrontation avec des intérêts économiques et commerciaux à court et moyen terme souvent contradictoires, pour ne citer qu'un obstacle. La politique de

coopération elle-même n'est pas sans être exposée à des contraintes et des impondérables de taille.

Face à ces contraintes, la solution de facilité consisterait à baisser les bras. Je pense au contraire qu'il n'a jamais autant été nécessaire de persévérer qu'à l'heure où je vous parle. Même si elles opèrent forcément sous la contrainte de nombreux facteurs externes qu'il est difficile de maîtriser, la coopération au développement et l'action humanitaire ont un impact positif sur le contexte local et international, si elles sont employées à bon escient. Ce n'est pas la coopération au développement qu'il faut mettre en question, c'est la faiblesse de l'engagement de la plupart des pays industrialisés.

Aussi la coopération au développement s'avère-t-elle de plus en plus comme un moyen indispensable pour contribuer à prévenir les conflits. Cette prévention ne peut réussir que dans la mesure où nos partenaires sont écoutés et entendus. Il s'agit en l'occurrence de tendre la main à nos partenaires du Sud et de préparer un avenir meilleur soucieux en premier lieu de respecter la dignité de tout un chacun.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Jean-Claude Juncker lors du débat de consultation à la Chambre des députés sur l'évolution de la crise irakienne

26 février 2003

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Während d'franséisch Parlament haut fir d'éischt iw-
wer den Irak debattéiert presentéiert d'Regierung sech
fir d'véiert hei an der Chamber, fir iwwer déi wichtegst
Fro déi d'international Aktualitéit de Moment kennt
ze schwätzen.

Zanter der leschter Aussprooch vum 11. Februar an
däer vun haut hunn zwee wichteg Evenementer statt-
fonnt.

Déi impressionnant Friddensdemonstratiounen vum
15. Februar, déi am Rescht vun der Welt an och a grad
déi heiheim, hu kloer gemaach datt d'Leit aus alle
Schichten a vun all Alter sech net mat der Fatalitéit

vum Krich offanne wëllen. Dofir ware s'an de Stroos-
sen an dat war och gutt esou. Grad ewéi si verwerft
d'Regierung d'Optioun vum Krich als normal an auto-
matesch Fortféierung vun der Politik mat anere Mët-
telen. Der Tendenz de Krich als gläichgeberechtegt
Alternativ zu Politik an Diplomatie ze begräifen triede
mer entgéint. Mir wëlle keng Welt vum Krichsdauer-
zoustand.

Zwee Deeg no dem Marsch fir de Fridde hunn déi
fofzég Staats- a Regierungschefe vun der europäe-
scher Unioun sech zu Bréissel getraff fir iwwer den
Irak ze beroden. Mir hunn zu deenen éischte gehéiert
déi de Sommet aberuffe wollten well déi europäesch
Haltung an der Irak-Fro komplett onlieserlech gi war.

Hir Lektüre fällt nom Sommet méi liicht – trotz dem
spuenesch-inglesche Co-Sponsoring vun der zwee-
ter amerikanischer Irak-Resolutioun.

Den europäesche Rot huet en däitleche Message u
Bagdad geschéckt. De Saddam Hussein misst direkt
a ganz ofrëschten a mat den UN-Inspekteren zesum-
meschaffen. Wann en déi lescht Chance net géif not-
zen misst en aleng d'Konsequenzen vun senger on-
asiichteger Haltung droen.

D'Ofrëschtung vum Irak misst mat friddleche Mët-
telen erreecht ginn. Fofzég Regierungen hunn dat ge-
sot, keng sot de Géigendeel. Grad wéi fofzég Re-
gierungen gesot hunn de Krich wier ze verhënneren.

Déi fofzég Staats- a Regierungschefen hunn onzwee-
deiteg gesot d'UNO misst den Dréi- an Aangelpunkt
vun der internationaler Uerdnung bleiwen. De Welt-
sicherheitsrot, deen iwwer den internationale Ge-
waltmonopol verfügt, misst all Decisiounen déi sech
aus der Weigerung vum Saddam fir zesammenze-
schaffen erginn huelen. Hien aleng. Kee Regierung-
chef huet probéiert dat ze nuancéieren.

D'Inspektoren vun der UNO, sou huet den europäe-
sche Rot festgeluecht, missten Zäit a Mëttele kréien
fir hir Missioun déi net onendlech laang dierf dau-
eren erfüllen ze kënnen. Och op dësem Punkt gouf
et d'Averständnis vun deene fofzég Regierungen.

Den Drock op den irakesche Regime misst oprecht
erhale ginn. Déi fofzég Regierungen hunn hirer Iwwer-
zeegung Ausdruck ginn datt den amerikaneschen
Opmarsch ronderëm den Irak eng essentiel Roll ge-
spillt huet fir datt d'Inspekteren an dat Land konnten
zréckgoen.

De Sommet huet däitlech gemaach datt den Asaz vu Gewalt, dee vum Weltsëcherheetsrot ze decidéiere wier, nëmmen dat allerläschte Mëttel zur Konfliktléisung kënnst duerstellen.

Dës Aussoen, dës Festleeungen an dës Orientéierung vum europäesche Rot entsprechen millimetergenau deem wat ech den 11. Februar hei am Numm vun der Regierung virgedroen hunn. Si bilden een europäesche Konsenssockel op deem opgebaut muss ginn.

Weder de Saddam Hussein nach den amerikanesche President, déi ech beileiwen net wëll op een Niveau stellen, kënnen dësen europäesche Konsenssockel un d'Wackele bréngen. Déi eenzeg déi e kënnen ausserneerappen sinn d'Europäer selwer.

Et gehéiert zu de strukturelle Schwächte vun der gemeinsamer europäescher Aussen- a Sëcherheetspolitik datt déi zwee Memberstaaten déi permanent Mitglieder vum UN-Sëcherheetsrot sinn et als eng Fro ëmfannen déi an hirem eegenen Ermiesse läit wéi se mat deene Rekommandatiounen a Festleeunge vum Conseil Européen ëmginn. Eng europäesch Aussepolitik hu mer eréischt deen Dag wou een europäeschen Ausseminister um Dësch vum Weltsëcherheetsrot sëtzt fir d'europäesch Positiounen ze verrieden. Do si mer nach net. Wa mer net dohinner kommen gi mer – dat weist d'Irak-Kris – an der internationaler Bedeitungseegkeet ënner.

Well mer nach net mat enger Stëmm am Weltsëcherheetsrot schwätzen ass et – och nom europäesche Sommet – méiglech gewiescht datt déi zwee permanent an déi zwee net-permanent Sëcherheetsrotmembre europäescher Proviienz zu ënnerschiddleche Festleeunge betreffend déi zweet amerikanesch UN-Resolutioun komme konnten. Mee keen europäesch Land dat de Moment am Weltsëcherheetsrot sëtzt huet gesot datt ausserhalb vum UN-Sëcherheetsrot kënnst eng unilateral Decisioun getraff ginn. Dont acte. Ech hale fest datt déi zwou europäesch Initiativen déi vu Spuenien an England op d'äer enger a vun Däitschland a Frankräich op d'äer aner Säit allen zwou sech aschreiwen an d'Haaptfestleeung vum europäesche Rot nämlech datt den UN-Sëcherheetsrot all relevant Decisiounen an der Irak-Fro muss huelen. 'T ass un den UN-Sëcherheetsrot wou déi zwou Initiative sech riichten, deen UN-Sëcherheetsrot vun deem mer zu fofzëng Regierung gesot

hunn hie wier eleng zoustänneg. Trotzdem: déi net inhaltsgläich Initiative vun deene véier Memberstaaten vun der EU hunn den europäesche Konsenssockel net méi fest gemaach. Ech bedauern dat. Ech hunn zéng Joer vu mengem politesche Liewen dermat verbruecht fir zesumme mat aneren ze hëllefen d'europäesch Wirtschafts- a Währungsunioun op d'Been ze bréngen. Net aus wirtschafts- a währungspolitesche Grënn mee well ech d'Hoffnung hat datt den Euro de Schrëttmaacher géif ginn fir eng gemeinsam Aussen- a Sëcherheetspolitik. Ech hunn ni gemengt dat géif automatesch goen. Mee ech hunn och ni gemengt datt mer nodeem mer de Bannemaart an den Euro hunn eis esou schwéier géifen dinn fir europäesch Ambitiounen gemeinsam formuléieren an zesumme verrieden ze kënnen. Den Euro war laang een Dram. En ass haut Realitéit. D'gemeinsam Aussen- a Sëcherheetspolitik, esou fäerten ech, bleiwt nach fir vill Joren en Dram. Mee mir loossen eis net decouragéieren. Mir mengen datt Europa eréischt richteg komplett ass wa seng gemeinsam Aussepolitik geverdnet ass.

Den UN-Sëcherheetsrot ass zënter virgëschter mat enger zweeter Irak-Resolutioun befaasst déi vun den Amerikaner, den Englänner an de Spuenier abruecht ginn ass. D'lëtzebuergesch Regierung kann d'Opportunitéit vun d'äer zweeter Irak-Resolutioun net erkennen. Mir mengen datt d'Inspektore mat hirer Aarbecht nach net fäerdeg sinn. Mir mengen datt déi Inspektiounen musse viru gefouert ginn, wat viraussetzt datt de Saddam endlech zu d'äer Zesummenaarbecht bereet ass déi d'Welt vun him verlaangt. Mir sinn iwwerzecht dervun datt d'Entwaffnung vum Irak mat friddleche Mëttele ka geléngen. Dofir si mer dergéint datt de Versuch de Konflikt friddlech ze léisen ofgebrach gëtt. Mir mengen e misst viru goen. Déi fofzëng europäesch Regierungen hunn eng militäresch Léisung vum Konflikt net ausgeschloss. Am Géigendeel: si hu gesot et wier ee Mëttel zur Konfliktléisung. Mee si hunn och gesot et wier dat allerläschte Mëttel zur Konfliktléisung. Si hunn net gesot de Krich misst den nächste Schrëtt sinn. Virum allerläschte Schrëtt, de Schrëtt an de Krich, läit deen nächste Schrëtt an deen nächste Schrëtt dee virum allerläschte Schrëtt muss leien ass d'Weiderféiere vun dem Versuch de Konflikt friddlech ze léisen. Den Irak muss ofrëschten. Mir müssen alles derfir maachen fir datt en dat oui Krich mécht.

Intervention de Mme Lydie Polfer lors du débat de consultation à la Chambre des députés au sujet de la crise irakienne

26 février 2003

Här President, Dir Dammen an Hären,

De Statsminister huet d'Schlussfolgerungen vum Europäesche Conseil explizéiert a kloer duergestallt, datt Lëtzebuerg sech ganz an denen Elementer erëmfonnt huet.

Eis Positioun war konstant an ëmmer geriicht fir all diplomatesch Mëttelen ze gebrauchen fir déi Krise am Irak ze léisen, den Irak ze entwaffnen an d'Gefor déi doduerch vum Saddam Hussein sengem Régime ausgeet, op seng eegen Leit, op d'Regioun an op eis ze brieche.

Dat wor eis Politik, déi ech hei virun deser Chamber explizéiert hun den 10. Oktober, den 30. Januar an dat selwecht huet den Statsminister de läschten 11. Februar erklärt.

Mir hunn als Lëtzebuerger Regierung alles gemaach, wat an eisen Méigleckeete war an der Europäescher Unioun, an der Nato an an der Uno, fir datt déi Stemm vun den diplomateschen a friddlechen Mëttelen gehéiert a verstärkt gëtt.

Ech wëllt drunn erënneren, datt d'Situatioun am September d'läscht Joer nach ganz anescht war. Ech sinn a menger Ried an der Assemblée vun der Uno, zesumme mat denen aneren Europäer dofir agetrueden, datt den Débat iwwert d'Krise am Irak keng unilatéral Wéer goen soll, mä datt des Diskussioun soll an der Uno stattfannen. Wéi ech den 4. Oktober den State Secretary Powell gesinn hun, war eist Uleies, datt eng Résolutioun an der Uno soll den Drock op den Irak stärken am Kader vun dem Secherheetsrot vun der Uno. Datt d'Resolutioun 1441 dunn an der Estemmgerecht ugeholl ginn ass den 8. November, war eppes, wat mer eis e puer Wochen virdrunn nach net erhofft haten.

Et war wéinst der Sach richtig, mä och fir eis mettela langfristeg Objektiv absolut néideg, datt des Krise am Irak an denen multilateralen Fora behandelt ginn, wou Regeln an Prozeduren do sinn fir eis ze lenken a fir grouss a kleng Staaten zesummen un den Dësch ze brengen fir wichteg international Froen ze klären.

Dat ass d'Methode, déi och d'Basis ass vun eisem Handeln an der Europäescher Unioun. Dofir mussen mer net ëmmer enger Meenung sinn, mä mir müssen de Familjensënn, den eis zesummen hält gebrauchten, fir ëmmer erëm Wéer ze fannen fir neess Gemeinsames feststellen.

Dese Méindech hu mer nach eng Kéier zu 15 Ausseminister den Point gemacht iwwert eist Viirgoen op der Basis vun de Schlussfolgerungen vum läschten 17. Februar.

Mir hunn des Diskussioun deelweis zesumme mam Generalsekretär a mat der aktueller libanesescher Präsidenschaft vun der Arabescher Liga geféiert. Well et läit jo den Europäer speziell drunn, fir des Krise am Irak och an hierem regionalen Zesummenhang ze gesinn. Dofir hat d'griechesch Präsidenschaft eng Rei Länner vun Noen Osten besicht, an den Minister Papandreou war och op der Sëtzung vun den Ausseminister vun der Arabescher Liga den 16. Februar. Des Länner sinn als éischt betraff vun dem Risiko, den de Saddam fir d'Regioun ass, mä si sinn och besuert, datt alles gemaach gëtt fir eng friddlech Léisung ze fannen, well all aner Wéer grouss Risiken hunn fir d'Stabilitéit vun der Regioun. Dofir schafft d'EU ganz enk zesumme mat de Länner aus der Regioun, an et sin och d'Europäer déi ëmmer erëm am Zesummenhang vun Irak drop hin weisen, datt et parallel onabdingbar ass, den Friddensprozess am Noen Osten weider ze bringen. Dat ass och kloer um läschten Europäesche Rot gesot ginn an de Schlussfolgerungen. Den Israeleschen Ausseminister huet d'ailleurs den Europäer geschriwwen fir sech doriwwer ze beschwéieren. Mä dat wäert eis net dovunner ofbringen, ëmmer ërem de Problem vum Friddensprozess an der néideger Aarbecht vum Quartet opzebrennen.

Här Präsident,

De läschte Méindech hu mer och zu 15 iwwert déi nei Texter geschwat, déi den Dag selwer nach dem Secherheetsrot viirgeluecht gi sinn, déi amerikanesch/englesch/spuenesch Resolutioun an de franséisch/däitsch/russesche Memorandum. Et ass ze begréissen, datt déi eng an déi aner weider d'Solutioun an der Uno sichen, a mir kënnen nëmmen hoffen, datt an dene kommende Gespréicher am Secherheetsrot nach gemeinsam Wéer kënnen fonnt ginn.

Fir eis ass et kloer, datt mer nëmmen kënnen déi Beméiungen ënnerstëtzen, déi weider probéieren mat friddlechen an diplomateschen Mëttelen d'Krise ze bëendegen. D'Inspekteren sollen eng läscht Chance kréien, fir ze weisen, datt Progreën méiglech sinn mam Irak an datt dese wirklech mat den Inspekteren aktiv zesummeschafft. Et ass un den Chefinspekteren Blix an El Baradei fir ze soen, wat geet an net geet. Dat hu sie schons zweemol gemaach, den 27. Januar an den 14. Februar. Sie hu festgestallt, datt keng flagrant Problemer sinn, mä datt den Irak net aktiv genuch an net éierlech genuch mat hinnen zesummeschafft. Verschidden Schrëtter sinn du vu Bagdad gemaach ginn. Et muss elo genau gekuckt ginn, wéi den Irak op déi Fuerderung vun der Zerstéierung vun den Al-Samoud 2 Missilen réagéiert. Et ka jo och net sin, datt zwëschent den Inspekteren an dem irakeschen Regime e Katz-a-Maus-Spill ass. Dat entsprécht net dem Sënn an dem Text vun der Resolutioun 1441.

Mir müssen also kucken, wat um Terrain passéiert a wat dann d'Chefinspekteren dem Secherheitsrot an hieren nächsten Rapporen wäerten schreiwen a soen, besonnesch den 7. März. Duerno muss erëm weider gekuckt ginn. Mä wéi och de franséisch/däitsch/russeschen Memorandum seet, hunn d'Inspektiounen Resultater bruecht, an déi däerfen net ennerschätzt ginn. Wann d'Inspekteren fannen, datt nach Terrain ass fir weider ze fueren, da soll een hinnen déi Méiglechkeet ginn.

Dat heescht net fir éiwech laang, an et heescht och net, datt mer eng militäresch Aktioun ausschléissen. Nee, mä sie ass fir eis de läschten Recours, wann alles soss keng Resultater bringt. D'Sanktiounen an och déi militäresch Aktioun sinn en Deel vun der Charta vun der Uno. Sie sinn also en Deel vun dem internationalen Recht, dat mer net wëllen léignen an zu dem mer stin.

Här Präsident,

Vu militäreschen Mettelen ass och an der Nato Riets gewiescht déi läscht Wochen. Hei wor d'Diskussioun vun den Amerikaner ugefangen ginn, fir ze kucken, wat d'Nato plange soll fir d'Tirkei ze beschützen am Kader vun der jetzeger Krise. Lëtzebuerg hat Bedenken am Timing ausgeschwat, wat des Planung ubelangt, well mir wollten op den éischten grouse Rapport vu Blix an El Baradei waarden. Et gong jo drëm ze évaluéieren, op den Risikofaktor Irak géiff kënnen

schnell durch d'Inspektiounen ënner Kontroll kommen. Dat war net de Fall. Vill Verbesserungen waren nach néideg an den Irak war net esou wëlleg, wéi en dat gehofft hat fir aktiv matzeschaffen. Dofir hu mir dunn eisen Accord ginn an der Nato, datt déi Planung kéint ufänken, well mir eis kloer bewosst waren, datt et hei em eis Obligatiounen engem Alliéierten géintiwwer gong, an datt do, wann een sech bedrot fillt, eis kollektiv Défense muss spillen, well dofir ass d'Nato do. Dat huet och d'Demande vun der Tiirkei fir den Artikel 4 vum Vertrag vu Washington ze invokéieren, kloer bestätegt. Dräi aner Länner, Frankreich, Däitschland an d'Belsch, hu weider an der Nato drop beharrt, datt des Moossnahmen net kéinten akzeptéiert ginn. Sie wollten schlussendlech bis den nächste Rapport zu New York den 14. Februar waarden.

Verschidden Delegatiounen, mä och de Generalsekretär vun der Nato haten an Zwëschenzeit an de Medien deser Diskussioun eng Wichtigkeet ginn, déi eigentlech Planingsmesuren an der Nato guer net sollten zoukommen. Et ass dunn schlussendlech de Sonndech 16. Februar zu engem Accord an der Nato komm, den an de groussen Zich dem entsprach huet, wat schonns um Dësch louch. Däitschland, Frankreich and Belgien hunn dunn nach eng gemeinsam Erklärung un d'Press gemaach.

Et muss een hoffen, datt all weider Diskussiounen an der Nato an der Methode an am Toun esou geféiert ginn, fir erëm op déi gudd Traditionen vun der Organisatioun zeréck ze kommen. Ech soen dat besonnesch, well ech net richtig fonnt hunn, wéi eis belsch Noperen behandelt gi sin. A schwéieren Zeiten muss een dem aneren d'Situatiounen net nach weider erschwéieren.

An Zwëschenzeit huet d'Nato entschieden, déi Mesuren och emzesetzen an unzufänken d'Awacs an de Süden vun der Tiirkei ze schécken an och den Transport vun den Patriotmissilen ze organiséieren. Dat ass des Woch ennerwee.

Här Präsident,

An der Nato, an der Europäescher Union an an der Uno stinn grouss Decisiounen un. Verschiddener wäerten net am Konsens méiglech sinn. Dat hu mer an der EU gesinn. Mir sin eis zwar op villen Prinzipien eens, mä mir deelen net déi selwecht Meinung iwwert d'Methode fir zu engem Entwaffnen vun Irak ze kommen. Dat kann ee bedauern, dat muss ee be-

dauern. Et kann een awer och doraus léieren. Et ass ons firgeworf ginn, mir hätten keng kloer Line. Dat ass net richtig, well mir konsequent fir eng friddlech Leistung am Kader vun dem Weltsecherheetsrot age-trueden sinn. Wat wouer ass, dat ass datt mer keng verbal Excèen oder Attaquen geridden hunn, well mer der Meenung waren an sinn, datt alles muss gemaach ginn fir d'Europäer net zevill wäit auserneen drifften ze loossen. Eisen Appel riicht sech un déi eng an un déi aner, fir nach ze versichen op den aneren zouzegoen. De Contraire kéint negativ Konsequenzen hunn fir Europa, wat jo awer nach vill Gemeinsames ze maachen huet, wéi zum Beispill den Elargissement.

Dat hun ech och den läschte Méindech am Conseil menge Kollegen gesot. Mir hunn och immens vill gemeinsam, als Lëtzebuerg an als EU mat Amerika. Mir deelen déi selwecht Prinzipien a Valeuren. Alles dat hu mer festgesat an eisen Institutiounen, an eisen internationalen Organisatiounen.

Loosse mer also an der ganz schwéierer Debatte iwwer d'Entwaffnen vum Irak, an iwwert villäicht Krich oder Fridden net vergiessen, datt den Irak a seng Massevernichtungswaffen eist Belaangen ass.

Ech soen lech merci.

Europa auf dem Sprung, discours de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre

Bonn, 27 février 2003

Herr Präsident, Herr Landesrat, meine Damen und Herren Abgeordnete, meine Damen und Herren, liebe Karnevalsflüchtlinge,

ich bin froh wieder in Bonn zu sein. Ich bin gerne in der Bonner Redoute. Meine erste Reise nach Bonn im Jahre 1983 führte mich auch in die Redoute. Ich war damals ein junger Staatssekretär im Arbeitsministerium und Jacques Santer war Arbeitsminister in Luxemburg. Ich rede vom Jahr 1983. Norbert Blüm war damals Bundesarbeitsminister und hat hier in Bonn eine informelle Sitzung der Arbeitsminister abgehalten. Das Abendessen fand hier in der Redoute statt. Ich habe mich an den Ärmel von Jacques Santer gehängt und bin hier mutigen Schrittes auf Norbert

Blüm zugesteuert. In dem Moment, wo ich den Saal betreten wollte, packten mich vier Hände, vier GSG-9-Hände, und bedeuteten mir, die Fahrer würden hier links essen. Ich habe mir damals vorgenommen, eines Tages als Ministerpräsident unbehelligt in diesen Saal einzutreten. So bin ich froh hier zu sein.

In Anbetracht des Titels meiner Rede, „Europa auf dem Sprung“, muss ich leider feststellen, dass man derzeit von Europa nicht viel sieht, vor allem nicht wo Europa hinspringt. Es war noch nie so schwer zu erraten wohin der europäische Sprung eigentlich hinführen könnte, wie dies zur Zeit der Fall ist.

Ich gehöre eigentlich zu denen, die nie in der Rubrik der Europaträumer anzutreffen waren, sondern immer in der der Europarealisten, der „Sich-vernünftig-geben-Wollenden“, die sich doch vom Gefühl getragen fühlen, die Menschen wollen Europa, die, die in der Politik und in Europa den Ton angeben wollen. Zur Zeit hat man sehr oft den Eindruck, als ob diejenigen, die eigentlich Schrittmacherfunktion in der Europäischen Union und auf dem europäischen Kontinent haben müssten, genau diese nicht ausüben. Wir geben uns manchmal großen Illusionen hin. Ich auch, obwohl ich mich in Sachen Europa, in der Lage befinde, dass ich keine Illusionen verlieren kann, weil ich mir nämlich nie welche gemacht habe. Aber trotzdem tut einiges weh, was man sich zur Zeit ansehen muss.

Ich habe seit 1989, in dem Jahr als ich Finanzminister wurde, bis heute, wo ich das noch immer bin, sehr viel Zeit, Energie, Nachdenken, auch Begeisterung, vor allem Begeisterung aufgebracht, als es darum ging, die europäische Wirtschafts- und Währungsunion auf den Weg zu bringen. Ich habe die Regierungskonferenz geleitet, die 1991 zum Maastrichter Vertrag führte. Ich war immer ein Euro-Begeisterter - damals hieß das nicht so, da hieß der Euro noch ECU - immer begeistert von diesem Projekt, nicht weil es währungspolitisch und wirtschaftspolitisch Sinn machte, sondern weil ich dermaßen dem Gedanken anhing: Wenn wir diese gemeinsame Währung haben, werden aus der Gemeinsamkeit der Währung unendlich viele Gemeinsamkeiten erwachsen; die politische Union wird von der Stelle kommen; wir werden Europa stärker integrieren.

Die Euro-Debatte war eine Debatte, die vor allem zum Zeitpunkt der deutschen Wiedervereinigung stattfand. Sie hat die deutsche Wiedervereinigung in Europa

sehr erleichtert, wobei man nicht nur das Projekt europäischer Wirtschafts- und Währungsunion hier nennen muss, sondern auch denjenigen der dieses Projekt möglich gemacht hat, nämlich Helmut Kohl. Ohne Helmut Kohl wäre es nicht möglich gewesen, die deutsche Wiedervereinigung in derartig gutliegende europäische Bahnen einzuweisen, wie dies geschehen konnte. Meine Enttäuschung ist deshalb sehr groß, dass der Euro eigentlich nicht - bis jetzt jedenfalls nicht - dieser gewaltige Quantensprung war, an den ich eigentlich immer glaubte.

Die zweite Enttäuschung ist die, dass dort, wo wir mit dem Euro Erfolg haben, nämlich im Bereich europäischer Wirtschafts- und Währungsunion, wir uns dieses Erfolges nicht richtig erfreuen können. Wir genießen es eigentlich nicht in vollem Umfang, wie gut der Euro funktioniert. Ich weiß auch wo er schwächelt. Ich weiß auch wo die Konstruktion nicht ganz gelungen ist. Ich weiß auch was man links und rechts der Euro-Autobahn noch alles unternehmen könnte, müsste, sollte, um die Dinge fester zu machen und die Perspektiven klarer.

Aber immerhin stelle ich mal die Frage: Wenn wir heute, im Februar 2003, den Euro nicht hätten, angesichts dieses internationalen Durcheinanders, angesichts der dramatischen Fragestellung vor der die Welt steht, dann möchte ich mir nicht vorstellen, was aus dem europäischen Währungssystem geworden wäre. Wenn wir jetzt noch mit 14 oder 15 nationalen Währungen konfrontiert wären, dann würden die Menschen von der Irakkrise mehr spüren und hätten einiges davon schon zu ihren Ungunsten erfahren können.

Aus diesem Grund muss man auch sagen, dass der Euro funktioniert. Deshalb gibt es ja heute auch kaum noch jemanden, der nicht immer schon für den Euro war. Als wir 1991 mit den Vorbereitungen zum Euro anfangen und als wir am 7. Februar 1992 den Vertrag von Maastricht unterschrieben, da gab es - im übrigen nicht nur in deutschen Landen, aber vor allem in deutschen Landen - mehr Kritik, mehr Bedenken am Euro und um den Euro herum, als begeisterte Zustimmung. Heute wagt ja kaum noch jemand, mit Ausnahme einiger deutschen Professoren selbstverständlich, zu sagen, er hätte irgendwann in seinem Leben Zweifel an der Richtigkeit des europäischen „Euro-Tuns“ gehegt. Der Euro hat unendlich viele zustimmende Nachzügler. Ich sage manchmal, dass wenn die katholische Kirche so viele Spätberufene hätte

wie der Euro, dann gäbe es keinen Priestermangel mehr, dann müssten Seminare gebaut und nicht geschlossen werden. Der Euro schützt uns schon heute und wir kriegen es erstaunlicherweise nicht hin, den Menschen zu erklären, wieso und weshalb der Euro diese stabilisierende Wirkung hat.

Ich behaupte - in einer Rede darf man vieles behaupten, was man nicht so genau beweisen kann - dass es, wenn es heute den Euro nicht gäbe, Europa zur Zeit international überhaupt nicht mehr wahrgenommen würde. Das einzige identitätsstiftende Element europäischer Politik nach außen hin ist der Euro. Die gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik ist es mit Sicherheit nicht. Ich hatte mir aber erhofft, dass der Euro uns auch in Sachen gemeinsamer Außen- und Sicherheitspolitik wirklich dazu zwingen würde, uns von der Stelle zu bewegen. Das hat er erkennbar nicht getan. Deshalb weiß man nicht, wo dieser europäische Sprung eigentlich hinführt.

Wenn ich mir anschau, wie viel die Diplomatie zur Zeit bewegt, darf man auch getrost den Mutes über gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik reden. Ich hätte mir gedacht, dass der Euro sich wie eine Sprungfeder auf die Gestaltung gemeinsamer Außen- und Sicherheitspolitik auswirkt. Das hat er, wie gesagt, nicht getan. Die Frage ist jetzt: Schreiten wir jetzt mutlos durch die Landschaft oder begreifen wir diese europäische, diese auch europäische Irakkrise als das Element, das uns eigentlich noch zur Beweisführung gefehlt hat, um wirklich in Sachen gemeinsamer Außen- und Sicherheitspolitik Ernst zu machen?

Ich wehre mich gegen diese Vokabel, gegen die Zeitungsüberschrift „europäische Krise“. Immer, wenn in Europa zwei, drei, vier oder zehn Regierungen nicht spontan einer Meinung sind, dann wird von europäischer Krise geredet, so als ob es so etwas wie Demokratie nicht gäbe, wo man auch eine Zeit lang unterschiedlicher Meinung sein darf. In der Irakfrage bin ich allerdings der Meinung, dass wir uns doch in einer tiefen europäischen Krise befinden, die sich identitätszerstörend auswirken kann, wenn sie nicht behoben wird. Das hat sehr viel damit zu tun, dass es in der Politik zu viele gibt, für die Meinungsumfragen wichtiger sind als Überzeugungen. Das ist schlecht. Man verwechselt Demoskopie mit Demokratie. Es gibt feine Unterschiede zwischen beiden. In der Demokratie muss man die Zustimmung des Volkes finden. Die findet man nicht dadurch, dass man nach demoskopischer Vorgabe dem Wähler nachläuft. Man

muss sich den Wählern auch manchmal in den Weg stellen. Dann sieht man sie auch besser, statt sie immer nur von hinten zu betrachten. Das hat sehr viel damit zu tun, dass man zu sehr, zu genau hinhört, wenn Meinungsumfragen veröffentlicht werden und sich dann der Lage nach in die eine oder in die andere Richtung bewegt. Das hat aber auch damit zu tun, dass die gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik instrumental nicht ausgeformt ist, wir also keine Instrumente an der Hand haben, um europäische Außenpolitik gemeinsam entstehen zu lassen. Das hat aber vor allem damit zu tun, dass es den Willen zur gemeinsamen Außen- und Sicherheitspolitik nicht gibt.

Es ist ja ein absonderliches Vorgehen, was man hier beobachten kann. Im Konvent reden die Konventsmitglieder sich die Köpfe heiß, um über Instrumente, die die gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik begleiten sollen, nachzudenken, um sich darauf zu verständigen. Dann werden institutionelle Architektentwürfe, unfertige Zukunftsskizzen entworfen und man denkt: Wenn man jetzt einen europäischen Außenminister hätte, wenn man jetzt einen gewählten Präsidenten des Europäischen Rates hätte, dann hätte man auch eine gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik. Mal angenommen, wir hätten einen gewählten EU-Ratspräsidenten oder wir hätten einen europäischen Außenminister, mal angenommen Präsident Bush würde über diese Telefonnummer verfügen, die er in Europa anrufen könnte, er würde ja denken das Telefon wäre in Europa noch nicht eingeführt worden, denn er wird überhaupt nichts hören, was man ihm über die europäische Haltung in der Irakfrage sagen könnte. Mit dem notwendigen Nachdenken über institutionelle Neuerungen, nach dem notwendigen Nachdenken über das Instrumentarium einer gemeinsamen Außen- und Sicherheitspolitik ist die eigentliche Frage, die sich den Europäern stellt die, ob sie wirklich eine gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik wollen.

Wenn wir den Willen hätten, diese wirklich auch zu wollen, dann würden wir die Instrumente schon finden. Mein Eindruck zur Zeit ist: Wir geben uns jetzt die herrlichsten Instrumente an die Hand, aber wir werden mit diesem Handwerksgeschirr überhaupt nichts ausrichten können, weil die, die dieses in die Hand nehmen müssten und gemeinsam zupacken müssten, haben erkennbar nicht den Willen dies auch zu tun. Deshalb sollte man seine Zuflucht nicht in - so notwendig die auch sind - weitreichenden Verfassungsentwürfen suchen, sondern man sollte

eine politische Debatte in Europa darüber beginnen, ob wir dies wirklich auch wollen, d. h., ob wir bereit sind im Ernstfall national-staatliche Befindlichkeiten zurückzustellen, anstatt sie dauernd zum Fenster rauszuhängen, um zu versuchen, uns auf das gemeinsam Verbindende zu besinnen.

Solange es allerdings zum guten Ton gehört - und das ist halt so in vielen Ländern der Europäischen Union - dass es inzwischen wieder chic geworden ist zu erklären, dass man nationale Interessen vertreten muss, dass es chic ist über Brüssel unfreundliche Worte zu verlieren, dass wer denkt, er wäre der Größte aller zur Zeit zu besichtigen Staatsmänner, wenn er aus Brüssel zurückkommt und sagt, er hätte sich in Brüssel durchgesetzt. Niemand setzt sich in Brüssel durch! In Brüssel gewinnt Europa oder verliert Europa. Es hat sich niemand durchzusetzen! Es wäre gut, wenn mancher sich hin und wieder nach einer Brüssel-Reise hinsetzen und darüber nachdenken würde, wie er den Menschen in seinem Lande erklären kann, dass es keinen Widerspruch gibt zwischen europäischen Ansätzen und der nationalen Interessenvertretung. Was ist das für ein Ausdruck, dass man sich in Brüssel dauernd durchsetzen muss, so, als ob man auf feindlichem Gebiet unterwegs wäre? Wir werden die Menschen nie davon überzeugen, dass in Brüssel, in Europa etwas passiert, was in ihrem Interesse liegt, wenn wir diesem Gefühl dauernd Nahrung geben! Als ob es in Brüssel darum ginge, sich gegen die andern zu verteidigen. Darum geht es nicht! Es geht darum, dass wir gemeinsam etwas schaffen, zum Guten der Menschen und um sie übrigens manchmal auch.

Obwohl das in den Ohren vieler Zeitgenossen inzwischen überromantisch klingt, uns darauf zu besinnen, was die Menschen sich eigentlich gedacht haben, die dieses europäische Integrationswerk auf den Weg gebracht haben. Das waren ja nicht wir! Ich rede von meiner Generation, die alles erfunden hat, so als ob vorher nichts da gewesen wäre. Das waren die Männer und Frauen der Kriegsgeneration, die Europa aus der Taufe gehoben haben. Das sind doch diejenigen, die von den Schlachtfeldern und aus den Konzentrationslagern in ihre Dörfer, Städte und Länder zurückgekehrt sind und sich gesagt haben: „Das machen wir nie wieder!“ Nach jedem Krieg wird gesagt: Nie wieder Krieg! Nur einmal hat es geklappt, dass wir es in Europa hingekriegt haben, dass Krieg als normale Fortsetzung der Politik mit andern Mitteln keine Chance mehr auf unserem Kontinent hat.

Dies ist ein Erbe das uns verpflichtet. Die Menschen aus den Jahrgängen 1910 bis 1925, der Kriegsgeneration, hätten ja jeden Grund der Welt gehabt, den Kopf hängen zu lassen und Gottes Wasser über Gottes Land laufen zu lassen. Sie hätten jeden Grund gehabt, sich zu beklagen. Wenn man die Begeisterung der Gründergeneration mit der Resignation der heute Lebenden vergleicht, ist man hin und wieder beschämt.

Aus diesem Grund muss man Anknüpfungspunkte finden an der originären Begeisterung derer, die damals - in unserem Auftrag eigentlich, wenn auch nicht von uns bestellt - unterwegs waren. So wichtig es war in den fünfziger, sechziger, siebziger und achtziger Jahren, die europäische Konstruktion durch das diese mobilisierende ökonomische Ferment zu forcieren, so haben wir dennoch Europa immer über den Weg der Ökonomie gemacht. Dies war der einzig gangbare Weg, weil der Weg, der auch eine Antwort in sich trug auf die Verfehlungen der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts. So wichtig es damals war den Weg der Ökonomie zu gehen, so wichtig es in den neunziger Jahren war den monetären Pfad zu beschreiten, so wichtig ist es heute, den politischen Weg einzuschlagen. Man kann Menschen für Europa nicht mehr mit dem Binnenmarkt begeistern, so wichtig er ist. Man braucht schon ein bisschen mehr in der europäischen Pfanne, damit die Menschen das Brutzeln noch hören und das wird man nicht mehr nur mit ökonomischen Sachzwängen bewältigen können. Hier braucht es eigentlich mehr Herz und mehr Gefühl.

Europa ist nicht nur eine Erfindung für uns selbst. Europa ist auch ein Angebot an die Welt. Wir machen ja nicht Europa nur wegen uns. Es hat auch etwas damit zu tun, was man für sich selbst als Auftrag für die Welt empfindet. Deshalb gehören zu dieser gemeinsamen Außenpolitik Stückwerke wie beispielsweise gemeinsame Entwicklungshilfepolitik. Jeden Tag sterben tausende Menschen an Unterernährung. Europa ist mit seiner Ambition nicht am Ende, solange dieser Zustand nicht beseitigt wird. Das ist ein Auftrag, dem sich die Europäer auch stellen müssen. Dies wäre im übrigen auch ein Auftrag, würde er in Angriff genommen werden, der auch junge Menschen wieder für Europa, für die Europäische Union und für die europäische Integration in einem wesentlich stärker ausgeprägten Maße begeistern könnte, als das, was wir zur Zeit auf der europäischen Bühne bieten.

Mir fällt auf, seit die Irakfrage zu einer Irakkrise geworden ist, dass viele in der Welt angesichts der Vielzahl europäischer Wortmeldungen Schwierigkeiten haben, noch so etwas wie eine europäische Stimme herbeizuführen. Niemand in der Welt weiß, was die Europäer über den Irakkonflikt denken. Niemand in der Welt weiß, wie die Europäer es sich vorstellen, die Irakkrise lösen zu können. Dabei ist Europa eigentlich der Kontinent von dem eine immerwährende Friedensbotschaft ausgehen müsste. Wir sind die Spezialisten für Fragen dieser Art. Wir Europäer dachten immer wieder und zweimal im 20. Jahrhundert, nur der Krieg wäre der Ausweg aus politischen Zwängen, aus politischen Schief lagen. Das „alte Europa“ hat lange gebraucht, um zu wissen wie man in Frieden lebt. Jetzt, wo wir es wissen, bringen wir es nicht hin, das, was wir an schlimmen und schönen Erfahrungen auf unserem Kontinent angesammelt haben, so zu bündeln, dass man daraus den Stoff entdecken könnte, aus dem Politik für eine friedlichere Welt gemacht werden kann. Anstatt uns darauf zu konzentrieren, wie wir gemeinsam vorgehen könnten, um diese Angebote für die Welt zu entwickeln und durchzusetzen, bieten wir der Welt zur Zeit, wie ich finde, ein trauriges Schauspiel.

Wir waren am vergangenen 17. Februar in Brüssel zu einem Europäischen Rat über die Irakkrise versammelt und einigten uns auf einen Text, auf Schlussfolgerungen, die selbstverständlich Kompromisselemente enthielten, womit jeder leben konnte. Kluge Publizisten haben an dem Tag danach geschrieben, es handele sich um einen faulen Kompromiss, der zu nichts führen würde. Das sind genau diejenigen gewesen, die dachten, wir würden aus dieser Sitzung ohne irgendeine Form der Einigung und der Verständigung herauskommen, so dass dieser europäische Konsenssockel, den wir am 17. Februar in Brüssel angelegt haben, schon wertvolle Teile in sich birgt. Dass alle fünfzehn Europäer ihre Überzeugung zum Ausdruck brachten, dass der Krieg nicht sein muss, sondern dass es noch Wege und Mittel der Politik und der Diplomatie gibt, um den Irakkonflikt friedlich beenden zu können, ist so unwichtig nicht, weil es in der Form vorher dieser oder jener gesagt hat, aber nicht alle gemeinsam es auf die Weise gesagt haben. Nicht alle gemeinsam haben vorher erklärt, dass der Krieg die Ultima Ratio sein könnte, das allerletzte Mittel, um diesen Irakkonflikt beenden zu können.

Es war wichtig, dass die fünfzehn Europäer gesagt haben, dass der UNO-Weg beschritten werden muss, woraus sich ergibt, dass unilaterales Vorgehen nicht im Sinne europäischer Politikbetrachtung sein kann. Im übrigen hatten bis zum dem Tag auch nicht alle fünfzehn Regierungschefs gesagt, dass das Aufmarschieren der amerikanischen Truppen am Golf dazu beigetragen hatte, dass die Inspektoren wieder in den Irak zurückkommen. Da muss man schon manchmal zu Fünfzehn am Tisch sitzen, damit sich eine derartige Evidenz auch für jedermann erkennbar durchsetzt. Danach hat es genau zwei Tage gedauert, nicht dass dieser Konsenssockel zusammengebrochen wäre, aber bis die ersten Versuche stattfanden, sich wieder abzusetzen von dem was man gemeinsam festgelegt hatte.

Nun halte ich mich in der Regel sehr zurück wenn es um strategische Fragen geht. Da hat Luxemburg nicht allzu viel anzubieten. Ich äußere mich immer sehr bescheiden zu diesen Fragen, weil meine Lebenserfahrung die ist, dass man in Peking, Washington und Moskau nicht blass wird, wenn der luxemburgische Premierminister sich zu derartigen Dingen äußert. Aber ich darf Ihnen getrost sagen: Immer wenn ein Europäer sich in Peking, Moskau und in Washington äußert, wird niemand blass, aber wenn die Europäer sich äußern, dann hört man hin. Deshalb braucht zur Zeit auch niemand hinzuhören, weil die Europäer sich als Europäer in der Frage nicht adäquat zu Wort melden können. Dass die zwei ständigen Mitglieder des UN-Sicherheitsrates in der Europäischen Union und die zwei nicht-ständigen UN-Sicherheitsratsmitglieder aus den Reihen der Europäischen Union, dass also vier von fünfzehn Mitgliedern des Weltsicherheitsrates es nicht schaffen, sich in dieser für die betroffenen Menschen, für die Zukunftsgestaltung in der Welt dramatischen Frage zu einigen und der europäischen Stimme wirklich das Gewicht zu geben, ist ein betrüblicher Zustand.

Manchmal wäre es wirklich besser, man hätte weniger die eigene öffentliche Meinung im Blick - obwohl ich das sehr gut nachvollziehen kann - sondern viel mehr die Lösungsansätze für das Problem, das die Menschheit zur Zeit bewegt und würde dann eben dort europäisches Gewicht einbringen. Dies wäre der Weg, der zu beschreiten wäre und das wird man nicht dadurch forcieren können, dass man jetzt spekulative, architektonische Rohentwürfe auf den Weg bringt

und so tut, als ob es einzig und allein eine Frage der Institution und der Instrumente wäre.

Ich bin jemand der großen Wert auf gut funktionierende Institutionen legt, weil es ohne starke Institutionen in Europa in keiner Sachfrage Fortschritte geben kann. Wir brauchen ein gut funktionierendes institutionelles Gesamtsystem, das europäische Entscheidungsfindungen überhaupt erst möglich macht. Aber die besten Institutionen können nicht die Willensstärke und die Willenskraft, die wir auch brauchen, ersetzen. Im Konvent redet man über einige dieser Weggabelungen vor denen Europa auf dem Sprung steht.

Deutsche und französische Regierungen, britische, spanische, teilweise auch italienische, bringen den Vorschlag ein, dass Europa jetzt dringend einen EU-Ratspräsidenten, einen gewählten, etwas länger im Amte weilenden EU-Ratspräsidenten brauche, ausgehend von der Überzeugung, dass die Europäische Kommission einen Präsidenten hat, das Europäische Parlament auch und dass deshalb der Europäische Rat auch einen ständigen Vorsitzenden brauche. Nirgendwo können Sie lesen, was dieser ständige europäische Ratspräsident eigentlich tun soll. Ich lese nur, wer es alles werden kann. Aber was er tun soll, kann ich nirgendwo aus irgendeinem Papier herauslesen. Es wird gesagt, es ist gut für die bessere Leserlichkeit europäischer Außenpolitik und überhaupt europäischer Politik, wenn Europa mit einem Gesicht identifiziert werden kann. Wir brauchen nicht jemanden, der sein Gesicht zur Verfügung stellt. Wir brauchen jemanden, der den Mund aufmachen kann, damit er im Namen Europas reden kann und das setzt voraus, dass wir von einem gemeinsamen Willen beseelt sind. Nicht um einen EU-Ratspräsidenten zu finden - den finden wir - sondern um uns die Politikinstrumente an die Hand zu geben, die nötig sind, damit wir auch europäische Positionen so entwerfen können, dass sie auch formulierbar werden, durch den EU-Ratspräsidenten von dem ich behaupte, dass wir ihn überhaupt nicht brauchen, weil wir ja den Kommissionspräsidenten in Brüssel haben.

Diese Vorstellung, Europa würde effizienter werden, Europa könne sich besser darstellen, wenn es jetzt neben dem Kommissionspräsidenten auch noch einen ständigen EU-Ratspräsidenten gäbe, ist eine absolut abenteuerliche Vorstellung. Es wird sonst nichts passieren als dass der eine nichts sagen kann

und der andere nichts mehr sagen darf. Daraus lässt sich kein zukunfts-gewinnendes Team hervorbringen. Ich bin dezidiert dagegen, dass man unter dem Vorwand, Europa wirklich auf die Sprünge zu helfen jetzt in das institutionelle Gefüge dieser Europäischen Union Elemente hineingleiten lässt, die strukturell die Position der Europäischen Kommission und ihres Präsidenten schwächen. Wir brauchen diese Europäische Kommission mit ihrem Initiativmonopol. Wir brauchen einen Präsidenten der Europäischen Kommission, der für dieses in Gemeinschaftsinteressen institutionelle Organ reden kann. Wir brauchen kein Zweigespann in Brüssel, wo zwei Männer oder zwei Frauen sich gegenseitig belauern, wo man nie weiß, wofür ist der eine zuständig, wofür der andere, wo niemand weiß, ob er, wenn er spricht, nicht sofort die Widerrede des anderen im Zweigespann findet. Ich glaube diese Konstruktion wird zu mehr Durcheinander führen, als zu dem notwendigen Miteinander.

Ich habe 1997 den Europäischen Rat geleitet und auch den Vorsitz im Ministerrat bis jetzt drei mal inne gehabt. Mich interessierte als EU-Ratsvorsitzender oder als Fachminister der im Vorsitz war immer, jemanden zu finden der mir im Moment des Zweifels auch sagt, wo es lang geht. Das werden wir nie hinkriegen, wenn wir einen ständigen EU-Ratpräsidenten haben, der überhaupt keinen Einfluss auf diejenigen hat, die in den Fachräten der Europäischen Union für die eigentliche materielle Politik zuständig sind. Was macht denn ein gewählter EU-Ratspräsident ohne Regierungsmandat? Es wird gesagt, er müsse das hauptamtlich tun und es müsse jemand aus der Runde sein, der aber nicht mehr in der Runde ist, also ein „Has been“ und da strampeln sich viele schon müde. Das Strampeln wird nichts helfen, sage ich heute. Ich könnte das auch in spanischer Sprache sagen oder in anderen Varianten kontinentaler Vielsprachigkeit. Es wird niemandem gelingen als gewählter EU-Ratpräsident ohne Regierungsmandat und ohne Premierminister zu sein, Einfluss zu nehmen auf die eigentlichen materiellen Arbeiten des Ministerrates der Europäischen Union. Das einzige, was wir erreichen, ist die Schwächung der Europäischen Kommission und des Präsidenten der Europäischen Kommission. Deshalb bin ich der Auffassung, dass wir derartige Instrumente nicht brauchen und dass sie mehr Durcheinander schaffen, als dass sie dem besseren europäischen Miteinander dienlich wären.

Diese Vorstellung, jetzt da Europa auf dem Sprung in die Erweiterungsatmosphäre ist, macht es notwendig,

dass wir jetzt die Institutionen umbilden. Dieser Vorstellung kann ich mich auch nur teilweise anschließen. Mir ist schon klar, dass wenn wir zu 25 am Tisch sitzen und morgen zu 27 und dann zu 28, dass es eine Straffung der Debatten bedarf und dass es einer größeren Kompromisswilligkeit der am Tisch vertretenen Staaten braucht. Mir ist schon klar, dass wir in vielerlei Hinsichten, wo wir heute noch mit Einstimmigkeit entscheiden, zu Mehrheitsentscheidungen übertreten müssen, was stringent zur Folge hat, dass auch das Parlament adäquate Mitbestimmungsrechte überall dort erhält, wo der Rat mit qualifizierter Mehrheit entscheidet. Mir ist schon klar, dass dies auch beispielsweise in Steuerfragen zukünftig der Fall sein muss, weil man auf Dauer nicht in Steuerfragen mit der Einstimmigkeitsregel die Welt bewegen kann. Das hört in Luxemburg nicht jeder gerne und wird nicht jeder in Deutschland gern an seinem eigenen Leid erfahren. Wenn wir erst einmal mit Mehrheit den Regelsatz der Mehrwertsteuer von 16 auf 21 Prozent erhöhen, dann werden viele heißblütige Europäer sich noch die Frage stellen, ob das so gut war, dass man dort mit Mehrheit entscheiden kann. Aber irgendwo muss man wissen: Man kann mit Einstimmigkeit alleine nicht mehr vom Fleck kommen! Wenn wir erst einmal in Souveränitätsbereichen essentiellster Natur wie Steuerpolitik oder den Eigeneinnahmen der Europäischen Union einstimmig entscheiden werden, dann muss dies auch bei gemeinsamer Außen- und Sicherheitspolitik möglich sein. Dann müssen wir auch mit Mehrheit in außenpolitischen Fragen abstimmen. Und dann wird jeder sich die Frage stellen müssen, ob er das politisch will, ob er es sich das politisch leisten kann, seinem Parlament, seiner öffentlichen Meinung, seinem Volk, seinem Land, seinem Staat, seiner Nation zumuten zu müssen, dass jetzt nicht mehr der nationale Premierminister, die nationale Regierung, das nationale Parlament entscheidet was in Sachen Außenpolitik passiert, sondern dass dies die Europäer auf dem Wege der Mehrheitsentscheidung leisten müssen.

Da bin ich der Meinung, dass man nicht von heute auf morgen von der Konsensregel abrücken und blindlings ins Wasser der Mehrheitsentscheidung hinüber rudern kann. Dies wird lange Jahre brauchen. Wir müssen es zuerst lernen, gemeinsame Außenpolitik zu wollen, sie gestalten zu wollen, sie inhaltlich fühlen zu wollen. Erst wenn wir unter Beweis gestellt haben, dass wir diesen Willen auch haben, dass dieser Wille unbrüchig ist, dass er nicht vom ersten Konflikt, so wie jetzt, schon wieder auseinander bricht, dann kann man

diese instrumentale Verfeinerung auf den Weg bringen. Ich bin allerdings der Meinung, dass wir das jetzt tun müssen, nicht um es morgen schon zur Anwendung zu bringen, sondern um den Weg zu zeigen, um zu zeigen, dass die europäische Zukunft, die Vertiefung der europäischen Integration sich wegbeugen muss von den Zwängen des intergouvernementalen Ko-Regierens hin zu einem effizienten Regieren, auch in der Außenpolitik, nach der bewährten Gemeinschaftsmethode, d. h. Vorschlag der Kommission, Abstimmung mit Mehrheit im Rat, Ko-Zuständigkeit des Europäischen Parlamentes in den meisten Bereichen.

Wenn wir diese Dinge unberührt lassen, wenn wir jetzt die Irakkrise zum Vorwand nehmen, nichts zu tun, dann wird in zehn bis fünfzehn Jahren niemand mehr die Kraft aufbringen, dieses Thema noch einmal aufzugreifen und in geordnete europäische Bahnen einfließen zu lassen. Deshalb muss man jetzt, auch wenn man nicht sofort effizienter „diplomatisieren“ und „veraußenpolitizieren“ kann, trotzdem den Weg zeigen, wie wir uns, auf mehrere Etappen verteilt, von der intergouvernementalen Konsensregel - was sehr oft eine Dissensregel ist - hinbewegen können zu einer Politik aus einem Guss und die setzt Mehrheitsentscheidungen auch im Bereich der Außenpolitik voraus. Wenn wir dies jetzt nicht tun, werden wir es später nie mehr schaffen.

Im Jahr 2030 wird Europa von Menschen regiert werden, die nicht jenseits von Gut und Böse sind, die das Böse nie erlebt haben und deshalb noch lange nicht im Guten angekommen sind. Die Kinder der heute lebenden Generation, werden von den Gräueltaten des letzten Weltkrieges nichts mehr wissen. Die Menschen, die im Jahre 2030 leben, sind von Hitler und Stalin so weit entfernt, wie ich heute von Clemenceau und Wilhelm II. Von daher ist es die Aufgabe meiner Generation, die Dinge jetzt in Angriff zu nehmen. Die, die nach uns kommen, werden dies nicht mehr tun können, weil ihnen der historische Background fehlt, weil ihnen die Übermittlung der Eltern fehlt, weil all das Schlimme, was im letzten Jahrhundert zwei Mal über Europa hereinbrach überhaupt keine nachfühlbare Größe für sie ist. Wir, die wir jetzt regieren, sind die Erben der Gründergeneration und die Sachverwalter der demnächst Geborenwerdenden. Aus diesem Grunde darf man bei der Neuausrichtung des europäischen Vertrages, bei der Verfassungsgebung für die Europäische Union das Zukünftige nicht aus dem

Blick verlieren, sondern die Dinge so anlegen, dass das was heute noch nicht geht, morgen gemacht werden kann, wenn die Geister reich sind und wenn die Erfahrungen so geworden sind, dass sie von allen geteilt werden können. Da darf man sich durch die Schwierigkeit der Aufgabe nicht abdrängen lassen.

Selbstverständlich ist auch die Erweiterung der Europäischen Union nach Ost- und Mitteleuropa eine ungewöhnliche Herausforderung für die dort lebenden Menschen wie auch für uns, die wir die alten Mitglieder der Europäischen Union sind. Aber die Mutlosigkeit, die diesen Prozess manchmal begleitet, ist doch erschreckend. Die Aufgabe, die wir uns auferlegt haben, ist überwältigend. Entweder wir schaffen sie, oder wir werfen Europa wieder zurück in die Verfehlungen seiner Vergangenheit. Die Europäische Union bleibt ein großartiges Friedensprojekt. Sie muss auch im Bereich der Erweiterung nach Ost- und Mitteleuropa als ein derartiges begriffen werden. Europa ist ein alter Kontinent und dieselben dramatischen Fragen, die diesen alten Kontinent über Jahrhunderte durchquert haben, werden diesen Kontinent auch in Zukunft durchqueren. Da soll niemand sich eine Illusion machen. Dämonen sterben nie. Dämonen schlafen immer nur. Wenn wir sie nicht wieder wachrütteln wollen, wenn wir sie in sanftem Schlaf belassen wollen, dann müssen wir diesen europäischen Kontinent politisch auf dem Wege der Integration und nach der Gemeinschaftsmethode jeden Tag stärker zusammenfügen, dann muss diese Europäische Union eine Union immer stärker zusammenwachsender Staaten werden, ohne dass dies hieße, dass das Nationale vergessen würde.

Nationen sind keine provisorischen Erfindungen der Geschichte. Nationen können nicht einfach an die Garderobe zum 21. Jahrhundert abgegeben werden. Wir sind doch gerne Luxemburger. Sie sind gerne Deutsche. Das hindert uns trotzdem nicht daran Europäer zu sein. Europa ist kein Ersatz für die Nation. Europa ist die notwendige Verlängerung der Nationen, die sich freundschaftlich begegnen, die der Nation das Edle dadurch zurückgeben, dass sie das die Nationen Trennende für immer auf dem europäischen Kontinent verschwinden lassen. Europa bleibt ein komplizierter Kontinent, den man nicht mit der intergouvernementalen Methode in den Griff kriegen kann. Wenn man den europäischen Dingen ihren Lauf lässt, dann laufen sie auch. Daher ist es besser, man nimmt die Dinge, die kontinentalen Dinge in den Griff

und deshalb brauchen wir mehr Europa, mehr Gemeinschaftsmethode, mehr gemeinsam wachsendes Europa, das wir anreichern können mit den vielfältigen nationalen Erfahrungen, mit den nationalen und regionalen Kulturräumen.

Die Vorstellung, die viele umtreibt, manchmal unter europäischem Arbeitstitel, nämlich um aus der Vielzahl gewachsener europäischer Politik nun ganze Teilbereiche wieder herauszubrechen, zu renationalisieren, sie wieder in die exklusive Zuständigkeit nationaler Regierungen und nationaler Parlamente zu führen, ist eine sehr gefährliche. Ich bin auch der Meinung, dass auf der Ebene des Ministerrates, auf der Ebene des Europäischen Parlaments, auf der Ebene der Europäischen Kommission manchmal Dinge gemacht werden, die einem normalen Menschen nicht nachvollziehbar darstellbar sind. Das Gleiche machen wir aber auch in unseren nationalen Parlamenten, macht jeder von uns in seinem Privatleben mindestens einmal pro Tag. Dass dies auch in Europa immer wieder vorkommt, ist eine Sache, die man akzeptieren muss. Das heißt noch nicht, dass man das Kind mit dem Bade ausschütten muss.

Wer jetzt nicht begreift, dass wir uns von dem intergouvernementalen Weg absondern müssen hin zu einem stärker europäisch geprägten Weg, der wird es auch nach erfolgter Erweiterung nicht tun. Ich bin dagegen, dass man die bald 27 Mitgliedstaaten in zwei Kategorien einteilt: die Fünfzehn, die Zehn und dann die Zwei. Das ist keine europäische Sicht der Dinge. Ich habe Verständnis für einige Kritik an den Kandidatenländern, aber ich stelle auch fest, wenn man die zehn Kandidatenländer kritisiert weil sie in der Irakkrise ihren Standpunkt vorgetragen haben, dann muss man auch die Fünf in der Europäischen Union kritisieren, die das ohne jede Not in die Welt hinausposaunt haben. Dann darf man auch nicht so tun, als ob die einen die europäische Weisheit in vollem Maße hätten, wobei eigentlich im Kreis der alten Europäer die zu orten sind, die nationale Alleingänge probiert haben bevor es zu europäischen konsensfähigen Regelungen kam.

Wenn wir jetzt nicht aufpassen und es zulassen, dass aus dieser Europäischen Union - weil sie nicht gefestigter wirkt, als sie ist - wieder eine gehobene Freihandelszone entsteht, mit sehr wenigen politischen Ferment-Elementen, dann werden wir diesem europäischen Kontinent einen Anzug überziehen, der viel

zu einfach ist, um diesen komplizierten europäischen Kontinent in den nächsten 30 Jahren kleiden zu können. Dafür haben wir zu sorgen, die Generation von heute. Der Schuss darf nicht nach hinten losgehen, sondern wir müssen uns in die Zukunft projizieren, um sicherzustellen, dass die, die nach uns kommen ein geordnetes Europa vorfinden das nicht aus sich selbst zur Ordnung finden wird, wenn wir uns nicht Überzeugungen und Instrumente an die Hand geben, um diesen Kontinent, der ein komplizierter, ein zerworfener Kontinent bleibt, in Frieden in den nächsten Jahrzehnten zusammenhalten zu können. Dafür braucht man einigen Mut, dafür braucht man viel Ausdauer. Die Strecke ist lang und wir brauchen Muskeln.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Communiqué du gouvernement luxembourgeois relatif à sa position face à la crise irakienne

18 mars 2003

Le gouvernement luxembourgeois regrette de devoir constater l'échec des efforts pour trouver une solution diplomatique à la crise en Irak.

Le Luxembourg a toujours voulu obtenir le désarmement de l'Irak par des voies diplomatiques et pacifiques, sans exclure toutefois le recours ultime à la force dans le cadre d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies. Cela a été confirmé par les déclarations du gouvernement devant la Chambre des députés le 26 février 2003.

Le Luxembourg avait dans le débat en cours tant aux Nations unies qu'à l'OTAN et dans l'Union européenne le souci constant de l'unité de la communauté internationale. Un pays comme le Luxembourg se doit de pouvoir compter sur des organisations multilatérales fortes tant dans les domaines politiques, économiques et de sécurité, d'où son attachement et sa participation active à l'ONU, à l'OTAN et à l'Union européenne.

L'option diplomatique pour obtenir le désarmement par des voies pacifiques de l'Irak n'a plus recueilli l'unanimité de la communauté internationale et du Conseil de sécurité des Nations unies.

Cette fenêtre diplomatique a été fermée sans que les inspecteurs n'aient donné des indications dans ce sens. Dans son discours du 17 mars 2003, le Président Bush a signifié à Saddam Hussein un dernier délai de 48 heures pour quitter le pouvoir sans quoi une action militaire serait déclenchée.

Le Luxembourg ne participera pas au déploiement de troupes en Irak et espère que toute action militaire, pour autant qu'elle ait lieu, sera conduite de façon à avoir des répercussions limitées sur la population civile et sur les pays de la région.

Le Luxembourg assumera cependant ses obligations envers ses alliés et partage le souci d'une relation transatlantique forte.

Maintenir la paix et la sécurité internationales incombe aux Nations unies. Le Luxembourg appelle de ses vœux un rôle déterminant de l'ONU et de ses agences dans l'aide humanitaire et les efforts de reconstruction en vue de la création d'un Irak en mesure d'assurer à son peuple paix, stabilité et prospérité. Le Luxembourg participera activement à ces efforts et mettra à disposition des moyens significatifs à ces fins. Nos partenaires ont déjà été informés de cet engagement du Luxembourg. L'assistance luxembourgeoise sera aussi dirigée vers les pays de la région qui subiront les conséquences de la présente situation.

Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de la 59^e session de la Commission des droits de l'homme

Genève, 19 mars 2003

Madame le Président,
Monsieur le Haut Commissaire aux droits de l'homme,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

D'emblée, je tiens à vous assurer du plein soutien du Luxembourg dans la délicate tâche de Président que vous assumez à un moment important pour l'Organisation des Nations Unies comme pour les droits de l'homme dans le monde.

Je souhaite que le succès de votre mandat à cette 59^e session de la Commission des droits de l'hom-

me puisse être un encouragement pour s'engager – partout dans le monde – dans la voie d'un meilleur respect des droits de l'homme. Nous savons cette voie semée d'embûches mais indispensable à une saine conduite des relations internationales.

Qu'une femme assume une nouvelle fois la présidence de la Commission des droits de l'homme me dispensera de rappeler l'importance que le Luxembourg attache à l'élimination de toute forme d'atteinte aux droits des femmes. Je vous suis attentive et sensible à ce point.

Permettez-moi, Madame le Président, de saluer également dans ses nouvelles fonctions, notre Haut Commissaire aux droits de l'homme, Monsieur Sergio Vieira de Mello. Son habileté diplomatique, sa persévérance et sa longue expérience nous seront des plus utiles dans nos efforts communs pour un monde plus respectueux de la personne humaine. Je saisis l'occasion pour assurer le Haut Commissaire de l'appui du Luxembourg dans les divers efforts qu'il entreprend. Nous prévoyons en particulier dès cette année une hausse très substantielle de nos contributions volontaires au budget ordinaire comme au financement des projets.

Madame le Président,

Dans moins d'un mois, l'Union européenne signera à Athènes les textes scellant l'adhésion de 10 nouveaux États-membres. Ces adhésions ne sont devenues possibles qu'au vu d'une remarquable progression du respect des droits de l'homme dans cette partie du monde. En faisant de ce respect un critère d'appartenance, l'Union européenne applique en son sein le même critère que celui qui guide son action vers l'extérieur et son dialogue avec les États tiers. Il m'importe dès lors de souscrire aux considérations exposées à cette tribune par la Grèce en sa qualité de présidence de l'Union européenne.

L'année dernière nous avons mesuré dans cette même enceinte ce qui nous sépare encore d'une pleine application de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La réalisation de ces droits universels et individuels est notre responsabilité commune face à l'humanité que nous représentons dans sa diversité comme dans sa communauté d'idéaux.

Cette responsabilité commune n'est pas facile à assumer. Des antagonismes, parfois réels parfois imaginaires, entre différentes régions de ce monde, entre

le Nord et le Sud, font obstacle à une vision globale des droits de la personne humaine. Ils rendent plus difficile l'intégration des approches régionales et multilatérales.

Le respect des libertés individuelles ne deviendra jamais un acquis définitif. L'arbitraire, l'absolutisme, l'aviissement humain ne sont pas des phénomènes en voie d'extinction. Ils resurgiront dans la plus paisible et juste de nos sociétés au hasard d'une crise, d'une menace ou plus sournoisement par suite de notre relâchement face au fléau des violations des droits les plus élémentaires.

Parce que les droits de l'homme sont une valeur commune à l'humanité, la communauté internationale a le devoir d'examiner sur un plan individuel la situation dans tous les États du monde pour se prononcer sans complaisance, pour avertir sans préjugés et pour dissuader les tentations de non-respect des droits de la personne humaine. Parfois des situations préoccupantes ne nous laissent pas d'autre choix que la singularisation des violations les plus graves. Mais nous ne devons pas perdre de vue que le dialogue critique et discret peut constituer un puissant encouragement à persévérer dans la voie d'un meilleur respect des droits de l'homme. Dans l'intérêt des objectifs que nous poursuivons, laissons nous guider par le souci d'une efficacité dynamique :

- si dans un cas précis, notre critique – aujourd'hui ouverte et directe – remplit son rôle de révélateur ou de dissuasion, notre approche de demain pourra privilégier le dialogue, toujours critique mais discret et encourageant,
- à l'inverse, notre recours au dialogue, à l'encouragement et à la discrétion ne devra jamais être vue comme un relâchement de notre attention ou un abandon de l'option d'une mise en examen ouverte.

Madame le Président,

Dans ce monde qui ne sera jamais parfait, nous n'aurons d'autre choix que de faire de notre lutte en faveur des droits de l'homme un combat de tous les jours, de tous les pays et de toutes les situations. La tentation de violer les droits des plus faibles nous guette partout. Elle se nourrit le plus facilement des situations de crise.

Cette ville de Genève qui nous offre l'hospitalité, symbolise par les conventions qui portent son nom, les limites que nous nous sommes imposées dans la conduite de la guerre. Mais en cas de conflit, les non-belligérants ne doivent pas se retrouver dans une zone de non-droit dans laquelle les populations civiles impliquées dans des conflits armés seraient sans protection. Le Luxembourg soutient les efforts conceptuels en cours pour que la communauté internationale se dote d'un droit humanitaire adapté aux circonstances changeantes et aux acteurs et victimes les plus divers.

Je salue les actions concrètes menées sur le terrain par le Haut Commissariat aux réfugiés et la Croix-Rouge internationale au bénéfice des malheureux qui du fait d'un conflit armé :

- doivent trouver refuge hors de leur patrie,
- se trouvent déracinés et déplacés au sein même de leur propre pays,
- ou au pire des cas, viennent simplement à disparaître.

Je me félicite que dans ces efforts pour aider les victimes civiles des conflits armés, nos gouvernements et les Organisations internationales puissent compter sur l'appui sans précédent de la société civile par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales, dont je salue la présence aux débats de notre Commission. Leur engagement sur le terrain comme celui des fonctionnaires des organisations internationales se fait souvent au risque de leur propre sécurité. Par leurs efforts les ONG sensibilisent nos sociétés et favorisent ainsi l'appui démocratique à la tâche de respect des droits de l'homme que nous nous sommes fixée.

Madame le Président,

Les conflits armés ne sont pas les seules occasions de crise où des impératifs de sécurité risquent d'être élevés à la priorité absolue au point de prendre le pas sur les libertés individuelles.

La lutte contre le terrorisme dans laquelle la communauté internationale s'est collectivement engagée après les attentats du 11 septembre 2001, appelle de notre part une grande vigilance :

- la liberté individuelle que nous chérissons ne s'accommodera pas des contrôles toujours plus

poussés que pourraient exiger des impératifs de sécurité absolue, si tant est que celle-ci pourrait jamais exister. Dans ce contexte, les entraves aux libertés individuelles méritent notre plus grande attention, y compris en matière de protection des données,

- pour abjectes et inqualifiables que puissent être leurs forfaits, les terroristes doivent bénéficier des droits élémentaires de respect de la personne humaine. Nos sociétés de droit ne sauraient se rabaisser à vouloir combattre le mal par le mal. Nous perdrons l'assise morale qui nous investit du pouvoir de juger et de punir ceux qui commettent les actes de terrorisme.

Dans sa dimension globale, cette problématique est nouvelle. Elle nous touche tous. Elle interroge certains parmi nous qui se croyaient à l'abri des tentatives de violations des droits de l'homme. Le mauvais choix serait de vouloir escamoter le débat. Les solutions conciliant le respect des droits de l'homme avec la lutte contre le terrorisme ne peuvent venir que d'une discussion en commun qui prenne en compte notre diversité et se penche sans complaisance sur les sources profondes du terrorisme.

Sous présidence luxembourgeoise le Conseil de l'Europe a adopté l'année dernière des lignes directrices sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme. Ce contexte du terrorisme me permet de rappeler l'importance que nous attachons au bannissement de toute forme de torture. Notre opposition à cette forme d'abus de l'être humain contre son semblable ne doit pas connaître d'exception. À défaut, nous risquons de devoir constater un jour la dérive d'une certaine tolérance de la torture dans la lutte contre le terrorisme vers une tolérance semblable en droit pénal pour les crimes les plus abjectes.

Je me plais à souligner que depuis 1987, la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants a joué un rôle essentiel dans la prévention de la torture en Europe. Pour ce qui est des instruments juridiques sur le plan mondial, je me félicite que le 1^{er} janvier de cette année ait été ouvert à la signature le protocole facultatif à la Convention des Nations unies contre la torture. Le Luxembourg entend le signer sous peu.

L'abus le plus irréparable de la puissance étatique est la pratique de la mise à mort légale. De concert avec nos 43 partenaires du Conseil de l'Europe, le Luxembourg réaffirme sa position en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort. Notre propre expérience en Europe nous apprend que l'abandon universel de ce symbole de la puissance souveraine ne pourra être que progressif. Mais avec l'ouverture à la signature du protocole n.13 à la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, nous sommes devenus 30 États en Europe à constituer un espace libéré de la peine capitale en toutes circonstances. Nous réitérons l'engagement de l'Union européenne à voir abolie sans délai l'exécution des personnes mentalement handicapées ou mineures au moment des faits incriminés.

Madame le Président,

Quels que soient les coupables, les victimes ou les circonstances, la violation des droits de l'homme est toujours un abus du puissant sur la personne du faible. Je m'en voudrais dès lors de ne pas mentionner devant cette commission les efforts à entreprendre pour protéger les plus faibles parmi les faibles, à savoir les enfants. Devant les multiples violations des droits des enfants dans des situations de tous les jours comme dans des situations de conflits armés, nous ne pouvons nous contenter de notre indignation. Faisons fi de nos hésitations pour passer à l'action dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Comment croire que nos efforts collectifs pour un monde plus juste et plus respectueux des droits de l'homme puissent être couronnés de succès, si nous tolérons les abus contre l'enfance d'aujourd'hui dans laquelle nous plaçons nos espoirs pour un demain meilleur. Tous nos efforts d'éducation et d'assistance technique en matière des droits de l'homme seraient vains.

Madame le Président,

Nous œuvrons tous pour que cessent les violations des libertés individuelles inscrites dans notre Charte. Mais toute entreprise humaine restera imparfaite. Toute règle de droit ou de conduite sera un jour transgressée au point d'appeler une sanction. Nous savons en toute modestie que nous avons peu de chances de voir les violations des droits de l'homme

disparaître totalement. Il est d'autant plus important que les manquements au respect de ces droits connaissent une sanction.

Il y a dix jours, j'ai assisté à La Haye, à l'instauration de la Cour pénale internationale. Ce fut un moment historique que nous avons longtemps appelé de nos vœux. Pour assurer, partout dans le monde, le respect des droits de l'homme, la communauté internationale devait se doter de cet instrument juridique dont l'indépendance et l'impartialité symbolisent l'État de droit. Cette Cour donne une nouvelle crédibilité à nos efforts en faveur des droits de l'homme.

Ceux qui partagent nos idéaux en matière de droits de l'homme mais hésitent à adhérer pleinement à la Cour pénale internationale, devraient reconnaître les qualités dissuasives que l'existence de cette juridiction aura sur les individus tentés de violer les droits de l'homme dans le futur.

Communiqué du gouvernement luxembourgeois face au début des opérations militaires en Irak

20 mars 2003

Au moment où se déclenchent les opérations militaires en Irak, le Gouvernement luxembourgeois exprime sa grande tristesse et déception face à l'échec des efforts diplomatiques pour éviter une guerre et pour désarmer le régime iraquien par des moyens pacifiques.

Il espère que les combats pourront être de courte durée et que tout sera fait, par toutes les parties impliquées, pour éviter des victimes, surtout parmi les populations civiles.

Le gouvernement luxembourgeois est prêt à coopérer avec les Nations unies et ses agences pour contribuer à la reconstruction de l'Irak et à tout faire pour atténuer les souffrances du peuple irakien qui n'a que trop souffert du fait d'un régime dictatorial.

A la veille du Conseil européen, le gouvernement luxembourgeois exprime l'espoir que cette rencontre au plus haut niveau amorcera l'étape de l'unité retrouvée.

Interview avec M. le Premier ministre Jean-Claude Juncker au sujet de la guerre en Irak

«100,7 de soziokulturelle Radio» du 20 mars 2003

Radio 100,7: Wat sinn dann elo déi nächste Schrëtt vu Lëtzebuerg a speziell vun der Europäescher Union am Allgemengen? Ass dat do elo Resignatioun? Dir sot, Dir sidd traureg. Oder awer geet et elo drëm no vir ze kucken?

Jean-Claude Juncker: Ech sinn traureg, mä net resignéiert. Well ech wëll virun dru gleewen, dat bewegt mech, dat Ideal wat doranner besteet fir ze mengen, datt d'Europäer e Message an d'Welt ze ginn hunn op Dauer, den e Message vu Fridden ass, vu Breckenbauen, vun Openeenzougoen, vu friddlecher Konfliktléisung.

Ech sinn, wéi aner och - dat ass jo och net komplizéiert gewiescht - zur Conclusioun komm, datt wann d'Europäer dividéiert sinn, wann se an ënnerschiddlech Richtungen sech opmaachen, datt se dann net zielen, datt se als eegen Gréisst net zur Kenntnis geholl ginn. An dofir, mengen ech, datt een déi Kris hei - well et ass eng - als eng spezifesch Kris muss delimitéieren, déi weder der Soliditéit vum transatlanteschen Lien däerf en dauerhaften Schued zoufügen, nach eng momentan Kris an eng permanent europäesch Kris sech däerf auswuesse loosser.

Mir hunn jo haut Sitzungen zu Bréissel vum Europäesche Rot. Doriwwer ass jo dann ze schwetzen iwwert déi Situatioun an där mir elo sinn an et sinn d'Mëttelen an d'Weeër ze studéieren, wéi een dann aus där theoretescher Optioun vu gemeinsamer Ausser- a Sëcherheetspolitik eng geliewten, praktesch Wirklechkeet ka maachen. Dofir brauch een gemeinsam Iwwerzeegungen. Dofir brauch een Instrumenter, déi funktionnéieren. D'Iwwerzeegung war an dësem Konflikt net do, déi gemeinsam mengen ech, an d'Instrumenter, déi hu mer nët!

Radio 100,7: Mä Dir hutt gesot, haut op dem europäeschen Sommet, do setzen sech jo Leit géint iwwer, déi ganz ënnerschiddlech Vuën zu dem Irak-Krich hunn. D'Stëmmung wäert deemno dementspreechend schlecht sinn. Oder wéi muss een sech dat virstellen?

Jean-Claude Juncker: Jo, ier eng Sitzung ufänkt, weess een net wéi se leeft. Mir hunn zwee Lageren an der Europäescher Unioun, wann ech dat kann sou soen. Déi missten eigentlech den Owend a Muer weisen, datt se trotz der schlëmmer Meenungsverschiddenheet, déi mir hei hunn, fähig sinn zu gemeinsamen Iwwerleeungen ze kommen. Aus der Irak-Kris wäert scho keng dauerhaft europäesch Kris ginn. Do muss jiddereen sech beméihen, sech gemeinsam mat denen aneren a richteg Richtungen e Wee ze maachen.

Radio 100,7: Mä wäerten d'Europäer, oder soë mir besser verschidden Europäer, dann déi Attack vun den Amerikaner op den Irak nach eng Keier condamnieren?

Jean-Claude Juncker: Jo, dovun ginn ech aus, datt déi Regierungen, déi wéi mir der Meenung waren, datt de Krich net hätt dierften dat nächste Mëttel sinn, wat zum Asaatz géif kommen, mä dat allerleschten Mëttel wat zum Asaatz géif kommen, an déi der Meenung waren, datt et e friddleche Wee zur Entwaffnung vum irakesche Regime, dem mir keng Tréin brauchen nozegräuschen, géing kommen, datt déi nach eng Kéier hiren Désaccord zum Ausdrock brengen. Dat hu mir an dene leschten Deeg gemaach, wéi dat heiten, dat Schlëmmst sech ugebahnt huet. Et ass ganz evident, datt mir keng Ursach kënnen erkennen, déi Positioun ze veränneren. Mir hunn elo just de Wonsch - dat klenkt bal lächerlech, wann net zynesch - datt dee Krich do séier op en Enn kënn, datt méi wéi wéindeg Leit Liewen a Gesondheet dobäi verléieren. Och e kuerzen Krich ass nach ëmmer e schlëmme Krich. Mä et ass onendlech besser, wéi wann dat e laangen, quälenden Prozess mat villen Doudegen géif ginn.

Radio 100,7: Iwwert d'NATO si mir jo als Lëtzebuurger déi Alliiert vun den USA a Grousbriannien. Virgëschter hat et vun der Regierung geheescht, mir géifen eisen Bündnispflichten nokommen. Wat heescht dat am Konkreten?

Jean-Claude Juncker: Dat heescht am Konkreten, datt Lëtzebuerg sou wéi Däitschland, Frankräich, d'Belsch an déi aner NATO-Partner och, amerikanesch Demanden fir Ennerstetzung ze kréien, déi net hi bis zur direkter militärescher Interventioun ka goen, datt een déi eischter positiv préift. Dat ass déi Decisioun, déi déi aner Europäer, déi net direkt am Krich involvéiert sinn, geholl hunn. Iwwert d'Schwieregkeet

vum Moment eweg an iwwert deen trageschen Dissens vum Moment eweg muss ee gesinn, datt et eng déif Frëndschaft gëtt tëscht den amerikaneschen, kanadeschen an den europäeschen Völker, an déi däerf een net op d'Spill setzen. Doduerch géif alles nach vill schlëmmer ginn. Mir sinn net am Krich. Mir ënnerstetzen de Krich net, mä mir mussen awer eis Pflichten als Alliierten eescht huelen.

Radio 100,7: Eng lescht Fro nach, Här Juncker. Mir hu gesot, et ass Krich. Wat ass Äeren Message vläicht un d'Lëtzebuurger? Mussen se beonrouegt sinn?

Jean-Claude Juncker: Mir hunn an dene leschte Wochen, wou dat onausweichlech an ëmmer méi wahrscheinlech presentéiert huet, an denen leschten Deeg an an dene leschte Stonne, all déi Dispositiounen geholl, déi ee kann huelen fir d'Sëcherheet vun de Lëtzebuurger a fir d'Sëcherheet och vun den Anlagen zu Lëtzebuerg maximal ze garantieren.

Ech ka kengem eng honnertprozenteg Sëcherheet versprechen. Ech ka just versprechen, datt mir honnert Prozent maachen, fir datt d'Sëcherheet garantéiert ass. Ech wier frou, wann d'Leit géifen roueg bliéwen, wann se sech net géifen panikarteg vun alle méiglechen Gerüchter elo duercherneen rëselen loossen. D'Regierung mecht wat se kann. Si kann net alles, mä si ka Villes maachen, fir datt zu Lëtzebuerg d'Sëcherheet garantéiert ass. Fir de Rescht leien eis och keng gesechert Erkenntnisser doriwwer vir, datt Lëtzebuerg elo an engem besonnesche Mooss duerch terroristesch Aktivitéiten oder aner kollateral Virgäng vum Krich betraff kéint sinn.

Radio 100,7: Sou wäit de Lëtzebuurger Premier Jean-Claude Juncker. Merci, Här Juncker, fir dat Gespréich.

Réaction de Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, face à la guerre en Irak

«RTL-Radio Moiesjournal» du 20 mars 2003

RTL: Mir hunn de Mueren d'Lëtzebuurger Ausseministeschesch d'Lydie Polfer kontaktéiert, mat der

Fro, wéi d'lëtzebuergesch Regierung gewuer gouf, datt dee Krich géif ufänken.

Lydie Polfer: Jo, ech mengen ech sinn et och elo iwwert d'Noriichte gewuer ginn, zwar direkt, mä ech kucken och elo déi éischt Nouvellen hei iwwer d'Televisioun.

RTL: Ass et net normalerweis Coutume, datt Regierungschefen, respektiv Ausseministeren aus der Unioun och informéiert ginn am virus?

Lydie Polfer: Also, ech hunn nach net vill Kricher an dem Sënn matgemaach, mä et ass awer net lo eppes Offizielles op eis duerkomm.

RTL: Déi deklaréiert Géigner vum Krich, dorënner zum Beispill Däitschland, soe sech ganz bestierzt doriwwer, datt de Krich ugefaangen huet. Wéi reagiert elo d'Lëtzebuergesch Regierung op de Fait accompli virun den se gesat gouf?

Lydie Polfer: Jo, ech mengen et dierf ee jo awer elo net zevill iwwerrascht sinn. Ech mengen, dat do dat war jo gesot ginn. Mä wat ass, datt et natierlech sou schnell géif ufänken, direkt nodeem den Ultimatum ofgelaf ass. Gëschter an der Chamber huet de Premier och gesot, datt et jo kloer wier, datt et keng Chance méi géif ginn, datt et aneschtens géif ausgoen. Dofir, zevill iwwerrascht kann een net sinn.

RTL: Berlin zum Beispill seet sech entsat a mécht sech grouss Suergen. Wéi gesitt Dier dat?

Lydie Polfer: Grouss Suerge maache mir eis alleguer. Ech mengen e Krich bedeit ëmmer, datt Leit, a ganz vill onschëlleg Leit, och hiert Liewe loossen. Dofir maache mir eis natierlech ganz vill Suergen.

RTL: Trotz den internationale Beméiungen huet den amerikanesche President seng Décisioun also Hënnt geholl. Elo, wou d'Décisioun gefall ass, wéi gesitt Dir d'Zukunft vum Irak nom Saddam.

Lydie Polfer: Ma mir ware virgëschter jo nach zesammen, déi 15 Ausseminister vun der Unioun, wou mer nëmmen neess konnte feststellen, datt leider Europa sech op dëser Fro jo net konnt eeneg sinn am Virfeld. Et ass wéinstens ze hoffen, datt elo no dem Konflikt wierklech alles gemaach gëtt fir op eng méiglechst efficace a koordinéiert Art a Weis dene Leit, déi schonn ze laang gelidden hunn, ze hëllef fir hiert Land neess opzebauen.

RTL: Dir hutt elo d'Gesprécher um Niveau vun der Europäescher Unioun ugeschwat. D'Diplomatie an dëser Kris huet versot, dat muss ee soen. Wéi eng Léire muss een dann Äerer Meenung no aus dësem Versoen zéien?

Lydie Polfer: Ech mengen et ass virun allem d'Europäesch Unioun, déi muss versichen sech déi Mëttelen ze ginn, fir mat awer enger Stëmm ze schwätzen. Leider eben huet de Saddam et fäerdeg bruecht, Europa, d'Welt ze dividéieren an dat ass natierlech u sech eng ganz negativ Evolutioun. Ech menge, mir si jo am gaang um Niveau vun der Konventioun ze versichen eis nei Moyerën ze ginn, fir méi zesammen ze schaffen, fir besser zesammen ze schaffen. Ech hoffen, datt déi an dësem Joer och zu engem positiven Enn kënnen geféiert ginn.

RTL: Madame Polfer, ech soen lech merci fir d'Expplikatiounen.

Lydie Polfer: Merci och.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par S.E. Monsieur le Président de la République italienne en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

25 mars 2003

Monsieur le Président,
Chère Madame Ciampi,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Les paroles de bienvenue, empreintes d'une grande chaleur que nous venons d'écouter, nous touchent profondément la Grande-Duchesse et moi-même.

Elles traduisent avec sincérité les relations de profonde estime et de très longue amitié qui existent depuis tant d'années entre l'Italie et le Luxembourg.

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir trouvé les mots qui d'emblée mobilisent les cœurs de tous mes compatriotes, notamment de ceux qui nous accompagnent à l'occasion de cette visite d'État.

Prononcées de surcroît par une personnalité aussi éminente que la vôtre, ces paroles ont une valeur et une importance toutes particulières.

Le Luxembourg reconnaît en vous, Monsieur le Président, un homme d'État dont l'action tant au service de son pays comme de l'Europe a été essentielle.

Souvenons-nous un instant du franchissement de l'étape historique dans la construction européenne que fut en 1999 l'adoption d'une monnaie unique «l'Euro». L'événement fut remarquable. Il a constitué le point final d'une longue aventure commencée il y a plus de trente ans avec le plan «Werner».

Ce parcours a connu - et chacun s'en rappelle - des hauts et des bas, des moments difficiles, voire dramatiques comme en 1993 au point que nombre de partisans de l'Union Européenne et Monétaire étaient saisis, à leur tour, par le doute.

Grâce à quelques personnalités parmi lesquels le Président Ciampi, l'Italie apparaissait dans la tourmente comme un partenaire inébranlable. La crédibilité que vous avez su insuffler à votre démarche est un acquis sur lequel l'Italie peut continuer à construire.

Soyez remercié pour cette contribution courageuse à un projet qui a demandé, au nom de la nécessaire convergence économique et financière, bien des sacrifices à vos compatriotes et des révisions considérables au niveau de la gestion des finances de l'État.

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Au moment où la gravité de la conjoncture politique internationale nous interpelle, alors que peurs et préoccupations sont entretenues à partir d'une conjoncture économique fort morose, je voudrais rappeler à cet endroit que le pessimisme ambiant perd quelque peu de sa pertinence si l'on veut bien prendre en compte les transformations radicales et éminemment positives que nous avons accomplies ensemble dans la solidarité de tous.

Au début des années 80, au moment où mon Père prenait la parole dans cette même salle, le monde, mais surtout notre continent, était divisé en deux blocs antagonistes. Ce fut l'époque où la lutte idéologique enrayait tout progrès. Ce fut aussi le moment

où l'économie européenne se devait de se restructurer dans la douleur.

La Communauté Européenne d'alors connaissait en effet des taux de chômage records. Nous manquions régulièrement de ressources au niveau du budget communautaire; l'inflation avait gagné des sommets inégalés jusque là; nos finances publiques étaient en déséquilibre; nos querelles inter-institutionnelles rendaient illisible le projet européen miné par l'absence d'une vision claire quant à son avenir; l'on se préoccupait peu de l'environnement et les notions de développement durable n'étaient même pas encore entrées dans notre vocabulaire.

Tous ces rappels d'un passé sont là pour nous inviter à prendre la juste mesure des événements certes dramatiques que nous vivons en ce moment.

Monsieur le Président,

Les fulgurantes transformations qu'a connu le projet européen au cours de ces dernières années, comme le démontrent les élargissements successifs, nous conduisent à nous interroger sur l'avenir d'une Europe à 25 états-membres voire davantage.

L'achèvement des négociations d'adhésion étant à présent acquis, il nous faut trouver, avec nos partenaires, l'architecture adéquate et durable susceptible de garantir aussi à l'avenir le haut niveau d'ambition qui est congénital à cette ultime «utopie» du vingtième siècle et dont l'objectif n'est pas simplement de fédérer des États mais d'unir des peuples.

Les paramètres de cette construction unique, car sans équivalent, s'articulent autour:

- d'un équilibre institutionnel qui a fait ses preuves,
- d'une méthode de travail inédite – communautaire en l'occurrence – qui est le contraire d'une coopération inter-étatique momentanée,
- d'une simplification des modalités d'action de l'Union,
- d'une clarification au niveau de l'identification des responsabilités des différents acteurs dans le processus décisionnel,
- et d'une lisibilité plus grande des politiques communes futures.

Reste à trouver aussi les aménagements en mesure de conjurer le risque d'un clivage structurel entre «petits et grands états».

L'appel lancé par vous-même et relayé récemment par le Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Fratini, consistant à mobiliser le noyau des six pays fondateurs qui ont engendré cette grande expérience historique que constitue l'Union Européenne, cet appel nous a profondément touché.

L'élan tant recherché pour l'avenir et pour de nouvelles impulsions sur la voie de l'Union, pour reprendre les paroles de votre Ministre des Affaires Etrangères, est de nature à dynamiser la Convention, puis la Conférence Intergouvernementale appelée à en prendre le relais, dans l'optique d'une confirmation ici même à Rome, le moment venu, de notre acte fondateur signé voici quarante-six ans au Capitole.

A la future Présidence Italienne, qui par le passé a ouvert nombre de brèches qui toutes ont conduites à un approfondissement durable du processus d'intégration, nous souhaitons bon vent.

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames, Messieurs

Si la paix en Europe est fonction pour une large part de la bonne gouvernance des pays du continent, la paix dans le monde dépend quant à elle largement de la bonne entente entre les deux rives de l'Atlantique.

Un constat s'impose: dès lors que Européens et Américains s'accordent sur un sujet, rien ne saurait résister à leur démarche commune. C'est là un changement remarquable par rapport à la période de la guerre froide où l'ordre du jour des relations transatlantiques était dicté par ce que les Américains pouvaient apporter ou entreprendre pour aider les Européens.

Aujourd'hui, et dans la foulée de la tragédie du onze septembre, c'est une action conjointe et solidaire qui s'impose pour venir à bout du «fléau des temps modernes» que constitue le terrorisme. Il nous faut dès lors être plus vigilant que nous l'étions par le passé, de ne pas voir des questions certes importantes comme la sécurité alimentaire, le bouclier anti-missile, les règles de concurrence miner cette relation si essentielle. Paradoxalement nous n'avons jamais pu être plus proches au point que nos relations transcendent à bien des égards nos politiques étrangères: la relation transatlantique apparaît progressivement dans la foulée d'une interpénétration de nos économies et de

nos sociétés comme relevant de nos politiques domestiques.

Nous avons besoin les uns des autres. Force est de constater que cette conjonction d'intérêts et le partage des mêmes valeurs ont été inopérants à l'occasion de la présente crise pour ce qui est des choix politiques à mettre en oeuvre pour désarmer l'Irak.

S'il en a été ainsi c'est que le front européen était tout sauf uni, alors que l'Amérique avait opté, de son côté, très tôt pour une action unilatérale.

Nous en constatons aujourd'hui de part et d'autre les dégâts.

Puissions-nous nous rappeler une vérité par trop souvent ignorée:

- à l'instar de l'Italie, le Grand-Duché n'a jamais pensé que l'identité européenne puisse se construire en s'opposant aux États-Unis;
- tout comme l'Union Européenne ne doit pas être comprise par nos alliés américains comme un facteur de dilution du lien transatlantique.

Il me faut dans ce contexte vous faire part de notre émotion devant les souffrances des populations comme des soldats engagés en Irak. Puisse cette guerre être aussi brève que possible.

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Vous constatez avec moi que nos perceptions et nos démarches sont voisines sinon identiques. Par les temps difficiles que nous connaissons, le Luxembourg se flatte de savoir l'Italie à ses côtés. Comment pourrait-il en être autrement? L'origine de nos relations, que d'aucuns n'hésitent pas à situer dans les méandres d'un Moyen-Age finissant, à une époque où les Comtes de Luxembourg présidaient aux destinées du Saint-Empire germanique romain – l'Empereur Henri VII nourrissait l'extraordinaire ambition de fédérer l'Italie – quant à moi cette amitié je la vois puiser ses racines dans le labeur, l'abnégation et le génie créateur apportés par ces milliers d'Italiens qui ont contribué à faire le Luxembourg moderne.

Le sens de cette visite se veut à mes yeux aussi un hommage à ces femmes et à ces hommes qui au prix de lourds sacrifices se sont installés chez nous. Ils font désormais partie de notre histoire et ils y occupent en toute légitimité une place privilégiée.

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est en ayant à l'esprit tout ce qui nous unit que je vous invite, avec la Grande-Duchesse, de lever votre verre en hommage au Président de la République Italienne et de Madame Ciampi et de boire avec moi au bonheur et à la prospérité du peuple italien si cher à tous les Luxembourgeois.

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc à l'occasion de la visite de la mairie de Rome

Rome, 26 mars 2003

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Excellences, Mesdames, Messieurs

Recevez toute notre gratitude pour les paroles que vous venez de nous adresser.

La Grande-Duchesse et moi-même sont particulièrement sensibles d'être reçus par les plus hautes autorités de la ville de Rome.

Dans un raccourci historique - que je sais fort osé - l'on pourrait dire que tout a commencé en ces lieux et que tout y a trouvé son aboutissement: de la naissance de Romulus et Remus jusqu'aux traités de Rome, plus de 2.500 ans ont permis l'avènement d'une civilisation que nous avons en partage.

A l'instar de toutes les nations européennes, une corrélation exceptionnelle unit l'histoire du Luxembourg à celle de Rome.

Ce cheminement plus que deux fois millénaires, a empreint tout ce qu'il y a de plus beau et de plus abouti.

Avec la Pax Romana, la culture latine s'est progressivement étendue dans les moindres recoins de l'Empire.

Dans la foulée, le paganisme s'est effacé devant l'une des plus puissantes religions monothéistes.

Le mode de pensée juridique et les nouvelles institutions d'alors ont eu une influence inégalée: ils servent encore aujourd'hui de fondement et de référence aux législations de nombreux pays d'Occident.

Rome a de surcroît offert au monde des bâtisseurs, des peintres, des sculpteurs d'une qualité remarquable.

La civilisation romaine a en réalité fait renaître les valeurs esthétiques et plastiques léguées par l'Antiquité. Tout récemment, l'annonce de la double découverte au Luxembourg d'une mosaïque romaine illustrant les muses du poète puis la découverte d'un amphithéâtre ont déclenché une mobilisation d'une grande ampleur.

Nombre de courants artistiques tel le baroque sont partis de cette ville. A coup sûr Rome peut prétendre avoir influencé nos modes de vie dans de nombreux domaines.

Si le pouvoir de séduction de Rome ne trouve guère son équivalent, il reste que votre cité s'est également engagée dans la modernité. Rome ne l'oublions pas héberge des institutions aussi diverses que remarquables telle la FAO, le NATO Staff College ou la Fondation Sant Egidio dans le pittoresque quartier du Trastevere que la Grande-Duchesse a visité ce matin avec grand plaisir.

Monsieur le Maire,

Nous mesurons tout le bonheur que nous procure votre accueil si chaleureux.

Recevez nos remerciements et nos vœux de bonheur et de félicité pour Rome et ses habitants.

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc à l'adresse de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II

Cité du Vatican, 27 mars 2003

Très Saint Père,

Notre rencontre d'aujourd'hui nous remplit de joie.

Cette visite officielle en ce début de notre règne constitue sans nul doute la traduction des excellentes relations qu'entretiennent le Saint-Siège et le Grand-Duché de Luxembourg.

Notre présence en ces lieux représente aussi pour la Grande-Duchesse et nos enfants une marque d'estime à l'adresse de notre famille si attachée à la personne du Saint-Père.

Voici 23 ans, au début de Votre pontificat, j'eus le privilège d'accompagner dans des conditions similaires mes parents. Ces derniers nous ont demandés avant notre départ de nous faire l'interprète auprès de Votre Sainteté de leur fidèle attachement et de leur affectueux souvenir.

En ma qualité de Chef de l'Etat, je suis autorisé à faire part à Sa Sainteté l'appréciation unanime de mes compatriotes, quelles que puissent être leurs convictions religieuses ou politiques, pour l'action si courageuse, si résolue, si démonstrative du Saint-Siège au service de la paix.

L'Apôtre de la Paix qu'un chacun reconnaît en Vous, suscite comme nous le constatons lors de vos déplacements aux quatre coins de la planète, un enthousiasme qui ne trouve guère son équivalent.

Ce besoin de fraternité entre les hommes, les cultures et les civilisations est nourri par votre rejet de toute forme de violence.

Pour nombre de nos citoyens en quête de modernité, apparaît aussi dans la démarche du Saint-Siège l'ambition de concilier progrès et humanisme, technique et éthique, solidarité et responsabilité.

Le savoir et la maîtrise des informations n'apparaissent dès lors plus comme la seule réponse aux nombreux défis auxquels se trouve exposée l'humanité.

L'école, l'instruction, le rôle des enseignants sont à ce titre d'une grande importance. Il reste que nos jeunes ne reçoivent pas nécessairement toutes les balises qui leur permettent de se retrouver dans un monde précisément marqué par la confusion des valeurs et la perte des repères.

A ce titre un poète français a dit brièvement l'essentiel :

«Il y a deux manières de se perdre
- par ségrégation murée dans le particulier,
- ou par dilution dans l'universel».

L'Union Européenne dont nous traçons à présent l'architecture future ensemble, après avoir su surmonter les clivages idéologiques dictés par un funeste décret de l'histoire, devrait nous permettre d'anticiper l'avenir tout en assurant la transmission de valeurs qui scellent notre vieux continent et notre culture commune.

Sachant votre intérêt prononcé pour les jeunes, prenant en considération les exigences multiples de nos systèmes d'enseignements, nous nous interrogeons au Luxembourg sur la nécessité de revenir à l'apprentissage de ce qu'il convient d'appeler «la culture générale».

Les disciplines dont la finalité n'est plus la connaissance de la condition humaine n'ont-elles pas acquis progressivement une importance excessive.

Nous saluons à ce titre le souci constant de Votre Sainteté de voir nos jeunes connaître la diversité de nos patrimoines respectifs sur fond d'unité essentielle.

En d'autres mots, nous devons engager une démarche qui conduit à des citoyens non seulement mieux armés intellectuellement, mais aussi spirituellement, dans le respect de l'autre, animés du souci constant de tolérance et d'ouverture, en particulier pour les autres croyances et religions qui toutes honorent le monde civilisé.

Pour conclure et dans cet esprit d'œcuménisme dont le Saint-Siège a pris la tête, le plus grand défi en Europe, à l'aube du nouveau millénaire ne serait-il pas un déficit d'humanisme, alors même que selon le mot que l'on prête à Paul Valéry, l'Europe est le continent qui s'est le plus interrogé sur la place de l'homme, dans la nature, dans la société et face à Dieu.

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc à l'occasion de la visite de la Mairie de Milan

28 mars 2003

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Notre présence aujourd'hui à Milan constitue la dernière étape de notre séjour en Italie.

Au regard des paroles que nous venons d'entendre comme de la chaleur de l'accueil qui nous fut réservé depuis notre arrivée dans la capitale de la Lombardie, nos regrets de devoir quitter dans quelques heures l'Italie ont encore gagnés en profondeur.

Qu'il me soit permis de souligner que notre rencontre avec les plus hautes autorités de Milan tout comme les propos échangés hier avec les nombreux responsables qui se trouvent à la tête des sociétés et firmes qui font de la Lombardie le poumon économique de la péninsule italienne viennent très harmonieusement compléter notre perception de cette Italie des temps modernes.

Milan nous ravi tant par ses trésors artistiques que par le génie créateur italien que l'on ressent ici comme nulle part ailleurs. Je pense que mon épouse ne me contredira pas sur ce point!

Je saisis cette occasion pour adresser à toutes celles et à tous ceux qui nous ont reçus avec cette exquise hospitalité, qui est propre à l'Italie, nos vifs remerciements et notre profonde gratitude.

Nous sommes à la fois fiers et heureux de pouvoir vous dire que parmi les nations qui nous sont chères l'Italie occupe une place de choix dans le cœur des Luxembourgeois.

Compte tenu du présent contexte international, il est vrai des plus préoccupant, il nous reste à souhaiter bon vent à l'Italie. Votre pays s'apprête à reprendre dans quelques semaines le gouvernail «du bateau Europe»: puisse cette présidence italienne à la tête du Conseil de l'Union Européenne nous faire gagner de nouveaux horizons.

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc à l'occasion de la réception à Milan

28 mars 2003

Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis du Luxembourg,

C'est avec grand plaisir et aussi avec émotion que je m'adresse à vous ici ce soir. Lorsque l'idée d'une rencontre d'hommes d'affaires de Milan et du Luxembourg a été lancée, nous ne nous attendions pas à un tel succès. En fait cette manifestation est la plus importante jamais organisée par notre pays à l'étranger. Elle rassemble outre les 46 entreprises établies au

Luxembourg, de très nombreux partenaires économiques actuels et à venir de Milan, de la Lombardie et au delà.

L'histoire a tissé entre nos deux pays des liens qui continuent à s'étoffer et à se diversifier. Plusieurs dizaines de milliers d'Italiens ont jadis contribué à l'essor économique de mon pays. Ils ont apporté outre leur zèle et leur rigueur également leur savoir-faire, leurs traditions et enfin leur cuisine aujourd'hui très appréciée des Luxembourgeois. Leur intégration est telle que les noms de famille italiens sont devenus des patronymes de chez nous.

Mais la symbiose réussie de nos deux peuples se traduit également par la croissance de nos échanges, l'Italie étant devenue notre cinquième client et septième fournisseur. Les sociétés du monde industriel et financier ont trouvé au Luxembourg un cadre économique favorable et leur présence ici montre que le potentiel de coopération est prometteur pour l'avenir et je m'en réjouis.

Que de chemin accompli depuis 1875, lorsque pour la première fois, 71 Italiens ont élu domicile dans mon pays, pour y devenir une communauté dynamique et bien intégrée. Les liens humains, culturels et commerciaux se développent harmonieusement grâce également à l'amitié qui existe à l'échelle de nos états. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale nos deux pays ont en effet mis en commun leur destin par leur participation en tant que membres fondateurs de la Communauté du Charbon et de l'Acier puis par la signature des traités, signés à Rome en 1957, un vingt-cinq mars, jour où nous avons entamé notre visite d'Etat dans votre pays.

Notre communauté de destin dans l'Union européenne se renforce chaque jour et puise sa force dans la croyance aux valeurs fondamentales de démocratie, de liberté et de respect du droit, qui sont le socle sur lequel se construit la prospérité et la coopération entre nos pays.

Je désire conclure en levant mon verre à la santé de tous les participants et réitère mon vœu de voir l'amitié profonde entre nos deux peuples continuer à s'épanouir.

La



CHRONOLOGIE

Janvier

Inondations au Luxembourg: secours sociaux accordés par le gouvernement 3 janvier 2003	81
Présentation du projet de raccordement ferroviaire de Kirchberg et du Findel 14 janvier 2003	48
Lancement de la campagne nationale de sensibilisation à la formation professionnelle continue 14 janvier 2003	78
Visite de travail à Luxembourg de M. Youssouf Ouedraogo, ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso 16 janvier 2003	59
Mme Erna Hennicot-Schoepges au Forum européen des villes du patrimoine mondial de l'UNESCO 17 janvier 2003	62
Discours de Mme Erna Hennicot-Schoepges à l'occasion du Forum des villes du patrimoine mondial de l'UNESCO, Luxembourg 17 janvier 2003	113
Visite à Luxembourg du Dr. Erwin Pröll, <i>Landeshauptmann</i> de Basse-Autriche 20 janvier 2003	53
Visite à Luxembourg de M. Lassana Traoré, ministre des Affaires étrangères du Mali 20 janvier 2003	60
Prise de position du BENELUX suite à la contribution franco-allemande à la Convention européenne sur l'architecture institutionnelle de l'UE 20 janvier 2003	98
4 ^e rapport périodique sur l'élimination des inégalités entre les femmes et les hommes 22 janvier 2003	91
Signature de conventions avec l'Eglise anglicane et l'Eglise orthodoxe hellénique du Luxembourg 27 janvier 2003	62

Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche 27-28 janvier 2003	58	Discours de S.A.R. le Grand-Duc lors de l'inauguration de la station d'épuration de San Isidro dans le cadre de la visite officielle Nicaragua, 4 février 2003	124
Prise de position de M. Fernand Boden au Conseil des ministres de l'Agriculture, Bruxelles 27 janvier 2003	117	Réponse de S.A.R. le Grand-Duc aux félicitations du Recteur Magnifique lors de la remise du Docteur Honoris Causa à l'Université de León dans le cadre de la visite officielle Nicaragua, 4 février 2003	125
Inauguration de la chaire de langue et culture luxembourgeoises à l'Université de Namur 28 janvier 2003	63	Réponse de S.A.R. le Grand-Duc lors de la Réception par l'Assemblée nationale du Nicaragua Nicaragua, 5 février 2003	126
Discours de la ministre Mme Erna Hennicot-Schoepges lors de l'inauguration de la chaire de langue et culture luxembourgeoises, Université de Namur 28 janvier 2003	119	Présentation du CD-Rom «Mobilité et Sécurité sur la Route» 3 février 2003	68
Débat d'orientation sur l'étude PISA à la Chambre des députés 29 janvier 2003	44	Réorganisation du Registre de commerce et des sociétés 4 février 2003	83
Conférence nationale de lancement du 6 ^e programme-cadre européen de recherche et développement technologique (2002-2006) 29 janvier 2003	93	Visite officielle de Madame la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer à Cuba 7-8 février 2003	42
Discours de la ministre de la Recherche Hennicot-Schoepges lors du lancement du 6 ^e PCRD 29 janvier 2003, Luxembourg	123	Présentation du nouveau système européen d'identification des demandeurs d'asile (EURODAC) 10 février 2003	89
Visite au Luxembourg du ministre des Affaires étrangères de la République de Croatie M. Tonino Picula 29 janvier 2003	55	Construction d'un centre de musique amplifiée sur la friche industrielle de Belval-Ouest 11 février 2003	49
		Intervention de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, à la Chambre des députés au sujet de la question irakienne 11 février 2003	127
		Déclaration sur la politique de coopération : l'aide au développement devrait atteindre 0,84% du RNB en 2003 12 février 2003	43
M. Eugène Berger au Forum ministériel mondial sur l'environnement 2-7 février 2003	76	Discours de Charles Goerens sur la politique de coopération au développement et d'action humanitaire 2003, Luxembourg 12 février 2003	133
LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en visite officielle au Nicaragua 3-5 février 2003	28	<i>eGovernment / benchmarking</i> : le Luxembourg fait des progrès considérables 13 février 2003	87
Discours de S.A.R. le Grand-Duc lors de la cérémonie d'accueil à l'occasion de la visite officielle au Nicaragua Managua, 3 février 2003	123		

Février

Le ministre des Transports M. Henri Grethen présente le <i>E-go electronic transpass</i> 13 février 2003	96	M. Jean-Claude Juncker invité du «Cercle Europartenaires» à Paris 5 mars 2003	54
Voyage de promotion économique en Inde 16-18 février 2003	64	Visite officielle à Luxembourg du Premier ministre du Portugal M. José Manuel Durão Barroso 10 mars 2003	32
Visite de Madame la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à Athènes 20-22 février 2003	64	Présentation du premier guide luxembourgeois pour la qualité 10 mars 2003	68
«Pour une école plus équitable, plus responsable et plus performante» 25 février 2003	69	Inauguration officielle du laboratoire souterrain de géodynamique de Walferdange 12 mars 2003	94
Signature d'un accord de coopération policière transfrontalière entre le Luxembourg, la Belgique et l'Allemagne 25 février 2003	85	La ministre des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer en visite en Slovénie 13 mars 2003	56
Débat de consultation sur l'évolution de la crise internationale concernant l'Irak 26 février 2003	14	Présentation du plan directeur sectoriel «stations de base pour réseaux publics de communications mobiles» 17 mars 2003	88
Intervention de M. Jean-Claude Juncker lors du débat de consultation à la Chambre des députés sur l'évolution de la crise irakienne 26 février 2003	143	Communiqué du gouvernement luxembourgeois relatif à sa position face à la crise irakienne 18 mars 2003	154
Intervention de Mme Lydie Polfer lors du débat de consultation à la Chambre des députés au sujet de la crise irakienne 26 février 2003	145	Les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement secondaire 18 mars 2003	71
<i>Europa auf dem Sprung</i> , discours de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre 27 février 2003	147	Mme Lydie Polfer à la tribune de la Commission des droits de l'homme à Genève 19 mars 2003	57
Conseil Justice et Affaires intérieures : adoption d'un texte définissant le droit au regroupement familial 28 février 2003	85	Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de la 59 ^e session de la Commission des droits de l'homme, Genève 19 mars 2003	155
		Présentation de l'établissement public Fonds Belval 19 mars 2003	82
		Communiqué du gouvernement luxembourgeois face au début des opérations militaires en Irak 20 mars 2003	158
		Conseil européen de printemps 20-21 mars 2003	39
		Interview avec M. le Premier ministre Jean-Claude Juncker au sujet de la guerre en Irak 20 mars 2003	158

Mars

Réaction de Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, face à la guerre en Irak 20 mars 2003	159
Le ministre de l'Intérieur M. Michel Wolter au sujet de la qualité des eaux de surface au Luxembourg 21 mars 2003	74
Signature d'un accord pour les services de la Commission européenne à Luxembourg 24 mars 2003	41
M. Henri Grethen a présenté le bilan 2002 de la politique de développement et de diversification économiques 24 mars 2003	47
Visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République italienne 25-27 mars 2003	18
Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par S.E. Monsieur le Président de la République italienne en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse 25 mars 2003	160
Coopération luxembourgeoise au Niger : signature du programme indicatif de coopération 25 mars 2003	61
Allocution de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion de la visite de la mairie de Rome 26 mars 2003	163
Allocution de S.A.R. le Grand-Duc à l'adresse de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II Cité du Vatican, 27 mars 2003	163
Allocution de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion de la visite de la mairie de Milan 28 mars 2003	164
Allocution de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion de la réception de Milan 28 mars 2003	165
Réunions du Conseil Affaires économiques et financières Janvier-Mars	75
Comité de conjoncture Janvier-Mars	97

Service Information et Presse

3, Rue du Saint Esprit
L-1475 Luxembourg
Tél.: (+352) 478 21 81
Fax : (+352) 47 02 85
info@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu



LE GOUVERNEMENT
du Grand-Duché de Luxembourg